



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 139 • NUMÉRO 009 • 3^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le jeudi 12 février 2004

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 12 février 2004

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

•(1000)

[Français]

LA LOI SUR LES BREVETS

L'hon. Jacques Saada (au nom de la ministre de l'Industrie) demande à présenter le projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi sur les brevets et la Loi sur les aliments et drogues.

—Monsieur le Président, conformément à l'ordre spécial adopté antérieurement, j'aimerais vous informer que ce projet de loi a la même forme que le projet de loi C-56 au moment de la prorogation de la session précédente.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

[Traduction]

Le Président: La présidence reconnaît que cette mesure législative est identique au projet de loi C-56 tel qu'il se présentait au moment de la prorogation de la deuxième session de la 37^e législature.

[Français]

En conséquence, conformément à l'ordre adopté le mardi 10 février 2004, le projet de loi est réputé avoir été lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie.

(Le projet de loi est réputé avoir été lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

* * *

•(1005)

LA LOI SUR LES CONTRAVENTIONS

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi sur les contraventions et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.

—Monsieur le Président, conformément à l'ordre spécial adopté antérieurement, j'aimerais vous informer que ce projet de loi a la même forme que le projet de loi C-38 au moment de la prorogation de la session précédente.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

Le Président: La présidence est d'avis que ce projet de loi est dans le même état où était le projet de loi C-38 au moment de la prorogation de la deuxième session de la 37^e législature.

[Traduction]

Par conséquent, conformément à l'ordre adopté le mardi 10 février, le projet de loi est renvoyé avant la deuxième lecture à un comité qui en fait rapport.

(Le projet de loi est renvoyé à un comité et rapport est fait du projet de loi.)

Le Président: Le projet de loi va donc rester au Feuilleton à l'étape du rapport avant la deuxième lecture, et le délai d'avis visé au paragraphe 76.1(1) du Règlement court dès maintenant.

* * *

LOI SUR L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DE LA PREMIÈRE NATION DE WESTBANK

L'hon. Andy Mitchell (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-11, Loi portant mise en vigueur de l'Accord d'autonomie gouvernementale de la première nation de Westbank.

—Monsieur le Président, conformément à l'ordre spécial adopté plus tôt, je tiens à signaler que ce projet de loi est identique au projet de loi C-57 tel qu'il se présentait au moment de la prorogation de la session précédente.

(Les motions sont adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

Le Président: La présidence reconnaît que cette mesure législative est identique au projet de loi C-57 tel qu'il se présentait au moment de la prorogation de la deuxième session de la 37^e législature. Par conséquent, conformément à l'ordre adopté le mardi 10 février, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles.

(Le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-12, Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants et d'autres personnes vulnérables) et la Loi sur la preuve au Canada.

—Monsieur le Président, conformément à l'ordre spécial adopté plus tôt, je tiens à vous signaler que ce projet de loi est identique au projet de loi C-20 tel qu'il se présentait au moment de la prorogation de la session précédente.

Affaires courantes

(Les motions sont adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

[Français]

Le Président: La présidence est d'avis que ce projet de loi est dans le même état où était le projet de loi C-20 au moment de la prorogation de la deuxième session de la 37^e législature.

[Traduction]

Par conséquent, conformément à l'ordre adopté le mardi 10 février, le projet de loi est lu pour la deuxième fois, étudié par le Comité permanent de la justice et des droits de la personne qui en fait rapport.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois, étudié en comité et rapport est fait du projet de loi)

Le Président: Le projet de loi restera donc au *Feuilleton* à l'étape du rapport et le délai d'avis visé au paragraphe 76(1) du Règlement court dès maintenant.

* * *

[Français]

LE CODE CRIMINEL

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-13, Loi modifiant le Code criminel (fraude sur les marchés financiers et obtention d'éléments de preuve).

—Monsieur le Président, conformément à l'ordre spécial adopté antérieurement, j'aimerais vous informer que ce projet de loi a la même forme que le projet C-46 au moment de la prorogation de la session précédente.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

•(1010)

[Traduction]

Le Président: La présidence reconnaît que cette mesure législative est identique au projet de loi C-46 tel qu'il se présentait au moment de la prorogation de la deuxième session de la 37^e législature.

[Français]

En conséquence, conformément à l'ordre adopté le mardi 10 février 2004, le projet de loi est réputé adopté à toutes les étapes et adopté par la Chambre.

(Le projet de loi est réputé avoir été lu pour la deuxième fois, étudié en comité, rapporté, agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

* * *

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois.

—Monsieur le Président, conformément à l'ordre spécial adopté plus tôt, je tiens à vous informer que ce projet de loi est identique au projet de loi C-32, au moment de la prorogation de la session précédente.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

Le Président: La présidence constate que le texte du projet de loi est inchangé par rapport au projet de loi C-32, au moment de la prorogation de la deuxième session de la 37^e législature.

[Français]

En conséquence, conformément à l'ordre adopté le mardi 10 février 2004, le projet de loi est réputé adopté à toutes les étapes et adopté par la Chambre.

(Le projet de loi est réputé avoir été lu pour la deuxième fois, étudié en comité, rapporté, agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

* * *

[Traduction]

LOI SUR LE TRANSFÈREMENT INTERNATIONAL DES DÉLINQUANTS

L'hon. Jacques Saada (au nom de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-15, Loi de mise en oeuvre des traités ou des ententes administratives sur le transfèrement international des personnes reconnues coupables d'infractions criminelles.

—Monsieur le Président, conformément à l'ordre spécial adopté plus tôt, je tiens à vous informer que ce projet de loi est identique au projet de loi C-33, au moment de la prorogation de la session précédente.

(Les motions sont adoptées et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

[Français]

Le Président: La présidence est d'avis que ce projet de loi est dans le même état où était le projet de loi C-33 au moment de la prorogation de la deuxième session de la 37^e législature.

[Traduction]

Par conséquent, conformément à l'ordre adopté le mardi 10 février 2004, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de la justice et des droits de la personne et rapport est fait du projet de loi.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et étudié en comité; rapport est fait du projet de loi.)

Le président: Le projet de loi demeure par conséquent inscrit au *Feuilleton* à l'étape du rapport, après la deuxième lecture et, conformément au paragraphe 76(1) du Règlement, la période de préavis commence dès maintenant.

* * *

[Français]

LOI SUR L'ENREGISTREMENT DE RENSEIGNEMENTS SUR LES DÉLINQUANTS SEXUELS

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-16, Loi concernant l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels et modifiant le Code criminel et d'autres lois en conséquence.

—Monsieur le Président, conformément à l'ordre spécial adopté antérieurement, j'aimerais vous informer que ce projet de loi a la même forme que le projet de loi C-23 au moment de la prorogation de la session précédente.

Affaires courantes

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

Le Président: La présidence est d'avis que ce projet de loi est dans le même état où était le projet de loi C-23 au moment de la prorogation de la deuxième session de la 37^e législature.

[Traduction]

Par conséquent, conformément à l'ordre de la Chambre adopté le mardi 10 février 2004, le projet de loi est adopté à toutes les étapes et adopté par la Chambre.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et étudié en comité; rapport est fait du projet de loi, qui est agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

* * *

[Français]

LOI MODIFICATIVE ET RECTIFICATIVE (2003)

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-17, Loi modifiant certaines lois.

—Monsieur le Président, conformément à l'ordre spécial adopté antérieurement, j'aimerais vous informer que ce projet de loi a la même forme qu'avait le projet de loi C-41 au moment de la prorogation de la session précédente.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

Le Président: La présidence est d'avis que ce projet de loi est dans le même état où était le projet de loi C-41 au moment de la prorogation de la deuxième session de la 37^e législature.

[Traduction]

Par conséquent, conformément à l'ordre de la Chambre adopté le mardi 10 février 2004, le projet de loi est adopté à toutes les étapes et adopté par la Chambre.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et examiné en comité; rapport est fait du projet de loi, qui est agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

* * *

LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

L'hon. Jacques Saada (au nom du ministre des Finances) demande à présenter le projet de loi C-18, Loi concernant la péréquation et permettant au ministre des Finances de faire certains paiements en matière de santé.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

● (1015)

LA LOI VISANT À ÉLIMINER LE PROFILAGE RACIAL

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD) demande à présenter le projet de loi C-476, Loi visant à éliminer le profilage racial.

—Monsieur le Président, c'est un honneur de présenter aujourd'hui mon projet de loi. Je remercie mon collègue, le député de Windsor—St. Clair, d'avoir appuyé la motion. Je remercie également les députés de Burnaby—Douglas et de Acadie—Bathurst d'être ici aujourd'hui pour la présentation de ce projet de loi.

Le NPD fédéral croit que ce projet de loi visant à éliminer le profilage racial constitue une mesure importante en vue de réaffirmer le droit de tous les Canadiens à un traitement égal, comme il est prévu dans la loi. Il nous faut un mécanisme exécutoire pour faire en sorte que les organismes et les agents chargés de l'exécution de la loi soient tenus de rendre des comptes à tous les Canadiens, sans égard à leur race ou à leurs croyances religieuses.

Depuis le 11 septembre 2001, le profilage racial est une réalité au pays. Depuis cette date et depuis l'entrée en vigueur de la loi antiterroriste, on a constaté une augmentation du profilage racial et de la criminalisation de la diversité. Trop fréquemment, des personnes innocentes signalent qu'elles ont été détenues, harcelées ou pointées du doigt par des agents chargés de l'exécution de la loi en raison uniquement de la couleur de leur peau ou de leurs croyances religieuses.

Ce projet de loi contribuerait à prévenir le profilage racial.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[Français]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD) demande à présenter le projet de loi C-477, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (modification du titre).

—Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député de Burnaby—Douglas d'appuyer cette motion.

Le projet de loi vise à remplacer le titre de la Loi sur l'assurance-emploi par la Loi sur l'assurance-chômage. Il faut lui donner le vrai titre juste et respectable selon lequel il a été conçu en 1940. Il faut le ramener au titre qui lui appartient. C'était une loi sur l'assurance-chômage pour des personnes qui perdaient leur emploi. C'est ce que donnera ce projet de loi, à savoir de lui donner le vrai titre qui lui appartient et lui donner son respect.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD) demande à présenter le projet de loi C-478, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (droit aux prestations et conditions requises).

—Monsieur le Président, ce projet de loi concerne les critères d'admissibilité. En effet, dans ce projet de loi, je demande que la loi vise à établir les critères d'admissibilité à 350 heures ou 20 semaines d'emploi assurables d'au moins 15 heures chacune.

C'est ce que mon projet de loi vise, parce qu'il est inacceptable, avec les 43,8 milliards de dollars de surplus dans la caisse de l'assurance-emploi, que seulement 33 p. 100 de femmes et 44 p. 100 d'hommes se qualifient pour recevoir des prestations d'assurance-emploi.

Cela pourrait alors corriger cette lacune qu'il y a dans la loi, à savoir que des gens ne peuvent se qualifier pour recevoir des prestations d'assurance-emploi.

Affaires courantes

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD) demande à présenter le projet de loi C-479, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (pourcentage de la rémunération assurable à verser au prestataire).

—Monsieur le Président, ce projet de loi porte sur le taux de prestations hebdomadaires. Ce troisième projet de loi vise à établir le taux de prestations hebdomadaires comme étant 66 p. 100 de la rémunération hebdomadaire assurable, basé sur les 10 meilleures semaines des 52 dernières semaines.

Cela corrigerait le problème qui sévit dans le sud-est du Nouveau-Brunswick où des enquêtes sont présentement menées. Tout le problème relatif à l'accumulation de temps est un problème que l'on retrouve non seulement dans le sud-est du Nouveau-Brunswick, mais aussi partout au Canada.

Ce faisant, les 10 meilleures semaines pourraient encourager les personnes à aller travailler, plutôt que de les punir.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

● (1020)

LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD) demande à présenter le projet de loi C-480, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (durée de la période de prestations).

—Monsieur le Président, ce projet de loi vise à modifier la période de prestations pour que celle-ci soit d'une semaine pour chaque semaine d'emploi assurable de 15 heures, jusqu'à 52 semaines.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD) demande à présenter le projet de loi C-481, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (majoration de la période de prestation en fonction de la hausse du taux régional de chômage).

—Monsieur le Président, ce projet de loi vise à modifier le terme «rémunération» pour qu'il ne vise pas les montants reçus, aux titres d'une pension, d'une pension de retraite ou d'une allocation de retraite, de paies de vacances ou à titre d'indemnité de départ.

Cela fera en sorte, par exemple dans le cas d'une indemnité de départ, que les gens auront ainsi la chance de trouver d'autres emplois ou de mettre sur pied une petite entreprise ou quelque chose du genre. À cet égard, ils sont punis par la loi en vigueur présentement.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD) demande à présenter le projet de loi C-482, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi

(majoration de la période de prestation en cas de licenciement d'un prestataire âgé de 45 ans ou plus).

—Monsieur le Président, ce projet de loi concerne les personnes de 45 ans et plus dont j'ai parlé tout à l'heure. Il a trait aux pénalités financières.

Ce projet de loi vise à ce que les prestataires d'assurance-emploi n'aient pas à payer d'intérêt ou de pénalité en cas de versements en retard du remboursement des prestations ou d'une pénalité imposée, s'il y a lieu d'une violation de la loi.

Ce projet de loi concerne les critères d'admissibilité à la suite de licenciements et de mises à pied. Ce projet de loi vise à établir les conditions requises pour avoir accès à des prestations à la suite d'une mise à pied, comme étant 350 heures assurables ou 20 semaines d'emploi assurables, d'au moins 15 heures chacune.

En cas de licenciement d'un prestataire âgé de 45 ans ou plus, qui fait partie de la population active depuis au moins 10 ans, la période de prestations est augmentée de deux semaines pour chaque année où le prestataire faisait partie de la population active, jusqu'à 13 années.

Ce projet de loi vise à aider les personnes de 45 ans et plus à trouver un emploi, puisque ces personnes font partie du groupe d'âge ayant le plus de difficulté à réintégrer le marché du travail après la perte d'un emploi.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD) demande à présenter le projet de loi C-483, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (montants non inclus dans la rémunération).

—Monsieur le Président, ce projet de loi vise à modifier le terme «rémunération» pour qu'il ne vise pas les montants reçus, aux titres d'une pension, d'une pension de retraite ou d'une allocation de retraite, de paies de vacances ou à titre d'indemnité de départ.

Cela fera en sorte, par exemple dans le cas d'une indemnité de départ, que les gens auront ainsi la chance de trouver d'autres emplois ou de mettre sur pied une petite entreprise ou quelque chose du genre. À cet égard, ils sont punis par la loi en vigueur présentement.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD) demande à présenter le projet de loi C-484, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (aucun intérêt à payer sur les remboursements de prestations ou les pénalités).

—Monsieur le Président, on demande qu'il n'y ait aucun intérêt à payer quand on a des pénalités.

En 2002, le gouvernement a créé une nouvelle loi qui fait que, à partir du mois de juillet 2002, les personnes qui ont des pénalités doivent payer des intérêts sur ces pénalités. Nous demandons d'enlever ces intérêts. En effet, comment les personnes qui perdent leur emploi et qui n'ont pas d'argent peuvent-elles payer de l'intérêt sur des dettes de 10 000 \$ ou 15 000 \$? On demande donc d'enlever les intérêts.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

• (1025)

LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD) demande à présenter le projet de loi C-485, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (création du Fonds en fiducie de l'assurance-chômage).

—Monsieur le Président, le neuvième et dernier projet de loi concerne l'ouverture d'un fonds de fiducie. Il vise au remplacement du compte de l'assurance-emploi par un compte de fiducie. Le Fonds de fiducie sera crédité des montants reçus en cotisations.

Monsieur le Président, j'aimerais faire un dernier commentaire. Les projets de loi que vous avez nommés n'étaient pas dans le même ordre que ceux que j'avais préparé et je m'en excuse. Je pourrais parler au greffier pour m'assurer que le tout correspond aux commentaires que j'ai faits à la Chambre des communes.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

LE TRAITÉ DE LA PRÉSERVATION DE L'ESPACE

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions ce matin.

La première est signée par des résidents de la Colombie-Britannique, notamment de ma circonscription, Burnaby—Douglas. Elle porte sur la question du traité qui a été proposé sur la préservation de l'espace.

Les pétitionnaires sont préoccupés au sujet de l'extinction en 2002 du traité ABM. Ils soulèvent également des préoccupations au sujet de l'utilisation des missiles à ogive nucléaire du NMD dans le cadre du système de défense antimissile. Ils soulignent qu'un traité de la préservation de l'espace permettrait d'établir une interdiction permanente des armes de l'espace.

Ils exhortent par conséquent le Parlement de presser le gouvernement d'approuver, de signer et de ratifier immédiatement le traité de préservation de l'espace et de convoquer immédiatement une assemblée aux fins de signature d'un pareil traité.

LE MARIAGE

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, ma deuxième pétition, qui a également été signée par les résidents de ma circonscription de Burnaby—Douglas, porte sur l'égalité des droits des couples de gais et de lesbiennes de se marier.

Les pétitionnaires indiquent que les couples de même sexe établissent des relations fondées sur l'amour et l'engagement et, dans bon nombre de juridictions canadiennes, on ne reconnaît pas actuellement l'égalité de leurs droits à célébrer ces liens privilégiés par le mariage. Ils soulignent que la Charte canadienne des droits et libertés garantit l'égalité à tous les Canadiens.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une législation qui accorde aux couples de même sexe le droit de se marier.

L'Adresse

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Roger Gallaway (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

LE DISCOURS DU TRÔNE

[Français]

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le 11 février, sur la motion: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence la Gouverneure générale en réponse au discours du Trône qu'elle a fait à l'ouverture de la session.

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, je partagerai le temps de parole qui m'est imparti avec ma collègue de Québec.

Il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui au sujet du discours du Trône pour tenter d'expliquer aux Québécoises et Québécois, aux Canadiennes et Canadiens et aux citoyennes et citoyennes de Argenteuil—Papineau—Mirabel comment le gouvernement libéral a pu, avec une opportunité aussi importante, accoucher d'une coquille vide dans ce discours du Trône.

Je me servirai en premier lieu du texte du discours du Trône. Par la suite, je mentionnerai ce qui n'est pas inclus dans le discours du Trône. Je me servirai du texte pour trois aspects que je juge, et que sûrement les citoyennes et citoyens du Québec et du Canada jugent importants, soit la santé.

À la page 8 du discours du Trône, on peut y lire, au deuxième paragraphe, à la dernière ligne:

Le temps d'attente doit être réduit.

Je pense que tous les citoyennes et citoyens peuvent constater avec moi que c'est une volonté. Ce devrait être un objectif qu'on devrait atteindre. Le gouvernement fédéral possède beaucoup d'argent. Ce matin, on annonce encore un surplus de 7 milliards de dollars. Il est très important de comprendre que le gouvernement a décidé d'en investir une partie, soit 2 milliards de dollars, pour les provinces. On le sait tous, et je vous lirai le texte, parce que cela a été repris dans le discours du Trône. Il reste quand même 5 milliards de dollars de surplus, ce qui représente une somme importante. Sur les 7 milliards de dollars, il reste une somme de 5 milliards qui est non engagée. Sûrement que le gouvernement veut essayer de se réserver cette somme pour sa propre campagne électorale pour le prochain budget, sauf que ce n'est pas vraiment dans l'intérêt des citoyennes et des citoyens du Québec et du Canada.

Face au temps d'attente, le discours du Trône, en date du 2 février, nous dit, et je prends le cinquième paragraphe:

Vendredi dernier, le premier ministre annonçait que le gouvernement du Canada avait jugé qu'il était maintenant en mesure, sans pour autant être déficitaire, d'accorder cette année aux provinces et aux territoires un transfert supplémentaire de 2 milliards de dollars au titre de la santé.

L'Adresse

Évidemment, cela avait été annoncé. Pour les citoyens et citoyennes qui ne s'en souviennent pas, le 30 janvier, les premiers ministres des provinces ont rencontré le premier ministre du Canada. Ce dernier leur a annoncé qu'il leur remettait les 2 milliards de dollars qu'il avait déjà promis. On parle toujours du même montant de 2 milliards de dollars que Jean Chrétien avait promis et qui a été repris par le nouveau premier ministre. Sûrement qu'il s'en souvient. Il y a des choses dont le nouveau premier ministre ne se souvient pas, mais il reste quand même qu'il se souvient que lorsqu'il était premier ministre, Jean Chrétien avait promis 2 milliards de dollars aux provinces. Évidemment, ces 2 milliards de dollars ont été remis, il l'a annoncé le 30 janvier, et on le confirme dans le discours du Trône, c'est-à-dire qu'on le recommande.

Ce qu'il est important de lire dans le texte, c'est qu'il est en mesure d'accorder ce montant cette année. À ce sujet, plusieurs premiers ministres des provinces ont dit au gouvernement: «Quoi? Ces 2 milliards de dollars, ce n'est pas un montant que vous allez nous remettre toutes les années?» Mais non, on le revoit dans le discours du Trône, c'est pour cette année seulement.

Comment voulez-vous que les premiers ministres des provinces, que ceux qui gèrent les hôpitaux, soient capables de réinvestir dans le personnel si jamais on leur promet de l'argent, mais pour une année seulement? Qu'est-ce qu'on fait? On engage des employés, on les licencie, on leur donne une augmentation de salaire pour seulement une année? C'est cela, la dure réalité que doivent vivre les gestionnaires des CLSC, des hôpitaux, des cliniques et de toutes ces institutions. On ne peut pas garantir au système de santé d'être plus performant avec 2 milliards qu'on rajoute pour tout le Canada. Cela représente 400 millions de dollars pour le Québec, c'est une belle somme d'argent, mais pour une seule année. On ne peut pas planifier à long terme.

Encore une fois, dans le discours du Trône, le gouvernement fédéral nous dit que c'est pour année seulement. Cela a été décrié par les premiers ministres, et le premier ministre du Canada n'a jamais contesté cela. Il a même dit qu'il fallait qu'il regarde annuellement comment se portait la situation financière du pays pour être capable de voir s'il va reconduire le montant de 2 milliards de dollars. Je sais très bien pourquoi il veut le faire, c'est pour être capable de faire une annonce, comme le premier ministre Chrétien avait fait. Il avait fait une annonce sur les 2 milliards de dollars il y a deux ans. Il l'avait réitérée lorsqu'il avait donné son autorisation aux provinces. Cela a été repris par le nouveau premier ministre. Tous les ans, on essaiera de faire une nouvelle annonce.

Par contre, pendant ce temps-là, le système qui fonctionne dans les provinces, dans les hôpitaux, dans les CLSC n'est pas certain d'avoir cet argent, donc il est impossible de planifier à long terme. C'est cela, la dure réalité du discours du Trône.

Je prendrai une deuxième partie de ce discours du Trône concernant la crise de la vache folle. Le gouvernement s'est engagé ou a essayé de dire aux producteurs agricoles qu'il allait les aider.

• (1030)

Dans le discours du Trône, on ne mentionne aucun montant d'argent pour leur venir en aide. On a vu tantôt qu'il y avait 2 milliards de dollars pour la santé mais il n'y a aucun nouveau montant d'argent pour les agriculteurs. Il y a juste une phrase, à la page 21, au dernier paragraphe:

Le gouvernement est déterminé à promouvoir l'économie agricole [...] et à faire en sorte que les agriculteurs ne soient pas laissés à eux-mêmes dans des circonstances qui ne relèvent pas de leur contrôle.

On dit que les agriculteurs ne seront plus laissés à eux-mêmes. C'est la dure constatation que le Parti libéral a, jusqu'à la lecture de ce discours du Trône, laissé les agriculteurs à eux-mêmes. Maintenant, on leur dit qu'ils ne seront plus laissés à eux-mêmes mais on ne dit pas quel argent on leur donnera. Comment peuvent se sentir les agriculteurs qui vivent de durs moments?

Les agriculteurs de Argenteuil—Papineau—Mirabel, de ma circonscription, mais aussi des autres circonscriptions de mes collègues du Québec, vivent de durs moments. Nous avons des problèmes, une situation financière très précaire. Ce n'est pas juste au niveau de l'industrie du bovin. Au Québec, c'est aussi l'industrie de la vache de réforme. C'est donc très difficile dans les milieux ruraux.

Dans le discours du Trône, on aurait dû s'attendre à une aide importante et massive pour essayer de régler le problème. Tout ce qu'on dit, c'est:

[...] que les agriculteurs ne soient pas laissés à eux-mêmes dans des circonstances qui ne relèvent pas de leur contrôle.

On ne veut plus les laisser à eux-mêmes, mais évidemment, il n'y a aucune somme d'argent pour essayer de les aider. On va encore dire qu'on va essayer de convaincre les Américains ou les autres pays d'acheter. Pendant ce temps, cela coûte de l'argent pour nourrir le bétail. C'est cela qui arrive. Les agriculteurs ont de moins en moins d'argent et on va assister, dans un avenir assez rapproché, à des fins tragiques pour des entreprises. Encore une fois, il n'y a rien dans ce discours-là, à part des vœux pieux, comme je vous l'ai dit.

Le troisième point concerne l'aide aux villes. On dit que le gouvernement s'appliquera sans tarder à essayer d'aider les municipalités. Je reprends le texte de la page 14 du discours du Trône, au premier paragraphe:

Ainsi, le gouvernement collaborera avec les provinces en vue de partager avec les municipalités une partie des recettes tirées sur la taxe sur l'essence [...].

On lit «collaborera», cela ne veut pas dire qu'il va le faire.

Au deuxième paragraphe, on lit:

Cela pourtant requiert du temps et l'accord des autres ordres de gouvernement.

Cela est correct. C'est ce que décrie le Bloc québécois depuis les tous débuts. Vous ne pouvez négocier directement avec les villes parce que ce sont les créatures des provinces.

Je sais, en tant qu'ancien président de l'Union des municipalités, que c'est la réalité. Cela ne fait pas l'affaire de tous les élus municipaux mais il y a quand même une Constitution dans ce pays. Je ne dis pas que je suis d'accord avec elle, mais elle fait que les municipalités relèvent des provinces. C'est le gouvernement qui a fait des promesses.

Durant les derniers mois, le nouveau premier ministre se promène dans les villes en disant qu'il va leur donner de l'argent. Cependant, il sait très bien que ce n'est pas dans son champ de compétence. Dans le discours du Trône, il nous dit qu'il pourrait peut-être partager la taxe sur l'essence, mais que cela prendra des accords avec les autres ordres de gouvernement. Cela veut dire qu'il n'y aura pas d'argent.

La seule chose qu'il peut faire concerne la fameuse taxe sur les produits et services. Là, évidemment, il nous dit:

Le gouvernement [...], quant à lui, est prêt et sa participation initiale, dans le cadre de son propre champ de compétence, consiste à rembourser pleinement à toutes les municipalités la portion de la taxe sur les produits et services qu'elles doivent actuellement payer.

L'Adresse

Ce qu'il dit dans le discours du Trône, et cela fait évidemment l'affaire du Bloc québécois, c'est que le plein crédit de la TPS sera retourné aux villes. Le crédit était seulement de 57 p. 100 et maintenant, il sera de 100 p. 100. Au cours de la prochaine décennie, cette mesure procurera aux municipalités canadiennes un nouveau financement stable d'environ 7 milliards de dollars.

Le gouvernement calcule que le remboursement de la TPS va constituer un financement pour les villes. C'est vrai en partie. Plus la ville est grosse, plus ses dépenses sont importantes, plus cela fait de l'argent. Pour les plus petites municipalités et les moyennes villes, cette participation est très minime. Il reste tout de même que ce sont 7 milliards de dollars qui seront réinjectés.

Toutefois, il n'y a rien dans le discours du Trône au sujet de la taxe sur l'essence et rien non plus au sujet du fameux programme d'infrastructures permanent que demandent les municipalités, les petites, les moyennes et les grandes villes du Québec. Encore une fois, il faudra attendre le prochain budget.

Je terminerais en vous disant ce qui n'est pas dans ce discours. Bien sûr, il n'y a rien dans le discours du Trône sur l'aide aux sans-emploi ni, évidemment, sur la bonification de l'assurance-emploi. Le Bloc québécois demandait qu'on bonifie l'assurance-emploi pour les travailleurs saisonniers. Il demandait l'abolition des fameuses deux semaines d'attente que les chômeurs et chômeuses, quand ils doivent appliquer, considèrent comme étant une pénalité. Il n'y a rien sur l'abolition de ces deux semaines de pénalité, rien sur la bonification.

• (1035)

Encore une fois, dans mon dossier sur le transport—je suis critique en matière de transport pour le Bloc québécois—, il n'y a absolument rien concernant les nouvelles constructions d'autoroutes. Il n'y a donc rien pour l'autoroute 50 en Outaouais et dans les Basses Laurentides, dans ma circonscription. Il n'y a absolument rien pour la relance du transport aérien. Il n'y a donc rien pour la relance de l'aéroport de Mirabel qui, encore une fois, a perdu 500 emplois, parce qu'ADM a décidé d'acheter le départ d'Air Transat vers Dorval à coup de dizaines de millions de l'argent des contribuables.

Encore une fois, je voudrais que les Québécoises et les Québécois soient très circonspects quant à ce discours du Trône qui est, quant à moi, une coquille vide à l'égard de leurs intérêts.

[Traduction]

M. Ovid Jackson (Bruce—Grey—Owen Sound, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les propos de mon collègue du Bloc. Je ne suis pas de son avis sur tous les points. Cependant, à titre de député de Bruce—Grey—Owen Sound, je me préoccupe énormément du milieu agricole, des petites municipalités, des fournisseurs de tracteurs et des employés des banques. Il est clair que les agriculteurs sont stressés.

Le gouvernement du Canada a dépensé un demi-milliard de dollars et je sais que 120 millions supplémentaires seront consacrés au dossier de la vache de réforme.

Ce qui me frustre est de voir que les établissements d'emballage et les autres intervenants de la communauté s'accaparent de presque toutes les sommes qui devraient être versées aux agriculteurs. Lorsque, durant les inondations, certaines personnes ont vendu du bois de chauffage et des génératrices à des prix obscènes, toute la communauté canadienne a fait pression sur ces gens et les a forcés à réduire les prix et même à prêter les génératrices.

Je ne comprends pas comment les établissements d'emballages peuvent garder une part si importante de l'argent alors que certains agriculteurs sont pauvres et ont dramatiquement besoin de cet argent.

Malgré tous les mécanismes dont il dispose, il arrive parfois que le gouvernement n'achemine pas les fonds jusqu'à ceux qui en ont le plus besoin.

Le député sait-il comment on pourrait acheminer les fonds jusqu'aux agriculteurs les plus pauvres qui en ont vraiment besoin?

• (1040)

[Français]

M. Mario Laframboise: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Il reste que c'est le gouvernement libéral, son gouvernement, qui a la possibilité d'utiliser la Loi sur la concurrence pour pouvoir s'assurer que les montants d'argent aillent au bon endroit et pour mettre à l'amende ceux et celles qui profitent de la situation.

C'est un choix que le gouvernement a fait. Cependant, ce n'est pas cela qui est écrit dans le discours du Trône. Je relirai à mon collègue—dans le texte français, c'est à la page 22—ce que le gouvernement a décidé dans le discours du Trône pour les agriculteurs. En effet, tout à l'heure, je vous ai donné un chiffre concernant les municipalités. Il s'agit de 7 milliards de dollars. Pour la santé et les provinces, il y a un chiffre, soit 2 milliards de dollars.

Toutefois, dans ce discours du Trône, il n'y a absolument aucune indication monétaire concernant l'aide aux agriculteurs. Tout ce qu'il y a, c'est, et je cite:

Le gouvernement est déterminé à promouvoir [...] et à faire en sorte que les agriculteurs ne soient pas laissés à eux-mêmes dans des circonstances qui ne relèvent pas de leur contrôle.

Évidemment, une fois que le gouvernement a dit: «On ne veut plus les laisser à eux-mêmes», c'est un constat à savoir qu'il les a laissés à eux-mêmes. Cela veut donc dire que jusqu'à ce discours du Trône, soit jusqu'au 2 février, le gouvernement les a laissés à eux-mêmes.

Maintenant, comment peut-on apporter une solution? À mon avis, même si on utilise présentement la Loi sur la concurrence, il sera trop tard. Cela prend un programme d'aide pour dépanner les agriculteurs.

En effet, au moment où l'on se parle, ils doivent nourrir leurs animaux. Telle est la dure réalité. Et cela coûte de l'argent quand on est incapable de les vendre, car il faut certes nourrir ces bêtes. Évidemment, il ne suffit pas seulement d'utiliser la Loi sur la concurrence et d'essayer de poursuivre. Je ne veux pas dire qu'on ne doit pas le faire, cependant.

Oui, attaquons-nous aux transformateurs et à ceux et celles qui profitent du système pour exploiter les agriculteurs. Je n'ai pas de problème avec cela. Toutefois, en attendant, il faut dépanner des fermiers, des agricultrices et des agriculteurs qui, eux, sont aux prises avec des problèmes très importants, soit d'être capables de nourrir les animaux. Cela prend de l'argent. Et quand on n'a plus d'argent, c'est là que surviennent des situations très difficiles pour les entreprises.

[Traduction]

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Monsieur le Président, le député croit-il qu'une injection de fonds serait vraiment la bonne solution? Comment faire pour s'assurer que les sommes iront vraiment jusqu'à la ferme au lieu de se retrouver dans les mauvaises mains?

[Français]

M. Mario Laframboise: Monsieur le Président, vous savez que dans des situations de crise, il faut faire confiance aux individus, aux hommes et aux femmes qui gèrent les entreprises.

L'Adresse

De toute façon, ils sont bien souvent réunis en associations. Je sais qu'au Québec, c'est l'Union des producteurs agricoles. Je fais pleinement confiance à cette association qui est capable de négocier directement le remboursement et la façon dont le gouvernement devrait transférer les sommes d'argent aux agriculteurs.

Je présume que dans chacune des provinces, il y a des associations de producteurs agricoles qui sont capables de prendre les problèmes en main. Il y a des associations dont on dit qu'elles sont syndicales, mais qui, en revanche, sont des entreprises privées. Ce ne sont donc pas des syndicats, comme on peut retrouver dans d'autres types d'entreprises. Ce sont des contributions et, évidemment, je crois qu'on pourrait très rapidement négocier, avec chacun des représentants des agriculteurs, des transferts directs pour pouvoir s'assurer que l'argent va bel et bien aux productrices et aux producteurs qui en ont grandement besoin pour nourrir leurs animaux.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, je suis heureuse aujourd'hui de prendre la parole dans ce débat portant sur le discours du Trône. J'aimerais souligner quelques contradictions contenues dans le discours du Trône. On y dit qu'on veut cesser les empiètements dans les provinces et qu'on veut respecter les champs de compétence. Aussi, on semble avoir beaucoup plus de compassion dans ce discours du Trône que dans des discours du Trône précédents.

J'aimerais vous lire le premier paragraphe des grands principes du discours du Trône:

Nous voulons un Canada avec des assises sociales solides où les gens sont traités avec respect, où ils sont épaulés au besoin, où personne n'est laissé pour compte.

Ce sont des paroles très creuses. Dans le discours du Trône, on ne voit aucune intention du gouvernement de remettre aux provinces les surplus de la caisse de l'assurance-emploi; on a même voulu réduire l'accessibilité aux bénéficiaires. On ne voit pas cela dans le discours du Trône. Eu égard aux congés parentaux, si l'on avait voulu, on aurait respecté le nouveau jugement de la Cour d'appel du Québec, on aurait remis les sommes d'argent, on l'aurait inscrit, on aurait mentionné les intentions du gouvernement au chapitre des congés parentaux.

C'est la même chose concernant le Transfert social canadien. On n'a pas dit qu'on devrait revenir à ce qui était attendu en termes de fonds pour le Transfert social canadien. On a remis de l'argent dans la santé, mais on sait très bien que ce n'est pas suffisant. On sait que le montant de 2 milliards de dollars qui a été investi dans la santé par le biais des programmes de transferts sociaux était un manque à gagner.

C'est la même chose pour le déséquilibre fiscal. On n'a pas voulu aborder cette question et on sait très bien que si le gouvernement fédéral a plus d'argent dans ses coffres, c'est parce qu'il a un pouvoir de taxation qui s'est accru au fil des ans.

On n'a pas vu non plus l'engagement du gouvernement envers les artistes dans ses champs de compétence. Par exemple, on aurait pu décider, étant donné leurs contrats, de l'étalement des revenus des artistes, ce qui leur aurait permis de payer moins d'impôt au fil des ans. On sait très bien que pour les artistes, il y a des années où les affaires fonctionnent mieux et d'autres années où les contrats sont moins faramineux. La plupart des artistes sont des travailleurs autonomes. On n'a rien vu à cet égard dans la Loi sur l'assurance-emploi. On aurait pu accorder, par le biais de la Loi sur l'assurance-emploi, une certaine flexibilité quant aux aménagements que les provinces auraient pu faire. On ne voit pas là d'intentions fermes du gouvernement.

On peut aussi voir les valeurs canadiennes qui s'opposent aux valeurs québécoises. On sait qu'on a encore nié la valeur du peuple québécois dans le discours du Trône. Je vous lirai ce que dit le discours du Trône en première page:

Nous avons certes des valeurs propres à notre nation et nous pouvons les porter sur la scène internationale de manière humanitaire et efficace.

La différence canadienne est soulignée largement, tandis que la différence québécoise est ignorée. Par contre, on souligne par exemple la culture autochtone. Nous aussi la soulignons, mais nous voudrions que le Québec, qui rayonne sur la scène internationale par ses artistes, soit aussi reconnu dans ses différences. Ces différences sont niées dans le discours du Trône, où le Québec n'existe pas, sauf peut-être comme manifestation de la diversité régionale canadienne. Nous sommes noyés dans cette grande valeur du multiculturalisme et de la diversité sous un même drapeau.

À cet égard, j'aimerais quand même vous souligner certains comportements du Québec qui diffèrent du comportement du Canada. Par exemple, il suffit de regarder des chiffres qui nous indiquent à quel point la consommation télévisuelle est différente au Québec par rapport à la consommation des heures d'écoute sur la scène canadienne hors Québec. Les Québécois francophones sont très fidèles à leurs émissions et à leurs artistes. On voit que 90 p. 100 de leurs heures d'écoute sont destinées à des émissions québécoises. C'est tout à fait le contraire pour ce qui est des heures d'écoute des Canadiens hors Québec, qui suivent de façon moindre leurs propres émissions et favorisent plutôt les émissions étrangères. À cet égard, les chiffres parlent.

• (1045)

L'écoute des émissions canadiennes à la télévision anglaise est de 26 p. 100 au Canada, excluant le Québec, tandis que l'écoute des émissions étrangères est de 74 p. 100. Cela est bien compris. Je siège au Comité permanent du patrimoine canadien.

On sait très bien que les Canadiens, en dehors du Québec, écoutent 74 p. 100 d'émissions étrangères. Ce sont presque exclusivement des émissions américaines. Dans une moindre mesure, nous les écoutons, bien entendu. Toutefois, 62 p. 100 des émissions écoutées au Québec sont des émissions produites au Québec. En ce qui concerne les émissions étrangères, pour les Québécois, cela ne veut pas dire seulement les émissions américaines, mais aussi des émissions qui viennent d'Europe ou diffusées par des réseaux spécialisés. On voit bien une distinction en termes de comportements.

C'est la même chose sur l'engagement à l'égard du Protocole de Kyoto. C'est une autre différenciation par rapport à ce qui s'est passé comme alignement. Contrairement à d'autres régions, le Québec, en vertu de ses pratiques environnementales, a été à l'avant-garde du combat contre le gouvernement fédéral pour ratifier le Protocole de Kyoto.

Déjà, en 1992, le Québec avait ratifié par décret la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. C'est pourquoi le Québec souhaitait que le gouvernement fédéral ratifie le protocole dans les meilleurs délais et lui donne l'assurance que cette mise en oeuvre du Protocole de Kyoto serait faite dans l'équité et dans le respect des compétences de chaque province.

L'Adresse

Or, dans le discours du Trône, on trouve aussi une intrusion dans les champs de compétence du Québec en ce qui a trait à la qualité de l'eau et de l'air. De plus, on ne manifeste aucune intention de s'attaquer à la source du problème des changements climatiques: le pétrole et le charbon. On peut donc voir qu'il n'y a aucune volonté de consacrer le principe du pollueur-payeur dans la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto. On sait que cela aurait été frustrant pour certaines provinces canadiennes.

C'est la même chose pour la Loi sur les jeunes contrevenants. Là encore, le Québec se distingue. On sait la bataille épique qui a été menée à la Chambre en ce qui a trait au changement de la loi fédérale qui s'appelait la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents. L'approche répressive dans ce projet de loi a été vertement critiquée par l'ensemble des acteurs au Québec qui oeuvrent dans ce secteur.

L'approche du Québec concernant la Loi sur les jeunes contrevenants était beaucoup plus éducative. Faire passer des jeunes adolescents d'à peine 14 ans devant un tribunal pour adultes, contrairement au système qui avait été mis en place, dessert la volonté d'aider ces jeunes pour qu'on les réintègre plus tard dans la société après qu'ils aient, bien entendu, été obligés de purger certaines peines.

On sait que notre méthode, au Québec, a été fructueuse. Le taux de criminalité juvénile est le plus bas au Canada et le taux de judiciarisation devant les tribunaux de la jeunesse est deux fois moindre que la moyenne canadienne. Encore là, le gouvernement n'a pas écouté cette distinction québécoise.

C'est encore la même chose pour les congés parentaux. Au Québec, les congés parentaux étaient beaucoup plus flexibles. Ils tenaient compte des réalités des familles, des pères et des mères au Québec, qui avaient besoin d'avoir droit aux congés parentaux par l'entremise de l'aide sociale.

C'est terrible ce qui se passe. Dans le discours du Trône, on a nié cette différence culturelle du Québec. Je peux dire qu'on a aussi nié certains des engagements que le gouvernement aurait dû prendre par rapport à la culture. Ce n'est pas parce que nous voulons que le gouvernement s'occupe de culture. Toutefois, il y a des lois qui doivent régir certains domaines culturels au Québec.

Il n'y a rien quant à la volonté de ce gouvernement de prendre une décision quant à la levée de la restriction et la barrière sur la propriété étrangère. On sait que c'est un enjeu important pour toute l'industrie culturelle québécoise et canadienne, mais surtout au Québec. On s'est mobilisé et on est venu en comité nous parler de cette loi. Où est l'engagement de ce gouvernement en matière de culture?

La même chose arrive encore avec le droit d'auteur. Il n'y a aucun alignement. On sait que l'Union des artistes du Québec a réagi au discours du Trône. Ce qu'ils disent, c'est qu'ils se demandent où est l'engagement du gouvernement pour améliorer les conditions de vie et de travail des artistes.

Il n'y a rien sur l'assurance-emploi et rien sur l'étalement du revenu des artistes. Ce sont les artistes du Québec qui demandent cela. Ils demandent au gouvernement de s'engager fermement à restaurer les montants promis pour le Fonds canadien de télévision et de continuer à soutenir la création dans tous les secteurs culturels. Ils continuent de demander au gouvernement de ne pas autoriser la levée de la propriété étrangère, comme je vous le disais tout à l'heure.

● (1050)

Dans son bilan, la vérificatrice générale a même souligné, concernant les secteurs où le gouvernement aurait dû agir dans les champs de compétence des provinces, la façon dont le gouvernement voyait à l'état des lieux historiques, comment il agissait dans le domaine de l'édition et dans le domaine des archives. C'est un secteur en péril, c'est désastreux. C'est un champ de compétence du gouvernement fédéral. Qu'a-t-il fait? Il n'a rien fait. Il n'a pas mis les sommes d'argent nécessaires pour la restauration des lieux historiques et des parcs. Les archives aussi sont dans un état pitoyable. La mémoire collective des peuples québécois et canadien perdra peut-être des archives et on ne pourra les retrouver.

Je pense que le gouvernement a continué à prendre de l'argent au détriment des provinces et n'a pas fait des bons choix. Dans ces compétences, on peut dire que les résultats sont à discuter.

● (1055)

[Traduction]

L'hon. Robert Thibault (Ouest Nova, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole en réponse au discours du Trône. Je vous signale que je partage mon temps de parole avec le député de Pickering—Ajax—Uxbridge.

Je suis un partisan enthousiaste du discours du Trône, parce que le gouvernement y indique la voie à suivre aux Canadiens. Pourquoi sommes-nous aujourd'hui en mesure de faire de nouvelles immobilisations substantielles et de prendre de nouvelles directions? C'est parce que le dur labeur des Canadiens, depuis dix ans, nous a permis de contrôler nos finances. Le gouvernement peut gouverner, faire des projets et créer des partenariats avec les communautés parce que nous disposons aujourd'hui des ressources et parce que nous sommes confiants que nous aurons les ressources nécessaires dans l'avenir.

La première tranche de trois milliards de dollars en fonds nouveaux provient de la marge de manoeuvre que nous a assurée le remboursement de la dette, notamment les paiements à l'étranger sur le service de la dette. Si nous continuons de gérer les finances publiques avec prudence, et je suis confiant que ce sera le cas sous ce gouvernement, nous pourrions améliorer la situation encore davantage.

Nous parlons d'une nouvelle ère de réalisations, et nous parlons aussi des collectivités. Je suis heureux qu'on ait cessé de parler des «villes», parce qu'il était trop souvent question de leurs priorités. Mes collègues, de ce côté-ci de la Chambre, ont rappelé au premier ministre et à ses ministres que nous devrions plutôt parler des collectivités. Nous devons pouvoir compter sur des collectivités dynamiques, car c'est de leur dynamisme que dépend celui du pays.

Les régions rurales ne demandent pas la charité. Elles veulent des investissements et une aide adéquats. Nous voulons libérer le potentiel de toutes les régions au pays. Je sais que ceux d'en face parlent souvent du sentiment d'aliénation dans l'Ouest. Nous en faisons autant chez nous, à Ouest Nova. Dans ma circonscription, qui est à trois heures de route du centre urbain le plus proche, nous avons souvent l'impression d'être sous-représentés auprès de l'appareil gouvernemental et du gouvernement. Nous voulons être des partenaires à part entière.

L'Adresse

En Nouvelle-Écosse, les régions rurales, dont les secteurs des ressources et d'autres secteurs d'activité, contribuent pour 70 p. 100 à la richesse de la province. Il est donc juste que nous puissions compter sur des investissements et une aide suffisants pour mettre en valeur encore davantage les ressources de ces régions, comme c'est le cas des régions rurales et des petites collectivités ailleurs au pays.

La circonscription d'Ouest Nova, que j'ai l'honneur et le grand plaisir de représenter, est un microcosme du pays. Elle est peuplée de gens de nombreuses cultures: des autochtones, des anglophones, des francophones, des Acadiens. Nous avons parmi nous des gens qui viennent de toutes les parties du monde, et leurs descendants vivent dans la circonscription. Nos industries sont grandes et variées, qu'il s'agisse du secteur de l'agriculture, de l'industrie forestière, de la pêche, des forces armées, de la haute technologie, du tourisme, des maisons d'enseignement et de manufactures, notamment. Tous ces secteurs ont des défis à relever et des occasions à saisir. J'envisage avec confiance la perspective de continuer de travailler avec les députés et le gouvernement pour améliorer la situation.

L'agriculture a fait l'objet d'une vive attention dernièrement. Il est peut-être difficile pour des gens d'autres régions du pays de se rendre compte de l'importance de l'agriculture en Nouvelle-Écosse, mais elle est importante. Elle est importante pour ma circonscription, car elle soutient une foule de petites localités et d'entreprises familiales. Elle les maintient en vie; toutefois, le secteur agricole a de sérieux défis à relever, comme l'ESB, les prix du porc, et j'en nommerai d'autres tout à l'heure.

[Français]

Ouest Nova était le lieu du premier établissement européen en Amérique du Nord. L'an prochain, on fêtera le 400^e anniversaire de la fondation de Port-Royal. Nous invitons tous les Canadiens, le Président de la Chambre et tous les députés à se rendre à Ouest Nova cet été pour y fêter le Congrès mondial acadien et toutes les retrouvailles. On fêtera le 400^e anniversaire pendant tout l'été.

Il y aura des dates pour des activités spécifiques. Je serai content d'indiquer les dates intéressantes aux députés. Ils pourront se rendre dans mon comté pour goûter à la bonne nourriture, rencontrer les gens, échanger et surtout y laisser de leur argent.

Les gens de Ouest Nova sont entrepreneurs.

[Traduction]

Les entrepreneurs sont autosuffisants. Ils aiment prendre les choses en main et relever les défis.

Il y a des villes comme Cornwallis qui ont su se redresser avec brio. Cette ville était presque totalement tributaire de la base d'entraînement militaire. Cette base a été fermée à cause des restrictions budgétaires et de l'examen des programmes. Nous avons perdu ces installations. La population a créé une agence de développement économique et a travaillé avec le gouvernement de l'époque pour insuffler une nouvelle vie à la ville. Aujourd'hui, il y a plus d'emplois à la base qu'il n'y en avait lorsque les militaires l'exploitaient. Ce sont des emplois dans les domaines de la fabrication, de la haute technologie et de l'éducation.

Présentement, le Centre Pearson pour la formation en maintien de la paix éprouve certaines difficultés, ce qui ne devrait pas se produire. C'est pourquoi nous parlons à l'occasion d'aliénation des régions rurales. Certains bureaucrates aimeraient que le Centre soit déménagé à Ottawa. Le Centre Pearson pour la formation en maintien de la paix s'est établi en Nouvelle-Écosse grâce au travail acharné de mon prédécesseur, Harry Verran, qui a collaboré avec la communauté pour faire en sorte que cette région développe tout son

potentiel. Des gens du monde entier acquièrent une excellente formation dans une atmosphère détendue et agréable avant de retourner poursuivre leur travail dans le monde entier. Je veux remercier l'actuel ministre de la Défense nationale, de même que son prédécesseur, ainsi que le ministre des Affaires étrangères, pour leur appui au Centre Pearson, en termes de financement et d'efforts soutenus en faveur de son établissement à West Nova.

Il y a quelques années, environ 10 ans, Yarmouth a perdu ses deux principaux employeurs. Nous avons perdu une filature de coton qui avait opéré pendant plus de 100 ans. Nous avons perdu une mine d'étain qui générait quelque 40 p. 100 des impôts fonciers de la municipalité dont j'ai été l'administrateur. La communauté a créé une agence locale et collabore, comme à Cornwallis, avec les municipalités, les gouvernements provincial et fédéral et les entrepreneurs locaux. L'ancienne filature de coton est devenue un centre industriel. Le nombre d'emplois est maintenant supérieur à ce qu'il était à l'époque, ou sûrement équivalent. Yarmouth a ressuscité.

Ce sont là pour tous les Canadiens deux exemples parfaits de relance du potentiel des zones rurales de la Nouvelle-Écosse. Ces deux communautés auraient pu être abandonnées sous prétexte que c'était dans la nature des choses, mais elles ont refusé de se laisser faire et maintenant elles arrivent à garder leurs jeunes gens et elles encouragent les gens de l'extérieur à venir s'y établir. Il reste beaucoup de travail à faire dans ces communautés et dans les autres communautés de ma circonscription. Fortes de l'appui des gouvernements fédéral et provincial, les communautés relèveront ces défis.

Il y avait une petite société céréalière qui achetait des aliments pour animaux et du grain dans la vallée de l'Annapolis. Elle a déménagé. Les agriculteurs de la région ont mis sur pied une coopérative il y a environ cinq ans avec un peu d'aide des gouvernements fédéral et provincial. La coopérative est parvenue à la stabilité financière. Elle a aidé à créer un marché pour les petites exploitations, approvisionnant les éleveurs et les agriculteurs en aliments pour animaux. Voilà un excellent exemple d'une collectivité qui fait un effort, soutenue par les pouvoirs publics.

J'y reviens sans cesse. Il est très important d'avoir des organismes comme Diversification de l'économie de l'Ouest, FedNord, Développement économique Canada au Québec et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Il est important que ces organismes soient présents sur le terrain, de façon qu'ils comprennent le potentiel des localités.

Nous avons encore du travail à faire avec ces organisations. Nous pouvons utiliser comme point de départ le document *Cap sur l'avenir* rédigé par les députés libéraux de l'Atlantique afin d'améliorer ces organismes, de leur donner un peu plus de souplesse et de leur accorder les ressources voulues. On a abattu de l'excellente besogne, mais il existe un potentiel encore bien plus considérable.

Les organismes de développement régional dans les localités rurales, comme la Western Valley Development Authority et la South West Shore Development Authority, ont fait un travail admirable en trouvant et en conjuguant toutes les ressources nécessaires afin d'exploiter le potentiel existant.

L'Adresse

Bien qu'ils vivent dans des régions rurales, ces gens, comme je l'ai dit, font preuve de beaucoup d'esprit d'entreprise. Ils s'assurent de tirer profit de toutes les technologies à leur disposition. Il y a des entreprises comme la société King's Produce et la société den Haan's Greenhouses. La société AF Theriault & Son, fondée par une femme, une entreprise familiale de construction d'embarcations et l'une des 10 plus importantes au pays, utilise et fabrique de nouveaux matériaux comme la fibre de carbone.

Ils relèvent des défis. Il est très difficile pour ces petites et moyennes entreprises de soumissionner aux appels d'offres du gouvernement fédéral en raison des règles de ce processus et des exigences de garantie. Nous avons donc encore du travail à faire.

BioVision est une nouvelle entreprise fondée dans la vallée de l'Annapolis. Elle souhaite transformer des sous-produits du bois contenant de la cellulose en éthanol et créer tous les dérivés qui peuvent servir à d'autres entreprises manufacturières, partout où des produits pétroliers sont utilisés actuellement.

• (1100)

Ces entreprises ont besoin d'un peu d'aide. Les règles doivent reconnaître leur existence. Il est très difficile, pour celles qui ne sont pas situées à Montréal, Toronto, Ottawa ou Halifax, de communiquer avec des représentants du gouvernement.

Je n'ai couvert que la moitié de ce que je voulais dire et je me rends compte que mon temps de parole touche à sa fin. Je félicite le gouvernement pour le discours du Trône, pour les orientations qu'il met de l'avant, pour l'aide apportée aux communautés et aux autoroutes de ma province. Il est très important que nous ayons la bonne infrastructure en matière d'autoroutes. Il est important que le sort du port de Digby revienne entre les mains de la collectivité et que nous conservions notre aéroport.

Je suis impatient de travailler en étroite collaboration avec les députés et les ministres pour que des ressources soient consacrées à cette région. Ce document cadre, qui servira à l'élaboration du budget et du processus, est une initiative formidable et donne de grandes orientations à toutes les communautés canadiennes.

• (1105)

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, comment pouvons-nous dire qu'une élection approche? Bon sang! on dirait que le député prononce son premier discours à la Chambre plutôt qu'un discours de fin de législature. J'ai bien apprécié le tour d'horizon de West Nova de la part du député qui représente cette circonscription.

Mais j'aimerais en revenir au document cadre auquel il a fait référence, document qui fait l'objet de notre débat et qui est le discours du Trône. Il a mentionné au début de son intervention que nous entrons dans une nouvelle ère. Je dirais plutôt pour ma part que nous nous trouvons toujours dans la même vieille ère de promesses non tenues par les libéraux.

J'aimerais signaler à son attention un passage du discours du Trône, qui dit ceci à la page 4:

Nous devons amener les citoyens à s'engager davantage dans la vie politique de leur pays. Un tel mouvement doit s'amorcer là où il doit avoir la portée la plus profonde, soit au Parlement, en veillant à améliorer son fonctionnement.

Plus loin dans le même chapitre, le discours du Trône dit encore ceci:

En rehaussant sensiblement le rôle de tous les députés, le Parlement retrouvera sa vocation première de tribune où les Canadiens et Canadiennes puissent constater que leurs opinions sont examinées et que l'on fait valoir leurs intérêts.

On trouve souvent de grands mots et de grandes phrases dans un discours du Trône, mais ne dit-on pas que c'est l'acte qui compte ou

que les actions sont plus éloquentes que les paroles. Examinons un peu ce que ce prétendu nouveau gouvernement a réalisé.

Après six jours d'une nouvelle session du même vieux gouvernement fatigué, nous voyons le nouveau premier ministre, qui n'est certes pas nouveau dans cette enceinte, utiliser la clôture pour clore le débat à la Chambre des représentants du peuple. Cela contredit pourtant de façon flagrante l'objectif énoncé par le gouvernement dans ce dernier discours du Trône. Même son prédécesseur, celui que l'on qualifiait de dictateur bienveillant, a attendu cinq mois avant d'avoir recours à la clôture. Le nouveau premier ministre, lui, a mis six jours.

Je me demande comment le député parviendrait à concilier cet engagement, énoncé dans ce qu'il a appelé un document cadre, avec les actions du gouvernement.

L'hon. Robert Thibault: Monsieur le Président, nous sommes en présence d'un nouveau gouvernement et celui qui vous le dit est un député qui conserve d'excellents souvenirs du gouvernement précédent. Il y a un nouveau premier ministre et un nouveau ministère.

La question que le député a posée s'inscrit très bien dans la foulée de ce qu'a dit le premier ministre. On ramène les projets de loi à un endroit public où peut se tenir un débat sur leur contenu, non pas sur la forme, mais sur le fond, sur le point de savoir s'ils constituent de bonnes initiatives. J'estime que ce sont de très bonnes initiatives qui ont été soumises à la Chambre, où, dans nos débats sur ces projets de loi, nous pouvons représenter les intérêts des Canadiens.

Nous avons consacré six jours de débats interminables au processus, pour déterminer si ces projets de loi devraient nous revenir. Les Canadiens ne nous ont pas envoyés ici pour cela, pour débattre de règles, de processus et de procédure. Ils veulent que nous débattions de questions de fond qui ont des incidences sur leur vie quotidienne. Ces projets de loi ont maintenant été rétablis à la Chambre et à partir de cette étape, les parlementaires que nous sommes décident s'ils constituent de bonnes initiatives pour les Canadiens ou s'il y a lieu de les améliorer.

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au député, qui, évidemment, connaît particulièrement bien la problématique des pêches et océans.

Je voudrais exprimer une préoccupation au nom de nombreuses personnes en Colombie-Britannique au sujet d'un passage du discours du Trône donnant à penser que le moratoire sur la prospection pétrolière et gazière au large des côtes de la Colombie-Britannique pourrait être levé. Bien sûr, ce moratoire s'applique à la côte est aussi, mais je m'inquiète particulièrement, dans ce cas-ci, de la possibilité que le moratoire sur la prospection pétrolière et gazière soit levé au large des côtes de la Colombie-Britannique. Gordon Campbell, le premier ministre libéral, a déclaré qu'il a bon espoir que ce moratoire sera levé, présumément dans la foulée du discours du Trône et de conversations avec les fonctionnaires du premier ministre.

Le député va-t-il nous indiquer si le gouvernement libéral a l'intention de prendre des mesures pour lever ce moratoire? Nous y sommes totalement opposés. De nombreux Britanno-Colombiens y sont opposés. À n'en pas douter, les Haïda de la région, qui sont le plus touchés, y sont opposés. Cela aurait un impact environnemental dévastateur.

Le député va-t-il indiquer très clairement que le gouvernement libéral n'a absolument pas l'intention de lever ce moratoire sur la prospection pétrolière et gazière?

L'Adresse

•(1110)

L'hon. Robert Thibault: Il est bien certain, monsieur le Président, que je ne peux pas parler pour le gouvernement. Toutefois, cette question pourrait être posée au ministre compétent au cours de la période des questions.

À titre de parlementaire, je suis d'avis que c'est une question qui vaut la peine d'être discutée. Il est très important de tenir des discussions à cet égard en Colombie-Britannique. Si les gens de la Colombie-Britannique sont d'avis qu'on doit revoir cette question, s'agissant de déterminer si le moratoire devait être levé, nous devrions entendre ce qu'ils ont à dire. Certains sont d'avis que nous ne devrions pas nous pencher sur cette question, que nous ne devrions pas en parler, que nous ne devrions même pas nous en occuper et que nous ne devrions rien faire qui puisse remettre le moratoire en question. Si les gens de la Colombie-Britannique veulent une révision, le gouvernement est alors justifié de revoir la question.

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de commenter le discours du Trône, ce document d'orientation générale que le gouvernement a présenté la semaine dernière.

En ma nouvelle capacité de secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, j'aurai de nombreuses responsabilités à relever, non seulement dans mes relations avec le ministre des Affaires étrangères, mais également pour traiter avec le nombre de plus en plus élevé de Canadiens qui font face à toutes sortes de problèmes partout au monde.

De nombreux discours ont été prononcés à ce sujet de notre côté de la Chambre, soulignant le travail magnifique qui a été accompli dans bon nombre de secteurs et dont je dirai quelques mots. J'ai été particulièrement heureux d'entendre parler de l'aide financière réelle et tangible qui sera apportée aux collectivités ainsi que de l'amorce d'un processus qui permettra d'accroître la subvention de départ pour les familles à faible revenu, du «bon d'apprentissage» ainsi que de l'engagement ferme envers les premières nations de notre pays.

J'ai trouvé intéressante l'approche du gouvernement relativement à la situation en Afrique, particulièrement en ce qui concerne la pandémie qui sévit sur ce continent. Depuis des années, je parle à des collègues de mes préoccupations au sujet des politiques du Canada en matière de brevets. Peu importe les arguments que peuvent invoquer les parties dans ce vaste débat, il est clair que les Canadiens partagent les mêmes préoccupations relativement à ce qui se passe dans ce coin de la planète. J'ose dire qu'en aucun cas nous ne pouvons fermer les yeux sur ce qui se passe là-bas.

La décision du premier ministre de confirmer que des modifications à l'aide internationale permettront d'assurer que les pays en question ont accès à des médicaments abordables dans la lutte contre cette pandémie caractérise tout à fait l'approche canadienne. Il y aura des problèmes à surmonter, mais il est évident que la situation est grave dans cette partie du monde. Elle est grave ailleurs aussi.

Dans la circonscription que je représente, Pickering—Ajax—Uxbridge, nul besoin de rappeler aux gens les dégâts que le SRAS a causés dans nos collectivités. Le Canada est partie du village global. L'accès facile au transport aérien et la multiplication des voyages aux quatre coins de la planète contribuent à répandre ici même des problèmes venant d'ailleurs.

C'est pourquoi j'espère que la mesure législative annoncée dans le discours du Trône, le projet de loi prévoyant l'envoi de médicaments génériques plus abordables, ou de médicaments antirétroviraux, ne

contiendra pas d'échappatoires qui pourraient permettre, par exemple, à un fabricant de médicaments de marque d'exercer son droit inaliénable de refuser que son médicament soit remplacé par un produit générique.

Nous savons que le Brésil, l'Inde et d'autres pays ont un avantage comparatif dans ce domaine. Nous savons aussi que les efforts du Canada, par l'intermédiaire de ses ONG, dans le cadre de sa coopération avec Médecins sans frontières et d'une initiative que j'ai dirigée au sein de mon propre caucus il y a deux ans dans la foulée des efforts de gens comme Stephen Lewis sont pris très au sérieux par le gouvernement. Je tiens à faire en sorte que nous comprenions bien que la marge d'erreur est très faible. Nous devons réagir et le faire efficacement.

Ces derniers mois, j'ai passé beaucoup de temps à m'occuper des questions intérieures courantes, certes, mais aussi de cas de Canadiens en difficulté. Le travail dans l'affaire William Sampson n'a été que le début. Nous avons depuis découvert la situation très troublante de Canadiens qui se trouvent exposés à des dangers.

Je tiens à souligner l'excellent travail accompli par nos agents des affaires consulaires aux Affaires étrangères. Ils ont une excellente feuille de route pour ce qui est d'aider les Canadiens à se sortir de situations difficiles. C'est un aspect de la question qui est méconnu, à mon avis, et qui n'est certainement pas souvent abordé lors des joutes oratoires de la période des questions. Je puis dire avec assez de certitude, pour avoir vu les deux côtés de l'équation, dans l'optique d'un critique, puis dans celle d'un témoin des événements, qu'il y a bien des choses que la population ne voit pas, dont certaines histoires positives.

J'ai l'intention de faire de mon mieux pour veiller à ce que, lorsque des problèmes surviennent, ils soient clairement exprimés. Je travaillerai avec des collègues de toutes les allégeances à la Chambre pour veiller à ce que ces problèmes se règlent. Aucun Canadien ne devrait subir de préjudices indus incompatibles avec les traitements acceptés dans le pays où il est, notamment si le pays est signataire de diverses conventions, qu'il s'agisse de conventions sur la torture ou le traitement des prisonniers. De plus, nous devons veiller à ce que soit respecté le principe de l'application régulière de la loi dans d'autres pays.

•(1115)

Il est impossible de plaire à tout le monde. Nous ne pouvons pas dire à un autre pays comment mener ses affaires. Nous pouvons toutefois nous assurer que les rapports que le Canada entretient avec d'autres pays relativement à des considérations humanitaires sont respectés. De nombreux pays dans le monde ont adopté la même position que le Canada en ce qui concerne la protection des droits de la personne.

Je suis impatient de m'attaquer à ce dossier avec d'autres collègues afin de faire ressortir ce problème qui a été soulevé au sujet de la situation dans laquelle se retrouvent trop souvent des Canadiens.

Je signale que le nombre de Canadiens qui sont incarcérés partout dans le monde a triplé depuis 1990. Un certain nombre de Canadiens voyagent et se trouvent à l'occasion exposés à des dangers. C'est pour cette raison que nous devons multiplier nos efforts afin que les Canadiens comprennent bien que la façon dont nous faisons les choses au Canada ne correspond pas nécessairement à la façon de faire ailleurs dans le monde. Pour reprendre un adage qui est un lieu commun à la mode, à Rome, il faut faire comme les Romains.

Je me réjouis des initiatives prises par le premier ministre, le Cabinet et le caucus. J'entends certains dire que les efforts déployés pour enrayer les déficits démocratiques ne fonctionneront pas. Je tiens à leur souligner que, tout en comprenant les règles qui régissent nos débats, nous ne nous sommes pas aperçu simplement par hasard de la nécessité d'enrichir le rôle des députés. Comme le savent sûrement les députés qui ont siégé ici au cours des législatures précédentes, le député de Sarnia—Lambton, qui est également le secrétaire parlementaire responsable des initiatives devant mener à la réforme démocratique, d'autres députés et moi-même avions tendance à nous tenir en marge des conventions.

Nous avons longuement réfléchi à la façon d'influer sur les questions de politique. La majorité des députés ici en sont conscients et connaissent la réputation de bon nombre de parlementaires qui se retrouvent aujourd'hui en position d'autorité et de confiance, leur rôle ayant été enrichi. L'enrichissement de leur tâche est sérieux, ce n'est pas de la frime. C'est bien réel et c'est tout à l'honneur du premier ministre qui a réussi à accroître le rôle des députés.

Comme vous le savez, monsieur le Président, je me suis porté candidat à la présidence de la Chambre en 2000. À bien des égards, la question de la réforme démocratique était déjà d'actualité, même si on n'y accordait de l'importance que depuis peu. Les préoccupations des Canadiens et, bien sûr, le faible taux de participation aux élections précédentes avaient incité bien des députés à participer au processus visant à rétablir l'équilibre entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

Nos efforts nous ont permis de nous rapprocher d'un équilibre raisonnable et de moderniser les instruments au moyen desquels nous nous gouvernons. Par conséquent, nous sommes en mesure de remplir, avec efficacité et un certain niveau de confiance, nos devoirs envers nos électeurs, ceux qui nous ont confié nos responsabilités.

Je dois avouer que cela n'a pas toujours été facile mais je crois que les Canadiens appuient, en général, notre démarche. Ils se rendent compte que la modernisation des instruments au moyen desquels nous nous gouvernons est essentiellement ce qui rend notre système parlementaire à la fois unique et accessible à tous les Canadiens.

Voilà donc pourquoi je suis très content que bien d'autres initiatives aient été proposées dans le discours du Trône afin de renforcer l'obligation de rendre des comptes. Ainsi, les Canadiens pourront croire en leur gouvernement et croire que le Parlement et la Chambre des communes peuvent réaliser de grandes choses.

Je l'ai déjà dit. Grâce à l'aide de nombreux collègues de la Chambre des communes, j'ai réussi, pendant nombre d'années, à faire adopter des mesures législatives d'importance. Je tiens à m'assurer que ce n'est pas l'exception, mais bien la règle. Les dispositions renforçant la capacité des députés de présenter des mesures législatives, de les faire débattre à la Chambre et de les transmettre à l'autre endroit pour qu'elles deviennent lois sont une véritable illustration de ce que les Canadiens veulent voir.

Lorsque les Canadiens vont aux urnes et voient les noms des candidats sur les bulletins et optent pour un candidat, ils veulent avoir l'assurance que cette personne est en mesure de faire valoir, résolument, leurs préoccupations et de présenter des mesures législatives qui auront une incidence, mais qui, pour maintes raisons et à cause d'une foule d'autres lacunes du système, ont été ignorées.

Je crois que tout le monde à la Chambre convient que ce genre de modifications s'avère nécessaire à l'évolution de cette grande Chambre. Je signale que le projet de loi C-249, adopté il y a dix mois, n'a pas encore reçu la sanction royale et qu'il semble être immobilisé dans l'autre endroit. Évidemment, nous osons espérer

L'Adresse

qu'il y a également un désir de réforme qui prévaut dans les deux Chambres.

• (1120)

J'ai hâte au jour où tous les députés pourront revenir dans leur circonscription, après certaines élections en particulier, et dire que nous avons fait une différence, que l'époque où nous n'étions plus rien à l'extérieur de la Chambre des communes est révolue, et que, collectivement, quelles que soient nos divergences d'opinion et nos allégeances politiques, nous pouvons toujours défendre les intérêts des Canadiens.

[Français]

Je m'en tiens fidèlement au temps que vous m'allouez, monsieur le Président, qui est de 10 minutes. J'ai hâte de répondre aux questions de mes collègues devant moi.

Je profite aussi de l'occasion pour dire que bien qu'une élection approche, nous avons encore des tâches à accomplir. Il est nécessaire d'entreprendre dès maintenant des débats vigoureux au sujet des projets de loi déposés par le gouvernement, pour le bénéfice des Canadiens et des Canadiennes.

[Traduction]

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux que le député de Pickering—Ajax—Uxbridge ait parlé de la liberté que les députés devraient avoir, non seulement de représenter leurs électeurs, mais également de présenter des projets de loi qui pourraient peut-être même changer l'orientation du gouvernement.

J'aimerais toutefois poser une question au député pour confirmer que c'est bel et bien ce qu'il entend faire.

À l'heure actuelle, du côté ministériel, le député de Sarnia—Lambton, l'orateur précédent, le député de Pickering—Ajax—Uxbridge ainsi que le député de Malpeque, l'ancien solliciteur général, ont tous des points de vue différents sur le contrôle des armes à feu. Ils se sont d'ailleurs fait connaître en indiquant à tout le monde leur position sur la question.

L'orateur précédent, le député de Pickering—Ajax—Uxbridge, veut qu'on supprime le registre. Le député de Sarnia—Lambton souhaite qu'on lui coupe les vivres de façon à ce qu'il s'effondre. L'ancien solliciteur général, qui représente la circonscription de Malpeque, veut qu'on le décriminalise.

À mon avis, il est possible qu'ils réalisent une bonne partie de ce qui a été annoncé dans le discours du Trône, à savoir amener les citoyens à s'engager davantage dans la vie politique de leur pays et consentir à un nombre sensiblement plus grand de votes libres, ce qui permettrait aux députés de mieux faire valoir les opinions de leurs électeurs lorsqu'ils le jugent à propos.

Le député a-t-il l'intention de continuer de faire avancer considérablement ces points et de veiller à ce que son parti tienne parole?

L'hon. Dan McTeague: Monsieur le Président, je sais que le député de Calgary-Nord-Est a un point de vue fort intéressant et sincère sur diverses questions. Nous avons assisté ensemble à de nombreuses conférences, surtout dans le milieu policier, où l'on traitait d'éléments extrêmement importants pour la sécurité des Canadiens.

L'Adresse

Je souligne, et je veux qu'il soit très clair, que je n'ai jamais proposé d'abolir le projet de loi sur les armes à feu. En fait, j'ai appuyé et je continue d'appuyer cette mesure législative. Cependant, comme bien d'autres députés, je suis préoccupé par les coûts.

Le député sait sans doute que, lorsque je m'adresse aux policiers de Toronto ou de Durham, dans ma circonscription, il m'arrive souvent d'entendre le discours sur la nécessité, pour les policiers, de savoir ce qui se trouve derrière la porte lorsqu'ils répondent à des appels pour violence familiale.

Le député a reçu les mêmes informations que moi et il sait que le projet de loi C-68 a effectivement réduit l'accès aux munitions pour les gangs. La violence des gangs est à la hausse et surtout l'utilisation des armes légères.

Je fais entièrement confiance à la ministre responsable, la députée de Mississauga-Est, car elle fait un travail admirable et consulte les intervenants, alors qu'ils n'avaient jamais auparavant participé aux discussions. Elle accomplit une tâche exemplaire et va au fond des choses, à tel point que le député pourra sans doute appuyer le projet de loi en bout de ligne.

Pour ce qui est du déficit démocratique et de toutes les inquiétudes entourant la démocratie, je dois dire que j'ai toujours été libre de voter selon ma conscience. Le député sait très bien que j'ai probablement voté plus souvent contre mon propre gouvernement que la plupart des députés à la Chambre des communes et j'oserais même dire que je l'ai fait dans le plus grand respect. Qu'on puisse le faire maintenant ne me remue aucunement. Le premier ministre a parlé de la sagesse de cette approche et du fait que nous devons à la fois voter selon notre conscience et représenter nos électeurs. Le premier ministre le reconnaît et je suis prêt à faire campagne en prônant cette idée.

• (1125)

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, je félicite mon ami pour sa nomination. Je sais qu'en plusieurs occasions, il a discuté des droits de la personne, et surtout des droits de la personne des Canadiens d'outre-mer.

J'aimerais lui poser une question brève et bien précise au sujet de l'épisode scandaleux qui a eu lieu ici même au Canada: la perquisition par un grand nombre d'agents de la GRC au domicile de la journaliste Juliet O'Neil. Je pense que plusieurs Canadiens ont été consternés par ce qui est arrivé dans les circonstances. Cela découle directement du projet de loi C-36 dit antiterroriste que le gouvernement a fait adopter dans les semaines qui ont suivi les attentats du 11 septembre. Ce député avait voté en faveur de ce projet de loi.

Est-ce qu'il admet que les risques d'atteintes graves aux droits de la personne, que nous, néo-démocrates, avons dénoncés au moment de voter contre le projet de loi, se sont réalisés? N'admettrait-il pas que nous devrions reprendre à zéro, jeter projet de loi et en rédiger un nouveau qui reflète mieux le respect des droits de la personne...

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Bien qu'il ne reste plus de temps, je vais permettre quand même une brève réponse. L'honorable secrétaire parlementaire a la parole.

L'hon. Dan McTeague: Monsieur le Président, nous devons concilier la question de la sécurité à l'époque moderne et les préoccupations des gens, comme le député et nous tous à la Chambre des communes, au sujet des droits civils.

La législation en vertu de laquelle on a pénétré dans les appartements de Mme O'Neil n'est pas constituée uniquement de la loi C-36, mais de lois antérieures également. Nous devons examiner

cette loi, car elle est franchement incompatible avec les valeurs canadiennes. Je veux l'examiner. Je crois que c'est tout à fait ce que la Chambre des communes fera.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui au nom des électeurs de Prince George—Peace River et en tant que porte-parole principal de l'opposition officielle en matière de défense nationale pour répondre au discours du Trône du gouvernement, même si, dans ce cas, répondre n'est peut-être par le mot approprié.

Pour un éleveur de bovins de boucherie qui se débat pour éviter la faillite, comme c'est actuellement le cas pour plusieurs; pour un ouvrier de scierie qui voit dépérir son industrie; ou pour un membre des Forces canadiennes servant fièrement son pays, il n'y a pas grand chose à répondre à ce document préélectoral du Parti libéral. Ces Canadiens doivent se demander si le gouvernement fédéral n'a pas simplement oublié leur existence.

Je sais que les habitants de ma circonscription éprouvent un sentiment d'aliénation par rapport à Ottawa. Au cours de l'année passée, pendant que le gouvernement était au point mort, en attente du couronnement de son nouveau chef, le premier ministre actuel, le pays traversait deux crises dévastatrices dans les secteurs de l'élevage bovin et du bois d'oeuvre. Durant la même période, des experts militaires impartiaux, au Canada et à l'étranger, ont intensifié leurs demandes au gouvernement fédéral, des demandes qui remontaient déjà à 10 ans, pour le sauvetage de nos forces armées qui sont au bord de la catastrophe.

On peut se demander si ces crises ont jamais existé si l'on se fie au discours prononcé par la Gouverneure générale la semaine dernière. C'est peut-être que le premier ministre a manqué d'espace. Après tout, il devait se garder de la place dans le discours pour y insérer le mot «nouveau» au moins 31 fois.

Ce n'était là qu'une autre tentative de prendre ses distances par rapport à son prédécesseur, Jean Chrétien, et de convaincre les Canadiens d'oublier qu'en tant qu'ancien ministre des Finances, il était l'un des membres les plus influents du Cabinet pendant la majeure partie de la dernière décennie. Il a participé activement aux politiques, aux lois et aux décisions mis en oeuvre par le gouvernement fédéral. Il signait même les chèques.

C'est avec un certain étonnement que l'on a entendu le premier ministre, quand il a parlé brièvement des Forces canadiennes, se vanter d'avoir pris la décision de remplacer les antiques hélicoptères Sea King, des appareils achetés il y a 40 ans. C'est son gouvernement qui a d'abord annulé le contrat de remplacement des hélicoptères maritimes il y a une décennie. C'est son gouvernement qui a empêché l'attribution d'un nouveau contrat lorsque des considérations politiques ont de façon répétée retardé le processus d'acquisition.

Il a fallu 10 ans uniquement pour obtenir l'émission de la demande de propositions relatives à l'achat de nouveaux hélicoptères. Le contrat n'a toujours pas été accordé. La livraison complète de la flotte de 28 hélicoptères ne devrait pas être réalisée avant 2010, soit cinq ans après la date prévue par les Libéraux. Je me demande bien pourquoi le premier ministre attire l'attention des Canadiens dans le discours du Trône sur cet échec.

L'Adresse

Le second et dernier engagement envers les forces armées que l'on trouve dans le discours du Trône n'est pas nouveau non plus. En effet, l'acquisition de 66 véhicules Stryker avait déjà été annoncée par Jean Chrétien. Il n'y a rien de nouveau là-dedans, mais le nouveau premier ministre prétend que cette décision est de lui. Les Stryker sont un achat controversé depuis le début, car le remplacement de nos vieux chars d'assaut Leopard par ces véhicules à roues est, au mieux, plutôt douteux.

Cependant, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur ce qui compte vraiment quand on parle d'hélicoptères militaires, de chars d'assaut, de véhicules blindés, d'artillerie, d'avions, de navires et d'autres pièces d'équipement militaire. J'estime que le gouvernement et certains Canadiens oublient un élément important de l'équation, le facteur humain.

Ce matériel et cette technologie dont on parle sont les outils qui sont censés préserver la vie des hommes et des femmes que notre pays envoie dans des situations dangereuses pour assurer et maintenir la paix. Ces hommes et ces femmes ont des mères, des pères, des soeurs, des frères, des fils et des filles. Ils acceptent les risques et les sacrifices qui viennent avec leurs fonctions et ils sont prêts à faire leur travail pour nous.

Ce sont des gens comme le soldat Nathan Smith, le soldat Richard Green, le caporal Ainsworth Dyer et le sergent Marc Léger, qui ont péri lorsqu'une bombe américaine a été larguée par erreur sur eux durant un exercice d'entraînement en Afghanistan au mois d'avril 2002.

• (1130)

Des hommes comme le sergent Robert Short, père de deux enfants, et le caporal Robbie Beerenfenger, père de trois enfants, ont fait le sacrifice ultime, en octobre dernier. Leur véhicule Iltis est passé sur une mine. Il y a encore le caporal Jamie Murphy, décédé le mois dernier, victime d'un attentat suicide.

Lorsque nous attirons l'attention sur le matériel militaire, nous cherchons au fond à défendre le personnel militaire dont la vie dépend de ce matériel. Je doute fort que le gouvernement libéral ait établi le lien entre ce matériel et ceux à qui il demande de servir leur pays dans des régions instables ou déchirées par la guerre, loin de leur foyer et de ceux qui leur sont chers.

Avant de devenir premier ministre, le député de LaSalle—Énard a promis clairement de veiller à ce que les soldats canadiens soient le mieux équipés possible. Voilà ce qu'il disait lorsqu'il aspirait à devenir premier ministre. Maintenant qu'il est en poste, il fait des pieds et des mains pour revenir sur sa promesse. S'il tenait vraiment à ce que nos troupes aient le matériel et le soutien nécessaires pour accomplir leur travail, il ne se servirait pas d'une vaste étude sur la défense et la sécurité comme prétexte pour retarder encore les nouvelles acquisitions de matériel militaire et l'augmentation des effectifs.

Ces prétendues études sont ce que le gouvernement utilise pour éviter de prendre des décisions ou de définir sa position sur des questions cruciales. De plus en plus, le gouvernement a recours à des examens, à des enquêtes ou à des vérifications pour se soustraire aux questions embarrassantes de l'opposition. Voilà le stratagème que les gens d'en face utilisent pour éviter de se brancher.

Que fera le premier ministre au sujet des mesures prises par le SCRS dans l'affaire Maher Arar et des descentes de la GRC au domicile et au bureau d'une journaliste de l'*Ottawa Citizen*? Nous ne le saurons que lorsque paraîtra le rapport d'une enquête publique, après les élections.

Que fera le premier ministre au sujet du mariage entre homosexuels? Nous ne le saurons pas avant que la Cour suprême ne réponde à la question qu'il vient d'ajouter au renvoi déjà fait. Il sait que la réponse ne pourra pas venir avant les prochaines élections.

Comment le premier ministre explique-t-il l'écart de 4 millions de dollars dans les chiffres rendus publics au sujet des fonds fédéraux que la Société maritime CSL a reçus lorsqu'il en était le propriétaire? Nous ne le saurons pas avant que la vérificatrice n'ait vérifié le dossier, comme il le lui a demandé. Là encore, les résultats seront connus seulement après les prochaines élections.

Nous connaissons tous le scandale actuel qui submerge non seulement le Parlement, non seulement ce soi-disant nouveau gouvernement, mais aussi tout le pays, des centaines de millions de dollars ayant été gaspillés au Québec avec ce programme de commandites. Il y aura une autre enquête. Il semble qu'il y a une enquête toutes les semaines depuis l'arrivée de ce premier ministre.

Le rapport de la vérificatrice générale mentionnait également la question des 100 millions de dollars que le gouvernement libéral a décidé de dépenser neuf jours après avoir abordé le sujet. Après neuf jours, les libéraux ont dépensé 100 millions de dollars pour l'acquisition de deux jets de luxe servant aux déplacements du Cabinet plutôt que d'allouer cette somme là où elle est nécessaire, c'est-à-dire à nos forces armées.

Que fera le premier ministre pour reconstruire les forces canadiennes maintenant que son gouvernement a sabré 20 milliards de dollars, en dollars réels, depuis 1993? Nous ne le saurons pas avant la fin de son examen de la défense et de la sécurité, à l'automne, après les élections prévues au printemps.

Le gouvernement demande aux électeurs d'aller voter alors qu'ils ne connaissent pas sa position sur les politiques et les lois fédérales importantes et qu'ils n'ont pas eu d'explications sur sa conduite douteuse et les affectations de fonds. Les libéraux misent sur le fait qu'ils n'auront pas à justifier leurs actions avant d'être confortablement installés au pouvoir pour un autre mandat. C'est sous-estimer grandement les Canadiens.

Nos troupes attendent depuis très longtemps que le gouvernement se rende compte de ce qu'il fait. En fait, plusieurs disent qu'il est déjà trop tard. Les effectifs des forces régulières ont diminué de près de 30 p. 100 au cours de la dernière décennie. Les commandants supérieurs ont dit au premier ministre qu'ils n'auront plus de personnel en réserve. Les 2 000 soldats envoyés en Afghanistan et la mission en cours en Bosnie fatiguent et appauvrissent notre armée. Les retours d'affectation sont retardés et l'entraînement est reporté.

• (1135)

J'aimerais qu'il soit clair que les hommes et les femmes qui servent dans les Forces canadiennes n'éprouvent aucune répugnance à faire leur travail. Au contraire, en parlant avec eux, j'ai pu constater que nos soldats ne demandent rien d'autre que d'avoir l'occasion de mettre en oeuvre leurs compétences et les choses qu'ils ont apprises au service de leur pays. C'est ce qu'ils se sont engagés à faire.

C'est vrai; ce travail n'est pas facile, et j'ajouterai que le gouvernement ne contribue pas à le faciliter. Assurer le maintien de la paix et la sécurité partout dans le monde, dans des pays déchirés par la guerre, est un travail physiquement et mentalement exigeant. Nos troupes ont besoin de temps entre les missions pour reprendre leurs forces et améliorer constamment leurs compétences en recevant davantage de formation.

L'Adresse

Des troupes canadiennes ont été déployées dans le cadre de plus de 70 missions depuis 10 ans, ce qui est plus que durant les quatre décennies précédentes. Ce fardeau est assumé par un personnel de moins en moins nombreux, qui utilise des hélicoptères et des aéronefs de transport à rayon d'action moyen de 40 ans, des navires d'approvisionnement logistique de 35 ans, des destroyers de 33 ans, des aéronefs de transport Hercules et des motdunes rouillées pour patrouiller les badlands du désert.

Nos soldats ont eu toute une surprise la semaine dernière lorsque leur nouveau premier ministre a annoncé à la télévision nationale que 500 militaires resteraient en Afghanistan après la fin de leur mission actuelle, au mois d'août de cette année.

Si le premier ministre a vraiment pris cet engagement, il a négligé de tenir compte du manque criant de personnel et de ressources. S'il s'agissait d'un engagement pris à la légère, au bénéfice de la télévision, alors le premier ministre a fait preuve d'irresponsabilité et d'insensibilité à l'égard de nos soldats dévoués et surmenés.

Lorsque le chef de l'armée canadienne s'est retiré en mai dernier après 39 ans de service, il nous a fait part de ses préoccupations concernant l'avenir. Le lieutenant-général Mike Jeffrey a alors déclaré:

Je ne peux que m'inquiéter de voir tous ces défis auxquels notre pays doit faire face, compte tenu des capacités de notre armée, c'est-à-dire des Forces canadiennes, à les relever. Le monde a changé et je ne suis pas certain que nous arrivons à suivre le rythme. Il est évident que nous apportons une certaine contribution, mais jouons-nous réellement le rôle que nous devrions jouer? Voulons-nous avoir une influence déterminante ou voulons-nous seulement que notre drapeau flotte à côté des autres? En fin de compte, nos forces armées n'ont pas l'envergure nécessaire pour permettre au Canada de jouer le rôle qu'il devrait jouer sur la scène internationale. Ce sont les soldats qui en font les frais, payant de leur temps, de leur santé et parfois même de leur vie. Nos forces armées travaillent plus fort qu'elles ne l'ont jamais fait et je crains qu'elles ne puissent maintenir ce rythme très longtemps.

Celui qui a remplacé le lieutenant-général Jeffrey devait bien sûr se montrer un peu plus diplomate à l'époque, mais il n'a pas pu s'empêcher lui non plus de souligner que le gouvernement avait fait faux bond aux membres de nos forces armées. Le jour où il a été nommé à la tête de l'armée, le lieutenant-général Rick Hillier a dit:

Nos soldats font un travail magnifique. Ils le font sans se plaindre et ils rendent un fier service au Canada. J'aimerais que le Canada les appuie un peu mieux.

Depuis 10 ans, le gouvernement n'a pas réussi à produire un seul énoncé de politique sur la défense. Pendant cette période, l'opposition a réussi à en produire deux. Nous avons compilé ces positions détaillées sur la défense nationale en écoutant les responsables militaires, passés et présents, et des experts des questions de sécurité internationale des quatre coins du monde. Tout ceux avec qui nous en avons parlé sont unanimes à dire que les Forces canadiennes n'ont tout simplement pas suffisamment de personnel, tant dans la force régulière que dans la réserve.

En décembre dernier, l'Université Queen et la Conférence des associations de la défense ont publié les conclusions d'une étude intitulée «Canada Without Armed Forces». C'est un rapport complet et impartial qui renferme certains commentaires très directs sur l'état des Forces canadiennes, dont le suivant:

Il y a deux éléments essentiels qui se trouvent en bien mauvaise position aujourd'hui. Tout d'abord, il n'y a pas suffisamment de personnel qualifié, ou de ressources et d'installations pour les entraîner, afin de garantir que les Forces canadiennes seront en mesure d'opérer efficacement à l'avenir. Deuxièmement, une bonne partie de l'équipement important est vieux et usé et les projets de remplacement ne suivent pas la demande.

● (1140)

L'étude est allée plus loin et a conclu:

Notre nation est confrontée à la crise causée par un désarmement volontaire qui menace la place honorable et durement gagnée de notre pays au sein de la

communauté internationale de pays aux vues similaires. La souveraineté du Canada [...] est de plus en plus remise en cause.

L'étude de l'Université Queen's a conclu qu'il fallait porter les effectifs en activité des Forces canadiennes à 85 000. Cela reflète la conclusion de l'opposition officielle dans notre propre document d'orientation sur la défense. Nous avons également proposé de porter nos forces de réserve à 60 000.

En ce qui concerne les militaires qui servent notre pays à l'heure actuelle, je ne cesse d'être stupéfait par leur dévouement et leur motivation malgré le manque d'appui qu'ils obtiennent de ce gouvernement pour lequel le moral semble peu important.

Le financement nécessaire doit être débloqué pour mettre plus d'effectifs sur le terrain, mais une étude interne du ministère de la Défense nationale lui-même a conclu qu'il y avait à son quartier général à Ottawa environ 1 000 bureaucrates de trop. C'est la moitié du nombre de soldats en poste à l'heure actuelle à Kaboul, en Afghanistan. On estime qu'en supprimant ces 1 000 postes de bureaucrate, le QGDN épargnerait jusqu'à 70 millions de dollars qui pourraient et devraient être utilisés pour financer des opérations.

En plus de refuser à nos troupes l'équipement dont elles ont besoin pour mener à bien leurs missions, et des effectifs supplémentaires, le gouvernement n'accorde pas à nos militaires le respect qu'ils méritent. Je vais donner à la Chambre deux exemples récents de cette négligence.

Lorsque les soldats servant en Afghanistan ont demandé à connaître les résultats de tests médicaux et de qualité de l'air l'année dernière à Kaboul, leur requête a été rejetée. Les hauts gradés à Ottawa ont jugé que les soldats avaient tort de craindre que la contamination de l'air par des matières fécales puisse causer des problèmes de santé à court et à long termes. Au lieu de prendre leurs préoccupations au sérieux, les hauts gradés ont laissé entendre que le fait de transmettre aux soldats cette information essentielle sur la santé pourrait entraîner un autre syndrome de la guerre du Golfe.

Je voudrais féliciter l'ombudsman des forces armées du Canada, André Marin, et le personnel médical militaire d'être venus à bout de la résistance des commandants militaires en insistant pour que les militaires en Afghanistan aient accès aux résultats de tests qui ont une incidence directe sur leur santé personnelle.

Il est dans l'intérêt des soldats et de l'armée de faire enquête et de partager de tels renseignements médicaux afin que, si des problèmes médicaux surgissent à l'avenir, les facteurs comme la qualité de l'air puissent être inclus ou exclus en tant que cause. Quoi qu'il en soit, le problème n'aurait jamais dû se poser. On aurait dû immédiatement transmettre ces renseignements aux soldats afin de les rassurer ainsi que leur famille et leurs proches au sujet de leur santé à long terme.

Comme dans le cas de tout autre employeur, on ne peut permettre aux Forces canadiennes de cacher des renseignements sur les risques pour la santé à leurs employés. Là encore, ce n'est pas la seule fois où le gouvernement a utilisé son statut spécial pour faire fi de la santé et de la sécurité de nos soldats et de leur famille.

Qu'arrive-t-il lorsque le gouvernement est à la fois employeur et propriétaire? Il suffit de le demander aux nombreux hommes et femmes et aux familles qui vivent dans des logements familiaux militaires au pays. Peu de députés accepteraient de vivre dans une bonne partie des logements qui se trouvent sur les bases des Forces canadiennes au pays.

Imaginez devoir payer le loyer d'une maison ou d'un logement qui est tellement mal isolé contre le froid que la nourriture gèle dans les armoires l'hiver. Imaginez le risque que représente, pour la santé des enfants, la moisissure qui croît sur les murs. Imaginez l'eau courante qui sent tellement les égouts, et qu'il faut faire bouillir avant de la boire.

L'Agence de logement des Forces canadiennes gère les logements familiaux au nom du gouvernement. Dans tous les autres cas, les locataires sont protégés contre les conditions de vie épouvantables par les lois provinciales qui régissent les relations propriétaire-occupant, mais le gouvernement canadien n'est pas tenu de se plier à ces lois. Non seulement les personnes vivant sur les bases doivent-elles subir ces conditions, mais elles doivent en plus supporter, chaque année, une hausse de 100 \$ de leur loyer mensuel.

Les militaires ne travaillent pas de 9 heures à 5 heures. La plupart sont sur appel 24 heures par jour. Il est indispensable qu'ils vivent près de leur base. À des intervalles de quelques années, ils doivent régulièrement déplacer leurs familles et aller vivre là où ils sont affectés. Les militaires sont déployés pendant plusieurs mois à la fois, ce qui les oblige à quitter leurs conjoints et leurs enfants. La communauté, sur une base militaire, est souvent la seule source de soutien émotif et pratique pour ces familles. Les logements, qui sont censés faciliter leur existence, sont souvent en deçà des normes de santé et de sécurité.

L'automne dernier, j'ai contribué à l'organisation d'une campagne de pétitions visant à obtenir que l'ALFC suspende les hausses exorbitantes de loyer, au moins jusqu'à ce qu'elle ait apporté des réparations importantes aux logements familiaux des militaires. Jusqu'à maintenant, le gouvernement semble faire la sourde oreille à cette requête.

● (1145)

Je sais que je dispose de peu de temps et j'aurais encore beaucoup de choses à dire. J'ajouterai, en terminant, que pour ce qui est de l'aide à apporter aux membres des Forces canadiennes, le nouveau premier ministre semble tout simplement reprendre les choses là où son prédécesseur les a laissées. Il poursuit apparemment sa politique, obligeant ainsi les militaires, les familles et tous les Canadiens à payer pour l'absence d'orientation du gouvernement dans les domaines de la défense nationale et de la politique étrangère, et pour son manque de soutien aux Forces canadiennes.

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue, le député de Prince George—Peace River, de son discours et de son excellent travail dans le dossier de la défense.

Alors que nos forces armées essaient tant bien que mal de répondre à leurs besoins essentiels, ailleurs, l'argent est généreusement distribué en douce, sous la table. Le gouvernement a passé, pour des raisons politiques, une commande de 100 millions pour l'acquisition de jets Challenger. Il a fallu une trentaine de jours pour acquérir ces jets Challenger, alors qu'une période de 25 à 30 ans est nécessaire pour remplacer les appareils Sea King. Pour des raisons politiques, 250 millions de dollars ont été dépensés pour de la publicité, et 100 millions de dollars ont été versés en honoraires et en commissions.

Mon collègue est-il d'accord pour dire qu'il existe, dans la population, une impression généralisée selon laquelle le gouvernement affiche un niveau de corruption et de négligence jamais vu en 50 ans? Par ailleurs, mon collègue a-t-il l'impression que les Canadiens peuvent espérer voir cette situation changer dans l'avenir si le gouvernement libéral reste au pouvoir?

L'Adresse

M. Grant Hill: Monsieur le Président, tout d'abord, permettez-moi de féliciter mon collègue pour tout le travail qu'il a effectué, non seulement dans le dossier de la défense mais également auprès de ses électeurs d'Edmonton ainsi que de nos anciens combattants. Je crois réellement que nos anciens combattants sont, depuis de nombreuses années, maltraités par le gouvernement libéral. Je sais que le député a travaillé fort et sans relâche pour faire connaître les préoccupations des anciens combattants et de leurs associations dispersées dans toutes les régions du Canada.

Évidemment, la question a quelque chose de tendancieux. Nous sommes à la veille d'élections. Comme il faut s'y attendre, les débats deviendront de plus en plus sectaires non seulement à la Chambre mais dans toutes les tribunes. Bien que le gouvernement tente désespérément de se distancer du gouvernement précédent, celui de Jean Chrétien, comme je l'ai signalé dans mon discours, il ne fait que reprendre là où en était le gouvernement précédent.

Le premier ministre actuel ne peut à la fois se targuer d'avoir endigué le déficit et enregistré des excédents et, d'un autre côté, soutenir qu'il ne savait absolument rien des centaines de millions, voire des milliards de dollars gaspillés à l'époque où il était ministre des Finances. C'est absolument ridicule.

Ou bien cet homme a fait preuve d'une incompétence crasse en tant que ministre des Finances, ou bien il s'est fait complice et savait ce qui se passait, mais a choisi de garder le silence. Il ne peut y avoir d'autres explications. C'est l'un ou l'autre. De toute façon, j'ai l'impression que les Canadiens vont y songer sérieusement avant de confier à cet homme un autre mandat et les rênes de notre pays.

● (1150)

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je n'accepte pas ce type de commentaires de la part du député de Prince George—Peace River.

Je comprends que le député cherche à faire des gains politiques en attaquant l'intégrité d'un homme qui a l'entière confiance non seulement de son parti, mais aussi, et cela va sans dire, de la vaste majorité des Canadiens. Après avoir entendu le député laisser entendre, comme il vient de le faire, que cet homme était en quelque sorte responsable de signer les chèques, je ne serais pas étonné de l'entendre dire qu'il était aussi responsable du naufrage du Titanic. Bien sûr, en exprimant aussi bien la mentalité du Parti conservateur, il montre une fois de plus pourquoi ce parti ne mérite pas la confiance des Canadiens.

Qu'il ne subsiste aucun doute sur les actions du premier ministre et sur les actions des députés ministériels. Nous avons un problème grave. Il y a quelques minutes, devant le Comité des comptes publics, la vérificatrice générale a déclaré qu'il aurait été totalement impossible, même pour un ministre, de savoir ce qui se passait. Le problème avait des racines profondes dans les ministères. Le député doit accueillir cela comme une mauvaise nouvelle, lui qui cherche à faire des gains politiques à n'importe quel prix.

Je peux assurer une chose au député: je serai heureux de discuter avec lui ou avec n'importe quel député d'en face quand viendra le temps de défendre l'intégrité des députés ministériels, surtout celle du premier ministre du Canada, qui a su non seulement gagner mais aussi garder la confiance des Canadiens.

L'Adresse

J'ai une question très simple à poser au député: quand allez-vous cesser de manier l'hyperbole et commencer à vous en tenir aux faits? Appuyez-vous l'initiative d'une commission indépendante?

Le vice-président: Au cas où le ton deviendrait plus animé au cours des jours et des semaines qui viennent, je rappelle aux députés qu'ils doivent toujours s'adresser à la présidence et non directement à leurs collègues.

Le député de Prince George—Peace River a la parole.

M. Jay Hill: Monsieur le Président, j'ai bien dit, et je crois que cela me donne raison, qu'au cours des prochains jours et des prochaines semaines, comme vous venez de le dire, la Chambre va se faire beaucoup plus partisane et il nous faudra entendre beaucoup de diatribes partisans comme celle du député.

Il a évoqué le fait qu'avant trop longtemps, nous allons en arriver à blâmer le premier ministre pour le naufrage du *Titanic*. Je voudrais dire que c'étaient là des mots bien choisis, parce qu'en fait, son gouvernement, avec ce premier ministre comme capitaine, va couler et aller rejoindre le *Titanic* d'ici peu. Il a tout intérêt à se servir des sondages autant qu'il le peut, car je crois qu'il va observer un changement spectaculaire à brève échéance, une fois que ce scandale sera bien ancré dans l'esprit des Canadiens.

Pour ce qui est de sa question visant à savoir si nous sommes favorables à une enquête, je dirai que, bien sûr que oui, nous sommes favorables à une enquête, mais j'ai fait remarquer dans mon allocution que ce n'est pas une simple coïncidence que toutes ces enquêtes qui ont été annoncées en l'espace d'une quinzaine de jours par le soi-disant nouveau premier ministre vont aboutir à la mise au jour des faits après les prochaines élections. Toutes ces questions vont être débattues pendant la campagne électorale, même si le premier ministre fait de son mieux pour qu'il n'en soit pas ainsi.

Enfin, il déclare maintenant que même un ministre ne pouvait pas savoir ce qui se passait. De plus en plus d'informations s'échappent de l'autre côté indiquant que la question de l'abus flagrant de l'argent des contribuables au moyen de ce programme des commandites a été débattue au sein du caucus libéral il y a plusieurs années. Où était le premier ministre à l'époque, où était le ministre des Finances? Est-ce que, fort opportunément, il était aux toilettes chaque fois qu'on en discutait? Qu'il plaide l'ignorance dépasse l'entendement et si c'est vrai, alors il est tellement ignorant qu'il ne devrait pas diriger le pays.

• (1155)

L'hon. Dan McTeague: Monsieur le Président, je suis heureux d'entendre que le député est au courant des discussions de notre caucus, mais je lui demande, s'il est tellement convaincu que nous devrions tenir des enquêtes qui devraient pouvoir instantanément déboucher sur des réponses, pourquoi il n'appuie pas les députés de son propre caucus qui font leur travail au Comité des comptes publics. Pourquoi le député craint-il tellement que l'enquête donne exactement le résultat opposé à celui qu'il escompte, à savoir qu'elle serve de ballon politique pour tenter de marquer des points?

Le député parle de sectarisme. Il parle des grands discours à la Chambre. Je peux lui garantir une chose. Les Canadiens veulent savoir pourquoi cela s'est produit. Si le député constate que des gens seront finalement accusés, ou exonérés ou innocentés, que fera-t-il alors? Reviendra-t-il à une autre question? Il m'apparaît clairement que le député ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre.

Nous avons fait ce que les Canadiens attendent de nous dans les circonstances. Aucun député de notre caucus, ni de l'autre côté de la Chambre, je crois bien, n'est responsable de ce qui s'est produit. Il est possible que des gens de l'extérieur du Parlement aient commis des

actes terribles, mais c'est au député d'exiger qu'on rende des comptes. Le député va-t-il mettre fin à ses grands discours et commencer à traiter de quelques-uns des faits?

M. Jay Hill: Monsieur le Président, c'est absolument incroyable. Pour éclairer la Chambre et tous ceux qui écoutent aujourd'hui, je vais dire au député qui est responsable; le responsable est son gouvernement, ses propres ministres. Voilà le véritable responsable.

Je siège ici depuis dix ans et je n'ai jamais vu ce gouvernement ou ces ministres assumer une responsabilité quelconque. La responsabilité ministérielle existe-t-elle? Je crois qu'elle a disparu depuis longtemps. Elle n'a certes jamais existé au sein du gouvernement libéral et je peux dire aux gens d'en face que les Canadiens en ont assez de cette situation.

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir intervenir aujourd'hui pour faire quelques observations au sujet du discours du Trône.

Je parlerai d'abord des autochtones du Nord et j'aborderai ensuite divers autres points que j'ai été très heureux de voir mentionnés dans le discours du Trône, jusqu'à ce que mon temps de parole soit écoulé.

Il y a de nombreux développements emballants dans le Nord et les autochtones participent à part entière. Ces tendances se manifestent bien tardivement, c'est certain. Je suis convaincu que la prospérité du Canada à long terme est intimement liée à la croissance permanente de l'économie du Nord. Pour que cette croissance profite à tous les Canadiens, les gens du Nord doivent continuer de participer à part entière.

Je m'explique; voici quelques exemples récents. Le Canada est maintenant le troisième producteur de diamants au monde, grâce à des opérations minières fort prospères dans les Territoires du Nord-Ouest. Cette réussite est encore plus importante à cause des solides partenariats créés entre les premières nations et les sociétés minières. Grâce à ces partenariats, la majorité des promoteurs, des entrepreneurs et des travailleurs proviennent des communautés environnantes.

Des partenariats de la sorte ont été formés dans divers secteurs dans le Nord: la planification des pipelines qui transporteront le gaz naturel dans la vallée du Mackenzie jusqu'à la route de l'Alaska; l'exploitation des mines d'or et de diamant au Nunavut. Tous ces projets pourraient générer des profits considérables pour les investisseurs et apporter des avantages notables aux peuples autochtones des communautés nordiques.

L'approche axée sur la collaboration adoptée à l'égard de ces projets est un modèle à suivre; elle contribuera certainement à la prospérité du Canada à long terme.

Mon point de vue se fonde sur deux situations qui prévalent actuellement. D'une part, les ressources naturelles du Nord sont vastes et relativement peu exploitées. D'autre part, nombre de collectivités autochtones sont désireuses de s'engager dans des partenariats pour l'exploitation de ces ressources.

L'Adresse

Une des clés du succès de l'industrie diamantifère canadienne est entre autres l'exemple qu'elle a donné en s'associant avec les populations du Nord. Les sociétés Diavik et BHP Billiton ont adopté une approche d'intendance, manifestant un grand respect non seulement à l'égard de l'environnement, mais aussi à l'égard des collectivités locales. Par exemple, avant de faire l'acquisition de la mine Ekati, la Diavik a conclu une entente avec le Tli Cho, antérieurement connu sous le nom de première nation Dogrib. Aujourd'hui, la majorité de la main-d'oeuvre de la mine est constituée de résidents du Nord, près de la moitié étant des autochtones.

La mine se procure 70 p. 100 des biens et des services dont elle a besoin auprès de fournisseurs établis dans les Territoires du Nord-Ouest. La Tli Cho Logistics Inc., société créée par la première nation Tli Cho pour fournir des services à la mine Ekati, donne du travail à plus de 106 membres de la bande.

Les partenariats avec les entreprises diamantifères ont également permis aux premières nations d'atteindre d'autres objectifs communautaires. Au cours des quatre dernières années, par exemple, le nombre de membres de la bande Tli Cho poursuivant des études postsecondaires a sextuplé. En jouant un rôle actif dans l'industrie diamantifère, les résidents des collectivités autochtones et nordiques peuvent acquérir les compétences dont ils ont besoin pour créer leurs propres entreprises. Cet accroissement de l'activité commerciale permettra aux collectivités d'avoir accès aux ressources nécessaires pour développer leur économie. En outre, cela peut inciter d'autres collectivités autochtones et nordiques à s'associer à d'autres projets. Par conséquent, les jeunes du Nord peuvent désormais envisager un avenir plus prospère.

Il va sans dire que les compagnies minières tirent elles aussi avantage de ces partenariats, en mettant à profit les connaissances des gens connaissant le mieux le fragile environnement nordique.

Les deux mines emploient plus de 2 000 travailleurs. Les mines Ekati et Diavik achètent chaque année approximativement 450 millions de dollars en biens et services. D'autres activités, notamment l'exploration et la préparation de sites, permettent d'injecter des millions de dollars additionnels dans l'économie du Nord.

Les retombées économiques de l'industrie diamantifère du Canada se font déjà sentir un peu partout au pays.

Grâce aux diamants, des milliers d'emplois ont été créés ailleurs au Canada, entre autres parce que les fabricants d'équipement, les distributeurs de nourriture, les entreprises de transport et de communication desservent ce secteur en pleine expansion. De Vancouver à Halifax et de Windsor à Iqaluit, un large éventail d'entreprises tirent maintenant profit de l'exploitation minière des diamants.

Les diamants ne sont que le début. Pour tirer le maximum de ces vastes stocks de richesses naturelles qui reposent dans le sol et au fond de l'océan, nous devons d'abord exploiter les ressources humaines du Nord. Une fois les résidents du Nord pleinement engagés dans l'économie, la prospérité du Canada sera rehaussée.

Examinons pour un instant l'impact potentiel des projections démographiques du Canada. La population autochtone du Canada est relativement jeune. Environ la moitié des autochtones ont moins de 25 ans. Le taux de natalité de la population autochtone est deux fois plus élevé que celui de la population en général.

• (1200)

Cette croissance ouvre de nouvelles perspectives: expansion des marchés des biens et des services, nouvelles réserves de travailleurs

et d'entrepreneurs. En effet, des statistiques récentes indiquent que les jeunes autochtones sont plus susceptibles que les autres jeunes Canadiens de monter une entreprise. Actuellement, les autochtones sont propriétaires de plus de 30 000 sociétés, et ce nombre augmente chaque jour.

Il est essentiel de faire en sorte que tous les projets soient durables et que les résidents du Nord en tirent profit.

Le gouvernement du Canada a un rôle important à jouer pour assurer que le vaste potentiel économique du Nord soit développé d'une façon durable et universelle.

En négociant les accords sur des revendications territoriales, par exemple, nous devons contribuer à faire en sorte que les premières nations et les communautés Inuits puissent avoir accès aux ressources et développer leur économie, tout en instaurant un meilleur climat de confiance pour les investissements. Des progrès importants ont été faits à cet égard récemment. En fait, la plupart des revendications territoriales du Nord ont été réglées ou sont sur le point de l'être.

Au Yukon, huit gouvernements des premières nations sont en place. Dans les Territoires du Nord-Ouest, un accord unique a été signé il y a six mois avec la première nation Tli Cho, qui combine un accord sur une revendication territoriale et un accord sur l'autonomie gouvernementale. Tous ces accords contribuent à instaurer la certitude et la clarté nécessaires pour attirer des partenaires commerciaux.

Le gouvernement du Canada peut également faire en sorte que les communautés du Nord et les communautés autochtones planifient et dirigent les nouveaux développements et qu'elles y participent.

Il y a quelques années, le Nunavut est devenu un territoire. En fait, nous approchons maintenant le cinquième anniversaire de la création de ce merveilleux nouveau territoire. Nous travaillons maintenant avec le gouvernement du Nunavut et Nunavut Tunngavik Inc., une organisation chargée de s'occuper des revendications territoriales, afin d'établir les bases qui permettront au gouvernement territorial d'assumer une plus grande responsabilité.

L'année dernière, les responsabilités relatives à la gestion des terres et des ressources ont été transférées au gouvernement du Yukon en même temps que la capacité nécessaire pour assumer ces responsabilités. Dans les Territoires du Nord-Ouest, des discussions sur le transfert des responsabilités progressent bien.

Le gouvernement joue également un rôle important dans la création de l'infrastructure nécessaire au développement économique, surtout dans le Nord, où il y a peu de voies de communications. Dans le cas de la construction d'un pont qui traversera le Deh Cho, le fleuve Mackenzie, par exemple, un consortium de groupes privés et publics a proposé de construire le pont et d'assurer qu'on puisse ainsi relier Yellowknife toute l'année.

Beaucoup de travaux préparatoires sont effectués avant que le projet puisse aller de l'avant: des analyses financières, des études techniques et des évaluations environnementales. Le gouvernement du Canada est fier de financer une partie des coûts de ces travaux préparatoires.

L'année dernière, le gouvernement a versé 3,6 millions de dollars pour la construction de 12 petits ponts dans la vallée du Mackenzie. Une fois que ces ponts seront terminés, la route praticable l'hiver entre Norman Wells et Fort Good Hope sera ouverte jusqu'à 16 semaines par année.

L'Adresse

Au Yukon, les fonds du Programme des travaux d'infrastructure du Canada ont été affectés à la reconstruction du reste de la route de l'Alaska.

Les avantages de ces projets de construction sont nombreux. Les gens du Nord peuvent s'attendre à une mobilité accrue, à un meilleur accès aux services sociaux et à une baisse du coût de la vie. Pour les compagnies pétrolières et gazières, les ponts rendront les travaux de prospection moins coûteux, ce qui accroîtra la probabilité de nouvelles activités de forage.

Le gouvernement a également pour rôle de donner l'exemple et de soutenir de nouveaux projets et de nouvelles idées. En finançant des recherches et études techniques préliminaires, par exemple, nous veillons à ce que de nouveaux projets puissent attirer d'autres investisseurs privés et publics. Nos efforts ouvrent la voie à d'autres. Notre participation aide à favoriser les partenariats qui conduisent à des résultats constructifs.

Tout débat sur l'avenir du Nord est incomplet sans une description des projets qui sont censés avoir de grandes répercussions et permettre de grosses recettes, comme la construction proposée d'un pipeline dans la vallée du Mackenzie. Ce pipeline représente non seulement un énorme projet dans l'intérêt du Nord, mais il peut également ouvrir le Nord à des travaux de prospection pour des hydrocarbures pendant 25 à 50 ans. Cela sera avantageux pour le Nord ainsi que pour le sud du pays et contribuera à la sécurité énergétique de l'Amérique du Nord.

Manifestement, notre principal objectif doit être de veiller à ce que les ressources pétrolières et gazières soient exploitées d'une façon écologique et durable sur le plan social. Nous devons veiller à ce que les gens du Nord participent directement à tous ces projets à toutes les étapes.

Le gouvernement du Canada est fier d'avoir récemment affecté tout près de 11 millions de dollars sur cinq ans au plan de l'Aboriginal Pipeline Group d'acquérir une part pouvant atteindre le tiers de la propriété de ce projet. Grâce à cet argent, le groupe attire d'autres investisseurs.

• (1205)

Bien sûr, il y a encore beaucoup à faire avant que tout projet de pipeline puisse se réaliser. Nous devons veiller à ce que les régimes réglementaires appropriés soient en place, par exemple, pour limiter autant que possible d'éventuels impacts sociaux et environnementaux nocifs.

Nous devons acquérir les connaissances scientifiques qui sous-tendent un éventail de politiques visant à planifier, réaliser et surveiller le projet. Nous devons également nous assurer que chacune des collectivités qui seraient touchées par le projet ait la capacité de tirer parti de ses retombées.

Nous devons veiller à ce que les projets de pipeline adoptent la même approche que celle suivie par d'autres initiatives récentes dans le Nord. Cette approche se caractérise par le respect des collectivités locales et de l'environnement, et par le souci de la rentabilité.

Cette approche veut que les entreprises et les collectivités nordiques établissent des rapports honnêtes et mutuellement bénéfiques. De toute évidence, cette approche stimulera un accroissement de l'activité économique dans le Nord et procurera d'énormes avantages aux Canadiens.

Je tiens également à parler du pipeline de la route de l'Alaska, lequel est plusieurs fois plus important que celui de la vallée du Mackenzie, mais les conditions, partenariats, buts, objectifs et sensibilité environnementale sont les mêmes. Il y aurait achemine-

ment d'énormes volumes de gaz du versant arctique à la Colombie-Britannique, en passant par le Yukon. Cela se traduirait par un énorme bond du PIB, par de nombreuses possibilités de faire passer du gaz par le pipeline au Canada ou d'en retirer, et par de nombreuses retombées pour les populations nordiques et divers groupes autochtones vivant à proximité de la route de l'Alaska.

Ce matin, j'ai assisté à un atelier sur le méthane gelé. Selon certaines statistiques, il y a plus de méthane gelé que toutes les ressources d'hydrocarbures et de gaz naturel réunies dans le monde. La recherche dans le Nord est très prometteuse, et nous accroissons certainement nos efforts dans ce secteur. Le meilleur projet dans le monde en matière de méthane gelé se trouve dans le nord du Canada.

Récemment, j'ai rencontré des porte-parole de l'Association minière du Canada, qui a fait des propositions inédites relativement à l'élargissement du programme d'actions accréditatives, du crédit d'impôt à l'exploration et à l'amélioration du programme des coûts d'exploration. J'espère certainement que le ministère des Finances les étudiera sérieusement, compte tenu de l'accent qui est mis sur la mise en valeur des ressources dans le discours du Trône, car ce serait un excellent stimulant pour l'exploration de nos ressources dans le Nord, ce qui est important pour notre économie.

Je vais également proposer un fond de capital de risque pour ma circonscription; c'est une idée qui vient de la Fédération des travailleurs. Grâce à ce fond, les personnes qui veulent se lancer en affaires auront accès à davantage de capital de risque.

J'ai été vivement intéressé, à l'instar de nombre de députés, par l'initiative du discours du Trône qui consiste à mettre des médicaments brevetés à la disposition de pays d'Afrique, par exemple, qui sont frappés par la crise du sida. Mes électeurs se préoccupent également de cette question et ils estiment que c'est une bonne mesure législative. J'ai reçu un courriel de Stephanie Starks qui résume les préoccupations des gens et le soutien qu'ils accordent à cette mesure. Mme Starks siège au comité de justice sociale de l'Église Unie de Whitehorse. Un certain nombre de mes électeurs m'ont rendu visite à cet égard. Ils s'inquiètent de ce que le projet de loi renferme des dispositions permettant aux titulaires de brevets d'empêcher les fabricants de médicaments génériques d'obtenir une licence. Ils s'opposent à cela. Ils craignent qu'il y ait une liste limitée de produits pharmaceutiques; que l'accès au programme ne soit pas accordé aux pays en développement qui ne sont pas membres de l'OMC; ils s'inquiètent enfin qu'il n'y ait pas de disposition permettant aux ONG de se procurer des médicaments génériques.

J'espère qu'à mesure que nous étudierons ce projet de loi nous examinerons ces préoccupations pour nous assurer que le projet de loi vient le plus efficacement possible en aide à ceux qui en ont vraiment besoin.

C'est avec grand plaisir que j'ai constaté dans le discours du Trône que 3,5 milliards de dollars seront affectés à l'assainissement de sites contaminés de ressort fédéral. Ce montant permettra non seulement de mieux protéger la santé des Canadiens, mais aussi de créer un bon nombre d'emplois grâce aux travaux d'assainissement. Cela nous aidera à faire des recherches sur les technologies modernes d'assainissement, à les employer au Canada et à les exporter.

J'ai également été ravi de constater que le discours du Trône mettait l'accent sur la promotion de la santé. À mon avis, cela ne concerne pas que la santé. Mon principe, comme membre du gouvernement, c'est qu'il vaut mieux prévenir que guérir.

L'Adresse

• (1210)

Nous devons nous efforcer de prévenir les drames. Il faut aider les Canadiens à améliorer leur mode de vie et leur alimentation pour leur éviter de recourir aux services de santé. Cela se traduirait à long terme par d'importantes économies aux plans humain et financier. Je me réjouis également que le discours du trône propose comme priorité de réduire le temps d'attente. Un bon nombre de mes électeurs m'ont parlé de ce problème.

Je me félicite d'un certain nombre d'initiatives visant les autochtones. Je n'aurai pas le temps d'en parler, mais d'autres députés le feront. Il s'agit d'intervenir dès l'enfance puis à l'âge scolaire et par la suite pour former les membres des premières nations, leur faire acquérir des compétences et leur offrir des débouchés. Grâce à l'éducation, ils peuvent acquérir les compétences nécessaires pour s'intégrer à la population active, à la faveur d'une stratégie moderne en matière de ressources humaines.

Étant donné le rôle particulier qui m'échoit au Parlement, je suis heureux qu'on ait parlé d'une stratégie axée sur le Nord. Le gouvernement a souligné l'importance de cette stratégie pour l'économie du Nord. J'ai parlé d'un certain nombre de domaines dans lesquels nous pourrions travailler.

Il est question à plus d'un endroit dans le discours du Trône d'aide aux personnes handicapées. Je m'en réjouis également. Je crois que, dans l'esprit du libéralisme, si nous avons des entreprises dynamiques, notre société pourra trouver les revenus nécessaires pour aider ceux qui en ont le plus besoin. C'est certainement le cas des personnes handicapées. Je suis ravi des mesures fiscales annoncées pour aider les personnes handicapées et les aidants naturels. Le gouvernement emploiera davantage de personnes handicapées dans la fonction publique fédérale et veillera à leur assurer davantage de débouchés en éducation et en formation.

Le train de mesures annoncées à l'endroit des villes m'a également ravi. Les municipalités qui se sont manifestées sont enthousiasmées par l'annonce du remboursement de la TPS et par les liens que le gouvernement fédéral veut établir avec les villes pour les aider à relever les défis et à s'acquitter de leurs responsabilités grandissantes dans un monde moderne.

J'ai travaillé pour un certain nombre d'organismes bénévoles. J'ai aussi contribué à l'établissement du bureau des bénévoles au Yukon. Je suis donc enchanté des mesures d'aide annoncées à l'endroit des organismes bénévoles, qui sont une partie intégrante et essentielle de la société canadienne d'aujourd'hui.

Je suis très heureux de l'aide annoncée pour les arts et la culture. C'est important pour notre identité et pour notre dynamisme collectif. Les industries culturelles contribuent également de façon importante à l'économie canadienne.

Je suis heureux de la priorité accordée à l'aide aux femmes chefs d'entreprises. Le discours du Trône contient également un certain nombre de mesures visant à faciliter l'accès aux prêts d'études, en particulier pour les étudiants moins fortunés.

L'annonce concernant les titres de compétence des immigrants est également une bonne chose. Certaines communautés du Nord éprouvent parfois de la difficulté à recruter des professionnels. L'accélération du processus d'obtention des titres de compétence canadiens, pour les immigrants, aiderait à combattre la pénurie de main-d'oeuvre dans le Nord.

Je suis très heureux que le discours du Trône insiste également sur la nécessité, pour le Canada, de reprendre son rôle sur la scène internationale, notamment au chapitre des affaires étrangères. Deux

aspects revêtent un intérêt particulier. Le premier concerne l'accent mis sur le multiculturalisme. La plupart d'entre nous reconnaîtront que, de façon générale, les Canadiens approuvent tout à fait le comportement de notre pays dans le dossier des affaires internationales. Certains éminents scientifiques, dans le monde, ont récemment tenu une conférence. Ils y ont fait valoir que les maladies contagieuses constituaient la principale menace pour le monde, et qu'il fallait pouvoir compter sur des institutions multilatérales fortes pour lutter contre ces maladies.

Nous examinerons les institutions internationales et les mécanismes qu'elles utilisent pour protéger les gens lorsque leurs propres gouvernements ne le font pas. Nous serons peut-être ainsi en mesure de prévenir des crises comme la tragédie qui a frappé le Rwanda.

• (1215)

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le député du Yukon pour sa nomination au poste de secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

J'ai trouvé ses observations très intéressantes au sujet du type de développement qui aura lieu dans le Nord. Nous entendons dire beaucoup de choses sur les pipelines et d'autres sujets analogues. Des membres de ma famille travaillent dans la région d'Inuvik, tous dans le domaine du pétrole et du gaz. C'est sans aucun doute l'avenir du Grand Nord. Il y aura grand besoin d'un tel développement pour que l'on puisse exploiter ces ressources importantes du Nord.

Ma question ne porte pas précisément sur le Nord. Elle s'adresse au secrétaire parlementaire. Je m'intéresse à ses observations. Le secrétaire parlementaire a utilisé le mot « enchanté » ou « ravi » je ne sais combien de fois, peut-être plusieurs douzaines de fois, à propos de choses qu'il a remarquées, lues ou qu'il approuve dans le discours du Trône. Il n'a pas précisé à quel point le déficit démocratique l'enchantait. C'est la question qui semble intéresser un très grand nombre de personnes lorsqu'elles s'adressent aux parlementaires et qu'elles s'intéressent à la façon dont nos travaux se déroulent, ou ne se déroulent pas.

Je vais faire citer quelques passages du discours du Trône. Le premier passage se trouve en haut de la page 4. Le premier ministre s'est souvenu de ce passage lorsqu'il a présenté ses observations sur le discours:

Nous devons amener les citoyens à s'engager davantage dans la vie politique de leur pays. Un tel mouvement doit s'amorcer là où il doit avoir la portée la plus profonde, soit au Parlement, en veillant à améliorer son fonctionnement. Cela sous-entend qu'il faut rétablir le contact entre les citoyens et leurs députés.

Je suis sûr que le député connaît l'incident qui a eu lieu en Suisse. La population suisse a répondu par référendum à une question du parlement suisse. Les gens ont déclaré qu'ils voulaient que l'on exerce une réelle répression sur les pédophiles de leur collectivité. Autrement dit, les Suisses voulaient qu'on les mette en prison à vie. C'est ce que la population a fait savoir. Le Parlement répugnait à traiter cette question de cette façon. Mais il fallait bien qu'il réponde à la volonté de la population puisqu'elle s'était exprimée par référendum.

Je demande au secrétaire parlementaire jusqu'à quel point il entend se battre pour que la population canadienne bénéficie du même genre de possibilité et de protection en vertu de la loi dans le cas de référendums ou d'initiatives des citoyens, par exemple?

• (1220)

L'hon. Larry Bagnell: Monsieur le Président, je remercie le député de ses félicitations.

L'Adresse

Je suis ravi que le député ait posé la question, car je peux ainsi aborder quelques points. Je n'ai pas évoqué le déficit démocratique dans mon allocution, car j'en ai longuement parlé hier. Je n'ai pas voulu me répéter.

En ce qui concerne le référendum des citoyens, ce que j'ai fait pour défendre cette initiative au Canada est très intéressant. Avant mon arrivée à la Chambre, j'ai participé à une révision de la loi sur les municipalités au Yukon. Nous avons repris exactement cette formule dans la loi du Yukon, un des endroits du Canada, et il y a en quelques autres, qui possède tous les mécanismes de contrôle. C'est une loi très complexe, mais elle s'applique certes très bien à ce palier.

Pour ce qui est du déficit démocratique, je peux commenter les initiatives du gouvernement. Je suis très enthousiasmé par les propositions qui visent à s'attaquer à ce déficit et par les résultats obtenus jusqu'ici.

Le recours à trois catégories de vote permettra aux députés de participer à beaucoup plus de votes. Toute la nature du Parlement en sera modifiée. Les ministres devront amener les parlementaires à souscrire à leurs idées.

J'espère certes que les députés ministériels n'iront pas croire que le rejet d'un projet de loi à la suite d'un vote constitue une défaite pour le gouvernement. Je n'interpréterais certainement pas cela de cette façon. J'y verrais une victoire pour la démocratie, parce que si le projet de loi proposé n'était pas bon alors il serait rejeté par le Parlement. Je suis très enthousiasmé par cela et j'espère que les partis d'opposition voteront dans le même esprit.

Je ne veux consacrer tout mon temps de parole à cette question, mais ce qui me réjouit également, c'est le renvoi de la plupart des projets de loi à des comités avant la deuxième lecture, ceux dont le vote sera de première ou de deuxième catégorie. Si un projet de loi est renvoyé à un comité après la deuxième lecture, les membres du comité ne peuvent vraiment pas en modifier la nature générale, l'objet et les principes généraux. Lorsqu'un projet de loi est renvoyé à un comité avant la deuxième lecture, comme ce fut le cas du projet de loi sur la procréation assistée, les députés ont toute la latitude voulue pour le structurer. Ce qui est particulièrement important, c'est qu'ils seront en mesure d'élire les présidents de comités par un scrutin secret. L'examen approfondi des nominations est aussi une bonne chose.

J'ai une dernière chose à dire au sujet du déficit démocratique et de ce qui s'est produit depuis l'avènement de cette vision très large. Je suis très enthousiasmé par l'engagement très sérieux du gouvernement à ce sujet. Les gens ne le savent peut-être pas, mais cette idée a été élaborée en caucus. On ne nous l'a pas imposée. Nous avons tenu plusieurs réunions pour faire part de nos idées et, comme les députés peuvent le constater, le gouvernement est sérieux.

Nos premiers votes ont été des votes de deuxième catégorie presque dès le début. Je serai vraiment très intéressé de voir comment cela fonctionnera lorsque nous nous prononcerons sur des projets de loi. Le député peut être sûr que je vais tenter de veiller à ce que la promesse que nous avons faite se réalise comme elle le devrait. J'espère que tous travaillent dans cet état d'esprit et que, pour cette raison, la Chambre soit un endroit beaucoup plus passionnant qu'auparavant.

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, je partagerai mon temps avec le député de Windsor-Ouest.

Je suis heureuse de participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône. Peu importe les bons points de ce discours, il me semble qu'ils ont été éclipsés par les événements des derniers jours, dans la foulée du rapport de la vérificatrice générale.

Le discours du Trône est un moyen qu'utilise le gouvernement pour donner aux Canadiens de l'espoir dans sa vision et dans l'avenir. C'est peut-être aussi ce que nous espérons collectivement en tant que députés. Voilà le rôle que devrait jouer un discours du Trône. Je crois que le scandale qui règne depuis quelques jours, pour ne pas dire quelques mois, ébranle les fondations mêmes de la démocratie canadienne. Ce scandale pointe clairement du doigt le gouvernement libéral pour les malversations qui ont donné lieu au versement de 100 millions de dollars à des entreprises paravents pour le compte du Parti libéral.

Nous tenons le débat sur le discours du Trône, mais nous devons le placer dans le contexte des événements actuels. Je trouve la situation particulièrement ironique, compte tenu des propositions faites par le gouvernement en vue de combler le déficit démocratique.

Le discours du Trône est décevant pour les néo-démocrates. Nous espérons que le premier ministre y aurait articulé une orientation et une vision claires, montrant aux Canadiens un engagement à l'égard de quelques-uns des graves problèmes auxquels le Canada est confronté. Les engagements touchant l'assurance-santé dans le discours du Trône passent complètement sous silence la commission Roy Romanow, les soins à domicile, l'aide aux aînés qui ont des difficultés et qui ont besoin d'un régime national de soins à domicile.

Il passe complètement sous silence les médicaments d'ordonnance et le fait que les dépenses de médicaments sont la catégorie des dépenses de santé qui augmente le plus rapidement. Nous sommes de plus en plus à la merci des multinationales pharmaceutiques, qui sont proches du gouvernement libéral. Par contre, on trouve dans ce discours un engagement déjà annoncé, le transfert unique de 2 milliards de dollars aux provinces, qui ne fera rien de plus que contribuer à l'étranglement du système et à sa privatisation. Je sais très bien de quoi je parle car je viens de la Colombie-Britannique, où Gordon Campbell, le partenaire subalterne des libéraux fédéraux, met à exécution son plan de privatisation.

Voyons ce qu'il en est de l'environnement, une autre préoccupation clé des Canadiens. C'est incroyable. Le seul lien avec l'environnement qu'on trouve dans le discours du Trône, c'est l'engagement du gouvernement à recycler ses vieilles promesses, en répétant, par exemple, celle qui date de dix ans et qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Il n'est pas fait mention de l'étiquetage obligatoire des produits contenant des OGM. J'ai reçu des centaines de courriels sur cette question toute simple, sur notre droit fondamental de savoir ce que contiennent les aliments que nous achetons. Il n'est nulle part question de l'étiquetage des produits contenant des OGM, un problème que le gouvernement aurait facilement pu régler.

On a fait tout un plat de la vision qui est censée être nouvelle et du nouveau pacte avec les municipalités et les localités canadiennes. La réalité, c'est que, chaque année, le déficit au titre des infrastructures dans notre pays augmente de 2 milliards de dollars. Qu'a promis le gouvernement? Il a promis environ 700 millions de dollars.

L'Adresse

De nombreux maires et municipalités ont réagi favorablement, mais est-ce bien surprenant? Quand quelqu'un est dans le désert depuis si longtemps et qu'il attend désespérément qu'on lui offre quelque chose, il me semble qu'il sera reconnaissant de tout ce sur quoi il pourra mettre la main, mais si l'on examine les engagements véritables à l'égard de nos municipalités, on constate qu'ils sont bien minces par rapport aux problèmes qui existent. En fait, au cours des dix prochaines années, le gouvernement dépensera 3 milliards de dollars de moins pour les municipalités qu'il n'en a dépensé depuis trois ans pour réduire l'impôt des sociétés. Cela situe dans une juste perspective l'engagement qui a été pris.

Que dire du logement? Je suis la porte-parole des néo-démocrates fédéraux pour les questions touchant le logement. Bon nombre d'entre nous ont travaillé très fort pour que le logement abordable redevienne une priorité politique. Il est très difficile d'exprimer le sentiment de colère et de désespoir que j'éprouve et que des millions de Canadiens ressentent eux aussi après avoir vu des émissions comme celle que la CBC a présentée hier soir au sujet du phénomène de l'itinérance partout au Canada.

● (1225)

Notre pays est riche. Pourquoi y a-t-il encore des miséreux qui vivent dans la rue? Pourquoi avons-nous encore des gens qui vivent pendant des années dans des refuges? À cause de décisions prises par le gouvernement. On reproche souvent à ces gens d'avoir raté leur vie, mais ce sont plutôt les politiques qui ont eu des ratés.

J'ai éprouvé une grande colère lorsque j'ai entendu parler des 100 millions de dollars versés à des sociétés fictives et du scandale qui défraie les manchettes ces derniers jours. Avec 100 millions de dollars, on aurait pu construire 4 000 nouveaux logements abordables pour des Canadiens qui ont désespérément besoin d'un toit.

Par surcroît, le ministre qui était responsable de ce qu'on appelle l'entente cadre nationale sur le logement, Alfonso Gagliano, est celui-là même qui est impliqué au coeur de ce scandale, où des sommes incroyables ont été versées à des sociétés proches des libéraux. C'est révoltant. Cela illustre tout le contraste qui existe entre, d'une part, le gouvernement qui veille sur les sociétés et les particuliers qu'il compte parmi ses amis et, d'autre part, les Canadiens sans abri qui errent sans savoir où aller se réfugier.

Examinons maintenant la question de l'éducation. On peut lire dans le discours du Trône:

Le plus important investissement économique du Canada se fera dans le capital humain.

Là dessus, je suis parfaitement d'accord. Cela me semble raisonnable. Le discours du Trône dit également:

L'objectif du gouvernement est de faire en sorte que le manque de ressources financières n'empêche pas ceux et celles qui ont la motivation et la capacité de le faire, de poursuivre des études et de viser l'excellence, que leur but soit de se qualifier dans un métier ou d'obtenir un diplôme collégial ou universitaire.

Je suis également d'accord là-dessus, mais quelle solution est proposée? On nous a dit que le plafond des prêts serait relevé en raison de l'augmentation des frais liés aux études. Quelle injure aux étudiants! Le président national de la Fédération canadienne des étudiants avait amplement raison de dire:

La proposition du premier ministre Paul Martin d'augmenter les limites des prêts d'études constitue une garantie de hausse de l'endettement étudiant.

Chaque fois que les limites de prêts augmentent, les universités et collèges font simplement grimper les droits de scolarité, enlisant les étudiantes et étudiants encore plus profondément dans l'endettement. C'est l'équivalent d'une hausse des droits de scolarité.

À Vancouver, en Colombie-Britannique, des milliers d'étudiants ont manifesté le 4 février dernier, comme bien d'autres l'ont fait partout au Canada. Ils ont tenu une journée nationale d'action pour protester contre l'intervention pathétique du gouvernement dans le domaine de l'éducation postsecondaire et son incapacité de reconnaître que le vrai problème, au niveau de l'accessibilité et des frais de scolarité à la hausse, c'est le retrait massif du financement public qu'a amorcé le gouvernement fédéral au cours de la dernière décennie. Voilà d'où vient le problème. Se contenter de relever le plafond des prêts étudiants, c'est révoltant et insultant.

● (1230)

Que dire du plus grand déficit que connaît notre pays, le déficit social? Cette question m'inquiète; le déficit social est une véritable priorité dans ma circonscription, Vancouver-Est.

Le président du Conseil canadien de développement social a récemment écrit un article où il disait:

...les derniers résultats du recensement de 2001 devraient mettre fin aux débats. Ils révèlent une société dans laquelle les disparités du revenu s'accroissent, au lieu de diminuer; des taux de pauvreté persistants; une classe de nouveaux immigrants enracinée dans la pauvreté, dont la situation est pire que celle des générations antérieures de néo-Canadiens; des conditions de vie du tiers-monde se perpétuant chez les Premières Nations; un nombre croissant de sans-abri; des niveaux de revenus nettement inférieurs pour les femmes et les minorités ethniques.

Il demandait ensuite si le premier ministre saurait s'attaquer au déficit social avec autant d'enthousiasme, d'énergie et d'engagement que lorsqu'il s'était attaqué au déficit financier en sa qualité de ministre des Finances. En réalité, les sociétés ont reçu 100 milliards de dollars, mais aucune somme n'a été consacrée au déficit social. Aujourd'hui en Colombie-Britannique, 125 organisations ont décidé de protester contre la limite de temps arbitraire imposée à l'aide sociale à cause du gouvernement. Voilà quelques-uns des points qui auraient dû être mentionnés dans le discours du Trône.

● (1235)

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir aujourd'hui au sujet du discours du Trône.

Je tiens à présenter un peu le contexte pour expliquer pourquoi nous faisons cela. Ma collègue a souligné que le gouvernement a présenté un discours du Trône en pensant que ce serait un moyen de bâtir le Canada ou un moyen d'aller de l'avant. Nous savons que tous les partis à la Chambre des communes aimeraient participer à un bon débat sur les idées et les événements que nous verrons au cours de l'année à venir. Malheureusement, une série d'autres événements a relégué ce débat à l'arrière-plan et jeté de l'ombre sur le gouvernement.

Pour préparer mon intervention d'aujourd'hui, j'ai réfléchi à l'année écoulée, par rapport au dernier discours du Trône qui s'intitulait «Le Canada que l'on veut». Dans ce discours, le gouvernement présentait une série de mesures qu'il estimait prioritaires à l'époque, notamment le Protocole de Kyoto. En ce qui concerne nos relations avec les États-Unis et avec les autres pays, le gouvernement y faisait mention de la frontière intelligente. Il envisageait également d'autres initiatives concernant les municipalités et le financement.

Aujourd'hui le gouvernement est le même. Il n'y a pas eu d'élections. Nous devons examiner ce qui se passe depuis l'année dernière pour voir le progrès réalisé au Canada, non seulement en tant que Canadiens, dans nos collectivités, mais aussi en tant que nation, à l'échelle internationale. La situation est fort décevante. Voilà l'exercice qu'il faut faire quand on examine ce gouvernement et son discours du Trône qui contient de vagues platitudes concernant des mesures qui se traduiront plus tard en décisions au moment du budget.

L'Adresse

Or, au cours de la dernière année, le gouvernement a pris des décisions lamentables à l'égard du Protocole de Kyoto. Les Canadiens n'ont rien vu. Rien n'a été prévu pour les consommateurs voulant se procurer des produits et des services écologiques. Pourtant, bien des entreprises communiquent régulièrement avec les députés, de tous les partis, pour leur faire part de leurs bonnes idées et de leur désir d'investir dans un Canada meilleur et plus prospère, et leur dire qu'elles ne sont malheureusement pas capables de le faire.

Il est important de souligner cette situation car le dernier discours du Trône en fait abstraction.

Le discours du Trône traite brièvement de la question des municipalités et de la TPS. Dans le discours du Trône de l'an dernier, le gouvernement a mis de côté de l'argent pour un fonds consacré à l'infrastructure. On avait de grands projets pour le fonds de l'infrastructure. Le gouvernement se félicitait de l'influence déterminante qu'aurait ce fonds dans les municipalités.

Je le demande simplement aux Canadiens, croient-ils que l'aide financière du gouvernement fédéral a amélioré l'infrastructure de leur circonscription, de leur quartier, de leur rue? La réponse est non. Après répartition, on se rend compte que chacune des municipalités n'a obtenu que 50 000 \$ pour améliorer son infrastructure. C'est scandaleux. Tout ce que les municipalités peuvent faire avec 50 000 \$, c'est construire un trottoir, réparer un petit segment de route ou boucher des nids de poule. C'est inacceptable.

Voici maintenant que, dans le discours de Trône de cette année, les municipalités sont exemptées de la TPS, une taxe qu'elles n'auraient pas dû payer de toute façon. Elles obtiennent déjà un remboursement partiel de TPS. En conséquence, ce n'est pas un remboursement total, soit 7 p. 100, que les municipalités obtiendraient.

Je sais que les municipalités de l'Ontario et d'autres régions du pays sont en train de préparer leur budget. Le remboursement de la TPS qu'elles obtiennent ne sera pas suffisant pour éponger toutes les dépenses transférées par le gouvernement fédéral et les autres ordres de gouvernement. C'est une façon insidieuse de dire que le gouvernement agit sans rien enlever aux municipalités tout en leur demandant de le remercier pour cela.

Il est difficile d'accepter les arguments du discours du Trône de cette année sur le partage de la taxe sur l'essence. C'est assez simple pour le gouvernement. S'il veut contribuer à l'édification du pays, le gouvernement pourrait verser des fonds directement aux municipalités, comme il était proposé dans le discours du Trône précédent, au lieu de leur accorder des baisses d'impôt, des abris fiscaux ou la possibilité de déduire les amendes qu'on leur aurait imposées pour préjudice à l'environnement.

Le gouvernement fédéral n'a pas à négocier avec les gouvernements provinciaux et les municipalités parce qu'il connaît les résultats d'avance. Le résultat serait que l'on tournerait en rond et que les Canadiens ne verraient jamais d'améliorations à leurs rues.

• (1240)

Des projets d'infrastructure: voilà des projets pour les prochaines années auxquels les gens devraient penser dans le cadre des élections qui s'en viennent. Combien y a-t-il de projets de construction en vue? Combien d'appels d'offres nos municipalités remportent-elles? Combien d'autres stations d'épuration des eaux d'égout seront modernisées ou renouvelées? Il serait intéressant d'établir des comparaisons avec les lieux communs que l'on retrouve dans ce document.

Il y a une autre question qu'il importe de souligner en ce qui a trait au discours du Trône. Malgré les appels à l'aide lancés par les municipalités, les gens d'affaires et les travailleurs de l'automobile qui exigent une politique nationale de l'automobile au Canada, il n'y a rien à ce sujet dans le discours. La situation est critique puisque nous avons été témoins au cours des dernières années de circonstances très difficiles pour l'industrie de l'automobile, mais il n'y a toujours rien de prévu pour y remédier. De plus, le gouvernement ne discute même pas avec les États-Unis de ce qu'il compte faire pour contester le fait que le gouvernement des États-Unis vole des emplois aux Canadiens en subventionnant des usines de production. Des 18 dernières usines à avoir été créées en Amérique du Nord, une seule s'est implantée au Canada en raison des grosses subventions accordées par le gouvernement des États-Unis dans le cadre d'un accord commercial auquel notre gouvernement a souscrit, mais qu'il ne remet pas en question—même s'il existe un groupe spécial chargé d'examiner les différends à ce niveau à l'ALENA—et le gouvernement ne dit pas non plus que nous songeons à tout le moins à mettre sur pied une politique nationale de l'automobile. Cela est dangereux.

Il y a 98 députés libéraux en Ontario, où l'industrie de l'automobile représente une industrie sur six, et ces derniers n'ont pas réussi à en faire mention une seule fois dans un moment aussi important pour l'histoire de la nation. La technologie évolue rapidement dans le secteur de l'automobile. Le facteur déterminant pour l'avenir de l'automobile sera l'issue de nos préoccupations en matière d'environnement, mais ce qui comptera encore davantage en fin de compte pour les consommateurs et pour nos concitoyens sera la création d'emplois pour la production de ces nouveaux véhicules, et très franchement ce n'est pas le cas actuellement.

Toutes ces nouvelles technologies seront adoptées, et ce qui arrivera sans aucun doute, c'est que les États-Unis les voleront ou offriront des subventions pour être bien certains de les obtenir. C'est ce qui est arrivé dernièrement avec Daimler-Chrysler et son nouveau moteur hybride qui sera fabriqué au Michigan. La société a obtenu d'énormes subventions et elle a ouvert une toute nouvelle usine pour fabriquer des moteurs hybrides, usine que nous n'avons pas dans notre collectivité, ni même ici au Canada.

Je veux aussi parler d'une certaine question en particulier parce qu'il est important que les gens puissent au moins associer certains des thèmes abordés dans le discours du Trône à la réalité qui existe dans leur propre collectivité. À Windsor, en Ontario, nous tentons d'amener le gouvernement à tenir l'engagement pris par l'ancien premier ministre, conjointement avec le gouvernement de l'Ontario, concernant le versement de 300 millions de dollars pour améliorer l'infrastructure frontalière. Plus d'un an plus tard, nous n'avons pas encore reçu un seul sou, en dépit du fait que la collectivité réclame de l'aide avec insistance.

En plus de cela, et c'est là un scandale d'envergure nationale, nous avons ici une municipalité à qui on a offert 300 millions de dollars ou qui pourrait être admissible à des fonds pour l'infrastructure s'il existait en fait un plan dans le cadre duquel elle pourrait présenter une demande, mais le plan est tellement corrompu et boiteux que la municipalité a dû sortir 1,5 million de dollars de sa caisse pour embaucher un juriste spécialiste des questions environnementales pour lutter contre le plan du gouvernement.

L'Adresse

En fait, une autre municipalité, soit la ville de LaSalle, a fait de même. Elle a embauché un juriste spécialiste des questions environnementales pour se battre contre le gouvernement. N'est-ce pas incroyable? Nous avons un palier inférieur de gouvernement, en l'occurrence une municipalité, qui doit faire appel aux contribuables pour lutter contre l'utilisation de leur propre argent par le palier supérieur de gouvernement. C'est absolument honteux, voire scandaleux. Il faut que cela change.

Nous demandons des choses simples qui font l'objet d'un consensus. Je veux donner un exemple pour que les gens partout au Canada comprennent bien. Une des routes que nous devons traverser s'appelle Huron Church Road. Elle compte une dizaine de voies, et environ 40 000 véhicules, dont des milliers de camions, l'empruntent chaque jour. Nous avons des écoles, des églises, des entreprises et des résidences dans ce secteur. Les gens ne peuvent même pas traverser les rues en toute sécurité pour se rendre à l'une de nos écoles, Assumption College, une maison d'enseignement historique au Canada. Les tragédies ne cessent de se succéder.

Malgré cela, nous ne pouvons pas obtenir un passage pour piétons, qui coûterait au total 1,5 million de dollars. Nous ne pouvons l'avoir. L'entreprise du premier ministre peut obtenir 10 millions de dollars en subventions du gouvernement, mais nous ne pouvons pas avoir 1,5 million de dollars pour que nos élèves puissent se rendre à l'école en toute sécurité. Le mois dernier, une mère a perdu la vie tragiquement alors qu'elle emmenait ses enfants à l'école. Combien de décès faudra-t-il encore avant que le gouvernement traduise certaines des choses contenues dans le discours du Trône en mesures concrètes qui changent la vie des Canadiens? Le gouvernement doit assumer ses responsabilités.

M. Dennis Mills (Toronto—Danforth, Lib.): Monsieur le Président, je désire d'abord souligner la présence du nouveau député de Windsor, en Ontario, et lui souhaiter tout le succès possible dans cet endroit très spécial qu'est la Chambre des communes.

Je connais très bien la route dont parle le député; elle est située près de l'école secondaire Assumption College, à Windsor. Je crois qu'il serait très important de préciser à ceux qui nous écoutent que l'aménagement de passages pour piétons ne relève pas du gouvernement du Canada, mais bien des administrations municipales. S'il s'agissait purement d'une responsabilité du ministère des Transports et qu'elle ne touchait aucune autre compétence, je pense qu'il y aurait alors un point à faire valoir et je serais heureux de le soulever auprès du ministère des Transports. Je souhaiterais que le député précise sa pensée, car je n'ai jamais vu, de toute mon expérience, de situation où le gouvernement national est intervenu sur une question de passage pour piétons.

• (1245)

M. Brian Masse: Ainsi, monsieur le Président, c'est la façon dont le gouvernement fédéral a pu se soustraire à ses responsabilités.

On devrait regarder du côté du chemin Huron Church. Dans notre municipalité, l'autoroute de la série 400, la 401, prend fin environ six kilomètres avant le pont servant de point de passage frontalier. Le gouvernement a arrêté la construction de la 401 et a confié le reste de l'infrastructure à la municipalité. Puisqu'il s'agit d'une autoroute de liaison, c'est le gouvernement provincial, que le député appuie, qui en est responsable. Les travaux doivent être faits conjointement.

Deuxièmement, la ville de Windsor pourrait obtenir des fonds pour cette construction si le gouvernement finançait l'infrastructure municipale dans ce cas au lieu d'appauvrir la ville. J'aimerais vous lire un passage qui montre que les gens ne cherchent pas à savoir qui est responsable; tout ce qu'ils veulent, c'est obtenir des fonds. Si les

gouvernements peuvent s'arranger pour faire d'autres choses, ils peuvent aussi faire ceci:

Mes enfants fréquentent l'école secondaire Assumption. J'ai peur chaque jour qu'il leur arrive quelque chose sur le chemin Huron Church. Un de leurs amis est devenu orphelin cette année parce qu'un camion a écrasé sa mère. Le gouvernement fait preuve d'irresponsabilité en continuant d'ignorer un problème qui, il le sait très bien, expose chaque jour nos enfants au danger, alors qu'il pourrait décider tout de suite de remédier à la situation. Le gouvernement n'a ni raison ni excuse de continuer de négliger ce problème!

Nous ne pouvons pas demander aux contribuables de la ville de Windsor de payer des dizaines de milliers de dollars pour construire des passages piétonniers à cause d'une politique internationale sur le transport routier. Le problème est né de la politique commerciale du gouvernement fédéral, qui a choisi d'adhérer à l'ALENA et de ne pas mettre d'argent dans l'infrastructure des villes. Les citoyens de Windsor n'ont pas à faire les frais de la circulation internationale des camions à cause de la politique commerciale fédérale. On devrait cesser de les faire sécher.

M. Bob Mills (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député de son intervention sur le discours du Trône. J'aimerais qu'il prenne note du fait qu'il y a bien d'autres choses qui n'ont pas été mentionnées dans ce discours, ne serait-ce que la politique de l'automobile ou encore les travailleurs qui sont sans emploi et qui n'ont aucune idée de leur avenir parce que le gouvernement fédéral n'a pas pris les mesures nécessaires.

Dans ma circonscription, les agriculteurs, les éleveurs et les jeunes familles viennent dans mon bureau pour me dire qu'ils sont en train de tout perdre. Le problème de l'ESB, qui vient s'ajouter à la crise agricole qui dure depuis des années, est en train de les ruiner. Ils éclatent littéralement en larmes. Il faut avoir eu en face de soi un jeune adulte de 30 ans en larmes pour comprendre la gravité de la situation.

Nous devons nous rappeler que le gouvernement a laissé tout cela de côté dans son discours du Trône, comme la question de l'industrie de l'automobile d'ailleurs. Il n'a pas mentionné ces jeunes agriculteurs. J'aimerais que le député rappelle encore une fois ce qui manquait dans le discours du Trône.

M. Brian Masse: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question car je pense qu'il est particulièrement important de faire ressortir le groupe d'âge qu'il a mentionné. Que ce soit dans l'industrie de l'automobile, dans l'industrie bovine ou l'industrie agricole, l'âge de 30 ans est caractéristique des problèmes causés par le gouvernement. Littéralement, nous voyons crouler sous le poids de dettes énormes des étudiants qui viennent de finir leurs études, universitaires ou autres. En même temps, ils essaient de fonder des familles et de se lancer en affaires.

Le discours du Trône a failli à sa tâche en excluant toute possibilité d'espoir et toute perspective pour ces gens qui entrent sur le marché du travail à un âge plus avancé et qui ont des défis à relever dans l'industrie qui sont au-delà de leurs capacités en raison des politiques gouvernementales. Ainsi, il y a une chose à laquelle devrait tendre un discours du Trône: offrir de l'espoir à tous les citoyens.

Dans la même veine, il n'a été fait que succinctement mention des personnes âgées dans le discours du Trône. Une seule mention des personnes âgées, ces citoyens qui ont bâti notre pays, c'est inacceptable.

L'Adresse

● (1250)

M. Dennis Mills: Monsieur le Président, si le député voulait me communiquer les détails sur ce passage piétonnier à Windsor, je lui donnerais l'engagement que nous travaillerons avec Infrastructure Canada et le ministère des Transports et que nous ferons de notre mieux pour régler le problème au plus tôt.

M. Brian Masse: Monsieur le Président, je remercie le député. Je lui communiquerai les détails.

Malheureusement, c'est ainsi que les gens d'en face ont géré les choses par le passé.

Le député pourra peut-être nous aider.

[Français]

M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi d'intervenir dans le débat sur le discours du Trône. On sait que les objectifs du gouvernement du Canada sont très clairs.

Nous voulons un Canada et des régions avec des assises sociales solides, où les gens sont traités avec respect et sont épaulés au besoin, où personne n'est laissé pour compte. Nous voulons un pays pour les Canadiens. Toutefois, nous voulons aussi, pour ces grandes régions du pays, et pour les Canadiens et les Canadiennes, les familles et les collectivités y habitent, avoir les outils nécessaires pour trouver des solutions locales aux problèmes locaux.

Pour le XXI^e siècle, nous voulons une économie forte où les emplois sont enrichissants, bien rémunérés, une économie qui soit fin prête pour la prochaine évolution technologique, et qui s'appuie sur de solides assises nationales.

Dans ce but, le gouvernement du Canada est déterminé à instaurer un nouveau pacte à l'intention des municipalités canadiennes, toujours en collaboration avec les provinces, et autant dans notre grande région qu'est l'Abitibi—Baie-James—Nunavik.

Cette région s'étend sur quelque 802 000 kilomètres carrés et compte une population de quelque 100 000 personnes. Du sud au nord, il s'agit de 2 000 kilomètres à vol d'oiseau. C'est une grande région nordique et semi-urbaine.

Dans le discours du Trône, on parle des questions de la santé. On voit déjà qu'on a des projets qui fonctionnent vraiment en collaboration. On voit aussi que, dans la Vallée de l'Or qu'est Val-d'Or, on mène actuellement un projet pilote. C'est fait, entre autres, pour contrer en partie la pénurie de médecins, parce qu'on sait que cette pénurie dans les régions éloignées est un problème.

Toutefois, on voit que les institutions, les comités mis en place dans les hôpitaux nordiques de l'Abitibi—Baie-James—Nunavik ont trouvé des solutions. En effet, ils vont mettre en place une équipe multidisciplinaire de professionnels de la santé. Cette équipe aura la responsabilité de suivre l'état de santé des patients qui nécessitent une attention particulière.

En fait, le projet mené à Val-d'Or cadre avec la volonté du Québec de créer des réseaux de services intégrés et avec la foulée de fusion d'établissements de la santé, et ce, toujours en collaboration avec le gouvernement du Canada.

Revenons à la grande région qu'est la nôtre. On parle surtout du développement régional et rural. Le gouvernement reste donc déterminé à soutenir le développement économique par l'entremise des organismes régionaux qui doivent s'attacher à renforcer les actions d'une économie du XXI^e siècle en se fondant sur les atouts de la population.

Le gouvernement élaborera une stratégie axée sur le Nord pour s'assurer que le développement économique lié à l'énergie et aux mines se réalise, et ce, toujours en partenariat avec les gens du milieu, c'est-à-dire en faisant des associations avec les gouvernements provinciaux.

Je vois aujourd'hui que, au mois de novembre 2003, j'avais écrit une lettre au ministre des Ressources naturelles qui me répond aujourd'hui à savoir que, concernant l'Association des prospecteurs ou l'Association de l'exploration minière du Québec, son président, Pierre Bérubé, a fait plusieurs interventions ces derniers mois pour parler de l'exploration minière. Et on voit comment le gouvernement peut trouver des solutions en collaboration avec les gens du milieu.

Cependant, on devrait revenir au discours du Trône qui dit qu'il faut collaborer avec les gens des régions nordiques. Il faudrait conclure des ententes Canada-Québec, comme il y en avait il y a plusieurs années, et ce, à long terme, soit des ententes échelonnées sur des périodes de cinq ans. Il faut favoriser une collaboration avec les provinces pour pouvoir aller de l'avant avec des projets spécifiques qui relèvent du secteur minier.

Dans le nord de l'Ontario, l'Agence FedNord collabore très bien avec les gens du milieu pour trouver des solutions. C'est aussi ce qu'on veut pour le Québec. On a DEC, Développement économique Canada, mais cela inclut les grands centres urbains. On sait que ces grands centres urbains soutirent presque 75 p. 100 des sommes d'argent relativement à la question du développement régional. On veut en être exclus.

Dans la région de l'Abitibi—Baie-James—Nunavik, on soulève surtout la question des télécommunications. En effet, on parle des télécommunications et de la technologie. Cependant, il existe un problème dans ces grandes régions. Il s'agit de la question de large bande et d'Internet. On sait que dans des petites collectivités, le gouvernement participe à coup de millions, soit ce qu'il a annoncé, mais il faudrait trouver un consensus.

On voit aussi autre chose actuellement. Il s'agit de la question du renouvellement de la licence de Radio Nord Communications. On sait que les employés syndiqués sont en grève depuis plus d'an. Radio Nord est fermé depuis ce temps-là. Le syndicat réclame notamment des bulletins de nouvelles distincts, une meilleure étanchéité entre la radio et la télévision, des effectifs suffisants répartis sur l'ensemble du territoire.

On sait que le CRTC est responsable. Quand les gens nous interpellent dans notre région, ils disent toujours: «C'est à vous, le gouvernement, de régler cela.» Cependant, concernant les télécommunications, on sait que c'est le CRTC qui régit cela, indépendamment du gouvernement. La seule chose qu'on puisse faire, c'est d'intervenir, comme je le fais à la Chambre, pour leur passer des messages.

● (1255)

On sait qu'actuellement, le CRTC écoute très bien ce qui se passe à la Chambre des communes. Il est important que le CRTC exige qu'on augmente le nombre minimal de minutes de nouvelles produites localement chaque semaine. C'est ce que veulent les gens, les hommes et les femmes d'affaires dans les régions éloignées, et pas seulement le syndicat.

L'Adresse

Mais revenons à un autre domaine qui est vraiment important chez nous, dans notre grande région qui compte 802 000 km. C'est la plus grande circonscription électorale fédérale dans les dix provinces au Canada. Je représente le seul comté électoral qui se trouve au nord du 60^e parallèle. Il comprend des communautés nordiques, qu'on appelle les villages nordiques, où se trouvent actuellement les Inuits.

On parle surtout des autochtones et des Inuits. On sait qu'on veut partager pleinement la prospérité de notre pays, mais dans l'ensemble, on sait que les autochtones, que ce soit les Cris, les Naskapis, les Algonquins ou les Inuits, participent à l'économie. Tout ce qui se rend dans leur communauté provient du Sud, c'est-à-dire que la population du Sud participe à l'économie. Plusieurs personnes diront que les Inuits ne paient pas d'impôt, mais c'est faux. Les Inuits du Nunavik paient des impôts comme vous et moi et comme tous ceux présents aujourd'hui dans cette Chambre. Ils paient des taxes scolaires, l'impôt fédéral et provincial et ils participent à l'économie.

On voit que dans cette grande région qui est la nôtre, on a des problèmes. On sait que dans le secteur de Chapais-Chibougamau, les gens veulent vraiment une participation dans le secteur minier et forestier. La problématique qu'on vit actuellement avec les États-Unis concernant le bois d'oeuvre freine l'économie. Peut-être qu'on a moins de mises à pied actuellement dans notre région parce que les compagnies ne veulent pas fermer. Elles veulent faire travailler les gens et ainsi de suite.

Même si, dans le discours du Trône, notre gouvernement dit qu'on va participer dans le secteur minier et forestier, il faut trouver une solution à long terme pour la question du bois d'oeuvre et de l'agriculture. Cela fait 50 ans que les États-Unis essaient de nous faire trébucher sur la question du bois d'oeuvre. On a une taxe imposée et une taxe sur le dumping. Toutefois, dans les régions, que ce soit Val-d'Or, Senneterre, Lebel-sur-Quévillon, Matagami, Chapais-Chibougamau ou la Baie-James, le secteur forestier est vraiment important.

Quand on regarde vraiment ce qui se passe du côté de l'agriculture, dans une région nordique comme l'Abitibi-Témiscamingue, c'est une crise nationale. C'est arrivé dans l'Ouest du Canada, mais rendu chez nous, ce qui se passe est vraiment grave. Je dis souvent à mon gouvernement d'instaurer des programmes non pas avec une date déterminée, mais avec une date indéterminée. Cette crise nationale peut durer deux ans ou trois ans. Le gouvernement est au courant de ce qui se passe dans les autres pays.

Dans le discours du Trône, on dit qu'on va intervenir pour que les agriculteurs et agricultrices soient vraiment à la fine pointe et pour essayer de trouver des solutions pour leur survie. C'est pour cette raison que je dis à mon gouvernement qu'il faut vraiment y aller avec un programme continu et non pas avec une date déterminée, par exemple de dire que ce sera terminé le 31 décembre cette année et qu'on recommencera. Il faut toujours agir en collaboration avec les provinces.

Actuellement, en Abitibi-Témiscamingue, la situation sur la question de l'agriculture et sur la vache folle ne présente pas la même problématique que le sud de la province de Québec. On sait ce qui se passe. Je parlais avec Alain Richard, le président du syndicat, qui disait que ce n'est pas la même problématique. Les gouvernements du Canada et du Québec ont effectué toutes les interventions possibles pour obtenir un meilleur programme. C'est ce qu'on veut. On sait que c'est une crise nationale. Je dis à mon gouvernement qu'on en a pour deux ou trois ans.

Si on parle des Cris de la Baie-James, le 11 novembre 1975, il y a eu une convention. Le gouvernement devrait respecter cette convention de la Baie-James. On sait que le grand chef, le Dr Ted Moses, ainsi que tous les chefs des communautés crics de la Baie-James font des revendications depuis plusieurs mois, notamment sur la question du logement.

Dans ces communautés, le logement est vraiment important. Autant pour les Cris de la Baie-James que pour les Inuits du Nunavik, même ces temps-ci, une maison à deux chambres peut être habitée par 15 à 18 personnes. Il y a environ 5 ou 6 enfants dans la même chambre. Dans le discours du Trône, on dit qu'il faut trouver des solutions pour le logement, et pas seulement dans les grands centres urbains. Il faut penser au logement dans les communautés autochtones, autant chez les Inuits que chez les autres.

● (1300)

Vous savez comment ça marche. Tout vient du sud, que ce soit le bois, les fenêtres et bien d'autres choses, c'est-à-dire que les autochtones et les Inuits participent à cette économie, avec les gens du sud.

Si on parle du Nunavik, dans cette grande circonscription, nous avons la question des pêches. La pêche est un moyen de survie pour les Inuits du Nunavik, en particulier la pêche aux crevettes. On sait qu'il y a des quotas. Dans le nord, il y a des quotas sur le bélouga. Les Inuits ont un quota de 14 bélougas par communauté, mais les gens aimeraient en avoir 20. On sait qu'il y a une trop de chasse. Toutefois je préfère que le gouvernement donne un plus grand quota dans les communautés du Nunavik parce que si on restreint à un quota minimum, il y en a qui vont en tuer davantage en cachette. J'aime autant que ce soit ouvert et avoir de meilleurs quotas.

On sait que dans le discours du Trône, le gouvernement du Canada va essayer de trouver des solutions pour l'ensemble des communautés autochtones de mon comté.

Revenons à la question du secteur minier, puisque nous parlons des problèmes de chez nous. On a l'occasion de dire ce qui se passe en Abitibi-Témiscamingue, dans la Baie-James et dans le Nunavik. Les gens vont dire qu'il est question d'une région éloignée.

Il y a l'exploration minière qui est importante. Cela prend sept ans avant de mettre une mine en place. On sait qu'il y a une problématique dans le secteur de Matagami actuellement. Les gens essaient de trouver une solution parce qu'on sait qu'une mine va fermer bientôt. Il y a des fermetures de mines partout au Canada. Quand il n'y a plus de minerai, il faut trouver une nouvelle mine.

Les gens de la mine Noranda ont déjà un projet qui s'appelle Espérance. Toutefois, ils attendent que le prix du cuivre ou du zinc soit monté assez haut pour mettre ce projet en place. Les travailleurs de ces régions sont à peu près à 250 km d'une grande ville du sud, ils sont vraiment éloignés. Il faut trouver une façon pour que la mine Noranda mette ce projet-là en construction pour que les personnes travaillent à long terme.

Dans le discours du Trône, il y a beaucoup de vœux. On sait que cela ne se réglera pas tout de suite. Cela prend un budget. Le gouvernement, par l'entremise du ministre des Finances, peut mettre un programme en place en n'importe quel temps de l'année concernant l'exploitation minière.

L'Adresse

En terminant, ce qui est vraiment important, c'est de trouver des solutions pour les régions éloignées. Si on revient à la question de la matière première, pour le secteur forestier, 68 p. 100 de notre matière première dans le secteur du bois d'oeuvre est transformé dans les grands centres urbains. Il est transporté sur 500 km dans le sud. Le gouvernement, dans son discours du Trône, nous appuie concernant la deuxième et troisième transformation.

En effet, ce n'est pas facile pour un promoteur qui veut vraiment essayer de mettre un projet sur la table. Il faut trouver de nouvelles façons pour le financement. La Banque de développement du Canada peut aider sur la question des prêts, également pour la crise du bois d'oeuvre. Les gens parlent. Il y a 2 milliards de dollars déposés dans un compte aux frontières. Les États-Unis ont dit, dans une entente de principe: on est prêts à vous rembourser 52 p. 100. S'ils sont prêts à dire qu'on va récupérer 52 p. 100, je suis d'accord. Qu'ils libèrent 52 p. 100 et qu'ils retournent l'argent aux industries du Canada pour qu'elles s'en servent. Ce serait peut-être un milliard de dollars dont elles pourraient se servir.

En fin de compte, concernant la crise du bois d'oeuvre, je préfère toujours une action, un jugement précis, un résultat juridique pour que l'on gagne à long terme. Toutefois, pendant ce temps-là s'ils sont d'accord pour remettre 52 p. 100 du montant qui est déjà déposé, qu'ils le retournent aux compagnies forestières au Canada. C'est un milliard de dollars qui dort dans les coffres. Cela aiderait les compagnies forestières. Il y en a beaucoup qui ne mettent personne à pied. Elles travaillent quand même mais les profits sont moindres à la fin de l'année.

Dans le discours du Trône, le premier ministre du Canada a très bien dit qu'on allait aller de l'avant, on allait trouver de nouvelles façons. C'est ensemble que nous sommes capables de trouver des solutions. Ce ne sera pas facile, mais il faut travailler ensemble, en collaboration avec tous les partis politiques, pour l'avenir de nos jeunes surtout.

• (1305)

[Traduction]

Mme Lynn Yelich (Blackstrap, PCC): Monsieur le Président, l'une des observations du député sur les programmes régionaux a piqué mon intérêt.

Pourrait-il expliquer brièvement pourquoi il pense que ces programmes ne peuvent être justes et équitables ou qu'ils portent seulement sur les zones urbaines, les zones rurales étant laissées à leur sort? Dans l'ouest du Canada, nous avons parfois l'impression que les programmes régionaux sont stériles. Qu'en pense le député?

[Français]

M. Guy St-Julien: Monsieur le Président, c'est une excellente question. Il y a les grands centres urbains, mais prenons par exemple, Développement économique Canada pour les régions du Québec, qui s'occupe des régions ressources. Je préconise depuis plusieurs mois que les petites collectivités des régions ressources participent.

Le plus bel exemple qu'on a, c'est FedNord, au nord de l'Ontario. On aimerait vraiment obtenir une agence de développement économique pour les régions ressources et pour les petites collectivités, et même les grandes, dans les régions ressources.

Il y a un exemple au Québec, actuellement. Il s'agit de l'ensemble de la province de Québec. Quand on parle des grands centres urbains, il y a des projets de 24 millions de dollars dont vont s'accaparer ces grands centres urbains.

La diversification de l'Ouest, on sait comment cela fonctionne. Il y a aussi l'APECA dans les Maritimes ou FedNord. Cependant, nous,

au Québec, voulons que les petites régions obtiennent une agence pour les régions ressources moyennant des critères pour aller de l'avant.

Ce qui est important—et je conclurai là-dessus—, c'est d'obtenir des critères à l'heure d'aujourd'hui. Il ne faut pas attendre un an. Il faut surtout avoir des décisions la même semaine ou le même mois de l'étude du dossier. Parce que quand notre gérant de banque nous prête de l'argent pour faire un achat, il prend une décision en l'espace d'une ou deux semaines. Actuellement, dans les grandes agences, il faut attendre de trois mois et demi à cinq mois. Le promoteur est exaspéré. Ce qui est important, c'est d'être à l'écoute et de donner l'heure juste immédiatement. Il ne faut pas faire attendre le promoteur pour rien. À mon avis, 30 jours, c'est assez. On est capable de donner aux régions ressources une bonne réponse pour un bon projet.

[Traduction]

M. Bob Mills (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir de participer au débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône.

En cette dernière session de la 37^e législature, je tiens à remercier mes électeurs, surtout ceux que je vais perdre à cause d'une réorganisation politique de ma circonscription qui l'amputera de sa partie ouest et lui ajoutera un nouveau territoire à l'est, sans doute seulement pour compliquer un peu plus les choses. Je remercie tous ceux qui m'ont appuyé au cours des onze dernières années.

Une observation générale sur le discours du Trône. J'ai écouté avec étonnement tout ce qu'on y a proposé en me demandant combien tout cela allait coûter. J'ai également été étonné par le grand nombre de choses qu'on a oubliées et dont je voudrais parler. Ensuite, je voudrais revenir sur ce que dit le discours du Trône au sujet de l'environnement.

Nous avons entendu à nouveau au réseau anglais de Radio-Canada une bonne partie de ce que le premier ministre avait mis dans le discours du Trône. Le fait saillant, cela a sûrement été les élèves de cinquième année, qui ont été tout à fait excellents. Je dirais au premier ministre que j'aime, moi aussi, répondre à des questions d'écoliers de cinquième année, parce qu'elles viennent du coeur et sont réellement honnêtes. Sa meilleure réponse de la soirée, probablement, c'est qu'il regarde le téléjournal du réseau anglais de Radio-Canada tous les soirs avant d'aller au lit. Cela a été très éclairant.

Si je suis venu à Ottawa, c'est qu'il me semblait que cet endroit était corrompu. J'avais le sentiment que cet endroit ne savait pas comment dépenser de l'argent. Je n'en revenais pas de la dette que le pays avait accumulée.

Aujourd'hui, le montant de la dette est de 32 milliards de dollars plus élevé qu'en 1993. On pourrait faire valoir qu'on n'a pas accompli grand-chose si cela était un des principaux enjeux, puisque la dette a augmenté de 32 milliards de dollars. Nous allons laisser cette dette à nos enfants et à nos petits-enfants. C'est une des raisons pour lesquelles nous sommes venus ici.

Cela m'ulcère d'entendre les députés d'en face parler de la façon dont ils se sont attaqués à la dette. Elle ne s'est pas accrue aussi vite, mais, chose certaine, elle est maintenant de 32 milliards de dollars plus élevée que lorsque le député de LaSalle—Émard est devenu ministre des Finances.

Lorsqu'on regarde les promesses faites dans le discours du Trône, on trouve des promesses en matière de santé, la première préoccupation des Canadiens. On trouve la promesse que les files d'attente seront réduites. Dans le premier livre rouge, on disait que les files d'attente seraient réduites et, bien sûr, dans le quatrième livre rouge, on dit que les files d'attente seront réduites. Je crois que les Canadiens commencent à dire qu'il est facile de rédiger de belles phrases, mais quand le gouvernement va-t-il passer aux actes et vraiment faire quelque chose pour réformer et revoir notre système de soins de santé?

Je vois une promesse de 0,7 p. 100 pour l'aide étrangère. Dans le livre rouge un, on disait que nous augmenterions notre aide aux pays étrangers et, bien sûr, nous en sommes actuellement à moins de 0,2 p. 100. Manifestement, nous sommes allés dans la mauvaise direction, là aussi. Bon nombre des agriculteurs, des représentants des villes, des étudiants qui viennent dans nos bureaux demandent: «Et nous? Si vous augmentez le budget de l'aide étrangère, que ferez-vous pour nous?»

Pour ce qui est des militaires, la grande fierté en 1993 c'était l'annulation de l'achat des hélicoptères. Maintenant, le quatrième livre rouge prévoit l'achat d'hélicoptères, mais ce n'est pas pour tout de suite. Nous nous rappelons tous de cet hélicoptère renversé sur le côté sur le pont d'un bateau. Ces hélicoptères achetés il y a 40 ans auront 50 ans avant que nous les remplacions et nos militaires sont obligés de voyager à leur bord.

On nous promet davantage de services de renseignements et une sécurité accrue. C'est très bien et nous voulons tous être en sécurité. Le terrorisme représente une horrible menace. Toutefois, le ministre de l'Environnement se dit d'avis que la situation n'est pas si mauvaise et qu'il n'y a pas de menace majeure.

Puis, le gouvernement parle des programmes sociaux. L'écart entre les riches et les pauvres ne s'est certes pas amélioré. Je dirais même qu'il s'est élargi.

• (1310)

Depuis combien de temps parle-t-on des questions autochtones? Si l'on se fie au discours du Trône, nous devrions bientôt pouvoir régler tout cela. On ne donne toutefois aucun détail ni aucune précision sur les coûts que cela pourrait entraîner, ni sur la façon de le faire.

L'aliénation des provinces de l'Ouest est un autre problème important et nous le réglerons aussi bien sûr. Toutefois, nous nous rendons compte que les sénateurs qui ont été élus ne seront pas nommés. Nous nous rendons compte que la Commission canadienne du blé ne constitue pas un problème, mais seuls le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta sont forcés de faire affaire avec l'organisme gouvernemental. Ils sont incapables de vendre leurs propres récoltes. Les agriculteurs ne peuvent pas offrir un sac de blé à un club 4-H de l'autre côté de la frontière sans en subir les conséquences. L'un de mes électeurs a passé 23 jours en prison pour avoir offert un sac de blé en cadeau à un groupe de 4-H de l'autre côté de la frontière. C'est ça l'aliénation des provinces de l'Ouest et rien n'est prévu pour y apporter des solutions.

Le contrôle des armes à feu devait coûter 2 millions de dollars, mais la facture est maintenant rendue à plus d'un milliard de dollars. Cela ne fonctionne pas. J'ai reçu à mon bureau de circonscription quelque 13 000 lettres de gens que le projet de loi C-68 préoccupe. Nous ne réglerons pas ce problème. Il n'y aura pas de vote libre à ce sujet à la Chambre.

L'Adresse

Voilà à quoi correspond l'aliénation des provinces de l'Ouest. Pourquoi le premier ministre n'a-t-il rien prévu dans le discours du Trône pour régler ces problèmes?

Nous allons aider les villes. C'est tout simplement fantastique. Nous allons leur remettre une partie de la TPS, mais nous aurons un plan plus tard, le chèque a été posté. Nous allons les aider à améliorer leur infrastructure. Nous le répétons depuis des années. Le premier livre rouge le disait. Le quatrième livre rouge le dit. Je présume que, si nous avons un dixième livre rouge, il le dira aussi, mais il ne se passera pas grand-chose.

Si nous faisons tout cela, la vraie question est de savoir qui paierait pour cela. De toute évidence, nous n'aurons pas encore une fois un déficit. Nous ne voudrions certes pas que cela se produise. Je présume que nous allons tout simplement hausser les impôts si nous voulons honorer les promesses faites dans le discours du Trône.

Plus important encore, qu'est-ce qu'on a passé sous silence? L'agriculture, l'ESB et les jeunes agriculteurs. Ces gens sont en train de perdre leur mode de vie. Ils sont en faillite. Ils n'ont rien devant eux. Une culture entière est disparue. Cela fait également partie du sentiment d'isolement de l'Ouest, mais le discours du Trône n'en dit pas un mot. Il renferme une belle déclaration selon laquelle le gouvernement prend à coeur le mode de vie des agriculteurs, mais ce n'est pas le cas. Il n'y a rien dans le discours qui dit que le gouvernement est déterminé à aider ces gens à s'en sortir.

Le discours ne dit rien au sujet des impôts. Il ne parle pas de la réduction de la dette. Rappelons-nous que chaque homme, femme et enfant a une dette de 40 000 \$. Dès qu'un enfant naît au Canada, il a une dette de 40 000 \$. Le discours ne traite pas de cette question. Il ne mentionne pas les questions de justice, de police, les problèmes d'intervention policière, les gangs, les drogues.

Pendant les vacances, j'ai lu un livre sur l'invasion des gangs au Canada. Il est effrayant d'entendre parler des activités des Hell's Angels et de savoir qu'ils ont infiltré l'administration publique, les entreprises, les services policiers, toute notre société. Il n'en est pas fait mention dans le discours du Trône, mais cela préoccupe les gens.

Il ne traite pas non plus de la réforme du Sénat. Nous aurons une plus grande liberté d'expression. Nous aurons une meilleure démocratie. Six jours après l'ouverture de cette nouvelle session, le gouvernement a invoqué la clôture. L'ancien premier ministre a attendu plus d'un an pour le faire. Le gouvernement a invoqué la clôture encore une fois pour limiter le débat à la Chambre. Que doivent penser les gens lorsqu'ils entendent cela?

Voyons maintenant ce qu'il en est des questions environnementales. À titre de porte-parole du Parti conservateur pour les questions touchant l'environnement, je me suis intéressé activement à un bon nombre de ces dossiers. Tout d'abord, en ce qui concerne les sites contaminés, il est réjouissant de savoir que nous allons dépenser 3,5 milliards de dollars sur dix ans, mais une bonne partie de cet argent était déjà inclus dans le budget de 2003. N'est-ce pas merveilleux lorsque le gouvernement annonce constamment l'octroi des mêmes sommes et qu'il essaie de s'en attribuer le mérite? Attaquons-nous au problème. Établissons une liste de priorités de ces sites et préparons un plan d'action expliquant ce que nous allons faire.

L'Adresse

C'est merveilleux de disposer de 500 millions de dollars sur dix ans pour d'autres sites, même des sites qui n'appartiennent pas au gouvernement fédéral. C'est bien que nous accordions une aide aux étangs bitumineux de Sydney, mais nous avons investi 66 millions de dollars dans des études et nous n'avons toujours rien fait. Quand allons-nous agir? Rappelons que cette somme équivaut à 50 millions de dollars par année. Cela ne couvrira pas le nettoyage de bien des sites contaminés.

● (1315)

Dans toutes nos villes, il y a des sites urbains contaminés qui vont nécessiter beaucoup d'argent. Ils pourraient être des sites productifs et assujettis à l'impôt foncier dans nos collectivités. Ce serait une façon d'aider ces dernières. Des résidus des mines d'uranium dans le nord se déversent dans nos rivières. Il faut régler ces problèmes, mais nous avons besoin d'un plan pour ce faire. Or, je n'en vois aucun.

En ce qui concerne le Protocole de Kyoto, des changements climatiques se produisent. Il y a toujours eu des changements climatiques et il continuera d'y en avoir. C'est indiscutable. La grande question, c'est celle de savoir dans quelle mesure ils sont attribuables à des phénomènes naturels ou causés par les humains. Péchons par excès de prudence et disons que les êtres humains y sont pour quelque chose, mais recueillons d'abord des données scientifiques à l'appui et servons-nous en pour élaborer notre programme.

Le ministre de l'Environnement se comporte en prophète de malheur partout où il va au pays. J'ai écouté les discours qu'il a prononcés ça et là et, à l'entendre, on croirait que le ciel va nous tomber sur la tête. Il déclare que des catastrophes se produisent un peu partout, et il évoque l'absence de neige, la sécheresse, la peste qui s'abat sur le monde. Selon lui, la situation est terrible, et si nous ne faisons rien, les ours polaires vont se noyer, les autochtones vont nager et les Maritimes seront inondées. En somme, il nous annonce la fin du monde. Il a vraiment un comportement caricatural.

Quel est le point de vue du météorologiste en chef à Environnement Canada? Selon lui, il n'existe aucune preuve que les extrêmes climatiques soient causés par le réchauffement du climat. Le ministre, lui, affirme que le réchauffement climatique est le problème le plus grave auquel nous soyons actuellement confrontés, plus grave encore que le terrorisme. Je me demande combien de personnes seraient de cet avis. Je doute que les habitants de Bangkok, ceux de l'Afghanistan ou d'ailleurs dans le monde, qui sont constamment exposés à la menace du terrorisme, partagent cet avis.

Nous nous sommes engagés à réduire nos émissions de gaz carbonique de 6 p. 100 par rapport au niveau de 1990, ce qui se traduirait par une réduction de 240 mégatonnes. Or, le soi-disant plan qui nous est proposé, peu ambitieux, pourrait résulter en une réduction de 180 mégatonnes d'ici 2010. De nombreux pays, dont 14 des 15 pays de l'Union européenne, ont fait savoir qu'ils ne prévoient pas être en mesure d'atteindre leurs objectifs en 2010. Pourtant, ces pays ont la tâche facile comparée à nous. Nous vivons dans un pays immense, au climat froid, nous manquons d'infrastructures, entre autres choses. Je rappelle que les États-Unis, la Chine, l'Inde, le Mexique et le Brésil, qui sont de grands pollueurs, n'ont pas adhéré au Protocole de Kyoto. Je rappelle aussi que 8 des 10 provinces ont dit vouloir être davantage consultées avant de s'engager à réaliser ces objectifs.

Cela étant dit, le plan proposé par le gouvernement prévoit une réduction de 55 mégatonnes des émissions provenant du secteur

industriel. Les industries ont répondu qu'elles ne pourraient pas y arriver. Nous demandons au Canadien moyen de réduire ses émissions de gaz carbonique de 20 p. 100; c'est ce qu'on appelle le défi d'une tonne. La réduction ne sera que de 20 mégatonnes. Je signale en passant que la poursuite de cet objectif nous a déjà coûté 62 millions de dollars par mégatonne. C'est ce qui a été budgétisé pour obtenir une modeste réduction de 20 mégatonnes sur une réduction totale de 240 mégatonnes.

Dans le discours du Trône, le gouvernement annonce qu'il s'engage dans le dernier droit et réduira encore de 60 mégatonnes les gaz à effet de serre. Il n'existe pas de plan à cette fin, ni de budget. Personne ne sait comment nous nous y prendrons. Pour réduire les gaz à effet de serre de 180 mégatonnes, nous nous sommes déjà engagés à prendre des mesures problématiques. Où pourrions-nous réduire encore de 60 mégatonnes? Il n'y a que trois domaines possibles.

Nous pourrions nous tourner vers les producteurs d'électricité qui utilisent beaucoup de charbon. Nous pourrions leur interdire d'utiliser le charbon ou leur demander d'utiliser uniquement l'énergie nucléaire. Il faut faire quelque chose, parce que ce sont les plus grands producteurs de CO₂. Il faut songer aux mesures à prendre. Cela entraînerait une hausse des tarifs d'électricité.

● (1320)

Il faut également examiner la question des transports. C'est bien beau de dire que les gens qui utilisent le service au volant de McDonald devraient couper le moteur pendant qu'ils attendent en file, puis redémarrer, avancer de quelques pieds et couper de nouveau le moteur. C'est bien beau de dire que les gens ne devraient pas rouler à plus de 80 kilomètres heure, puisqu'ils consommeraient ainsi moins de carburant.

Je circulais récemment sur la route 401 à 120 kilomètres heure, et d'autres conducteurs me dépassaient. Il faudrait convaincre tous les conducteurs de rouler à 80 kilomètres heure et je ne sais pas comment nous pourrions nous y prendre.

Enfin, nous devons également réglementer le chauffage. Nous avons besoin de chauffage au Canada. Au cas où le ministre de l'Environnement ne s'en serait pas aperçu, nous avons connu, cette année, l'un des hivers les plus rigoureux depuis longtemps. Dans ma région, cela faisait longtemps que nous n'avions pas vu autant de neige. Je remarque que le ministre ne parle plus de réchauffement de la planète, mais bien de changement climatique. C'est probablement sage. Il est sûrement difficile de parler du réchauffement de la planète lorsqu'il fait -47 degrés Celsius. Les gens pourraient ne pas le croire.

Notre économie en souffrira si nous essayons de faire tout cela. Que devrions-nous faire? Je n'aime pas passer pour quelqu'un qui est toujours négatif. Nous devrions avoir un plan, un plan authentiquement canadien, non pas un cauchemar bureaucratique eurocentriste, comme le Protocole de Kyoto. Nous avons besoin d'un plan à trois volets. Le premier prévoirait des mesures de conservation, dont plusieurs mesures que le ministre de l'Environnement promeut déjà. Il existe toutes sortes de façons de conserver l'énergie. Si l'on donnait aux Canadiens une vision, ils seraient prêts à aller de l'avant, et l'objectif des 20 mégatonnes pourrait être réalisé. En fait, si le programme leur plaisait, les Canadiens réussiraient probablement à atteindre deux fois l'objectif. Les Canadiens veulent des explications, ils veulent savoir et ils veulent qu'on leur montre comment faire. On ne peut réussir au moyen de ces programmes qui n'en sont pas et qui englobent tous nos bureaux parce que les gens ne savent pas comment faire pour obtenir la subvention de 400 \$ pour l'achat d'une nouvelle chaudière. Il y a peut-être un plan ou il n'y en a peut-être pas, impossible de le savoir.

Il est nécessaire de promouvoir les sources d'énergie écologiques: les véhicules hybrides, la gazéification du charbon et le bio-gaz. Il y a des projets formidables dans ce secteur. Je n'ai pas le temps d'en parler maintenant, il me faudrait trois ou quatre jours pour le faire.

Il y a également l'énergie de remplacement, et c'est là que réside l'avenir. C'est là où se trouvent les véritables réponses à tout ce problème du changement climatique et la solution à ce dernier. Il y a l'énergie géothermique. Dans ma circonscription, Red Deer, nous avons maintenant deux très grands immeubles chauffés par l'énergie géothermique. Le nouveau bureau de comté a foré 300 puits et pompe l'eau qu'il fait passer par un échangeur thermique afin de chauffer et de climatiser son immeuble. C'est un projet captivant. J'en suis fier.

Ma circonscription a une piscine et un complexe récréatif chauffés par l'énergie géothermique. C'est très intéressant. Je suis fier de cela. J'amène des gens là-bas et je leur montre ces installations.

Nous avons de grandes éoliennes. On trouve des centrales éoliennes dans des endroits comme l'Irlande, l'Allemagne et le Danemark. Ces pays sont des chefs de file dans ce domaine. Nous devrions être également présents et nous devrions aider les Canadiens à obtenir ces avantages.

L'énergie solaire est un autre domaine qui a un grand avenir. Il y a toutes sortes de piles solaires dans l'espace qui pourraient en fin de compte être utilisées pour produire de l'énergie sur terre.

Il y a enfin l'hydrogène. Si j'avais plus de temps, je parlerais aux députés d'une petite usine que j'ai visitée à Vancouver qui fabrique des piles à combustible pour les scooters. Tous ceux qui sont allés à Beijing ou dans des endroits de ce genre ont pu voir que lorsque les feux de circulation passent au rouge, de 50 à 500 scooters se retrouvent en ligne et forment un énorme nuage de fumée. Pensez simplement aux avantages qu'il y aurait à ce qu'ils utilisent ces piles à combustible.

Je pourrais vous parler de bien d'autres solutions. Nous sommes tellement occupés ici à parler de la corruption institutionnalisée qu'il nous reste peu de temps pour parler de l'environnement et de ce que nous devrions vraiment faire. Nous avons peu de temps pour travailler sur notre politique concernant l'assainissement de l'air, de l'eau et des sols.

●(1325)

Comme la commissaire à l'environnement, Johanne Gélinas, l'a dit, il y a un écart entre les engagements du gouvernement fédéral à l'égard de l'environnement et ses actions. Je pense que c'est

L'Adresse

exactement ce que nous constatons dans le discours du Trône, et c'est pourquoi il est si décevant d'être le porte-parole en matière d'environnement lorsque le gouvernement a si peu de vision quant aux orientations à suivre en cette matière.

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'ai bien apprécié les remarques du député car je sais qu'il est profondément dévoué et engagé envers tout ce qui touche à l'environnement.

Je voulais aussi aborder certains points comme le processus de séquestration du charbon. Je ne parle pas ici du charbon qu'on trouve dans le sol, mais de celui qu'on utilise dans la technologie semi-canadienne élaborée en partenariat avec les États-Unis et qui n'a pas encore fait l'objet de tests au Canada. Cette technologie est présentement analysée par le consortium ZECA, l'alliance pour le charbon sans émission, qui intéresserait certainement le député.

Si nous pouvions trouver un moyen de brûler ces substances sans produire d'émissions, nous aurions trouvé la solution à plusieurs problèmes. Par contre, la solution pourrait peut-être entraîner des abus en ce sens que les gens ne se préoccuperaient plus de la dépense énergétique et du degré de climatisation qu'ils exigeraient en été, ou de chauffage en hiver.

J'étais entièrement de l'avis du député jusqu'à ce qu'il parle de la culture de corruption. En passant, je trouve étrange que le parti du député encourage et alimente ce débat continu sur les perceptions à l'égard de ce qu'il appelle la culture de corruption.

Puisqu'il a abordé ce sujet, je veux poser une question au député. Nous sortons à peine d'une réunion de comité où la vérificatrice générale a longuement parlé de deux points entre autres: les ministres ont-ils pu jouer un rôle et qui aurait pu prendre part à ce gâchis? La vérificatrice générale a déclaré que c'est le ministre actuel qui doit répondre des actions de son ministère. Je me demande si on peut s'attendre à une telle chose. Est-il réaliste d'espérer qu'un ministre soit au courant de tout ce qui se passe dans une organisation aussi immense et complexe que certains de ces ministères?

Hier, le collègue du député, le représentant de Pictou—Antigonish—Guysborough, a dit à la télévision que la vérificatrice générale avait déclaré que l'éthique au sein du gouvernement était à son plus bas depuis 100 ans. Son parti répète cette assertion. Or, la vérificatrice générale a nettement affirmé, il y a quelques heures, qu'elle n'avait jamais tenu de tels propos.

Ma prochaine question est très simple. Il appartient au député et à son parti de mettre fin à cette idée de culture de corruption et aux accusations. Toutefois, étant donné ce que nous avons entendu ici, comment le député trouve-t-il la tâche qui lui incombe de dire aux autres députés de son parti qu'ils n'ont pas le moindre support sur lequel s'appuyer?

●(1330)

M. Bob Mills: Monsieur le Président, voilà la politique; c'est un sport violent que nous pratiquons ici. De toute évidence, lorsqu'il y a mauvaise gestion et gaspillage, notamment pour des scandales comme celui dont il est ici question, vraisemblablement le pire en 136 ans, il faut que nous concentrons notre attention là-dessus. Nous devons nous concentrer sur cela parce que s'il y a corruption dans ce secteur, on se demande s'il y en a ailleurs et où.

Tout cet argent et tous ces intérêts auraient pu être utilisés pour des projets qui auraient fait du Canada un chef de file dans la mise au point d'énergies de remplacement, comme les piles à combustible et l'énergie éolienne. Or, ces fonds ne sont pas disponibles parce qu'ils ont été dilapidés à cause de corruption politique.

L'Adresse

J'ai mené une enquête dans ma circonscription. Quelqu'un a-t-il une petite idée de ce qu'a été la question revenant le plus souvent sur le tapis? Trente-trois pour cent de mes électeurs ont affirmé, bien avant le présent scandale, qu'il faut faire cesser la corruption et le gaspillage au Canada; 19 p. 100 considèrent la santé comme la priorité et 17 p. 100 estiment qu'il faut mettre l'accent sur l'environnement. Ces résultats montrent pourquoi il faut se concentrer sur cette question. Il faut mettre un terme à cette situation avant de pouvoir prendre des mesures positives pour le Canada.

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Monsieur le Président, je tiens à examiner plus en détail les plans du présent gouvernement libéral. Je sais qu'on a déjà dit ce qu'on ferait dans le cadre du Protocole de Kyoto.

J'attire l'attention sur les grands titres parus dans la *Presse canadienne*, à Ottawa.

Les scientifiques du gouvernement fédéral ont fait des mises en garde au sujet de la vache folle

Les scientifiques de Santé Canada ont averti leurs supérieurs l'an dernier que les mesures proposées pour contrer la maladie de la vache folle étaient inadéquates, mais le ministère n'a pas tenu compte de cet avis.

D'après le député, quelle conséquence a entraîné pour notre industrie le fait de ne pas tenir compte de cet avis? Nous aurions pu éviter la paralysie de notre industrie.

L'article rapporte également ceci:

Certains échanges de correspondance interne du ministère révèlent un désaccord marqué quant à la façon de réagir au premier cas d'ESB trouvé au Canada...

Elle soutient que les mesures de sécurité proposées lors de cette rencontre, notamment l'enlèvement de l'épine dorsale et du cerveau des animaux abattus, sont inadéquates...

Que penserait le député d'un plan pour le ministère de l'Agriculture du Canada?

M. Bob Mills: Monsieur le Président, les agriculteurs ont été déçus lorsqu'ils ont constaté que le discours du Trône ne faisait pas directement référence à l'encéphalopathie spongiforme bovine et à la crise que cela a provoqué. Cette maladie change à jamais leur mode de vie. C'est certainement le cas dans l'ouest du Canada, mais aussi en Ontario, au Québec et, j'en suis certain, au Canada Atlantique. Ces gens ne seront plus en affaires avant longtemps. Nous avons besoin d'un système d'approvisionnement alimentaire sûr.

Lorsque les Britanniques ont été aux prises avec la maladie, nous aurions dû envoyer des gens là-bas pour comprendre ce problème. Après avoir compris, ils auraient pu revenir ici et prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter que cela se produise au Canada.

En 1997, nous avons interdit que des animaux soient nourris avec des aliments carnés, mais cela nous a pris trop de temps et nous en payons maintenant le prix. Ce problème changera à jamais toute notre société agricole. Nous avons perdu cette ressource et je ne sais pas ce qui la remplacera. Je ne suis pas certain que cela aura du bon pour les Canadiens sur le plan d'un approvisionnement sûr en aliments.

L'hon. Robert Thibault (Ouest Nova, Lib.): Monsieur le Président, je sais que le député ne voudrait pas mal informer les Canadiens et que, s'il s'était trompé, il voudrait qu'on le corrige.

Il a parlé des étangs bitumineux et il a mentionné que 66 millions de dollars ont été consacrés à des études, mais qu'aucune mesure n'a été prise. Quand je me suis rendu récemment aux étangs bitumineux, j'ai vu que le lieu d'enfouissement avait été recouvert et que tous les écoulements de surface avaient été redirigés à partir du lieu d'enfouissement, ce qui corrigeait une partie du problème. Un égout intercepteur a été construit pour retirer les eaux d'égout brutes des

étangs bitumineux. Les structures ont été enlevées. J'ai constaté le grand optimisme de la communauté face au travail accompli par le groupe d'action conjointe fédéral-provincial pour résoudre ce problème.

On jubile maintenant à l'idée que le gouvernement s'engage à verser de l'argent pour résoudre définitivement le problème. La collectivité a trouvé des solutions. Ce projet ne pourra pas se réaliser en un été. Cela prendra de nombreuses années parce que c'est une zone sensible et qu'il faudra beaucoup de temps pour la nettoyer.

Je suis convaincu que le député souhaite faire des observations à ce sujet.

• (1335)

M. Bob Mills: Monsieur le Président, en 1994, je me suis rendu dans la région des étangs bitumineux et j'y ai constaté un terrible gâchis. Je conviens que les 66 millions de dollars qui y ont été investis constituaient un pas dans la bonne direction.

On compte toutefois 10 000 sites au pays et on parle d'environ 500 millions de dollars. Combien d'argent faudra-t-il pour achever le travail aux étangs bitumineux de Sydney? Comme le sait le député, on parle ici de sommes considérables. À lui seul, l'assainissement des étangs de Sydney pourrait bien coûter 500 millions de dollars. Je crois qu'il s'agit là de notre préoccupation première.

Examinons également les 10 000 autres sites et élaborons un genre de plan. Ce ne sera pas l'affaire d'une journée. Je suis heureux pour les personnes des régions des étangs bitumineux qui se sont dévouées à la cause. À titre de porte-parole en matière d'environnement, il est de mon devoir de me concentrer sur la question des étangs bitumineux et de voir à ce qu'on passe à l'action.

Ne perdons toutefois pas de temps et d'argent à planifier et à discuter. Posons des gestes concrets. Le député en a mentionné quelques-uns, mais il en faut bien davantage.

L'hon. Dan McTeague: Monsieur le Président, le député a parlé plus tôt d'un électeur qui se disait inquiet du degré de soi-disant corruption. Je ne veux pas revenir sur ce point mais, pour ce qui est de la vérificatrice générale, je crois qu'il était très clair dans la présentation qu'elle a faite ce matin que ce n'était pas le cas.

Il n'y a pas un député dans cette Chambre aujourd'hui qui correspond à cette description.

Que fait le député dans sa circonscription, au lieu de dissiper ce genre de mythe sur ce qui se passe ici, au lieu de valoriser, plutôt que de dénigrer le travail de député, y compris le sien?

M. Bob Mills: Monsieur le Président, j'ai déjà participé à ce genre d'enquête publique. Je me rappelle l'enquête sur la Somalie où j'agissais à titre de porte-parole des Affaires étrangères. Des choses terribles se sont passées là-bas. On a décidé de faire une enquête publique et presque deux ans plus tard, on a tout simplement dissout la commission. Deux ou trois gars ordinaires se sont retrouvés en prison, mais personne d'un grade supérieur n'a écopé de quoi que ce soit.

Puis, le rapport Krever concernant le sang contaminé et l'hépatite C a fait la lumière sur de terribles choses. On a fermé le dossier en accusant la Croix-Rouge parce qu'elle constituait une cible facile. Nous avons remercié les employés ordinaires et nous avons mis sur pied notre propre agence du sang. Nous avons indemnisé certaines personnes mais d'autres pas.

L'Adresse

Ensuite, nous avons eu l'enquête sur le sommet de l'APEC qui était d'un grand intérêt. On a vu les hommes de main du premier ministre se charger de l'organisation, les Jean Carles et autres. Devinez ce qui est advenu de cette enquête? Elle a aussi été interrompue. On n'a rien fait et nul n'est allé en prison.

Je suppose qu'il me faut faire preuve d'un certain scepticisme. Le premier ministre a dit qu'il y a 14 escrocs. Quand vont-ils se retrouver derrière les barreaux?

Le président suppléant (M. Bélair): Cela reste à voir.

Le député de York—Sud—Weston a la parole.

M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur de représenter à la Chambre les électeurs de York-Sud—Weston et de répondre au discours du Trône. Je le ferai à la lumière des préoccupations qui sont celles non seulement de ma circonscription, mais aussi de toutes les autres au Canada.

J'ai l'avantage du recul, étant donné que le discours du Trône a été prononcé la semaine dernière. J'ai pu discuter avec un grand nombre de mes électeurs, à York-Sud—Weston, et écouter leur point de vue. Je voudrais expliquer quelques-unes de leurs réactions. Toutefois, je tiens à situer mon intervention dans le contexte de la culture qui a été décrite et de la motivation dont a parlé le député précédent, dans une certaine mesure, car je ne veux pas croire que tous les députés se présentent ici uniquement pour combattre la culture de corruption.

Nous sommes tous ici pour établir une culture de responsabilité, et c'est sans doute ce que le député a essayé de dire, au fond. D'après ce que j'ai vu, il a été un député très constructif et efficace, notamment au Comité de l'environnement. Je voudrais lui dire que je le tiens en très haute estime et le féliciter de sa contribution. Je ne voudrais pas qu'on déduise de ses propos qu'il est ici seulement pour combattre la corruption, comme une sorte de ghostbuster moderne, et qu'il existe une recette magique pour régler certains problèmes environnementaux, sociaux et économiques qu'il nous appartient de résoudre.

Je voudrais dire un mot des préoccupations principales des électeurs de York-Sud.

Il ne fait aucun doute que la qualité de notre système de santé est tout à fait prioritaire. Dans ma circonscription de York Sud, les électeurs âgés sont plus nombreux que dans la moyenne des circonscriptions. Tout récemment, l'exposé sur les soins aux personnes âgées a très clairement montré que nous devons mieux nous occuper des gens qui nous ont apporté la qualité de vie et le respect dont nous jouissons sur le plan international, qui nous ont donné l'exemple et qui sont le symbole de ce qui est important dans le monde en matière de qualité de la santé. Ce que nous faisons pour nos aînés à cet égard laisse à désirer.

Le discours du Trône met l'accent avec beaucoup de dynamisme sur le système de santé, à la fois pour nous rappeler les manques, les insuffisances au niveau des professions médicales, et pour nous rappeler que cela constitue un défi, une priorité et que nous devons mobiliser toutes les ressources possibles. Le premier ministre a effectivement donné suite aux promesses dans ce domaine en affectant 2 milliards de dollars à l'amélioration de notre système de santé. On doit faire plus, mais j'avais le sentiment que je devais exprimer aujourd'hui cette préoccupation dont m'ont fait part les résidents de York Sud.

En matière de priorités, nous devons également penser, d'une manière générale, à la question de l'emploi. Les résidents de York Sud sont très représentatifs des diverses vagues d'immigrants—des points de vue multiculturel, ethnique et religieux—qui sont venus

dans ce pays. York Sud—Weston correspond au type de circonscription où nous bâtissons une société axée sur la cohésion et la compassion.

• (1340)

Je peux dire que, après les attentats du 11 septembre, un grand nombre d'habitants de York-Sud—Weston étant originaires de pays musulmans, nous avons travaillé ensemble pour veiller à ce que, dans notre système d'enseignement, dans nos écoles et dans nos associations communautaires, entre autres, nous prenions tous conscience du fait que nous sommes responsables de notre prochain.

Encore une fois, le discours du Trône parle de la transformation qui s'opère dans le monde et du fait que nous devons examiner le caractère et la nature de nos collectivités. Dans tout ce que nous faisons et disons, nous devons nous rappeler que nous sommes responsables, non seulement de nos droits en tant qu'êtres humains, mais aussi de ceux de tous les autres Canadiens et de tous les habitants de la planète.

Le discours du Trône propose un profond engagement à l'égard de cette dimension internationale des droits de la personne. Je crois que c'est ce que le premier ministre a voulu dire lorsqu'il a déclaré que, à certains égards, nous retrouverions la fierté que nous avions à l'époque de Pearson et de Trudeau pour affirmer une fois de plus cette dimension internationale et faire rayonner cette fierté non seulement chez nous, mais aussi au-delà de nos frontières.

Les gens sont préoccupés par la création d'emplois. Tout récemment, dans la foulée du discours du Trône, on a annoncé le recours au mécanisme de conseils sectoriels, un mécanisme communautaire qui réunit les entreprises, le secteur des affaires et les syndicats pour qu'ils envisagent la mise sur pied de programmes permettant d'offrir de nouvelles compétences aux travailleurs qui ont été déplacés. Il faut réinvestir non seulement dans l'avenir de nos jeunes, ce qui est très important, au moyen de notre système d'enseignement, mais aussi dans l'avenir de ceux qui ont perdu leur emploi, pour qu'ils se recyclent et retournent à la vie active de manière enrichissante et responsable. Le discours du Trône en parle. En fait, nous avons commencé à prendre des mesures pour créer des emplois et accroître l'activité dans nos collectivités.

Les résidents de York-Sud—Weston ont également parlé de la qualité de vie dans nos villes. Bien sûr, nos villes sont des incubateurs où toute l'activité à très forte valeur ajoutée se produit dans une société civile.

Ayant passé la plus grande partie de ma vie publique dans l'administration municipale, je suis très heureux que le discours du Trône expose le fait que la qualité de vie dans une société civile, en réalité, est générée par les municipalités, les administrations municipales d'un bout à l'autre du pays, et qu'il affirme, ce qui n'est pas une expression de foi passive, mais un engagement, que la première étape, c'est-à-dire le remboursement de la TPS, permettra aux municipalités d'investir cet argent. On ne va plus l'affecter à des fins fiscales. On s'en servira maintenant à des fins de réinvestissement.

L'Adresse

Que ce soit par l'entremise d'initiatives en matière de logement, d'initiatives en faveur des sans-abri ou d'initiatives concernant l'investissement dans des programmes d'immobilisations ou d'infrastructures au-delà des programmes existants que le gouvernement a annoncés, les municipalités peuvent prendre ces décisions. C'est très important, car nous ne devons pas avoir le sentiment paternaliste que nous comprenons tous les maux des municipalités et qu'il nous faut dicter, du haut vers le bas, les domaines où elles devraient dépenser l'argent qui va ordinairement à la TPS. C'est une expression de foi que les municipalités peuvent, de manière responsable, réinvestir dans des choses qui apporteront de la valeur ajoutée et rehausseront la qualité de vie dans les villes.

● (1345)

Pour ce qui est des préoccupations que les habitants de York-Sud—Weston ont formulées, nous avons aussi examiné le bilan environnemental, qui ne saurait être pris à la légère. Nous avons donc examiné le bilan environnemental. Certes, une minorité de scientifiques sont d'avis que le réchauffement planétaire, les émissions de gaz à effet de serre et ainsi de suite ne sont pas les défis que nous devrions nous entêter à relever. Peut-être, mais la grande majorité des scientifiques pensent le contraire.

Le discours du Trône énonce notre responsabilité à cet égard : faire tout en notre pouvoir pour assumer notre responsabilité planétaire. Cette responsabilité préoccupe non seulement les habitants de York-Sud—Weston, mais aussi tous les autres Canadiens. Qu'ils vivent dans les régions rurales ou dans les centres urbains, tous les Canadiens sont inquiets des conséquences de la dégradation environnementale.

Nous espérons investir davantage à mesure que l'économie croîtra. Forts du modèle de partenariat que nous avons établi avec les provinces et les municipalités, nous espérons pouvoir investir dans de nouvelles technologies qui ajoutent de la valeur à la vie économique, dans le type d'initiatives dont mon collègue vient de parler, soit des écotechnologies et des technologies appliquées aux transports innovatrices, qui peuvent être utilisées non seulement au Canada, mais qui peuvent aussi être exportées et ajouter de la valeur au secteur des transports au plan des emplois et ainsi de suite. En même temps qu'elles permettraient aux municipalités de se développer, ces initiatives permettraient de trouver des solutions à l'étalement urbain, à la dégradation environnementale et ainsi de suite.

Le discours du Trône est un engagement véritable, une profession de foi témoignant de notre détermination à répondre aux préoccupations des gens de la circonscription de York-Sud—Weston, certes, mais aussi de partout au Canada, et à faire mieux sur le plan environnemental.

Parlons maintenant du rôle du Canada dans le monde. La circonscription de York-Sud—Weston est en fait un microcosme des circonscriptions d'un océan à l'autre; les gens y ont des origines très variées et ils aimeraient aussi nous entendre parler du monde qu'ils connaissent si bien. Ils voudraient que nous leur parlions de notre perception de ce monde telle qu'elle se reflète dans la politique gouvernementale et de ce que nous entendons faire pour participer à l'édification d'un monde meilleur, non seulement au Canada, mais là où ils ont leurs racines; ils pourraient ainsi dire que c'est un héritage dont bénéficient les Canadiens, mais dont le monde entier peut aussi commencer à profiter.

Les habitants de la circonscription de York-Sud—Weston se sont posés la question suivante : «Que prévoit le discours du Trône en ce qui concerne le rôle du Canada dans le monde?» Cela concorde-t-il

avec les rêves et les aspirations de ces gens-là? Cela repose-t-il sur l'héritage que les générations passées nous ont légué dans ce pays? Est-ce le genre d'héritage qui nous permettra de dire, dans l'avenir, que la société que nous bâtissons, cette société dynamique et en évolution, sera un rayon d'espoir dans un monde qui semble souvent offrir si peu à tant de gens, que ce soit en Afrique, en Asie du Sud-Est, en Amérique du Sud ou dans les Caraïbes?

Le discours du Trône m'a rappelé la perspective qu'a ouverte le premier ministre Pearson à ceux d'entre nous qui ont connu cette période où nous étions si fiers de ce nouveau pays, de ce Canada qui était sorti de deux guerres mondiales et de la guerre de Corée, qui s'était taillé une place dans le domaine du maintien de la paix et qui avait été un chef de file sur le plan diplomatique et par rapport au développement de pays où les besoins étaient si grands. Pour moi, le discours du Trône n'est pas un voyage dans le passé, à la recherche de certains concepts nébuleux qui nous permettraient de réaliser nos rêves; c'est plutôt une assise vraiment solide pour accomplir ce que nous voulons.

● (1350)

Sous le premier ministre Trudeau, nous avons déployé des efforts diplomatiques pour tendre la main aux Chinois et à la République populaire de Chine. Où en serions-nous aujourd'hui sans ces efforts? Puis les États-Unis sont intervenus, et nous nous retrouvons aujourd'hui confrontés au délicat problème de la Corée du Nord. Au moins, la République populaire de Chine contribue à la stabilité internationale. Toutes ces initiatives servent d'assises aux efforts d'ouverture, sur la scène internationale, et elles ont eu des effets cumulatifs.

Il en est question dans le discours du Trône. Il fait référence à cette époque où nous pratiquions une approche évangélique, et je le dis sans connotation religieuse, afin d'apporter au monde plus que ce que le monde nous avait donné. Il est question de créer une organisation appelée Corps Canada, qui ferait appel aux jeunes qui sont éduqués, qui s'intéressent à l'environnement, aux questions sociales et économiques. Nos jeunes possèdent des compétences. Ils veulent contribuer à façonner ce pays et à rendre notre monde meilleur. Nous investirons dans nos jeunes, nous en ferons nos diplomates et leur donnerons la possibilité de faire connaître à l'étranger la qualité que notre pays a à offrir.

Lorsque les gens de York-Sud—Weston me parlent du genre de monde que nous édifions ensemble, ils y voient un rôle non seulement pour eux, qui ont un lien avec les générations passées, mais également pour les jeunes, qui ont un rôle à jouer dans la société canadienne et sur la scène internationale.

Je suis heureux que le premier ministre, malgré les risques qu'il prenait et en dépit d'un certain cynisme, ait invité Bono à prendre la parole au sujet de nos responsabilités internationales, au cours du congrès qui se tenait ce samedi soir-là. L'ambiance, au Centre Air Canada, s'est électrisée lorsque Bono nous a rappelé la responsabilité que nous avons de construire une société dynamique et de donner l'exemple à la communauté internationale dans certains dossiers comme l'épidémie du sida, les victimes des mines antipersonnel et les enfants dans les hôpitaux.

Ces choses se produisent encore. Lorsque nous examinons la situation internationale, nous nous rendons compte de la responsabilité que nous avons non seulement de faire de notre mieux, mais aussi d'être les meilleurs, afin de pouvoir continuer d'édifier une communauté nationale et internationale forte.

Je pense que ce sont là des choses que les habitants de York-Sud—Weston souhaitent voir articulées, représentées et interprétées de façon progressiste et positive. Il y a tant à faire. Le discours du Trône n'est, pour l'instant, qu'un modèle, un énoncé philosophique de nos valeurs. Les budgets que nous établirons et les mesures que nous prendrons témoigneront de notre véritable détermination. Ce député, comme l'ensemble des députés de la Chambre, est déterminé à transposer la philosophie du discours du Trône dans une action concrète.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

● (1355)

[Traduction]

LE SOCIAL AND ENTERPRISE DEVELOPMENT INNOVATIONS

Mme Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'attire l'attention de la Chambre sur le programme d'apprentissage de l'épargne mis sur pied, dans ma circonscription, Kitchener, par le Social and Enterprise Development Innovations, ou SEDI.

Le programme d'apprentissage de l'épargne inculque des connaissances pratiques de base à 150 familles à faible revenu de la région de Waterloo, au moyen d'un compte dans lequel le SEDI fait un dépôt correspondant à celui du titulaire. Des Canadiens sans emploi ou sous-employés peuvent ainsi investir dans une formation générale ou professionnelle, tout en améliorant leurs connaissances de la planification financière. Ces compétences leur permettront de trouver de nouvelles sources de revenus ou de formation.

Approximativement 95 p. 100 des participants ont un revenu familial inférieur à 30 000 \$ et 98 p. 100 possèdent moins de 1 000 \$ en liquidités. Pourtant, ils ont versé plus de 60 000 \$ dans leurs comptes d'épargne. En outre, comme cette participation a été égale, un total de 115 000 \$ ont été versés dans ces comptes.

Le gouvernement fédéral continuera de financer des programmes qui aident les Canadiens à améliorer leur sort. Je demande à tous mes collègues de se joindre à moi pour féliciter le SEDI et Lutherwood de leur excellent travail dans la circonscription de Kitchener-Centre.

* * *

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, toute cette sordide affaire qu'on appelle le scandale du programme de commandites libéral figurera pour toujours dans les annales canadiennes comme l'un des pires cas de fraude perpétrés par un gouvernement canadien.

C'est à juste titre que l'attention se tourne vers le premier ministre, qui a présidé à toute cette grotesque affaire, à l'époque où il était ministre des Finances. Il dépasse vraiment la mesure en prétendant qu'il n'avait pas la moindre idée de ce que faisaient des blanchisseurs d'argent comme Groupaction.

Permettez-moi de présenter à la Chambre quelques groupes de ma circonscription qui auraient aimé recevoir ne serait-ce qu'une partie de ce quart de milliard de dollars perdu. Les groupes communautaires Merritt, Princeton et Keremeos attendent encore désespérément les indemnités que les libéraux leur ont promises pour faire face aux difficultés engendrées par la crise du bois d'oeuvre.

Article 31 du Règlement

À Westbank et à Naramata, des groupes de citoyens sont encore aux prises avec des besoins pressants en matière d'infrastructure, qui auraient pu être comblés avec une fraction des fonds gaspillés par les libéraux. À Okanagan Falls et à Kaleden, la population a désespérément besoin de ressources financières pour embaucher deux nouveaux policiers pour aider à assurer les services d'ordre dans la localité. À Penticton, la croissance positive de la municipalité a accru les besoins en matière de financement. En dépit des promesses, rien n'est fait car les fonds ont été engloutis dans le gouffre de Groupaction.

Le moment est venu pour les citoyens de partout au Canada de prendre de vraies mesures, collectivement, entre autres lorsqu'ils se rendront aux urnes, pour mettre hors d'état de nuire ce régime libéral frauduleux.

* * *

● (1400)

LES MUNICIPALITÉS

L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre aujourd'hui pour chanter, sans retenue, les louanges de Vancouver, ma ville. Depuis trois ans, cette dernière se classe à l'indice William Mercer comme la meilleure ville au monde.

De plus, pour une seconde année consécutive, la revue *The Economist* place Vancouver au premier rang, ex aequo avec les villes de Vienne et de Melbourne.

Vancouver s'est vu décerner le titre après avoir obtenu un note parfaite en fonction des 12 indicateurs dont s'est servi *The Economist*.

Je m'en voudrais toutefois de ne pas partager les honneurs. Les villes de Montréal, de Toronto et de Calgary se sont classées parmi les 16 meilleures villes au monde. Ces rangs confirment la réputation du Canada en tant que meilleur pays où vivre.

Nous savons tous que nos villes éprouvent des difficultés. C'est pourquoi le premier ministre a fait de leur revitalisation une des grandes priorités du discours du Trône. Imaginez un instant ce que dira le reste du monde lorsque nos villes auront enfin atteint leur plein potentiel.

* * *

LES SPORTS

Mme Sophia Leung (Vancouver Kingsway, Lib.): Monsieur le Président, le Canada compte plusieurs jeunes athlètes de talent. Ce n'est pas nouveau. Comme vous le savez, certains de nos athlètes sont des stars dans de nombreux sports, dont le hockey, le ski, le patinage et le curling. Jusqu'à présent, pour la saison d'hiver 2004, les athlètes canadiens sont montés à plus de 80 occasions sur le podium de compétitions internationales dans huit sports d'hiver.

Le Canada est toujours bien représenté sur la scène internationale par des athlètes comme le patineur de vitesse Jeremy Wotherspoon, la skieuse acrobatique Stéphanie St-Pierre, les bobeurs de l'équipe de Pierre Lueders et de Giulio Zardo, ou par notre équipe de hockey junior.

Aujourd'hui, je tiens à féliciter tous nos athlètes, leurs entraîneurs et les organismes sportifs qui permettent ces réalisations. Il ne reste que six ans avant les jeux olympiques et paralympiques de Vancouver de 2010. Nous avons la certitude que les athlètes canadiens, grâce à l'appui constant des gouvernements et du secteur privé, brilleront de tous leurs feux.

Article 31 du Règlement

[Français]

LA KESKINADA LOPPET

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, des milliers de fondeurs des quatre coins du monde se donneront rendez-vous dans l'Outaouais, du 13 au 15 février prochain, pour la Keskinada Loppet.

La Keskinada, une compétition internationale de la Worldloppet, fait partie d'un circuit qui rassemble 14 grandes courses de ski de fond dans le monde. Elle s'adresse à l'élite des skieurs de randonnée ainsi qu'à toutes les familles.

Cette 26^e édition sera soulignée par la présence de Beckie Scott, médaillée d'or des Jeux de Salt Lake City de 2002.

Cet événement d'une grande qualité rassemblera plus de 3 000 skieurs des quatre coins du monde où plus de 22 pays seront représentés.

[Traduction]

Le Keskinada Loppet constitue l'événement canadien le plus important de course de fond et il attire des participants enthousiastes de tout niveau et de tout âge. C'est une grande tradition hivernale, une expérience des plus canadiennes.

[Français]

J'invite mes collègues, ainsi que les Canadiens et les Canadiennes, à venir passer un bon moment dehors, à fêter notre bel hiver canadien en Outaouais.

* * *

[Traduction]

LES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PCC): Monsieur le Président, depuis mon élection en 1997, j'ai souvent fait état de la frustration des gens de Terre-Neuve-et-Labrador qui voient Ottawa leur arracher les revenus issus de leurs ressources naturelles en réduisant les paiements de péréquation.

Plaçons les choses en perspective. Dans six ans, les recettes provinciales provenant des gisements pétrolières Hibernia, White Rose et Terra Nova se chiffrent à 1,1 milliard de dollars. Cependant, le gouvernement fédéral récupérera 900 millions de dollars sous forme d'impôt des sociétés et de réduction des paiements de péréquation.

En deux mots, Terre-Neuve-et-Labrador gardera 200 millions de dollars, soit à peine 18 p. 100 des recettes de 1,1 milliard de dollars qu'elle encaissera cette année-là. Le programme porte peut-être le nom de péréquation, mais c'est bien davantage un programme de récupération.

* * *

• (1405)

[Français]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. David Price (Compton—Stanstead, Lib.): Monsieur le Président, depuis quelques jours déjà, les forces de l'OTAN en poste à Kaboul, en Afghanistan, ont un nouveau commandant.

Il s'agit du lieutenant-général Rick Hillier qui prend ainsi le commandement de quelque 6 000 soldats des pays membres de l'OTAN. Parmi ceux-ci, on retrouve 2 100 soldats canadiens.

Nous connaissons tous les risques immenses auxquels sont confrontés ces militaires chaque jour. Pour cela, ils méritent notre respect ainsi que notre soutien inconditionnel.

La communauté internationale compte sur nous pour que l'Afghanistan redevienne un pays où la stabilité, la démocratie et la prospérité soient une réalité quotidienne. Notre pays, par le biais de ses vaillants soldats, a l'occasion de marquer l'histoire et de construire un monde meilleur. Ce gouvernement ne reculera pas devant ce défi.

* * *

LES PROGRAMMES CULTURELS

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, lorsque le gouvernement fédéral a aboli le programme des commandites, il avait annoncé que la ministre du Patrimoine canadien devait se charger du financement des événements culturels et sportifs au Québec, autrefois subventionnés par le très controversé programme.

Or, jusqu'à présent, la ministre du Patrimoine canadien n'a fait aucune annonce. Cette situation n'a rien pour rassurer les milieux culturels du Québec qui sont très inquiets pour l'avenir de plusieurs événements.

En effet, le REMI, le Regroupement des événements majeurs internationaux, qui compte une vingtaine d'événements sportifs et culturels, a tenu à tirer la sonnette d'alarme.

Le Bloc québécois a toujours dénoncé les conditions qui étaient liées à ce programme de commandites. Toutefois, nous estimons que le gouvernement ne doit pas pénaliser les milieux culturels. Que la ministre nous dise où elle va mettre l'argent et de combien d'argent elle dispose.

L'argent destiné à la culture doit revenir à la culture, sans aucune condition.

* * *

[Traduction]

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, la quatrième et dernière conférence de la série des forums internationaux de Stockholm a eu lieu du 26 au 28 janvier. Le thème du Forum international de Stockholm de 2004 était «La prévention du génocide: menaces et responsabilités».

Le forum portait avant tout sur l'avenir, et l'accent était mis sur le principe de la responsabilité de la communauté internationale dans la prévention des génocides; il y a aussi été question du rapport fondamental sur le droit à la protection, le R2P, pour *right to protect*.

Les discussions ont principalement porté sur les moyens d'identifier les nouvelles menaces, la façon d'y réagir avant qu'il soit trop tard et les méthodes pour reconnaître les groupes qui pourraient être la cible des menaces. On s'est demandé comment la communauté internationale pourrait mieux prévenir le massacre de populations en utilisant les mécanismes diplomatiques, juridiques, économiques, militaires et humanitaires dont elle dispose.

Plus de soixante pays ont participé à ce forum où l'on a pu constater le leadership du Canada. Les députés peuvent s'enorgueillir des efforts déployés au Canada pour protéger les principes de la démocratie et des droits de la personne et, plus particulièrement, pour renforcer l'influence des Nations Unies et du multilatéralisme.

* * *

LE TOURNOI DE COEURS DE SCOTT

M. Bob Mills (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer que Red Deer sera l'hôte du Tournoi de coeurs de Scott du 21 au 29 février. La vente de billets pour ce championnat de curling féminin canadien va à merveille. Plus de 92 000 billets ont déjà été vendus.

Comme d'habitude, les bénévoles ont répondu à l'appel à Red Deer. Plus de 600 d'entre eux seront à pied d'oeuvre pour assurer le bon déroulement de ce tournoi qui durera neuf jours. Je voudrais remercier particulièrement tous ces bénévoles ainsi que tous les organisateurs parce que, sans eux, le tournoi n'aurait pas lieu.

Le Tournoi de coeurs de Scott est un autre atout dans le jeu de Red Reed et de sa région, et il témoigne de l'excellent travail que nous faisons en tant qu'hôte de cette compétition. Je suis très fier de ma circonscription.

J'invite tous les députés à Red Deer, au Tournoi de coeurs de Scott de cette année, et cette invitation s'adresse particulièrement à vous, monsieur le Président.

* * *

[Français]

LES ATHLÈTES CANADIENS

M. Christian Jobin (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, Lib.): Monsieur le Président, le Canada dispose d'un bassin exceptionnel de jeunes athlètes talentueux. Nous le savons depuis longtemps, nos athlètes ont développé une tradition de succès en hockey, en ski, en patinage, en curling et autres. Jusqu'à maintenant, en 2004, les athlètes canadiens sont montés plus de 80 fois sur des podiums internationaux dans huit sports d'hiver différents.

Qu'il s'agisse de nos patineurs de vitesse, comme Jeremy Wotherspoon, nos skieurs acrobatiques, comme Stéphanie St-Pierre, nos bobeurs, comme Pierre Lueders et Giulio Zardo ou nos joueurs de hockey junior, les athlètes canadiens représentent fièrement le Canada sur la scène internationale, semaine après semaine.

Je tiens aujourd'hui à féliciter tous nos athlètes, leur entraîneurs et les organismes sportifs pour leur rôle de soutien dans ces réalisations. À six ans des Jeux olympiques et paralympiques de Vancouver de 2010, nous pouvons déjà entrevoir de brillants exploits que nous réservent nos porte-couleurs avec l'appui des gouvernements et du secteur privé.

* * *

•(1410)

[Traduction]

L'AIDE AU SUICIDE

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, il y a dix ans aujourd'hui, le 12 février 1994, décédait une jeune Canadienne remarquablement courageuse, Sue Rodrigue.

Sue était atteinte de la SLA, ou maladie de Lou Gehrig, et elle a mené un combat politique et juridique national pour faire modifier le Code criminel afin que des adultes souffrant d'une maladie terminale

Article 31 du Règlement

puissent choisir eux-mêmes le moment de leur mort et demander l'aide d'un médecin pour se donner la mort.

Les néo-démocrates, parlant au nom d'une forte majorité de Canadiens, demandent au gouvernement d'imiter d'autres pays comme les Pays-Bas et la Belgique en modifiant le Code criminel, qui est souvent inhumain et cruel. Nous demandons aussi au gouvernement de consacrer beaucoup plus de ressources aux soins palliatifs au Canada.

J'exhorte le nouveau premier ministre à remplir la promesse qu'a faite le premier ministre Jean Chrétien après le décès de Sue Rodriguez il y a dix ans, et à permettre la tenue d'un vote libre à la Chambre sur cette question. Les derniers mots de Sue Rodriguez aux Canadiens ont été: «J'espère que mes efforts n'auront pas été vains.» Écoutons l'appel éloquent de cette femme brave, une héroïne canadienne, et modifions cette loi.

* * *

[Français]

L'ÉGLISE DIOCÉSAIN DE JOLIETTE

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, le coup d'envoi du Centenaire de l'église diocésaine de Joliette vient d'être donné sous le thème «Allume ton coeur... Osons l'espérance.»

C'est en effet en 1904 que l'église Saint-Charles devint la cathédrale du nouveau diocèse de Joliette qui comptait alors 40 paroisses et une mission. Mgr Joseph-Alfred Archambault en devint le premier évêque. De grands moments ont, depuis, marqué l'histoire du diocèse, mais aussi des moments tragiques, comme l'incendie de 1935 qui dévasta le couvent de la Congrégation Notre-Dame.

Célébrations et activités sont au rendez-vous pour les mois à venir, afin que soit souligné de belle façon un moment historique qui restera gravé dans nos mémoires. Du rassemblement jeunesse, en passant par les activités de plein air, le défilé dans la ville, l'activité Lanaudière en peinture et sculpture, l'Expo itinérante, le Grand Rassemblement et le pèlerinage centenaire, j'invite toute la population à célébrer dignement l'anniversaire du diocèse de Joliette, érigé le 27 janvier 1904 par Sa Sainteté le pape Pie X.

À Mgr Gilles Lussier, au président du comité organisateur des fêtes du centenaire, Réjean Parent, et à toute son équipe de bénévoles, je souhaite un franc succès.

* * *

CLAUDE RYAN

L'hon Yvon Charbonneau (Anjou—Rivière-des-Prairies, Lib.): Monsieur le Président, le Québec et le Canada viennent de perdre, avec la disparition de Claude Ryan, un homme remarquable dont l'activité intellectuelle et politique a marqué 40 ans de notre histoire.

Travailleur infatigable, M. Ryan a été de tous les débats sociaux et politiques depuis la Révolution tranquille jusqu'à ces dernières années. Je l'ai connu comme éditeur et journaliste et comme ministre où il a fait un excellent travail dans le domaine de l'éducation, en particulier.

En fier Québécois, il a su mobiliser une large coalition sociale et politique autour de lui dans son opposition aux mesures de guerre en octobre 1970, une coalition dont je suis fier d'avoir fait partie comme syndicaliste à l'époque.

Questions orales

Pendant toutes ces années, il n'a cessé de travailler à l'affirmation d'une société québécoise forte et respectée et prenant toute sa place, celle qui lui revient, au sein de l'entité fédérale canadienne.

Merci, monsieur Ryan, de votre contribution à la vie publique de notre pays. Merci des nombreux conseils que vous m'avez prodigués et qui ont compté pour beaucoup dans mon choix d'entrer en politique en 1994 pour défendre l'unité de notre pays, pour défendre le Québec et pour défendre les plus vulnérables face à l'administration publique.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens savent quels effets dévastateurs ont eus les embargos pour nos éleveurs de bovins. Ce que certains ne comprennent pas, c'est que ces embargos touchent non seulement les bovins mais toutes sortes d'animaux d'élevage. L'embargo actuel touche des espèces qui ne sont pas visées par l'ESB comme les bisons, les moutons, les chèvres et les cervidés. Les familles agricoles concernées sont désespérées, elles aussi.

Le gouvernement ignore ces éleveurs. Il ne leur fournit aucune aide et aucune direction et il ne leur donne aucun espoir que leur vie pourra reprendre son cours normal dans un avenir prévisible. Le gouvernement doit faire en sorte d'aider les éleveurs plutôt que d'essayer de cacher la corruption qui règne au gouvernement. Le gouvernement ne doit pas oublier que les fermes familiales sont le moteur de nos économies rurales.

Si on mettait autant d'effort à la recherche de solutions aux problèmes du secteur agricole qu'on en a mis dans la culture de corruption libérale, les Canadiens s'en porteraient beaucoup mieux.

* * *

LES CHAMPIONNATS NATIONAUX PATINAGE CANADA

L'hon. Paul DeVillers (Simcoe-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je félicite les médaillés d'or des championnats nationaux juniors de BMO Groupe financier Patinage Canada, qui ont eu lieu récemment à Ottawa.

Dans la catégorie du patinage en simple, les gagnants sont: Amanda Valentine, de l'Ontario, pour l'épreuve féminine de niveau novice; Patrick Chan, de l'Ontario, pour l'épreuve masculine de niveau novice; Jeremy Ten, de la Colombie-Britannique, pour l'épreuve masculine de niveau pré-novice; Natalie Kwong, de l'Ontario, pour l'épreuve féminine de niveau pré-novice; Ronald Lam, de la Colombie-Britannique, pour l'épreuve masculine de niveau juvénile, et Karen DiBartolo, du Québec, pour l'épreuve féminine de niveau juvénile.

Dans la catégorie du patinage en couple, les gagnants sont: Sarah Burke et Eric Radford, de l'Ontario, pour l'épreuve de niveau novice; Kyra et Dylan Moscovitch, de l'Ontario, pour l'épreuve de niveau pré-novice; Katherine et Alexandre Pigeon, du Québec, pour l'épreuve de niveau juvénile.

Dans la catégorie du patinage en danse, les gagnants sont: Andréa Chong et Spencer Barnes, de l'Ontario, au niveau novice; Joanna Lenko et Mitchell Islam, de l'Ontario, au niveau pré-novice; Katherine Fenske et Martin Nickel, du Manitoba, au niveau juvénile.

Ces jeunes athlètes canadiens n'ont pas ménagé leurs efforts pour obtenir l'appui dont ils avaient besoin pour pouvoir atteindre leurs buts d'excellence dans le sport.

Je salue aussi Leslie Jeneau, Kay Bierko, l'entraîneuse Christine McBeth, ainsi que tous les bénévoles qui ont apporté une contribution insigne à ces championnats.

QUESTIONS ORALES

● (1415)

[Traduction]

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Grant Hill (chef de l'Opposition, PCC): Monsieur le Président, à propos de la culture de corruption, la dernière excuse du premier ministre est «ce n'est pas moi, ce n'est pas moi». Étant père de sept enfants, j'ai entendu cette excuse au moins mille fois.

Le premier ministre va-t-il enfin se lever et accepter sa responsabilité personnelle à l'égard de ce scandale libéral?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le Cabinet a une responsabilité collective à assumer, et c'est ce que nous avons tous fait.

Nous avons aussi la responsabilité collective de corriger la situation, ce qui veut dire trouver les coupables et les traduire devant la justice.

Il faut aussi mettre en place des mesures pour faire en sorte que cela ne puisse plus se produire, et le gouvernement de même que le Cabinet acceptent cette responsabilité collective.

M. Grant Hill (chef de l'Opposition, PCC): Monsieur le Président, j'ai rencontré une ancienne présidente du Conseil du Trésor aujourd'hui et elle m'a dit qu'il était absolument impossible que le premier ministre n'ait pas été au courant de ce qui se passait. Elle ne le croit pas. En fait, l'ancienne vice-première ministre a dit exactement la même chose, et elle est membre du même parti que le premier ministre, du moins pour l'instant.

Voici ma question: le premier ministre va-t-il s'en tenir à son excuse du jour, soit qu'il a été tout simplement dupé et qu'il ne savait rien?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, après trois jours sur le sujet, le député devrait commencer à examiner les questions fondamentales, c'est-à-dire comment nous devons régler la situation, qui sont les coupables et ce que nous devons faire dorénavant.

Par exemple, un des problèmes est que le rôle du contrôleur général ne permettait pas à ce dernier d'aller voir ce qui se passait au ministère. Selon la délégation des pouvoirs, une fois que l'enveloppe était affectée à un ministère, celui-ci pouvait dépenser l'argent comme il le voulait. C'était un problème.

Nous avons dit que nous allions corriger la situation. Nous parlons de ce que nous allons faire à l'avenir. Qu'est-ce que le député et son parti ont à dire à ce sujet?

M. Grant Hill (Chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, c'est incroyable. Cela a commencé par un scandale national nécessitant la tenue d'une enquête publique. Puis on nous a dit qu'il s'agissait d'une petite bande de fonctionnaires qui avaient trompé le premier ministre. Maintenant c'est l'ancien premier ministre Jean Chrétien qui est responsable. C'est incroyable.

Questions orales

Le député est premier ministre du Canada. Il devrait agir en conséquence.

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. Il est très difficile pour la présidence d'entendre la réponse. Il n'y a pas vraiment eu de question, mais il y a eu une exhortation et je présume qu'il y en aura une autre. Nous devons être capables d'entendre les remarques qui sont faites à la Chambre. Le premier ministre a la parole. Un peu d'ordre, s'il vous plaît.

Le très hon. Paul Martin: Monsieur le Président, le député ne feint pas très bien l'indignation.

J'ai dit qu'il s'agissait d'un petit groupe de personnes et, selon la vérificatrice générale, un certain nombre de sociétés d'État étaient également impliquées dans cette affaire. En outre, il y avait certainement des gens qui donnaient les ordres.

Si nous avons demandé la tenue d'une enquête publique, c'est pour nous assurer que ce petit groupe de personnes non identifiées soient traduites en justice.

• (1420)

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): Monsieur le Président, en parlant de feintes, quelle toile diabolique tisse le premier ministre en laissant entendre qu'il ne savait rien...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. Encore une fois, je rappelle la Chambre à l'ordre. Le député de Pictou—Antigonish—Guysborough pose une question. Comment peut-on répondre si on n'entend pas la question?

M. Peter MacKay: Les gens d'en face ont la peau sensible aujourd'hui, monsieur le Président.

Quelle toile diabolique tisse le premier ministre en laissant entendre aujourd'hui, comme il l'a fait à sa conférence de presse, qu'il ne savait rien de ce scandale avant que la vérificatrice générale le mentionne dans son rapport l'an dernier?

J'ai une question très précise à poser au premier ministre. Avant 2002, le premier ministre a-t-il rencontré Chuck Guité, Claude Boulay et d'autres pour discuter de l'organisation et de la répartition des marchés de publicité dans sa propre province, le Québec?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Non, monsieur le Président.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): Monsieur le Président, permettez-moi de poser une question complémentaire au premier ministre. A-t-il participé, après le référendum et en raison des résultats du référendum, à des discussions visant la création du programme de commandites dans sa province, le Québec? Autre question: nie-t-il très clairement avoir eu des discussions avec l'ex-premier ministre, son prédécesseur, au sujet du programme des commandites?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a annoncé publiquement la création du programme de commandites visant à sensibiliser les Canadiens au soutien qu'accordait leur gouvernement aux festivals. Cela était du domaine public. Cela n'avait rien de secret. Là n'est pas le problème.

Le problème ne tient pas au concept même du programme des commandites, même si certains l'approuvaient et d'autres pas. Le vrai problème est lié à ce que certains ont fait lorsqu'ils ont mis la main sur l'argent. Voilà le problème. C'est ça qui est au coeur du problème.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, la députée de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine a confirmé avoir soulevé au caucus, dès 1999, la question des commandites. Elle a demandé, entre autres, pourquoi on versait des subventions à des compagnies qui n'avaient rien fait. Le premier ministre a dit que c'était administratif. Ce n'est pas administratif, c'est criminel de verser de l'argent à des gens qui n'ont rien fait.

Ma question s'adresse au premier ministre. En vertu du principe qu'il vient d'énoncer lui-même en conférence de presse à l'effet que ceux qui savaient et qui n'ont rien fait devraient démissionner, ne devrait-il pas donner l'exemple et démissionner?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est le sous-ministre lui-même, lorsqu'il a témoigné devant le comité chargé d'étudier les dépenses, qui a dit que le problème qui existait cette année-là était un problème administratif. C'était la même année où toute la question de Groupaction est sortie. Mais c'est le sous-ministre lui-même, après avoir fait une vérification interne, qui a dit que c'était administratif.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, en se réfugiant derrière un argument comme celui-là qui ne tient pas, tout le monde comprend que cette action est criminelle. Dans le cas du premier ministre, qui était ministre des Finances et vice-président du Conseil du Trésor, peut-on parler non pas de solidarité ministérielle, mais plutôt de complicité ministérielle?

[Traduction]

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, il n'est pas très étonnant qu'on ait pu imaginer ou entendre dire que des membres du caucus ont discuté du programme des commandites. Certains pouvaient avoir des inquiétudes à ce sujet. Il est très probable que ces premières inquiétudes ont été à l'origine de l'examen administratif et de la vérification interne de 2000.

Ensuite, il y a eu un examen administratif, suivi d'un plan d'action, dans la mesure où le Cabinet et le Conseil du Trésor ont été informés, afin d'aplanir les difficultés administratives. C'est le député de Glengarry—Prescott—Russell qui, lorsqu'il est devenu ministre des Travaux publics, a cerné le problème et renvoyé l'affaire Groupaction à la vérificatrice générale...

Le Président: Le député de Lotbinière—L'Érable a la parole.

[Français]

M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ): Monsieur le Président, la députée de Hamilton-Est et ex-ministre du Patrimoine a déclaré, pour sa part, qu'il a certainement été question du programme des commandites au Conseil du Trésor, et que le vice-président du Conseil du Trésor de l'époque et ministre des Finances aurait dû apporter les correctifs nécessaires.

Comment le premier ministre peut-il justifier qu'il n'a rien fait, alors qu'il le savait et que c'était son devoir d'agir, comme l'a dit l'ex-ministre du Patrimoine?

Questions orales

• (1425)

[Traduction]

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, en janvier 2001, l'ancien ministre des Travaux publics a fait parvenir aux membres du Conseil du Trésor une lettre accompagnée d'un plan d'action permettant de résoudre les problèmes administratifs cernés par la vérification interne, l'application de ce plan devant s'étaler sur environ un an. Voilà ce qui a été envoyé au Conseil du Trésor, et cela est du domaine public.

[Français]

M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ): Monsieur le Président, la vérificatrice générale déclare dans son rapport que le Conseil du Trésor a approuvé des crédits supplémentaires pour les commandites et que sa responsabilité était de vérifier que tout était conforme.

Pourquoi ne l'a-t-il pas fait, lui qui était vice-président du Conseil du Trésor?

[Traduction]

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, il est vrai que le Conseil du Trésor a approuvé la demande de fonds supplémentaires pour l'application du programme de commandites en novembre 1997, selon les modalités imposées au ministère. Les fonds ont été approuvés. Ils ont été remis au ministère, qui s'est ensuite chargé du programme jusqu'à ce que des préoccupations se fassent entendre. C'est alors qu'il y a eu vérification et que des mesures ont été prises. Ce n'est pas si compliqué.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre qui affirme n'avoir aucun reproche à se faire dans le cas des scandales touchant le secteur privé et le gouvernement parce qu'il ignorait tout de la question.

Le NPD lui a dit ce qui se passe vraiment dans le cas de l'initiative de défense stratégique, et c'est du domaine public aux États-Unis, mais le premier ministre prétend encore qu'il ignore tout du fait que la défense antimissile revient à l'initiative de défense stratégique.

Le premier ministre ne dit-il pas la vérité au sujet de l'initiative de défense stratégique parce qu'il croit qu'il y a 14 employés brillants et incontrôlés au sein du ministère de la Défense nationale qui ne demandent pas la permission du Cabinet pour procéder à l'arsenalisation de l'espace?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je pense qu'il y a des députés incontrôlés de l'autre côté qui auront peut-être bientôt la possibilité de discuter de cette question. Mardi soir prochain, nous aurons un débat exploratoire sur cette question. Nous pourrions examiner tous les avantages possibles du programme en question et tous les problèmes qui y sont rattachés.

Je peux vous assurer d'une chose, monsieur le Président, et le premier ministre l'a dit clairement durant la période des questions, tout comme le gouvernement ne cesse de le préciser, nous ne nous lançons pas dans un programme qui va faire en sorte que notre pays participe à un programme ayant un lien de près ou de loin avec l'arsenalisation de l'espace ou avec l'initiative de défense stratégique.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, c'est pour le premier ministre une façon plutôt particulière de s'attaquer au déficit démocratique que de parler à l'extérieur de la Chambre pendant une demi-heure à des journalistes et de refuser de répondre à la Chambre aux questions venant des députés.

Je voudrais adresser une question au premier ministre. Un premier ministre libéral va sans aucun doute un beau jour vouloir qu'on le remercie d'avoir voulu aller au fond des choses quant à savoir comment nous avons aidé à l'arsenalisation de l'espace, mais il me semble que le premier ministre et le président Bush ont beaucoup de mal à tout nous dire au sujet des armes.

Je pose donc la question suivante au premier ministre. M. Bush a menti sur les raisons pour lesquelles il a déclenché la guerre en Irak et il parle maintenant d'armes à nouveau. Ma question est très simple. Le premier ministre fait-il confiance au président Bush?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je ne pense pas qu'il soit acceptable pour le député de laisser entendre que lorsque le ministre responsable des Affaires étrangères répond à une question sur les affaires étrangères à la Chambre, cela reflète le déficit démocratique qui existe.

Le premier ministre a confiance dans son Cabinet et dans son caucus. Nous travaillons ensemble sur cette question. Notre caucus est uni. Nous avons discuté de cette question. Le Canada ne sera pas entraîné ainsi à participer à l'initiative de défense stratégique. Nous allons entreprendre des pourparlers avec les États-Unis sur la sécurité de notre pays sur le continent nord-américain dans l'intérêt du Canada et des Canadiens, un point c'est tout.

* * *

[Français]

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, ce scandale des commandites continue de se répandre parmi tout ce gouvernement. En effet, on a appris que les campagnes du ministre de la Santé et du chef du gouvernement à la Chambre ont reçu de l'argent des compagnies impliquées dans cette arnaque.

Je veux savoir si le premier ministre va suspendre ces ministres de son cabinet durant l'enquête publique?

[Traduction]

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, les contributions politiques sont du domaine public. Il n'y a aucune preuve, ni à la Chambre, ni au gouvernement, permettant de relier à un parti politique ou à des personnes y appartenant les sommes versées à des sociétés en vertu du programme de commandites. Toutefois, les contributions sont du domaine public.

J'aimerais préciser qu'il y a actuellement quatre processus en cours, soit une enquête publique, les travaux du Comité permanent des comptes publics, les enquêtes de la GRC et le travail d'un conseiller spécial chargé du recouvrement. Si les députés peuvent prouver quelque lien que ce soit, je les exhorte à les présenter dans le cadre de l'un ou l'autre de ces quatre processus et les mesures qui s'imposent seront prises.

Questions orales

●(1430)

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, un peu plus tôt aujourd'hui, le premier ministre a dit que ce qu'il fallait réellement se demander, c'est ce qui est arrivé aux gens qui ont obtenu de l'argent. Certains d'entre eux font partie de son Cabinet. Une partie de l'argent volé acheminé par ces compagnies de publicité libérales louches au Québec a servi à financer leur campagne.

Le premier ministre est-il prêt à prendre des mesures contre les députés et les ministres qui ont obtenu de l'argent volé auprès du public dans le cadre de ces scandales et qui a servi à les faire élire?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il s'agit là d'un débat très important. Nous discutons de ce qui s'est produit dans le passé et de ce que nous ferons dans l'avenir. Je dois dire que des déclarations aussi ignobles portent atteinte au débat, à la Chambre et aux députés et qu'elles ne profitent à personne.

Il est clair qu'elles ne servent qu'à prouver que l'opposition n'a aucune idée de ce qu'il faut faire. Tout ce qu'elle peut faire, c'est d'avoir recours à la violence verbale et à des attaques personnelles parce qu'elle se refuse de s'attaquer au travail sérieux qu'on attend des parlementaires.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, il y a quelques minutes, le premier ministre a dit qu'il fallait faire preuve de transparence. Ma question s'adresse au premier ministre. Est-il prêt à rendre publics les procès-verbaux des réunions du Cabinet où il a été question du programme de commandites ainsi que les procès-verbaux de toutes les réunions avec des ministres québécois où le programme de commandites a fait l'objet de discussions? Fera-t-il preuve de transparence, lui qui demande aux Canadiens de garder l'esprit ouvert?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, peut-être que je pourrais également poser une question. Hier, le député de Pictou—Antigonish—Guysborough a dit, et je cite: «La vérificatrice a dit que l'éthique de ce gouvernement était la pire en cent ans». Lorsqu'on a posé la question à la vérificatrice, elle a répondu qu'elle n'avait jamais dit cela. Peut-être que le député pourrait être un peu plus précis lorsqu'il donne des informations.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, c'est une réponse scandaleuse. J'ai posé une question sérieuse. Il y a quelques minutes, le premier ministre a exposé à la nation qu'il voulait faire preuve de transparence. Il peut en donner la preuve en rendant publics ces procès-verbaux. Est-il prêt à le faire, oui ou non?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, l'enquête publique a les plus grands pouvoirs possibles. Elle peut examiner tous les dossiers qu'elle souhaite. La différence entre le premier ministre et l'opposition, c'est que le premier ministre ne craint pas la vérité.

[Français]

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, hier, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a affirmé que les résultats de l'enquête interne qui révélaient des irrégularités importantes dans l'affaire des commandites étaient sur le site web, dès l'automne 2000.

Comment le premier ministre peut-il encore prétendre l'ignorance et parler de vagues rumeurs, alors qu'il était parfaitement au courant

et qu'en plus, il occupait des postes stratégiques qui lui commandaient d'agir?

[Traduction]

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le rapport de vérification interne a été affiché, de même qu'un plan d'action envoyé au Conseil du Trésor qui met en évidence un certain nombre de lacunes administratives à corriger, avec des délais pour le faire. On y recommande de former le personnel, de faire respecter la Loi sur la gestion des finances publiques et de prendre certaines autres mesures.

C'est en cela que consistaient le rapport au Conseil du Trésor et la réponse à la vérification interne. D'après ce que l'on pouvait comprendre, ces mesures ont été mises en oeuvre. Mais il est apparu que certains de ces problèmes n'ont pas été corrigés avant l'exercice suivant.

[Français]

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, comprenons-nous bien. Lorsqu'on occupe des postes clés, comme ceux de ministre de Finances, de vice-président du Conseil du Trésor, qu'on sait qu'il y a des irrégularités qui se commettent jour après jour dans le dossier des commandites, et qu'en même temps on refuse d'agir, est-ce que cela ne fait pas du premier ministre un coupable au premier degré?

●(1435)

[Traduction]

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, comme le premier ministre l'a dit, une fois qu'un programme était approuvé et que des fonds étaient affectés, alors, selon la pratique en usage, il incombait au ministre et au ministère de veiller à ce que ces fonds soient bien utilisés, dans le respect des règles établies pour le programme et de la Loi sur la gestion des finances publiques. Malheureusement, comme nous l'avons constaté, ces règles ont été transgressées au cours de cette période. C'est ce qui explique qu'il y ait des enquêtes visant à faire la lumière sur les faits.

Comme le premier ministre l'a déclaré, nous voulons connaître les faits, nous voulons savoir où l'argent est allé, nous voulons savoir qui sont les responsables et leur demander des comptes; et ils rendront des comptes.

[Français]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, pour expliquer son inaction dans le dossier des commandites, un de ses proches conseillers a déclaré que le premier ministre actuel s'était plaint une seule fois de la conduite de Jean Chrétien à l'égard du Québec et qu'il avait été puni pour son attitude en se faisant retirer la responsabilité du programme régional des dépenses fédérales au Québec.

Doit-on comprendre de la déclaration du proche conseiller du premier ministre, que son refus d'intervenir dans le scandale des commandites s'explique parce qu'il a eu peur de se faire taper sur les doigts une deuxième fois? Un moyen bon courage politique, ça!

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, tout ce que je peux vous dire, c'est de regarder ce qu'on a fait. L'ancien ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a entrepris une étude et des changements fondamentaux dans le dossier.

Questions orales

Le 12 décembre, nous avons annulé le programme des commandites. Et on vient de mettre en place l'examen le plus complet de tout le dossier pour décider qui devrait être puni, et apporter les mesures afin d'améliorer la situation.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre avait à l'époque tous les outils pour agir, mais il a préféré se taire et ne rien faire, parce qu'il avait peur de se faire taper sur les doigts une deuxième fois.

Est-ce que le premier ministre admettra qu'en restant inactif, en se taisant sur le scandale des commandites, il a choisi son intérêt personnel et sa carrière politique plutôt que l'intérêt public?

[Traduction]

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, le jour de son assermentation, le premier ministre nous a donné pour directive de rétablir la transparence, l'obligation de rendre compte et la responsabilité financière.

La vérificatrice générale n'avait pas aussitôt déposé son rapport que le premier ministre ordonnait la tenue d'une enquête publique exhaustive. Il a donné des directives en vue d'examiner et de modifier la loi, et de répondre à toutes les questions soulevées par la vérificatrice générale. En quoi a-t-il donc tardé à agir?

[Français]

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, selon l'ancienne ministre du Patrimoine, le premier ministre actuel était au courant du scandale lorsqu'il occupait le poste de ministre des Finances. Pourtant, le premier ministre prétend qu'il ne savait rien.

Quelle version les Canadiens sont-ils censés croire: celle voulant qu'il savait que des millions de dollars étaient volés aux Canadiens, ou celle voulant qu'il était trop incompétent pour gérer leur argent convenablement?

[Traduction]

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je suis convaincu que l'ancienne ministre du Patrimoine savait, comme les autres membres du Cabinet, que le programme des commandites posait des problèmes. Ils ont été identifiés dans la vérification interne de 2000. Par la suite, on les a signalés à la vérificatrice générale. Des ministres ont ensuite été remplacés et...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a la parole, mais il est très difficile d'entendre sa réponse à cause du bruit.

L'hon. Stephen Owen: Monsieur le Président, une succession de processus a amené l'imposition d'un moratoire au programme de commandites. Le programme a par la suite été rétabli, mais assujéti à certaines restrictions rigoureuses. Puis, dès son entrée en fonctions, le nouveau gouvernement l'a aboli.

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, les propres collègues du premier ministre ne le croient pas. La députée de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, le député de Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok et l'ancienne ministre du Patrimoine ont tous déclaré que l'affaire avait été discutée en 1999 et que le premier ministre était au courant. Or, il y a quelques minutes à peine, pendant sa conférence de presse, le premier ministre jetait le blâme sur tous les autres.

Pourquoi le premier ministre n'assume-t-il pas sa part de responsabilité dans ce scandale?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Oh, monsieur le Président...

Des voix: Oh, oh!

● (1440)

Le Président: À l'ordre, à l'ordre. Nous devons pouvoir entendre le président du Conseil du Trésor. C'est lui qui a la parole.

Si tout le monde répond, le pauvre député d'Edmonton—Strathcona ne pourra pas entendre ce qu'il veut savoir. Il a posé la question et il a le droit d'entendre la réponse de la bouche de la personne qui se lève pour répondre, et de personne d'autre.

Le président du Conseil du Trésor a la parole.

L'hon. Reg Alcock: Monsieur le Président, je suis très impatient de répondre.

Le député veut ajouter un autre nom à la liste, celui du premier ministre. Il a répondu que, dès que le problème a été mis au jour, on en a discuté et que des correctifs ont été apportés. J'ajoute, cependant, que le premier ministre a aussi lancé un processus qui permettra d'aller au fond des choses, et de façon transparente. J'invite le député, s'il a connaissance de faits nouveaux, à en informer la Chambre.

Mme Elsie Wayne (Saint John, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre peut fuir, mais ne peut se cacher.

Des commissions de 100 millions de dollars ont été versées aux amis du Parti libéral lorsqu'il était ministre des Finances. Ce montant représente tous les impôts payés par les contribuables de Hanna, en Alberta, de Sackville, au Nouveau-Brunswick, de Mahone Bay, en Nouvelle-Écosse, ou de Heart's Delight, à Terre-Neuve.

Le premier ministre devrait avoir honte. Quand va-t-il dire la vérité et admettre qu'il était au courant du scandale des commandites?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la députée a tout à fait raison. C'est terrible quand autant d'argent, l'argent des contribuables qui travaillent fort, est dépensé de cette façon. Tous les députés de ce côté-ci en sont non seulement désolés, mais aussi très en colère.

Je suis d'accord avec la députée et avec les Canadiens qui sont en colère. C'est pourquoi il est très important d'aller au fond de cette affaire et de découvrir les responsables. C'est également la raison pour laquelle nous devons mettre en place des mécanismes pour que cela ne se reproduise plus jamais. Nous sommes très en colère.

Mme Elsie Wayne (Saint John, PCC): Monsieur le Président, je me réjouis que le premier ministre s'en soucie maintenant, car, en 1999, lorsqu'il était au courant, il ne s'en souciait pas du tout.

Cent millions de dollars provenant de l'argent des contribuables sont passés du gouvernement aux partisans du Parti libéral. Les 100 millions de dollars dilapidés dans le Programme de commandites équivalent aux impôts payés par 12 000 Canadiens qui gagnent un salaire moyen d'environ 25 000 \$.

Je sais que le premier ministre est millionnaire et qu'il trouve des moyens d'éviter de payer des impôts. Comment le premier ministre peut-il justifier qu'on ait dilapidé...

Questions orales

Le Président: Le très honorable premier ministre a la parole.

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, en tant que parlementaire chevronnée, la députée sait fort bien qu'une vérification provisoire a eu lieu et a révélé plusieurs problèmes administratifs. Le sous-ministre a dit dans son témoignage qu'un plan de gestion avait été mis en place pour examiner ces problèmes, et les gens en étaient au courant. Il a également ajouté qu'il n'y avait pas d'actes criminels en cause.

C'est plus tard, lorsque l'affaire de Groupaction a été rendue publique, que nous nous sommes tous rendu compte, avec consternation, qu'il y avait un grave problème. C'est à ce moment-là que le nouveau ministre des Travaux publics, et par la suite l'actuel ministre des Finances, qui était alors ministre des Travaux publics, ont mis en place une série de mesures...

Le Président: Le député de Burin—St. George's a la parole.

* * *

LES PÊCHES

M. Bill Matthews (Burin—St. George's, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Je voudrais que le ministre des Pêches et des Océans nous informe au sujet de l'opportunité du Marine Finfish Commercialization Forum qui se tient actuellement à Terre-Neuve-et-Labrador.

Cette industrie est très importante pour la population de la côte sud de Terre-Neuve que je représente. Le ministre peut-il informer la Chambre au sujet de l'avenir de cette industrie?

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, le Marine Finfish Commercialization Forum donne l'occasion aux experts de traiter du développement de l'aquaculture. En ma qualité de ministre des Pêches et des Océans, je considère l'aquaculture comme une priorité, et je suis déterminé à travailler de très près avec les provinces et les territoires afin de concevoir un plan pour aider l'industrie à soutenir la concurrence internationale.

Je ne doute pas que nous pouvons faire du Canada un chef de file mondial dans le développement d'un secteur de l'aquaculture durable, concurrentiel et diversifié.

* * *

•(1445)

L'AGRICULTURE

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Il est survenu un cas d'ESB au Canada, touchant une vache sur environ 15 millions. Comme nous le savons, les Américains ont fermé leur frontière à l'importation de bovins vivants en provenance de notre pays. D'autre part, il y a eu un cas d'ESB aux États-Unis et, pour une raison étrange que j'ignore, nous continuons d'importer des bovins américains dans l'Est du Canada.

Je sais que pas même un programme libéral de commandites ne pourrait venir en aide à nos agriculteurs, mais ce que je veux savoir, c'est si, oui ou non, nous uniformiserons les règles du jeu et dirons aux Américains que, s'ils n'ouvrent pas leur frontière aux Canadiens, nous fermerons notre frontière à l'importation de boeuf provenant de chez eux et nous commencerons à expédier du boeuf de l'ouest du Canada vers l'est du Canada. Le ministre va-t-il le faire?

L'hon. Bob Speller (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, l'approche suivie par le gouvernement du Canada est une approche d'abord élaborée au moyen de consultations auprès de représentants de ce secteur d'activité, élaborée grâce à des entretiens avec la Canadian Cattlemen's Association, avec la Fédération canadienne de l'agriculture et avec toutes les provinces. Ils nous ont dit qu'ils voulaient que nous nous efforcions de faire le marketing de la viande de boeuf canadienne dans le monde entier, que nous montrions aux consommateurs de par le monde qu'en réalité, la viande de boeuf canadienne compte parmi les plus sûres du monde.

* * *

LE SECTEUR DE LA RADIODIFFUSION

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la nouvelle ministre de Patrimoine canadien.

Le Comité du patrimoine vient d'achever une étude de deux ans sur la radiodiffusion. Il a formulé de vigoureuses recommandations visant à protéger la souveraineté culturelle de notre secteur de la radiodiffusion en maintenant les règles actuelles en matière de propriété étrangère.

Compte tenu du fait qu'un ancien président de Rogers AT&T est maintenant au cabinet du premier ministre et du fait que les scandales et le copinage avec les entreprises atteignent un niveau sans précédent au sein du gouvernement libéral, la ministre peut-elle nous donner l'assurance qu'elle placera les intérêts des Canadiens au-dessus des bénéfices des entreprises et qu'elle laissera inchangées les présentes règles applicables à la propriété étrangère?

[Français]

L'hon. Hélène Scherrer (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je peux vous assurer que toutes les normes seront suivies telles quelles et que les considérations soulignées par mon honorable collègue seront prises en considération.

* * *

[Traduction]

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre vient de déclarer, lors de sa conférence de presse convoquée précipitamment, que très peu de ministres du Québec étaient au courant de l'ampleur du scandale. Il a aussi mentionné que quiconque sait quelque chose au sujet de ce scandale devrait le dire avant d'être sommé de comparaître.

Ma question s'adresse au premier ministre. S'il sait que des ministres étaient au courant de cette situation, va-t-il prendre la parole à la Chambre aujourd'hui et dévoiler leur identité?

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, après avoir réclamé plus de 60 fois dans cette enceinte la tenue d'une enquête publique, l'opposition sait maintenant que pareille enquête a été instituée.

Questions orales

Si des gens ont des allégations à faire, s'ils ont des preuves à produire, ils devraient témoigner à l'enquête publique et, sous serment, non pas en se prévalant de leur immunité parlementaire, mais bien sous serment, ils devraient produire ces preuves ou faire ces allégations ou encore faire une déclaration à la GRC dont ils devront assumer personnellement la responsabilité. S'ils ont des preuves, qu'ils les produisent. S'ils ont quelque chose à déclarer, qu'ils le fassent. Qu'ils parlent.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a dit que toute personne qui savait quelque chose et qui n'a rien fait devrait démissionner. Il a aussi dit que seuls quelques ministres du Québec étaient au courant du scandale. Ils étaient au courant.

Le premier ministre va-t-il dire de qui il s'agit et, s'ils font partie de son Cabinet, va-il leur demander de démissionner?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, si le député a un objet de préoccupation, qu'il en parle et qu'il laisse les gens étudier la question. Le problème, c'est que le député veut que nous rendions un jugement avant d'avoir pris connaissance des preuves.

M. John Williams (St. Albert, PCC): Tout d'abord, monsieur le Président, précisons que le premier ministre a déclaré que le Comité des comptes publics traiterait de cette affaire, alors il ne faudrait pas laisser le ministre des Travaux publics s'en remettre complètement à une enquête judiciaire.

Un peu plus tôt aujourd'hui, le premier ministre a rejeté le blâme sur un petit groupe de bureaucrates et de gens du milieu politique et il a même admis à la Chambre que le scandale était attribuable à une poignée de ces gens. À l'instar de la Chambre et de l'ensemble des Canadiens, j'aimerais bien savoir qui sont les gens du milieu politique à l'origine du scandale.

• (1450)

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): C'est ce que nous voulons savoir, nous aussi, monsieur le Président.

M. John Williams (St. Albert, PCC): Eh bien, monsieur le Président, nous voulons aussi savoir qui a répondu à nos questions, puisque cette semaine le premier ministre a déclaré qu'il ne savait rien, qu'il n'avait rien vu et qu'il n'avait rien fait jusqu'à il y a deux jours, lorsque la vérificatrice générale a déposé son rapport. Toutefois, il a admis un peu plus tôt aujourd'hui qu'il était déjà au courant du problème en 2000. Alors, que faut-il croire? Était-ce en 2000 ou simplement cette semaine?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le président du Comité des comptes publics a un rôle très important à jouer. Il est donc tout à fait inacceptable qu'il induise délibérément la Chambre en erreur, en laissant entendre que les travaux effectués en 2000 n'étaient autres qu'une simple étude administrative et que le sous-ministre des Travaux publics avait qualifié le problème d'erreur administrative, quand il sait fort bien que ce n'est que plus tard que des marchés ont été conclus avec Groupaction. J'ose espérer qu'il saura, en tant que président du Comité des comptes publics, se montrer plus responsable que cela.

Le Président: Si le premier ministre a voulu laisser entendre que quelque chose dans la question posée par le député de St. Albert avait délibérément induit la Chambre en erreur, il voudra sûrement se raviser, puisque ses propos seraient alors antiparlementaires. Je n'étais pas sûr s'il faisait allusion à la question du député ou non, alors le premier ministre voudra peut-être réexaminer ce qu'il a dit.

[Français]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, la vérificatrice générale réaffirme qu'il est difficile de croire que les contrôles ont pu être déjoués pendant quatre à cinq ans et elle ajoute qu'il fallait bien que des gens le sachent.

Ne s'agit-il pas ici de la preuve, hors de tout doute, que le premier ministre, qui était aux premières loges à titre de ministre des Finances et de vice-président du Conseil du Trésor, savait et qu'il n'a rien fait?

[Traduction]

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de citer les propos tenus par la vérificatrice générale, lors de son témoignage aujourd'hui devant le Comité des comptes publics. Elle a dit:

Dans notre système, tout ministre est responsable du ministère qu'il dirige. J'estime, en toute franchise, que la plupart des gens ne s'attendent pas à ce qu'un ministre connaisse le fin détail des activités quotidiennes de son ministère. Certaines personnes se demandent même s'il est approprié qu'un ministre intervienne...

[Français]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, parmi tous les ministres qui se sont rendus coupables de complicité dans cette affaire, le premier ministre est l'un des plus impliqués.

Le premier ministre reconnaîtra-t-il que par ses fonctions de ministre des Finances et de vice-président du Conseil du Trésor, il était non seulement en position de corriger la situation, mais qu'il en avait l'obligation?

[Traduction]

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, un député de l'opposition, prononce un verdict de culpabilité avant la présentation de la preuve.

Si la députée dispose de faits appuyant sa conclusion, elle devrait les présenter à l'enquête et voir comment ils sont reçus. Si elle a des éléments de preuve en main, elle devrait alors les présenter. Le cas échéant, nous prendrions les mesures qui s'imposent.

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, l'ancienne ministre de Patrimoine canadien a déclaré hier que le premier ministre était certainement au courant.

D'autres députés libéraux disent que, même en 1999, ils avaient posé certaines questions au sein du caucus libéral au sujet du programme des commandites. Et pourtant, le premier ministre voudrait faire croire aux Canadiens que tous les membres du caucus libéral étaient au courant de cette affaire infecte sauf lui.

Pourquoi le premier ministre continue-t-il à nier l'évidence, c'est-à-dire que, en sa qualité de ministre des Finances, il a laissé tomber les Canadiens?

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je n'étais pas membre du caucus libéral en 1999. Toutefois, je sais quels genres de discussions ouvertes on y tient et quelles questions y sont posées.

Questions orales

Cela dit, depuis cette date, nous avons constamment porté le dossier à l'attention du public en donnant de plus en plus de détails et les interventions sont passées des vérifications internes aux vérifications judiciaires indépendantes, aux vérifications par le vérificateur général et aux enquêtes de la GRC après l'affaire de Groupaction.

Lorsque le gouvernement est entré en fonction en décembre, nous avons immédiatement mis fin au programme des commandites. Et maintenant, dans la foulée du rapport de la vérificatrice générale, nous avons déclenché toute une série d'enquêtes, de commissions et d'activités.

Je demande aux députés de fournir des preuves, non pas ici à la Chambre, mais sous serment, devant...

• (1455)

Le Président: Le député de Provencher a la parole.

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre était membre du caucus en 1999. Alors même que la chape de silence commence à se fendiller et que l'on voit apparaître les saletés, le premier ministre persiste à nier et à rejeter le blâme sur d'autres.

Lors d'une conférence de presse, il a déclaré qu'en sa qualité de ministre des Finances du Canada, il n'était pas appelé à donner son avis sur les questions touchant le Québec.

Il n'en demeure pas moins que le groupe parlementaire québécois savait que des abus de pouvoir politique avaient lieu et qu'il n'a rien dit à la population. Il est en quelque sorte devenu muet.

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je suis étonné qu'un ancien procureur général du Manitoba utilise un tel langage sous la protection de l'immunité de la Chambre, alors qu'il dispose d'outils qui lui permettraient d'aller plus loin.

J'aimerais que le député utilise ce langage et porte ces accusations sous serment, devant le commissaire responsable de l'enquête publique ou devant le Comité permanent des comptes publics.

Cette enceinte n'est pas l'endroit approprié pour porter des accusations inconsidérées sur le comportement de députés. Il devrait se présenter devant le comité pour formuler ses allégations sous serment et en public.

* * *

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.): Monsieur le Président, il va sans dire que le gouvernement s'est engagé fermement dans le discours du Trône à améliorer le processus de reconnaissance des titres de compétences obtenus à l'étranger. Ainsi, de nombreux immigrants compétents pourront participer à l'expansion de notre économie.

Le ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences pourrait-il informer la Chambre des mesures que le gouvernement prévoit prendre relativement à cette question importante?

L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, le député a parfaitement raison d'attirer l'attention de la Chambre sur une question qui est très importante pour nous tous.

Nous avons récemment invité des gens du monde entier qui possèdent des compétences même supérieures aux nôtres. En effet, il y a actuellement un décalage entre ce bassin de nouveaux talents et

cet investissement dans les ressources humaines qui entrent dans notre pays et les emplois qu'ils y occupent.

Il me fait plaisir d'annoncer à la Chambre que j'ai convoqué aujourd'hui une rencontre de mes collègues des ministères de la Citoyenneté et de l'Immigration, du Multiculturalisme et du Statut de la femme, de la Santé, des Affaires étrangères et de la secrétaire parlementaire du ministre de l'Immigration.

* * *

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Leon Benoit (Lakeland, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre ne cesse d'accuser ce groupe de 14 d'avoir été à l'origine d'un système de corruption. Qu'auraient-ils pu y gagner?

Le premier ministre veut-il vraiment nous faire croire que ces 14 personnes étaient si brillantes qu'elles ont réussi à tromper tout le gouvernement, y compris le Cabinet et le premier ministre?

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, la déclaration faite hier à la Chambre par le premier ministre reflétait le point de vue que la vérificatrice générale a exprimé hier matin dans une entrevue lorsqu'elle faisait la distinction entre les 14 000 employés de Travaux publics et les 14 personnes de ce petit service, qui en tant que fonctionnaires, ont joué un rôle dans tout ce système. Elle n'a absolument pas laissé entendre, pas plus que le premier ministre, qu'aucune personne de l'extérieur qui occupait un poste politique ou autre ne pourrait avoir eu un rôle à jouer également. En fait, le rappel de l'ambassadeur de Copenhague montre qu'il y avait quelqu'un à l'extérieur de ces 14 personnes. Ce n'était pas...

Le Président: Le député de Lakeland a la parole.

M. Leon Benoit (Lakeland, PCC): Monsieur le Président, cette corruption institutionnalisée se retrouve au Cabinet et non dans la fonction publique, mais la vérificatrice générale n'a pas le pouvoir de faire enquête sur le Cabinet. Elle ne peut faire enquête que sur la fonction publique.

Le premier ministre doit cesser de blâmer nos fonctionnaires. Il doit commencer à se blâmer lui-même ainsi que son Cabinet et l'ancien Cabinet.

Quand le premier ministre va-t-il reconnaître l'évidence, c'est-à-dire qu'il savait ce qui se passait tout au long de ce scandale tout à fait inacceptable?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, ce que le député n'a pas compris après trois jours, c'est l'objectif de la création d'une commission d'enquête. Cette dernière doit aller plus loin que la vérificatrice générale ne pouvait le faire, et peut-être plus loin que ce qu'un comité parlementaire pourrait faire. C'est là l'objectif même de l'enquête.

En ce qui concerne les fonctionnaires, permettez-moi de profiter de cette occasion pour dire que je suis d'accord avec la vérificatrice générale pour dire que ces 14 personnes ne représentent pas la fonction publique. Nous pouvons être extrêmement fiers de nos fonctionnaires. Ce sont des hommes et des femmes qui ne ménagent pas leurs efforts et qui consacrent leur vie au bien public. Je suis très fier de faire partie de cette institution.

Privilège

● (1500)

[Français]

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, les arguments qu'invoque le premier ministre sont difficiles à croire quand la députée de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine dit qu'il était présent lorsqu'elle a soulevé le problème au caucus, que le rapport était sur le site web dès l'automne 2000 et qu'il avait les moyens d'obtenir tous les détails à titre de ministre des Finances et de vice-président du Conseil du Trésor. Pourtant, il n'a rien fait.

Comment le premier ministre peut-il continuer à nous dire qu'il ignorait tout de cette affaire?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la question, c'est de savoir vraiment pour quelle raison la députée du Bloc ne veut-elle pas citer la députée de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine. Ce qu'elle a dit, c'est qu'il y avait des problèmes administratifs de coûts, mais que ce n'était pas une question de vol ni une question reliée aux sujets qui sont ressortis relatifs à Groupaction. C'était strictement un problème administratif de coûts lorsqu'on regarde la façon dont on donnait de l'argent.

* * *

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Environnement.

La vérificatrice générale a dit que de nombreux lieux historiques nationaux montraient des signes graves de détérioration. Elle a ajouté qu'il fallait s'attaquer au problème d'ici deux à cinq ans. Trois des cinq lieux décrits comme gravement altérés se trouvent en Ontario, dont le Fort Henry, à Kingston.

Que prévoit faire le gouvernement pour conserver ces lieux d'une grande importance historique?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le chapitre 6 du rapport de la vérificatrice générale reflète le contenu du rapport annuel remis par le service des parcs l'an dernier. Nous entendons étudier très attentivement les recommandations de la vérificatrice générale, comme nous le ferons pour les autres parties de son rapport. Nous prendrons toutes les mesures voulues pour répondre à ses préoccupations.

Je peux donner aux députés l'assurance que, tout au long de ce travail, je ferai rapport à la Chambre des progrès accomplis sur les lieux historiques considérés comme en mauvais état.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, durant la période des questions, le président du Comité des comptes publics m'a posé une question. J'ai été tellement déçu par son manque de responsabilité que j'ai utilisé l'expression «induire en erreur».

Je ne crois vraiment pas que le président du Comité des comptes publics a tenté d'induire la Chambre en erreur, et je voudrais retirer mes paroles.

Le Président: Je remercie le premier ministre.

La présidence a reçu avis que le député de New Westminster—Coquitlam—Burnaby voulait soulever la question de privilège.

PRIVILÈGE

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, PCC): Monsieur le Président, le 10 février, la vérificatrice générale a déposé à la Chambre son rapport qui a mis au jour des preuves d'outrage au Parlement dans le «Rapport sur les plans et les priorités» de 1999-2000, qui a été signé par le ministre et le sous-ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux de l'époque.

C'est la première occasion que j'ai d'attirer l'attention de la présidence sur cette question, celle-ci ayant été confirmée plus tôt aujourd'hui par la vérificatrice générale durant la réunion du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, tant dans son témoignage qu'au cours d'une conversation privée.

À la page 30 du chapitre 3 du rapport de la vérificatrice générale, paragraphe 3.100, on lit:

Non seulement on n'a pas informé le Parlement des objectifs véritables du Programme de commandites, mais par surcroît on l'a mal informé au sujet de la gestion du Programme. On a contourné le processus parlementaire afin de transférer des fonds à des sociétés d'État. Des fonds votés par le Parlement pour TPSGC ont été utilisés pour financer les activités de sociétés d'État et de la GRC.

Elle poursuit:

Le *Rapport sur les plans et les priorités* de 1999-2000 de TPSGC, signé par le Ministre et le sous-ministre, contient l'énoncé suivant au sujet de la DGSCC:

«Le secteur d'activité des Services de coordination des communications canalisera ses efforts sur les stratégies et les activités suivantes pendant la période de planification...fournir aux ministères fédéraux des services essentiels de coordination de projets et d'acquisitions dans le domaine des communications qui sont utiles, opportuns et à valeur ajoutée, tout en assurant la prudence, la probité et la transparence pendant tout le processus.»

La vérificatrice générale ajoute:

Plus de la moitié des dépenses de la DGSCC ont été consacrées aux commandites. La prudence et la probité n'ont certainement pas été assurées dans l'exécution du Programme.

Cet énoncé porte la signature du ministre. Il est donc évident que la vérificatrice générale a trouvé suffisamment de preuves lui permettant de conclure, dans son rapport, que le Parlement a été induit en erreur. Aussi, il est de mon devoir de parlementaire de produire cette preuve et d'obtenir que justice soit faite, car j'estime qu'il existe suffisamment de preuves documentées.

Le premier ministre lui-même a reconnu, le 10 février dernier, que les règles n'avaient pas été respectées et que le Parlement n'avait pas été clairement informé. Il a déclaré:

...le député sait que, lorsque des fonds sont affectés par le Cabinet...cela se fait en supposant que certaines règles...seront respectées. Le problème est que ces règles n'ont justement pas été respectées.

En 1978, le Président de la Chambre avait statué qu'il y avait présomption d'outrage dans une affaire où la GRC était présumée avoir délibérément induit en erreur le ministre et le député de Northumberland—Durham, ce qui équivalait à une tentative de faire obstruction à la Chambre en communiquant des renseignements trompeurs.

À la page 225 de son ouvrage, le *Privilège parlementaire au Canada*, Joseph Maingot décrit l'outrage comme «une atteinte à l'autorité ou à la dignité de la Chambre».

Travaux de la Chambre

À la page 63 de la 22^e édition, Erskine May décrit la responsabilité ministérielle dans les termes suivants:

...il est de la plus haute importance que les ministres fournissent des renseignements précis et justes au Parlement et qu'ils corrigent à la première occasion toute erreur accidentelle. Les ministres qui induisent sciemment le Parlement en erreur devront offrir leur démission au premier ministre...

La Chambre a toujours exigé des renseignements précis et justes. C'est pourquoi de fausses informations directes concernant les plans et priorités du ministère doivent être traitées comme un outrage.

Le Parlement ne doit jamais être induit en erreur ou trompé. Les parlementaires et le public doivent pouvoir s'en remettre à la bonne volonté et au sens de l'honneur des ministres lorsqu'ils communiquent de l'information ou font des déclarations.

J'espère que le Président prendra mes observations en délibéré et qu'il rendra une décision. S'il juge qu'il y a présomption d'atteinte au privilège, je suis prêt à proposer la motion voulue.

• (1505)

[Français]

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, d'abord, je rejette absolument de façon catégorique les allégations qui ont été apportées, et je me réserve, si vous me le permettez, le droit de répondre de façon plus substantielle à très courte échéance.

[Traduction]

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PCC): Monsieur le Président, Joseph Maingot précise à la page 231 de son ouvrage intitulé *Le privilège parlementaire au Canada* que:

En termes parlementaires, une question de privilège est fondée à première vue lorsque les faits, tels qu'exposés par le député, sont suffisamment graves pour que la Chambre soit invitée à discuter de l'affaire et à la renvoyer à un comité, qui sera chargé de faire enquête pour déterminer s'il y a eu outrage ou atteinte aux privilèges de la Chambre, et d'en faire rapport.

Ce qui s'est passé dans le programme de commandites est un véritable scandale, un camouflage dont personne ne nie l'existence.

De plus, la vérificatrice générale fait savoir que des renseignements trompeurs ont été fournis au Parlement sur le programme de commandites.

Qui parle de camouflage parle de supercherie. À la page 141 de la 19^e édition de l'ouvrage d'Erskine May, on peut lire:

Commet donc également une atteinte aux privilèges quiconque contribue à tromper l'une ou l'autre Chambre ou leurs comités.

Il n'est pas impossible que les personnes impliquées dans le scandale du programme de commandites aient été fourbes et qu'elle aient fourni des renseignements trompeurs en toute connaissance de cause à une personne du ministère qui en aurait, consciemment ou inconsciemment, fait part au Parlement.

Il n'est pas important à cette étape-ci de déterminer si un ministre quelconque était au courant de l'affaire ou non. Comme ce fut le cas dans l'affaire de la GRC, il suffit de soutenir que quelqu'un a délibérément fourni des renseignements trompeurs.

Personne ne peut nier qu'il y a lieu de croire que les gens impliqués dans ce scandale et dans le camouflage du scandale auraient pu délibérément fournir des renseignements trompeurs sur leurs activités.

Dans ces circonstances, je suis d'avis qu'il y a suffisamment de preuves dans ce sens pour que l'on demande à la Chambre de débattre la question et de la renvoyer à un comité.

[Français]

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais souligner aux membres de la Chambre que, par consentement unanime, mardi de cette semaine, la Chambre a restructuré le Comité permanent des comptes publics. Le rapport de la vérificatrice générale auquel on fait allusion lui a déjà été référé et ce matin même, la vérificatrice générale a comparu au comité.

On peut peut-être prendre pour acquis que la Chambre a déjà cédé ce travail au comité et qu'il faudrait laisser le temps à ce dernier de faire son travail, ce que les gens ne semblent pas vouloir laisser faire.

• (1510)

[Traduction]

Le Président: La présidence a reçu la question de privilège présentée par le député de New Westminster—Coquitlam—Burnaby et remercie le député de St. John's-Ouest de ses commentaires sur la question.

[Français]

J'apprécie aussi les commentaires de l'honorable leader adjoint du gouvernement à la Chambre.

J'ai entendu la requête du leader du gouvernement en Chambre qui désire soumettre des réponses à la présidence bientôt, probablement lundi—je l'espère en tout cas—, pour que la présidence puisse avoir l'opportunité de considérer la matière soulevée par l'honorable député de New Westminster—Coquitlam—Burnaby.

[Traduction]

Je prendrai donc la question en délibéré, j'entendrai d'autres observations plus tard et je ferai connaître ma décision à cet égard en temps opportun.

M. Jay Hill: Cela veut-il dire que nous aurons un débat sur cette question?

Le Président: Le député de Prince George—Peace River sait fort bien qu'un débat ne peut avoir lieu que si une motion est présentée, ce qu'on ne sait pas encore.

Le député de New Westminster—Coquitlam—Burnaby est prêt à présenter sa motion si la présidence l'y autorise après avoir examiné la question, ce que la présidence s'est engagée à faire le plus rapidement possible, bien sûr.

* * *

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je ne sais pas s'il serait approprié, à ce moment-ci, de demander le consentement unanime. Des discussions ont eu lieu entre les partis et je pense que si vous le demandiez, vous constateriez qu'il y a le consentement pour que la Chambre adopte la motion suivante:

Que le 16 février 2004, lorsque la question sera mise au voix sur la question portant Adresse à Son Excellence, un vote soit réputé avoir été demandé et différé jusqu'à la fin de la période prévue pour les ordres émanant du gouvernement, le 17 février 2004.

Travaux de la Chambre

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PCC): Monsieur le Président, j'ai deux questions à poser au sujet de la déclaration hebdomadaire. La première s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. Quels travaux sont prévus pour le reste de la journée, pour demain et pour la semaine prochaine, si le gouvernement existe encore?

La deuxième question porte sur la tenue possible d'un débat exploratoire mardi soir. J'ai donné au député le temps de réfléchir à cette question.

Mardi sera une journée de l'opposition. Habituellement, une journée de l'opposition est une journée où la Chambre se concentre sur une question soulevée par un des partis de l'opposition. Cependant, nous voyons maintenant le gouvernement qui, sans tenir de consultation comme cela s'est fait dans le passé, propose la tenue d'un débat exploratoire qui détournerait l'attention de la Chambre du sujet débattu durant la journée de l'opposition comme telle.

Je demanderais au leader du gouvernement à la Chambre de bien vouloir s'arranger pour que les débats exploratoires n'aient pas lieu durant les journées de l'opposition parce que je crois que cela crée un sérieux contraste et établit en dangerieux précédent.

[Français]

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, je répondrai dans l'ordre inverse des questions soulevées. Il y a de nombreux précédents en cette Chambre selon lesquels des débats d'urgence ou des débats exploratoires se sont déroulés le même jour que des journées d'opposition, à ma connaissance.

Par conséquent, j'ai réfléchi à la question qui m'a été posée. En fait, je suis heureux de voir que mon collègue en face est aussi sensible que moi au fait que nous travaillions plus tard le soir. Nous aurons effectivement ce débat exploratoire et, après avoir réfléchi à sa proposition, j'ai malheureusement le regret de lui confirmer que le débat exploratoire aura effectivement lieu le mardi 17 février, comme prévu.

En ce qui concerne la réponse à sa première question, cet après-midi nous continuerons le débat sur l'adresse. Demain, nous terminerons l'étude du projet de loi C-2, Loi sur la radiocommunication, suivi de l'étude d'une motion pour le renvoi en comité avant la deuxième lecture du projet de loi déposé ce matin concernant la péréquation.

[Traduction]

Lundi sera la dernière journée du débat sur l'Adresse.

Mardi sera un jour désigné, qui sera suivi dans la soirée, comme nous venons de le dire, d'un débat exploratoire sur la question de la défense contre les missiles antibalistiques.

Mercredi, nous débattons une motion visant à renvoyer au comité avant la deuxième lecture le projet de loi C-3, qui porte sur la Loi électorale du Canada.

Jeudi prochain sera un autre jour désigné.

Par conséquent, conformément à l'article 53.1 du Règlement, je propose:

Qu'un débat exploratoire concernant la défense anti-missile ait lieu conformément à l'article 53.1 le mardi 17 février 2004.

● (1515)

[Français]

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

[Traduction]

L'hon. Jacques Saada: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois comprendre, et on me corrigera si je me trompe, que le Règlement prévoit l'adoption d'office de cette motion.

Le Président: Le paragraphe 53.1(1) du Règlement est ainsi libellé:

Après avoir consulté les leaders des autres partis à la Chambre, un ministre de la Couronne peut présenter à tout moment une motion à mettre aux voix sans débat ni amendement énonçant le thème du débat et la date à laquelle le débat exploratoire aura lieu, mais ne pouvant être présentée moins de quarante-huit heures avant le début du débat.

Je ne crois pas que la motion est adoptée d'office. Selon le Règlement, il s'agit d'une motion «à mettre aux voix sans débat ni amendement». Comme je dois mettre la question aux voix, je propose donc de convoquer les députés.

L'hon. Jacques Saada: Monsieur le Président, lorsque les leaders parlementaires des différents partis se sont réunis plus tôt cette semaine, mardi, ils ont donné leur accord pour que nous annoncions la tenue de ce débat le 17 février. Il y a eu une entente à ce sujet.

Ce que le leader du Parti conservateur a demandé à la fin de l'après-midi hier, c'est s'il était possible ou non de modifier cela. Je lui ai dit que nous allions prendre la question en considération, mais que je ne pouvais pas lui promettre de lui donner satisfaction. Étant donné que je n'ai pas pu organiser les choses autrement, la seule chose qui subsistait, c'était l'entente intervenue lors de la réunion des leaders parlementaires. Je pense que cet accord devrait tenir, si les gens respectent la parole qu'ils ont donnée.

Le Président: Je ne crois pas que les accords qui interviennent entre les leaders parlementaires lient la Chambre. La motion a été présentée et elle a été mise aux voix. Les députés en faveur et contre se sont prononcés. J'ai exprimé mon opinion. Cinq députés s'étant levés, je ne crois pas que nous ayons d'autre choix. Je demande que le timbre se fasse entendre afin que l'on convoque les députés.

● (1555)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

*L'Adresse**(Vote n° 7)***LE DISCOURS DU TRÔNE****POUR**

Députés

Adams
Augustine
Barnes (London West)
Bellemare
Bergeron
Bigras
Bonwick
Brisson
Cannis
Cardin
Castonguay
Charbonneau
Comartin
Cuzner
DeVillers
Efford
Frulla
Gagnon (Champlain)
Goodale
Guay
Harvard
Jobin
Karetak-Lindell
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lalonde
Lastewka
Lee
Lill
Loubier
Malhi
Martin (LaSalle—Émard)
Matthews
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Murphy
Neville
O'Reilly
Pagtakhan
Patry
Peterson
Price
Regan
Robinson
Saada
Scherrer
Sgro
Simard
St-Hilaire
St-Julien
Telegdi
Tonks
Tremblay
Valeri

Alcock
Bagnell
Bélangier
Bennett
Bertrand
Blondin-Andrew
Boudria
Calder
Caplan
Carroll
Catterall
Coderre
Cotler
Desjarlais
Duplain
Eyking
Fry
Gagnon (Québec)
Graham
Guimond
Jennings
Jordan
Keyes
Knutson
Laframboise
Lanctôt
LeBlanc
Leung
Lincoln
Macklin
Marceau
Masse
McCallum
McGuire
McLellan
Mitchell
Myers
Nystrom
Pacetti
Paradis
Perron
Pettigrew
Proulx
Robillard
Rocheleau
Sauvageau
Scott
Shepherd
Speller
St-Jacques
Steckle
Thibault (West Nova)
Torsney
Ur
Volpe — 110

CONTRE

Députés

Ablonczy
Barnes (Gander—Grand Falls)
Burton
Day
Elley
Forseth
Goldring
Hill (Macleod)
Jaffer
Keddy (South Shore)
Mayfield
Mills (Red Deer)
Reynolds
Solberg
Strahl
Yelich — 31

Anders
Benoit
Chatters
Duncan
Fitzpatrick
Gallant
Hanger
Hill (Prince George—Peace River)
Johnston
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Merrifield
Rajotte
Ritz
Sorenson
Toews

PAIRÉS

Aucun

Le président suppléant (M. Bélair): Je déclare la motion adoptée.

● (1600)

*[Traduction]***REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE**

La Chambre reprend l'étude de la motion: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence la Gouverneure générale en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session.

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion aujourd'hui de commenter le discours du Trône.

Je pourrais utiliser plusieurs qualificatifs peu tendres pour décrire le discours prononcé à l'ouverture de la troisième session de la 37^e législature du Canada. Je pourrais dire qu'il manquait d'intérêt, qu'il n'allait nulle part et qu'il ne se distinguait aucunement des autres discours du Trône proposés par les Libéraux au cours des 10 dernières années.

Le discours du Trône proposé par le premier ministre ne renfermait que des promesses recyclées et vides de sens, des clichés, quelques vagues promesses au sujet de l'environnement, des programmes culturels et de l'éducation postsecondaire. Le plus étonnant dans ce discours du Trône, c'est qu'il passait sous silence de très grandes questions.

En fait, il faisait presque abstraction des graves sujets de préoccupations des familles canadiennes ordinaires, soit l'équité fiscale, les soins de santé et la sécurité au sein de nos collectivités. Il n'y était pas question du milliard de dollars gaspillés à l'enregistrement des armes à feu. Il n'y avait que quelques mots à peine sur la protection des enfants et aucune stratégie de réforme de notre système de justice pénale qui s'en va à la dérive.

En tant que porte-parole de l'opposition officielle en matière de justice, j'avais espéré qu'on effleure tout au moins ces questions, mais le premier ministre a préféré les éviter.

Le discours du Trône laissait entendre que le gouvernement rétablirait le projet de loi sur la protection des enfants, étudié l'an dernier. Le projet de loi C-20, maintenant rétabli, avait été présenté à la Chambre des communes après des années de revendications, la population réclamant des lois plus sévères pour protéger les enfants contre les prédateurs sexuels. Le projet de loi qui nous a été soumis était loin d'offrir une solution adéquate à ce problème qui se fait de plus en plus pressant.

Lorsque le projet de loi C-20 a été étudié au comité, des témoins clés ont signalé aux membres du comité qu'il n'y avait aucune amélioration ou presque à la loi actuelle. Ce projet de loi n'augmentait pas l'âge du consentement dans le cas des contacts sexuels entre un adulte et un enfant. Il ne supprimait pas la défense controversée fondée sur la valeur artistique.

On nous a dit que les enfants ne seraient pas mieux protégés par ce projet de loi qu'ils ne l'étaient auparavant. Des avocats ont comparu devant le comité. Un avocat éminent, David Matas, a déclaré qu'en fait, le moyen de défense de la valeur artistique ouvrait d'autres échappatoires dans la loi.

L'Adresse

Les défenseurs des droits des enfants ont critiqué le projet de loi. Ils comprenaient des représentants de Project Guardian, du Bureau consultatif pour les services aux victimes d'actes criminels, de Beyond Borders, de l'Alliance évangélique du Canada, de la Coalition de l'action pour la famille au Canada et du service de police de Toronto. Ces défenseurs des enfants demandaient qu'on porte à plus de 14 ans l'âge du consentement, car il s'agit de l'un des âges les plus bas dans le monde occidental.

Ils ont dit que les vagues promesses du projet de loi de protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle pourraient difficilement se traduire en poursuites. Ils ont demandé que tous les moyens de défense pour la possession criminelle de pornographie juvénile soient éliminés afin de protéger pleinement les enfants. Cependant, le projet de loi ne fait pas cela.

Malgré toutes les preuves qui montrent que la proposition libérale sera inefficace, il n'y a aucun signe de la part du gouvernement que les mesures nécessaires seront prises. Les corps policiers continuent d'être prisonniers de procédures juridiques archaïques et d'un manque de ressources financières et humaines

Ce n'est pas le seul domaine dans lequel le gouvernement libéral a laissé tomber le système de justice du Canada. Depuis 1996, des prédateurs d'enfants, des tueurs, des violeurs et des conducteurs en état d'ébriété qui tuent ont la possibilité de purger leur peine dans une prison fictive, soit à la maison.

Les détentions à domicile et les condamnations à l'emprisonnement avec sursis ont été inscrites dans le Code criminel en 1996 par le gouvernement libéral non pas pour assurer la réadaptation des délinquants ou la sécurité des Canadiens, mais simplement pour réduire les taux d'incarcération au Canada. Depuis, des milliers de peines avec sursis ont été imposées pour des crimes violents, malgré la promesse qui a été faite que ce n'était pas là l'objectif de la loi.

Il y a eu récemment un cas de détention à domicile à Winnipeg. Un certain Erron Hogg a été condamné à une peine de deux années de détention à domicile. C'est une peine scandaleuse pour la plupart des Canadiens et cela montre qu'une réforme du droit s'impose rapidement. En effet, âgé de 23 ans, M. Hogg a battu un étudiant universitaire de 25 ans, Michael Marasco, de façon si violente avec un objet que M. Marasco a subi en août 2001 des dommages au cerveau et qu'il a dû passer deux mois à l'hôpital. Ses rêves de fréquenter une école de droit ont été brisés.

Il n'y avait aucun lien entre l'accusé et la victime. Il s'agit du passage à tabac de sang froid d'un citoyen canadien innocent. Qu'avons-nous là? Le juge John Scurfield a dit que:

Le niveau de violence était horrible... Les conséquences ont été tragiques... C'est vraiment un cas où une période d'emprisonnement est justifiée.

Il a de plus noté que cette attaque comportait un élément de préméditation. Même l'avocat de Hogg a convenu qu'une peine d'emprisonnement serait habituellement imposée.

Cependant, contre toute logique et malgré le bon sens, le juge Scurfield n'a condamné cet individu qu'à une peine de deux ans de détention à domicile. Il purge sa peine chez lui.

•(1605)

La loi définissant les principes sur lesquels doivent se fonder les juges est vague et floue. Essentiellement, les juges ont créé leur propre loi. Ce faisant, ils ont transmis le mauvais message à la communauté, en l'occurrence que les actes de Hogg et des autres contrevenants de sa catégorie n'étaient pas si graves et que dans les circonstances l'intérêt des victimes passe après celui du contrevenant.

Un gouvernement conservateur ferait en sorte que les peines avec sursis ne puissent être applicables aux infractions violentes graves, aux infractions sexuelles graves et aux crimes commis à l'aide d'armes. Les lois régissant la détermination de la peine doivent être changées pour faire en sorte que les peines avec sursis ne puissent jamais être appliquées à ces catégories de crimes.

Malgré des promesses de réforme démocratique et d'écoute des Canadiens plus ordinaires, les libéraux restent déterminés à forcer leurs propres députés à appuyer la plus grande débâcle du régime libéral en termes de volume absolu de déboursés, à savoir le dossier du registre des armes à feu, qui est déjà la source de bon nombre de problèmes. Le premier ministre a appuyé le registre dès le début. Il a fait les chèques à mesure que le coût augmentait, pendant que des ministres prenaient la parole pour dire que cela ne coûterait que 2 millions de dollars.

À l'arrière-scène, le premier ministre actuel, le ministre des Finances d'alors, était occupé à faire les chèques. Il savait que le total de ces chèques dépasserait les 2 millions de dollars. Il n'a rien dit. Il est demeuré muet et ses amis libéraux sont intervenus et ont dit que tout était sous contrôle, que le coût ne dépasserait pas les 2 millions de dollars. Eh bien, ce coût s'élève aujourd'hui à 1 milliard de dollars. Au-delà de ce point, la vérificatrice n'a essentiellement pas pu trouver d'autres traces écrites. Nous dépensons environ 200 millions de dollars par année pour mettre ce registre en oeuvre.

Le premier ministre s'est prononcé en faveur d'une injection encore plus grande de fonds dans ce gouffre, même après que les Canadiens se soient rendu compte des carences du programme grâce au travail de la vérificatrice générale. Et il a de nouveau confié la responsabilité du registre à l'ancienne ministre de la Justice, maintenant devenue vice-première ministre, celle-là même qui a englouti le plus d'argent dans le registre tout en disant aux Canadiens que cela ne coûterait que 2 millions de dollars. Elle en est de nouveau chargée de ce programme avec la bénédiction du premier ministre.

Je tiens aussi à intervenir sur la manière dont le gouvernement mène le débat sur le mariage. Ainsi, dans la récente annonce faite par le gouvernement libéral d'ajouter un élément au renvoi, et plus important encore, de repousser le renvoi concernant le mariage entre conjoints de même sexe, il ne faut voir qu'une autre tactique cynique, publique et politique.

La démarche dénuée de tout scrupule qu'ont adoptée les libéraux en ce qui concerne le mariage entre conjoints de même sexe a imprégné tout le débat. Repousser cette affaire jusque après les élections constitue une manipulation évidente du dossier, peu importe que l'on soit pour ou contre le mariage entre conjoints de même sexe. En s'en remettant aux tribunaux au lieu de saisir le Parlement de la question et de lui permettre de débattre du projet de loi présenté par le premier ministre pour que nous puissions voter à titre de représentants élus de la population, le gouvernement a clairement négligé son devoir de régler le déficit démocratique. En fait, il fait preuve d'un mépris total envers le processus démocratique.

La définition du mariage devrait être soumise à l'examen du Parlement et énoncée par ce dernier dans un projet de loi avant les prochaines élections pour que les Canadiens puissent s'exprimer sur cette importante question de politique sociale.

J'aimerais intervenir également sur certains problèmes qui inquiètent beaucoup mes électeurs et que le premier ministre et son gouvernement ont omis d'aborder.

L'Adresse

Le discours du Trône n'a fait qu'effleurer la question de l'agriculture. Au moment où nos agriculteurs ont grandement besoin d'aide, le gouvernement libéral refuse d'engager des fonds pour s'assurer que l'industrie agricole demeure viable au Canada. Cela n'est pas étonnant si on tient compte du fait que le premier ministre, lorsqu'il était ministre des Finances, a réduit de moitié l'argent destiné à l'agriculture sur une période de dix ans. Sous le règne du gouvernement libéral, les dépenses en agriculture sont passées de 2,8 p. 100 du budget total en 1993 à 1,4 p. 100 des dépenses totales au cours des dernières années.

• (1610)

À une époque où, pour permettre aux familles d'agriculteurs de survivre, notre économie agricole aurait besoin d'un financement immédiat d'un à deux milliards de dollars, il n'offre rien, même pas le faux réconfort d'une autre promesse libérale. Il se contente de s'en tenir à la pratique honteuse consistant à remettre le dossier des agriculteurs en dessous sa pile de priorités. Il n'a même pas besoin de faire de promesses. Il se contente d'ignorer les agriculteurs canadiens.

En ne tenant pas sa promesse d'affecter une partie des recettes venant des taxes sur les carburants directement au financement des infrastructures des municipalités, il fera du tort à un grand nombre de collectivités de ma circonscription, Provencher, de même qu'à tout le pays. Durant la course à la direction du Parti libéral, le premier ministre, parmi ses promesses de 34 milliards de dollars, a notamment promis de partager les recettes venant des taxes sur l'essence avec les municipalités. Depuis qu'il assume la direction de son parti, il n'a même pas réellement abordé la question.

À Winnipeg, il a déclaré que la moitié des recettes de la taxe sur l'essence irait aux municipalités. Maintenant, il dit: «Négociations». Il était prêt à céder la moitié de cette taxe. S'il veut négocier l'autre moitié avec les municipalités et les provinces dont relèvent ces dernières selon la Constitution, il devrait céder cette moitié maintenant et s'occuper de l'autre moitié plus tard. Il n'a tout simplement pas de plans concrets de transfert des taxes sur l'essence aux provinces et aux municipalités.

Le remboursement de la TPS aux municipalités constitue une mesure très minime par rapport à ce qui est nécessaire au soutien des infrastructures. La taxe sur l'essence rapporte chaque année 7 milliards de dollars au gouvernement fédéral; cette année, il a l'intention de redonner 580 millions de dollars. Mais c'est comme de prendre un dollar dans la poche de quelqu'un et de lui remettre huit cents. C'est cela l'enjeu.

Le remboursement de la TPS aux municipalités signifie que l'une des plus importantes municipalités de ma circonscription, la ville de Steinbach, pourrait recevoir l'an prochain, selon ce qu'elle dépensera puisqu'il s'agit d'un remboursement, environ 100 000 \$. Si l'on s'inspire des pratiques de financement passées du gouvernement, on peut s'attendre à ce que ces 100 000 \$ soient retirés de l'ensemble des programmes d'infrastructures au Manitoba, afin que, en bout de ligne, nous n'obtenions rien du tout, même pas le supplément de huit cents.

Il prend un dollar, il remet huit cents, puis il soustrait en conséquence cette somme des programmes d'infrastructures. C'est cela le jeu. C'est comme cela que l'on prive les municipalités du Manitoba de la capacité de mettre en place les infrastructures qui permettraient de créer de la richesse au pays. À la fin, comme je l'ai dit, même le remboursement de huit cents se volatilise.

Enfin, je voudrais commenter les faits récents dont nous sommes tous au courant. Le premier ministre déclarait dans le discours du

Trône: «Ce discours du Trône marque le début d'un nouveau gouvernement, d'un nouveau programme, d'une nouvelle façon de faire les choses.» C'est une autre tentative cynique de réécrire l'histoire.

Cela me rappelle la pratique qui avait cours dans l'ancienne Union soviétique, où on réécrivait l'histoire à intervalle régulier et faisait disparaître d'anciens membres éminents du gouvernement des livres et même des photographies. C'est un peu, monsieur le Président, comme si votre propre photographie disparaissait des photographies des éminents Présidents et vice-présidents de la Chambre. Tout le monde dirait que vous n'y avez jamais figuré. C'est ce qui se passe dans le cas actuel. En tentant de réécrire l'histoire, le premier ministre se dissocie du gouvernement dont il a été l'un des principaux membres au cours des 10 dernières années.

Toutes les nobles promesses énoncées dans le discours du Trône livré par le premier ministre sonnent creux lorsqu'on les compare à la corruption qui a caractérisé le scandale des commandites, lequel a causé la perte de son ancien ami, ancien ambassadeur et ancien collègue du Cabinet, Alfonso Gagliano, et qui est en train de perdre son gouvernement. «Alfonso Gagliano?» dit le premier ministre, «Je ne connais pas cet homme. Je n'agissais même pas comme conseiller au Québec lorsque j'étais ministre des Finances, lorsque j'étais député du Québec. Lorsque j'ai siégé au Cabinet, personne ne m'a demandé de conseil au sujet du Québec. Tout cela, c'était la conspiration de 14 personnes.»

• (1615)

Cela ressemble beaucoup à la conspiration des 12 singes. Personne n'a jamais pu les trouver. Nous avons aujourd'hui une conspiration encore plus étendue. Il y a 14 conspirateurs, ceux que nous devrions aujourd'hui blâmer. Ce sont ceux que nous devons débusquer.

Le premier ministre affirme n'avoir rien su au sujet de la mauvaise appropriation des fonds du programme. C'est difficile à croire, compte tenu que le premier ministre s'est lui-même vanté de l'importance de la part qu'il a prise aux décisions du Cabinet au cours des 10 dernières années; compte tenu qu'il était le vice-président du Conseil du Trésor qui a examiné le programme des commandites, et compte tenu qu'il était le ministre le plus puissant du gouvernement et qu'il représentait une circonscription de la province où le scandale a éclaté.

Je tiens à tirer une chose au clair. Il ne s'agit pas de mettre en cause la population du Québec, mais de dénoncer la corruption du Parti libéral au Québec. Ce scandale n'a rien à voir avec la population du Québec. Le gouvernement devrait avoir honte que son parti ait entraîné cette province dans ce scandale. Le premier ministre devrait présenter des excuses à la population canadienne mais surtout à la population du Québec.

Compte tenu du fait qu'il était le ministre le plus puissant et qu'il se vantait de ses décisions et de son influence, comment peut-il affirmer qu'il ne savait rien? Il a dit qu'il ne savait rien, bien que certains de ses collègues aient déclaré publiquement, hier encore, avoir soulevé, au sein du caucus libéral, des préoccupations au sujet du programme, et ce, dès 1999. Selon l'ancienne ministre du Patrimoine, il aurait dû le savoir parce que tout le monde était au courant. Pourquoi le ministre des Finances de l'époque, aujourd'hui premier ministre, ne le savait-il pas?

L'Adresse

La vérité c'est que le premier ministre a fermé les yeux pendant que ses amis libéraux volaient l'argent des contribuables. Et nous, le Parlement, avons été induit en erreur. Nous ne saurons jamais à combien s'élèvent les sommes qui ont été volées. Nous savons toutefois que 250 millions de dollars ont été gaspillés dans ce programme. De ce montant, combien a-t-on volé? Supposons qu'il s'agisse d'un montant modeste, toute proportion gardée, d'un quart de million de dollars, peut-être de 100 millions de dollars, une somme certainement beaucoup plus élevée que les quelques millions de dollars dont parlait l'ancien premier ministre et qui, à ses yeux, ne constituaient pas un problème grave.

Qu'est-ce que représente 100 millions de dollars? C'est le salaire de 222 policiers pendant huit ans. Cette somme aurait aussi pu servir à payer pendant une année les salaires de 2500 infirmières. Cet argent aurait pu être consacré à l'installation, un peu partout au pays, de près de 100 appareils d'imagerie par résonance magnétique.

Les platitudes que nous sert le premier ministre sur la façon de combler le déficit démocratique ne peuvent être prises au sérieux, même par un observateur très neutre. Quel triste moment pour la démocratie canadienne! Rien de ce que le premier ministre pourra dire ne modifiera la ligne de conduite d'un gouvernement qui a instauré et qui a favorisé une culture de corruption pendant plus de dix ans.

• (1620)

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté avec un vif intérêt la réponse très exhaustive de mon collègue de Provencher au discours du Trône. Il a soulevé plusieurs excellents points dans son discours.

Concernant le dernier point soulevé, j'ai maintenu au cours des deux derniers jours que, plus les révélations s'accumulent concernant le scandale des commandites, plus il est clair pour les Canadiens qu'en ce qui concerne le premier ministre, c'est de deux choses l'une. Ou bien il était complètement et fondamentalement incompétent dans ses fonctions de ministre des Finances pour ne pas savoir ce qui se passait dans son propre gouvernement et dans sa province de résidence, ou bien il devait être complice, avoir pesé ses choix et avoir décidé de garder le silence. Il faut que ce soit l'une de ces deux possibilités. Or, qu'il ait été totalement incompétent ou qu'il ait été complice, pourquoi les Canadiens lui confieraient-ils la conduite des affaires du pays?

L'autre question que j'aimerais soulever est une question excessivement importante que mon collègue, le porte-parole de la Justice pour le Parti conservateur, a soulevée également dans son discours. C'est la question du registre des armes à feu. Il sait aussi bien que moi que ma circonscription, Prince George—Peace River, comme la sienne, Provencher, s'est opposée de toutes ses forces et avec véhémence au crime que constitue cette mauvaise utilisation de plus d'un milliard de dollars depuis la création du registre des armes à feu.

Je me demande s'il pourrait commenter le fait que ce gouvernement se présente comme étant un nouveau gouvernement à l'aube d'une ère nouvelle, alors qu'il a échoué dans l'établissement d'un registre efficace des prédateurs sexuels et qu'il puise allégrement dans les fonds publics pour le registre des armes à feu.

M. Vic Toews: Monsieur le Président, je remercie le député de Prince George—Peace River de cette question. J'ai eu l'occasion de faire une visite dans sa circonscription il y a un certain temps et j'ai vu des éleveurs de bétail, des agriculteurs et des habitants de petites villes, des gens qui travaillent fort et qui paient leurs impôts régulièrement. Parfois, cela ne leur plaît pas, mais ils paient ces

impôts parce que c'est notre devoir de citoyens canadiens. Nous, comme parlementaires, sommes confrontés à une question de confiance qui a maintenant été trompée. Ce n'est pas simplement ce gouvernement, ce sont, en réalité, les gens qui sont là.

Pourquoi faire confiance au gouvernement? Mon savant collègue affirme qu'il est soit incompétent, soit complice. S'il est complice, cela donne à penser que le premier ministre est impliqué dans le vol, et je ne peux pas avancer cette idée à la Chambre et je ne le ferai pas. Je ne peux donc que dire que c'est de l'incompétence totale et qu'il n'y a pas de raison de faire confiance au premier ministre et à sa bande de membres du Cabinet.

Les libéraux parlent de l'échec du registre des armes à feu et affirment que c'est quelque chose de nouveau. Non, ce ne l'est pas. On enregistre les armes légères au Canada depuis 1934. Ce n'était pas un nouveau concept. C'était un concept stupide, mais il n'était pas nouveau. Ils auraient pu élargir l'ancien, même si ça aurait été une idée stupide, mais cela n'est pas nouveau. Encore une fois, cela démontre de l'incompétence.

Pourtant, lorsqu'ils ont tenté d'appliquer le même principe—non pas aux honnêtes agriculteurs, chasseurs et personnes qui utilisent une carabine de calibre 22 comme outil à la ferme, cela ne leur a pas posé de problème d'appliquer cela aux innocents—lorsqu'il s'est agi de personnes reconnues coupables d'une agression sexuelle, un problème constitutionnel s'est subitement posé. Je me souviens d'avoir entendu le ministre dire que nous ne pouvions pas enregistrer les agresseurs sexuels reconnus coupables parce qu'il se posait des questions de double pénalisation et de présomption d'innocence...

Une voix: Des problèmes de protection des renseignements personnels

M. Vic Toews: ...des problèmes de protection des renseignements personnels, et tout cela, c'était de la foutaise, car le même gouvernement a fait fi de ces préoccupations quand il s'agissait d'innocents, mais les a appliqués à des gens qui avaient déjà été reconnus coupables. C'est inouï et ce n'est tout simplement pas acceptable.

• (1625)

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, PCC): Monsieur le Président, en lisant entre les lignes de l'ensemble du discours du Trône, on s'aperçoit que le premier ministre y dit: «votez pour moi car j'ai de l'expérience, mais, en passant, je n'ai rien à voir avec les 10 années pendant lesquelles j'étais le ministre le plus influent du Cabinet de M. Chrétien». On ne peut avoir le beurre et l'argent du beurre mais c'est essentiellement là la trame subliminale d'un grand nombre de points du discours du Trône. J'apprécierais les commentaires du député sur cette question.

J'aimerais également qu'il fasse allusion à un certain nombre de choses auxquelles nous sommes absolument opposés. Nous pouvons mentionner les lacunes du discours du Trône et le caractère général de ses orientations mais nous ne faisons pas opposition par simple plaisir de faire opposition. Nous avons un programme positif, un option très positive, la foi en des Canadiens qui peuvent faire mieux que ces louches libéraux, pour faire une allitération.

J'aimerais que les députés commentent deux points: l'ambivalence des intentions du premier ministre lorsqu'il dit «votez pour moi mais il faut que je me dissocie de moi-même» et, par opposition, les idées positives que nous proposons comme option de rechange constructive.

L'Adresse

M. Vic Toews: Monsieur le Président, je remercie le député de New Westminster de porter cette question à l'attention de la Chambre et à mon attention.

Oui, j'ai trouvé curieux que l'actuel premier ministre ait pu s'attribuer le crédit de ce qu'il considérait comme étant les meilleurs aspects du gouvernement Chrétien et qu'il ait pourtant refusé de s'associer aux enjeux auxquels il était le plus étroitement lié en tant que ministre du Québec, vice-président du Conseil du Trésor et ministre des Finances.

Nous songeons au cafouillis à DRHC; cela représente des milliards de dollars. Le premier ministre était le passage obligé, comme le dit le nouveau ministre des Finances, par lequel transitaient toutes les dépenses. Or ce passage était emprunté par toute la troupe, et le ministre des Finances, qui est maintenant premier ministre, n'a rien vu. Comment peut-on faire transiter des milliards de dollars par ce passage obligé et ne jamais s'apercevoir que cet argent disparaît à un rythme alarmant?

C'est la même chose en ce qui concerne le registre des armes à feu. Le premier ministre est le passage obligé et l'argent y transite allégrement.

Ce qu'il a montré systématiquement, c'est qu'il était responsable des fonds destinés à ces programmes, dont son gouvernement est très fier, et que les fonds ont disparu. Il a fait de même lorsqu'il a évité d'être présent à la Chambre pendant un an, lorsqu'il faisait campagne pour devenir chef du Parti libéral.

Nous voyons maintenant ce qu'il en coûte de vouloir faire deux choses à la fois. Tous les jours, il y a une autre conférence de presse dans laquelle on tente d'expliquer pourquoi les choses ne sont pas tout à fait comme il les a expliquées la veille.

Je souligne que, en tant que nouveau Parti conservateur, nous ne sortons pas tout simplement de nulle part. Nous nous appuyons sur un riche héritage de réforme démocratique que nous ont légué l'ancien Parti réformiste et l'Alliance canadienne. Nous sommes issus d'une riche tradition, celle du Parti progressiste-conservateur du Canada. Nous avons examiné les politiques et les avons réunies au sein d'un parti. Nous avons maintenant colligé un document d'orientation assez volumineux, sur lequel nous travaillerons au moment du lancement de la campagne à la direction du parti, et nous allons présenter aux Canadiens l'alternative réelle au régime corrompu et usé du Parti libéral.

• (1630)

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PCC): Monsieur le Président, l'industrie agricole de l'ouest canadien traverse une crise depuis plusieurs années. Malheureusement, le problème de l'ESB est venu aggraver la situation. Or, ce que je lis dans le discours du Trône au chapitre de l'agriculture, ne me rassure pas. Comme le député représente une circonscription de l'Ouest, je me demandais quel était son sentiment à cet égard.

M. Vic Toews: Monsieur le Président, je remercie le député de Terre-Neuve. Avec un député à New Westminster et un autre à Terre-Neuve, le nouveau Parti conservateur compte maintenant des députés de l'est à l'ouest du Canada.

Comme je l'ai indiqué précédemment dans ma réponse, le premier ministre n'a pas fait mention de l'agriculture. Il n'avait même pas à faire de promesses au sujet de l'agriculture. Ses décisions en ont déjà dit davantage que les propos qu'il aurait pu tenir ou les promesses qu'il aurait pu faire. Il a sabré dans le financement consenti au secteur agricole, qui est passé de 2,8 p. 100, en 1993, à 1,4 p. 100 du budget, aujourd'hui.

Nombre d'agriculteurs me disent que les programmes mis de l'avant par le gouvernement libéral pour les aider n'arrivent pas jusqu'aux producteurs. Le Parti conservateur a répété à maintes et maintes reprises aux libéraux que les programmes ne rejoignent pas les gens qui en ont besoin. À l'heure actuelle, les agriculteurs de ma circonscription viennent me voir pour me dire que, dans quelques mois, ils seront ni plus ni moins sur la paille.

Qu'en est-il des promesses? Qu'en est-il de l'engagement du gouvernement à traiter les agriculteurs de l'ensemble du pays de façon équitable?

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, la première observation que je ferai sur le discours du Trône, ce dont nous sommes saisis aujourd'hui, c'est qu'il renferme beaucoup de mots. Il me rappelle la première ligne du roman de Joseph Conrad *Sous les yeux d'Occident* où il dit: «Les mots [...] sont les [...] ennemis de la réalité.»

Ce sont des mots sages pour nous à la Chambre parce qu'il s'y dit beaucoup de choses. En fait, si les mots ne sont pas suivis de gestes concrets, alors les mots qui sont prononcés ici deviennent les ennemis de la réalité.

J'ai écouté attentivement le discours du Trône et j'en ai lu le compte rendu écrit. Pendant que j'écoutais dans les augustes corridors à l'extérieur du Sénat, j'ai d'abord été frappé par l'idée que les rédacteurs du discours du Trône—qui relèvent du premier ministre et du gouvernement, car ceux-ci sont responsables de la rédaction de ce texte—j'ai été frappé, dis-je, par l'idée que les rédacteurs du discours n'ont tenu aucun compte, à mon avis, des pouvoirs constitutionnels sur lesquels le gouvernement devrait se fonder pour diriger le pays.

Monsieur le Président, vous avez entendu beaucoup de répliques aux discours du Trône et de réactions à ce que le gouvernement a fait. Quand il a été fait lecture du discours du Trône, j'ai écouté attentivement, j'ai pris des notes et j'ai lu le document. Ce n'est qu'après que j'ai répondu aux questions des divers médias, questions qu'ils posent aussi aux autres députés de l'opposition.

J'ai pris un risque. J'ai fait de la politique à l'échelle provinciale et je sais ce que signifie produire un document, que ce soit un discours du Trône ou un budget, peu importe. Une fois le document publié, on doit écouter les députés de l'opposition rejeter le tout comme n'ayant aucune valeur ou rien de sérieux.

Je me disais alors que si je devenais membre d'un parti de l'opposition un jour, ce qui m'est arrivé bien malgré moi, ce qui montre qu'il faut faire attention à sa façon de penser, je me disais donc que j'essaierais de trouver quelque chose de positif à dire sur ce que fait le gouvernement avec une mesure législative donnée, un document, un discours du Trône ou un budget.

J'ai donc examiné ce discours du Trône et j'y ai trouvé des éléments sur lesquels je pouvais donner mon point de vue aux médias, des éléments positifs du discours. Au risque de fâcher mes collègues, je dois reconnaître que j'ai déclaré publiquement que j'avais trouvé des éléments positifs dans le discours du Trône. Des médias nationaux et locaux ont publié mes commentaires. Lorsqu'on formule de tels commentaires, on doit accepter les conséquences qui s'ensuivent, assumer ses responsabilités et rendre des comptes à ses électeurs.

L'Adresse

Toutefois, dans les 24 heures, le premier ministre est venu contredire un des premiers éléments que j'avais trouvé positif dans le discours du Trône. Je m'étais porté à sa défense. J'avais déclaré que l'on devait donner au premier ministre le crédit qui lui revenait. Je lui avais donné un coup de pouce. Je n'ai pas encore reçu de carte de remerciement, mais je lui ai donné un coup de pouce. Au cours des jours qui ont suivi, le discours du Trône a commencé à se disloquer, les éléments positifs que j'y avais trouvés ne tenaient plus la route.

La première observation que j'aimerais formuler concerne le mépris affiché à l'égard de la Constitution et de la séparation des pouvoirs et des responsabilités aux termes de la Constitution. C'est très important. Les discours sur les compétences constitutionnelles ennui les gens, mais ces compétences ont un impact énorme sur nos vies.

J'invite les sept ou huit personnes d'un bout à l'autre du pays qui écoutent habituellement les débats de la Chambre dans l'après-midi à ne pas fermer leur poste tout simplement parce qu'il est question de compétences constitutionnelles. C'est très important.

• (1635)

Dans le discours du Trône, le premier ministre s'est immiscé dans de nombreux champs de compétence provinciale. Cela signifie que des programmes fédéraux vont empiéter sur les champs de compétence des provinces. Si le gouvernement a de l'argent pour intervenir dans les champs de compétence des provinces, il devrait l'octroyer en respectant la Constitution.

Aux termes de la Constitution, le gouvernement fédéral peut, par une série de transferts, verser de l'argent aux provinces, comme c'est son devoir de le faire et comme il devrait le faire plus souvent d'ailleurs. Il devrait transférer des fonds, mais sans que ce soit dans le cadre de programmes, sans la bureaucratie qui s'ensuit, le double emploi et le manque d'efficacité qui mineraient les programmes. Et, aussi paradoxal que cela puisse paraître, sans priver la population de ces provinces qui a désespérément besoin de ces fonds détournés vers une série de programmes fédéraux. Au lieu de remettre directement l'argent aux provinces et de faire en sorte qu'il soit injecté dans les secteurs où c'est nécessaire, le gouvernement fait fi du processus de transfert prévu dans la Constitution.

[Français]

Mes amis du Québec, les citoyens et citoyennes de la belle province de Québec ont compris depuis longtemps pourquoi le gouvernement s'acharne à envahir les champs de compétence des provinces. Les citoyens et les citoyennes dans ma circonscription ne comprennent pas tout le temps pourquoi, parfois, la population québécoise n'est pas satisfaite du gouvernement fédéral. C'est parce que, la plupart du temps, le gouvernement ne comprend pas la Constitution et ne respecte pas les champs de compétence des provinces.

[Traduction]

Il est à l'origine du problème parce qu'il ne comprend pas bien la situation et qu'il intervient délibérément dans les champs de compétence provinciale.

Il y a quelques jours à peine, un tribunal du Québec a déclaré inconstitutionnel un programme fédéral qui intervient dans un champ de compétence de cette province. Je crois que le tribunal avait raison. Le gouvernement cause d'énormes problèmes et il est à l'origine d'un gaspillage monstre et d'une réduction des ressources dont les gens ont désespérément besoin dans les provinces.

Il y a un aspect qui est inquiétant lorsque le gouvernement fédéral s'immisce dans les champs de compétence des provinces. Lorsque

notre démocratie a vu le jour, une structure a été élaborée. Les premiers penseurs qui l'ont imaginée vers les années 1500 et 1600, en Grande-Bretagne, puis plus tard en France et dans les colonies qui sont ensuite devenues les États-Unis, avaient compris une chose. Dans tous ces pays, ils avaient compris que, dès que quelqu'un est investi d'un pouvoir, il faut exercer une certaine méfiance à son égard. Ils savaient, et nous devrions le savoir aussi, que dès qu'on confère un pouvoir à quelqu'un, il faut aussi mettre en place un contre-poids à ce pouvoir, sinon, ce pouvoir aura tôt fait de monter à la tête de celui qui le détient.

C'est pour ces motifs qu'il y a des pouvoirs distincts dans ce que nous appelons le modèle parlementaire britannique, le modèle que nous utilisons. Il y a un pouvoir législatif. Il s'agit de la Chambre ou des assemblées législatives provinciales. Il y a le pouvoir exécutif. Il doit y avoir un gouvernement, un Cabinet qui prend les décisions. Il y a aussi un pouvoir judiciaire, distinct lui aussi. Il est conçu expressément pour équilibrer ces pouvoirs qui, s'ils ne sont pas équilibrés, peuvent rendre prétentieux ceux qui le détiennent et transformer la démocratie en dictature. Le premier ministre a négligé, omis ou n'a pas compris l'importance de la séparation des pouvoirs.

J'attendais avec impatience de voir le premier ministre donner suite à une proposition qu'il avait faite, soit celle d'exercer un contrôle plus serré sur les tribunaux, particulièrement la Cour suprême. Les tribunaux s'engagent dans des domaines où ils ne devraient pas. Le premier ministre en est conscient. Un élément de cette séparation des pouvoirs est que les élus doivent être responsables des décisions qu'ils prennent.

La population doit avoir la possibilité d'examiner les lois que nous adoptons et, si elle ne les aime pas, elle doit pouvoir nous renvoyer et élire des personnes qui adopteront de bonnes lois ou bloqueront les mauvaises. Toutefois, la Cour suprême, qui devrait être indépendante et qui ne devrait subir aucune ingérence politique, tend de plus en plus—et le phénomène n'est pas limité au Canada—à s'engager dans des domaines dont la responsabilité devrait relever des députés fédéraux ou provinciaux.

Il serait bon de nous souvenir des paroles de Montesquieu: «Il n'y a pas de liberté si la puissance de juger n'est pas séparée des fonctions législatives et exécutives».

Les tribunaux devraient formuler leur jugement à partir des lois et de l'intention du législateur. Ce sont les députés qui doivent adopter les lois. Autoriser ce transfert de pouvoir est aussi dangereux que de permettre à une assemblée législative ou à la Chambre des communes de jouer le rôle de tribunal, de se prononcer sur la culpabilité des prévenus et de les faire emprisonner. Ce n'est pas une chose que nous souhaitons. Nous pourrions penser à certaines personnes dont il est question aujourd'hui et qui pourraient aller en prison, mais il s'agit d'un pouvoir qu'il est dangereux de laisser aux élus. Je ne veux pas que les assemblées législatives envahissent le domaine judiciaire, mais le judiciaire est allé trop loin dans bien des cas.

L'Adresse

Il y a quelques années, un juge honorable et estimé a fait l'observation suivante à ses collègues de divers tribunaux canadiens: si les juges veulent élaborer des lois, ils devraient renoncer à leurs fonctions judiciaires et se présenter aux élections. Il a dit que des juges se comportaient en pirates de la démocratie.

Nous ferions bien de nous rappeler les mots du Parlement anglais de 1641 au sujet de ce qu'on appelait la cour de la Chambre étoilée. C'est de là que vient l'expression, qui a aujourd'hui quelque chose d'inquiétant. La moindre allusion à ce tribunal d'inquisition donne froid dans le dos, et c'est normal. Cela se passait en 1641. Le Parlement de l'époque en a eu assez de cette Chambre étoilée qui s'ingérait sans cesse dans le législatif. Il a légiféré pour la faire disparaître.

● (1640)

La loi disait:

...mais lesdits juges ne s'en sont pas tenus uniquement aux points énoncés dans ledit statut, mais se sont mis à exercer la répression là où la loi ne les autorisait pas à le faire et à prendre des décrets pour des choses sur lesquelles ils n'avaient aucune autorité...

Le Parlement britannique a finalement pris les choses en main.

Notre Constitution nous accorde ce pouvoir. Nous avons la capacité de nous adresser aux tribunaux, avec tout le respect que nous leur devons et sans brandir nos épées, et de leur dire: «Peu importe ce qui s'est dit, Vos Honneurs, nous ne prendrons pas de telles mesures.» Cela couvre bien des domaines, pas tous, mais un bon nombre.

Nous avons la capacité de tenir un dialogue respectueux, comme le qualifiait le juge en chef. La disposition d'exemption nous permet d'amorcer un tel dialogue. Pourtant, on la craint comme la peste. «Ne touchez pas à la disposition d'exemption. Mon Dieu, cela pourrait ravager tout ce qui nous est cher.» Et pourtant, elle a été adoptée dans un but très clair et précis.

D'ailleurs, si les gens le voulaient, on pourrait ailleurs l'utiliser dans le cas, par exemple, du mariage. Le mariage ne devrait pas être défini ou redéfini par trois juges d'une cour provinciale de l'Ontario, comme cela s'est fait l'an dernier. Si la définition du mariage doit être modifiée, que cela se fasse ici, à la Chambre des communes. C'est aux députés, qui ont des comptes à rendre à la population, qu'incombe la responsabilité de modifier une définition qui existait avant même le gouvernement, les églises et les synagogues. Les tribunaux ont tort de s'aventurer dans un tel domaine.

Dans le discours du Trône, le premier ministre a dit qu'il mettrait sur pied un mécanisme, en s'inspirant d'une idée mise de l'avant par les députés de ce côté-ci, mécanisme qui permettrait à la Chambre d'approuver la nomination des juges. Nous examinerions les candidatures de façon publique, et non en faisant subir des interrogatoires aux candidats, comme cela se fait aux États-Unis. Nous appliquerions plutôt un processus qui nous permettrait de déterminer si un candidat est un activiste ou un magistrat capable de rendre des décisions en fonction des lois telles qu'elles ont été adoptées.

Quelques jours, ou même à peine quelques heures après la lecture du discours du Trône, le premier ministre revenait sur ses paroles. Il est devenu plus difficile d'appuyer ce que le premier ministre avait dit. Il échappera à la question du mariage et pourra éviter d'en discuter pendant la campagne électorale en ayant recours à une solution qui lui semble acceptable. Avant même que nous ayons pu débattre de la question à la Chambre, il l'a renvoyée à la Cour suprême. Le processus démocratique est sens dessus dessous.

Les députés devraient faire part de leurs opinions sur le mariage et sur d'autres questions. Ils devraient rendre des comptes à leurs électeurs. Si les gens veulent soumettre une loi à la Cour suprême parce qu'ils croient qu'elle va à l'encontre de la Constitution, qu'ils le fassent.

Tout cela se poursuivra et exacerbera le problème. Que se passera-t-il? En sera-t-il ainsi pour tout ce que nous voulons faire ici? Devrons-nous rédiger un acte de renvoi et le transmettre à un groupe de personnes non élues? Je ne crois pas que ce soit la chose à faire. Le premier ministre a reculé. Je le félicitais et il a reculé. Il l'a fait rapidement.

Le premier ministre a dit qu'il permettrait aux députés de voter librement à la Chambre des communes. J'ai parlé à bon nombre de représentants des médias et il l'a affirmé dans le discours du Trône. On a rapporté que j'avais dit que c'était un point positif et que j'appuyais le premier ministre à cet égard. La promesse de permettre aux députés de voter librement est fondamentale et théorique, mais cela ne s'est pas produit très souvent à la Chambre des communes.

Le lendemain, moins de 24 heures après la lecture du discours du Trône, le premier ministre a reculé. Il a dit que ses députés n'auraient pas le droit de voter librement dans le désastreux dossier de l'enregistrement des armes à feu qui a coûté un milliard de dollars. Quoi qu'on pense du registre des armes à feu, on nous avait promis qu'on pourrait en débattre librement à la Chambre des communes. À titre d'opposition officielle, nous avons clairement dit que nous ne considérerions pas cela comme une motion de confiance. Nous l'avons précisé très clairement.

Toutefois, c'est ce qu'il a dit pour se justifier. Il a intimidé les députés. Le tout nouveau premier ministre, qui tente d'enrayer le déficit démocratique, fait peur à ses propres députés en leur disant qu'ils perdraient le gouvernement si cette motion était rejetée.

Ce n'est pas le cas. Nous ne considérerons pas cela comme une motion de confiance. Tout ce qu'ils risquent de perdre, c'est un programme qui pourrait engouffrer un autre milliard de dollars au pays. Il a rompu cette promesse.

Le premier ministre avait une chance, lorsqu'il a parlé du déficit démocratique, d'aborder la question du Sénat. Il ne lui est pas nécessaire de toucher à la Constitution à cet égard. Il persiste à évoquer ce motif en guise d'excuse. Il y a une province au Canada où 500 000 personnes—presque dix fois plus que ceux qui ont voté pour le premier ministre—ont voté pour une personne afin qu'elle devienne membre du Sénat, ce à quoi le premier ministre a opposé un refus. Lorsqu'une occasion se présentera de nommer un représentant de l'Alberta au Sénat, il n'acceptera pas que ce soit une personne qui a été élue. Cela n'exigerait pourtant aucun changement constitutionnel. Il lui suffirait de respecter la démocratie. En fait, il déclare ainsi qu'il n'a pas l'intention de respecter la démocratie.

Mon collègue, qui s'est exprimé avant moi, a déjà fait allusion à cette promesse. Nous avons tenu un vote à la Chambre pour permettre qu'une plus grande partie de la TPS et des taxes fédérales dont nous remplissons chaque jour les réservoirs d'essence de nos véhicules reviennent aux contribuables.

L'Adresse

•(1645)

Il a pris l'engagement de le faire. Mais nous nous rendons maintenant compte qu'il s'agissait d'une promesse creuse. À une certaine époque, comme mon collègue le faisait remarquer, la moitié de cet argent servait à répondre aux besoins des municipalités, alors qu'il ne leur revient peut-être maintenant que 8¢ par dollar et, en prime, tout un gâchis des programmes fédéraux. Il y aura des plaques de cuivre fédérales à remettre. Il faudra produire de gros documents et créer d'autres couches de bureaucratie. En fin de compte, cet argent, dont nos municipalités en plein développement ont tant besoin pour leurs infrastructures, ne leur parviendra pas. J'ai dû revenir sur ma déclaration concernant un autre secteur où j'avais dit que c'était une bonne chose en lui en faisant crédit.

Lorsqu'un gouvernement s'attarde sur des domaines dont il ne devrait même pas s'occuper, qui ne le regardent pas, il perd sa capacité de s'occuper des principaux domaines, comme la défense nationale. Les gens demandent pourquoi le gouvernement ne se préoccupe pas de la défense nationale et ne finance pas comme il se doit nos forces armées. Eh bien c'est parce qu'il s'occupe de beaucoup d'autres choses, de vétilles qui ne sont même pas de sa compétence aux termes de la Constitution.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas négocié avec vigueur dans le cas du bois d'oeuvre? Les traités internationaux sont du ressort du gouvernement fédéral, mais il déploie tellement d'efforts pour essayer d'envahir d'autres domaines de compétence provinciale afin d'acheter rapidement des votes avec ses plaques et ses photos qu'il néglige des domaines essentiels et n'a pas la force dynamique, la force intellectuelle ou la force morale de jouer son rôle dans un domaine où il devrait être présent, comme celui des traités internationaux. Le dossier du bois d'oeuvre a été catastrophique. Des collectivités dans ma circonscription, Merritt, Keremeos et Princeton, n'ont toujours pas reçu le financement communautaire promis par le gouvernement fédéral pour les aider à absorber les répercussions de l'échec de ses négociations.

Le gouvernement fédéral abandonne un à un les domaines qui lui reviennent. Par contre, il s'ingère dans des domaines qui outrepassent sa compétence et c'est nous qui en faisons les frais.

Notre politique étrangère continue d'être déficiente. Notre pays n'a pas de politique en la matière qui dirait simplement que notre gouvernement appuie les démocraties et s'oppose aux dictatures et leur résistera. Nous pouvons le voir tout le temps. Notre gouvernement se contente de grandes déclarations pour appuyer Taïwan alors qu'en Chine continentale communiste, 400 missiles sont pointés à la frontière sur Taïwan à l'heure actuelle et pourquoi? Parce qu'on veut tenir un référendum et notre gouvernement ne veut pas parler de cela.

Lorsque le ministre des Affaires étrangères de Taïwan veut nous rendre visite, nous ne le laissons pas entrer au Canada, mais lorsque le ministre de la Défense de la Chine communiste veut entrer chez nous, le gouvernement le lui permet, et c'est ce que nous devrions faire. Nous devrions avoir un dialogue. Lorsque le ministre des Affaires étrangères de la démocratie qu'est Taïwan veut venir au Canada, nous l'en empêchons. Tout est à l'envers, car le gouvernement ne s'occupe pas des dossiers sur lesquels il devrait se concentrer.

Le gouvernement s'occupe trop de vétilles, et l'argent qu'il dit avoir en surplus pour tous ces programmes fédéraux et les intrusions dans les affaires provinciales pourrait servir pour notre région.

À Westbank, dans ma circonscription, il faut construire un pont. Des engagements ont été pris dans ce sens, mais nous avons besoin

d'un financement fédéral suffisant. Nous n'avons pas encore vu la couleur d'un fonds. Il commence le discours du Trône par ce sujet, mais nous n'avons rien reçu pour réparer la dévastation laissée par les feux de forêt. J'ai comme intuition que, juste avant les élections, nous allons voir les gros camions libéraux défilier en ville avec les billets de banque, les plaques et les photos des ministres fédéraux, mais c'est maintenant que nos gens ont besoin de cet argent.

Les établissements de soins de santé et les institutions d'enseignement postsecondaire ont besoin d'argent, en effet. Transférons les fonds, mais laissons les politiques fédérales hors de ce champ de compétences. Débarrassons-nous de la redondance. Il faut que ça cesse.

En terminant mon discours, j'aimerais commenter le scandale des commandites qui a coûté un milliard de dollars. Pendant des années, j'ai rencontré des ministres des Finances ainsi que le premier ministre lorsqu'il était ministre des Finances. Il savait parfaitement quel argent il retirait des programmes provinciaux, mais il dit ne rien savoir de l'argent qu'il a déversé à profusion dans ce programme fédéral.

Je ne peux pas appuyer les initiatives du discours du Trône comme je l'ai fait au début, courageusement et de bonne foi, et en donnant au premier ministre le bénéfice du doute. Il m'a trompé, ainsi que tous les Canadiens, en se rétractant sur pratiquement tous les engagements qu'il avait pris dans le discours du Trône. Nous avons besoin d'un gouvernement qui va remplir ses engagements.

•(1650)

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, très brièvement, permettez-moi de dire que j'apprécie les déclarations du député relativement au pouvoir des juges et au pouvoir du volet législatif du gouvernement, à savoir qu'ils doivent rester séparés et distincts.

J'ai également pris note des observations touchant la charte des droits et notre Constitution. Les libéraux disent toujours que la charte protège les minorités. La charte ne protège pas les minorités. Ce que la charte protège, ce sont des principes. Qu'une majorité y souscrive ou qu'une minorité y souscrive, elle protège des principes. Ce qui me pose problème, c'est que le tribunal a cessé de suivre une approche fondée sur des principes et s'inspire simplement d'une approche fondée sur les minorités, ce qui est une façon de faire inconstitutionnelle.

Pour ce qui concerne expressément ma question, à propos des propositions de réforme démocratique, j'observe dans le discours du Trône que ces propositions, en réalité, sont venues du vieux Parti réformiste. Je me demande simplement si mon collègue a trouvé le même genre de similarités avec ce type de réforme démocratique proposée par le vieux Parti réformiste et je dis cela sans avoir jamais été membre du Parti réformiste.

•(1655)

M. Stockwell Day: Monsieur le Président, à son habituelle manière incisive et habile, le député a soulevé des éléments importants.

L'Adresse

Moi non plus, je n'ai pas été membre du Parti réformiste et je n'en ai pas été non plus un membre fondateur, pendant ses années de formation et de croissance, à la fin des années 80 et jusqu'au début des années 90. J'étais membre d'un gouvernement provincial, tout comme mon collègue. J'étais, en fait, un conservateur, un progressiste-conservateur, comme on disait. J'ai bien noté que c'étaient-là des éléments qui ne se limitaient pas au Parti réformiste. Il ne fait pas de doute que le Parti progressiste-conservateur à l'époque, dirigé par le premier ministre Lougheed, examinait certains de ces éléments. En réalité, en Colombie-Britannique, dès 1984—une date menaçante, je sais—, puis en 1985 et en 1986, des gens comme le premier ministre Bennett d'alors parlaient d'un Sénat réformé. Il l'a appelé un Sénat triple-e.

Ces notions que, Dieu merci, le Parti réformiste de l'époque a cristallisées en positions claires, de principe, bien structurées, venaient de diverses personnes, de particuliers et de groupes qui comprenaient ce que c'est que la démocratie. La réforme du Sénat est venue de divers endroits, mais il est clair qu'elle faisait partie du plan. Et des votes libres pour les députés, mon Dieu!, cela a une place tellement fondamentale dans les demandes et les attentes des gens.

Voici ce qui se passe. On sait que le gouvernement fédéral est très porté sur les sondages. Les libéraux font des sondages presque tous les soirs, tout dépendant du sujet. Le gouvernement surveille les propositions faites par l'opposition. Les libéraux ne les prennent guère, parce qu'elles vont contre leur conception de ce qu'est un libéral avec un petit l. Ils pratiquent une forme de gouvernement très autoritaire et centralisé, où une seule personne dicte la conduite de tous. Ils n'aiment pas les idées de démocratie individuelle et de droits individuels que nous défendons, mais ils prennent bien soin de sonder la population sur ces idées. S'ils se rendent compte que nos suggestions ont le vent dans les voiles, ils surveillent la situation pendant un certain temps, puis si une idée semble faire du chemin, ils essaient de l'intégrer à leur propre programme, ou affirment vouloir la mettre en pratique, mais uniquement dans le but de détourner le public de son intention de voter pour l'opposition. En fait, les libéraux veulent donner l'impression qu'ils vont mettre cette idée en pratique, mais se gardent bien de la faire après les élections.

Nous avons fait une analyse très serrée des promesses contenues dans les livres rouges. Bon an mal an, plus de 68 p. 100 de ces promesses n'ont pas été tenues. Le député se souviendra que, juste avant les élections de 2000, nos propositions fiscales avaient apporté beaucoup d'appuis à notre nouveau parti. Or, juste avant les élections, deux jours avant en fait, et j'accorde tout le crédit aux libéraux pour cette impulsion stratégique, ces derniers nous ont volé une ou deux de ces propositions.

Il se trouve que la population souhaite que les députés puissent s'exprimer librement. Je ne blâme pas les sénateurs. Nous connaissons la plupart d'entre eux. Ce sont de bonnes personnes, mais piégées dans un mauvais système. De plus en plus de gens réclament une réforme du Sénat. Ils soutiennent que c'est un gaspillage d'argent et dénoncent le fait que les sénateurs soient non élus et n'aient pas de comptes à rendre. Les gens réclament une réforme de cette institution.

Dans tous ces domaines, nous réduirions le déficit démocratique et instaurerions une plus grande démocratie au plan local. La démocratie est plus en sécurité dans les localités. Elle est davantage menacée lorsqu'il y a centralisation. Les libéraux fédéraux tiennent des sondages sur toutes ces questions. Ils peuvent ainsi voir quelles propositions recueillent des appuis dans la population, et prétendre vouloir les intégrer à leur programme. Ils font semblant d'appuyer

telle ou telle idée, mais après les élections ils l'oublient parce qu'ils n'aiment pas partager la démocratie avec le reste du monde et le reste du pays.

C'est leur façon de faire. Je suis heureux que le député ait soulevé cette question.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PCC): Monsieur le Président, le député vient de parler de votes libres. Évidemment, le vote libre est l'un des principaux points du discours du Trône et, sans aucun doute, l'un des principaux articles du programme dont le gouvernement se servira alors que nous nous dirigeons vers des élections et que nous discutons du déficit démocratique. Le vote libre devrait être l'élément central de toute mesure visant à améliorer la situation à la Chambre, mais nous découvrons ensuite que les députés de l'autre parti, le parti au pouvoir, se font dire qu'ils ne pourront voter librement sur le financement du registre des armes à feu. Je me demande ce qu'en pense le député.

M. Stockwell Day: Monsieur le Président, voilà une autre observation très juste, et j'en félicite le député.

C'est une question tellement fondamentale. Visiblement, notre inquiétude face au registre des armes à feu est très simple: cela ne fonctionne pas. Ça ne fonctionne pas, tout simplement. Les crimes commis avec des armes à feu sont en progression, en particulier dans deux de nos centres urbains, ce qui est très angoissant.

Nous sommes en faveur de la sécurité. Nous souhaitons faire la promotion des cours de maniement sécuritaire des armes à feu. La plupart des gens les suivent.

Le registre des armes de poing est en place depuis 1938. Nous ne disons pas qu'il faudrait l'éliminer. Les libéraux fédéraux ont une tendance dont ils ne peuvent se départir et qui consiste toujours à accorder plus d'importances aux droits des personnes qui contre-vennent aux lois qu'aux droits des personnes respectueuses des lois. Les Canadiens commencent à en avoir assez de ces mesures, comme le régime de libération conditionnelle où des détenus violents, récidivistes, ayant commis des crimes graves, demandent et obtiennent automatiquement une libération conditionnelle avant d'avoir purgé toute leur peine.

C'est lié au registre des armes à feu. Uniquement dans ce secteur, au cours des 25 dernières années, 480 Canadiens innocents ont été assassinés par des détenus en liberté conditionnelle; j'ai bien dit 480 victimes. C'est insensé. Il n'y a pas plus d'engagement pour faire changer ce système que pour faire changer le système du registre des armes à feu. Cela donne un aperçu de la façon dont le premier ministre entend diriger le gouvernement, parce qu'il a fait certains commentaires.

Des sondages sont effectués tous les soirs et révèlent que ce que dit l'opposition au sujet du registre des armes à feu a des échos auprès des Canadiens qui estiment qu'il s'agit d'un gaspillage de 1 milliard de dollars, alors que le gouvernement prétendait que ce programme serait une source de revenus. Il y a à peine cinq ou six ans, le gouvernement soutenait que le registre allait être une source de revenus, pour découvrir ensuite qu'il accusait un déficit de 1 million de dollars, puis de 2 millions de dollars. Le premier ministre, à l'époque ministre des Finances, a présidé à l'ensemble de ce désastre et n'a pas une seule fois dénoncé qui que ce soit. Puis, quand le déficit atteint des proportions telles qu'il soulève un tollé général d'un océan à l'autre, parce qu'avec 1 milliard de dollars, on aurait pu retenir les services d'un grand nombre d'infirmières, de médecins et de policiers, le premier ministre annonce qu'il y aura un vote libre sur la question du registre des armes à feu. Les députés pourront se prononcer librement sur cette question.

L'Adresse

Quelque chose s'est produit dans les 24 heures qui ont suivi cette déclaration faite dans le discours du Trône. Qui est allé le voir? Quel sondeur est allé le voir avec des résultats biaisés et lui a dit de ne pas s'occuper de ce qui est bien ou mal, mais de regarder les résultats du sondage. Le premier ministre a hésité, est revenu sur sa décision, puis a finalement laissé tomber son engagement.

C'est faux de sa part de dire qu'il a rappelé ses nouveaux députés à l'ordre, ceux-là mêmes qui l'ont appuyé dans des moments difficiles, parce que le gouvernement tombera si ces députés votent pour un changement, pour que davantage d'argent soit englouti dans ce gouffre de 1 milliard de dollars. Voilà ce qu'il en est. Les Canadiens qui nous regardent ou nous écoutent doivent se rendre compte qu'il ne s'agit pas ici d'abroger la loi. Les libéraux veulent engloutir davantage d'argent dans ce désastre.

Le premier ministre a déclaré qu'il ne permettrait pas aux députés de voter librement sur cette question parce que le gouvernement tomberait, quand il y a eu un engagement de l'ensemble des députés de l'opposition. Nous avons dit non, ce n'est pas un vote de confiance. C'est un vote qui fait appel au bon sens. Le premier ministre a dit qu'il n'était pas de cet avis et a rappelé ses députés à l'ordre. J'espère que certains des députés ministériels s'interrogent au sujet de leur engagement à appuyer le premier ministre alors qu'il a si rapidement brisé une promesse qu'il venait de faire quelques jours auparavant.

• (1700)

[Français]

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, je dois vous dire que je partagerai mon temps avec le député de Repentigny.

J'ai eu l'occasion dans ma vie de vivre, d'entendre, de discuter ou de critiquer un certain nombre de discours inauguraux. À Québec, je saisissais chaque fois l'occasion de m'exprimer parce que c'est une occasion en or pour parler des problèmes de notre comté, de ce qu'il y a dans le discours inaugural et aussi de ce qui ne s'y trouve pas.

À Québec, il faut dire que le discours inaugural était livré par un premier ministre que j'aimais beaucoup. Il avait tellement de plans et d'idées pour l'avenir du Québec qu'on pouvait parler longtemps sur le discours inaugural. Il y avait du matériel et il y avait des choses au sein d'un tel discours. M. Lévesque était reconnu pour avoir une belle plume qui n'écrivait pas pour rien dire. Il y avait des choses qui étaient s'exprimés dans le discours inaugural.

J'ai aussi eu l'occasion de travailler avec un homme qui est disparu, M. Claude Ryan, dont les funérailles auront lieu demain. M. Claude Ryan n'était pas de mon parti, mais je dois reconnaître qu'au Parlement à Québec, durant le temps où il a été là et que j'ai eu à travailler avec lui, j'ai pu constater que c'était un homme qui apportait du positif. Tous ses discours étaient réfléchis. J'aimais discuter et travailler avec lui, même si je n'étais pas d'accord avec ses idées.

Je voudrais en profiter d'ailleurs—vous me le permettrez sûrement—, pour exprimer toutes mes condoléances à sa famille qui déplore son départ aujourd'hui.

Le discours inaugural que l'on a ici me déçoit terriblement. Il me déçoit d'abord parce qu'il y a un oubli fondamental. On ne parle absolument pas des personnes âgées. Cela me déçoit et me scandalise. Si nous sommes dans un pays que l'on aime, que l'on veut développer, que ce soit au Québec ou au Canada, si on a la chance de s'exprimer, c'est parce qu'il y a eu des gens qui sont passés avant nous et qui ont travaillé avant nous. Ils méritent non seulement

le respect de notre part, mais ils méritent qu'on leur donne le maximum à la fin de leurs jours et au cours de leur vieillesse, ou enfin qu'on leur donne ce à quoi ils ont droit.

Depuis que je suis ici au Parlement, j'ai eu l'occasion de travailler sur des dossiers qui concernent les personnes âgées, entre autres les dossiers du Supplément de revenu garanti. Il y a là une injustice assez incroyable et impardonnable. J'ai fait le tour du Québec. J'ai rencontré au moins 3 000 personnes qui s'occupent d'associations de personnes âgées. J'ai certainement rencontré 15 000 personnes âgées et j'ai donné au total 37 conférences dans toutes les régions. Tout le monde a déploré le fait que nous n'avons pas fait suffisamment preuve de justice envers les personnes âgées.

Même le gouvernement l'a reconnu parce qu'on a amélioré les choses. On l'a fait à un point tel qu'on peut dire qu'au cours de la dernière année, il y a probablement autour de 25 000 personnes au Québec sur 68 000 qui touchent maintenant le Supplément de revenu garanti auquel elles avaient droit, mais qui ne le touchaient pas précédemment. On a donc fait un certain travail. Toutefois, il reste encore des personnes qu'on n'a pas trouvées. Même pour celles qu'on a trouvées, il y en a qu'on a volé carrément. Il y a des gens à qui on doit de l'argent.

Il y a environ 15 jours, j'étais dans une paroisse de mon comté qui s'appelle Notre-Dame-des-Anges-de-Montauban. Un couple m'a interpellé. Les deux avaient 70 ans.

• (1705)

Ils m'ont dit: «Merci. Vous êtes venu donner une conférence et vous nous avez ouvert les yeux. Depuis ce temps, nous avons 4 000 \$ de plus par année, soit 2 000 \$ chacun.»

Je leur ai dit: «Monsieur Éthier, quel âge avez-vous». Il a répondu: «On a 70 ans.» J'ai demandé encore: «Est-ce que vous avez touché votre supplément depuis 65 ans». Il a répondu: «Non, on le touche pour la première fois, et on nous dit qu'on a seulement droit à onze mois de rétroactivité.»

C'est un scandale. Ces gens, ce couple, avaient droit à 4 000 \$. Pendant cinq ans, cela fait 20 000 \$. C'est un cas parmi tant d'autres. J'en ai rencontré comme cela partout au Québec. Ce sont des gens qui avaient droit de recevoir des sommes, mais pour différentes raisons, on ne les leur a pas données, et on n'a surtout pas cherché à les leur donner. Ce sont des gens qui, pour différentes raisons, n'étaient pas au courant. Cela représente environ 14 p. 100 des personnes âgées qui avaient droit au Supplément de revenu garanti et qui ne l'ont pas.

Dans tout le Canada, cela représente quelque 270 000 personnes. J'aurais cru que le nouveau premier ministre aurait, dans son discours inaugural, parlé de ces gens et rétabli l'injustice qui leur a été faite, mais non! Chaque fois qu'on en parle, on nous dit que la rétroactivité est seulement de 11 mois. Néanmoins, écoutez-moi bien.

Ce même premier ministre aujourd'hui, qui était ministre des Finances, propriétaire de Canada Steamship Lines, entre autres, a fait adopter, en 1997 ou 1998, une loi rétroactive à 1995 pour lui permettre d'empocher 100 millions de dollars, argent qu'il aurait dû donner au gouvernement en matière d'impôt, s'il n'avait pas fait affaire avec un paradis fiscal à La Barbade. Il a donc trouvé le moyen, par toutes sortes de détours, d'aller chercher 100 millions de dollars pour mettre dans ses poches.

L'Adresse

Savez-vous qu'avec ces 100 millions de dollars qu'il a mis dans ses poches, selon une moyenne de 4 000 \$ par année—pour les personnes âgées qui ont été privées du Supplément de revenu garanti, c'est entre 1 \$ et 6 000 \$, la moyenne est de 4 000 \$ par année—, 25 000 personnes âgées de plus auraient pu bénéficier du Supplément de revenu garanti. Avec les 100 millions de dollars qu'il a mis dans ses poches, on aurait pu faire en sorte que toutes les personnes âgées du Québec qu'on a trouvées auraient pu bénéficier de 24 mois de rétroactivité, au lieu de 11 mois.

Cependant, pour lui, une loi rétroactive, cela pouvait se faire. Ça, c'est une chose que, personnellement, je n'accepterai jamais. Je peux vous dire que la population ne l'accepte pas non plus. C'est, à mon avis, un scandale qui est presque aussi pire que le scandale qu'il y a eu cette semaine et qui continue de faire parler, c'est-à-dire le scandale des commandites.

Je suis déçu de voir que, dans ce Parlement, dans ce gouvernement, les gens sont si amnésiques. Il y a des gens qui sont là, qui voient faire des choses, mais il semble qu'ils n'ont jamais rien vu ni su. Par exemple, le premier ministre aujourd'hui nous dit que, concernant l'histoire de La Barbade, il a lutté contre cela. Il a lutté contre cela, mais il est allé chercher 100 millions de dollars.

Pourquoi dans le discours inaugural n'aurait-on pas pu lire quelque part qu'on va rétablir la justice à l'égard des personnes âgées? Pourquoi n'aurait-on pas pu lire cela? Je trouve cela incroyable. Je n'aurai pas le temps de vous parler du scandale des commandites, bien qu'on en parle beaucoup ces temps-ci.

Il semble que le même homme, qui savait, lui, faire une loi rétroactive en 1997 pour s'emplier les poches, ne sache pas qu'il y avait un scandale, qu'il y avait un paquet de libéraux qui s'emplissaient les poches avec le programme des commandites. Il s'agit d'à peu près un demi-milliard de dollars. Grosso modo, autour d'une centaine de millions de dollars ont engraisé des petits libéraux amis et proches amis des dirigeants.

Maintenant, il semble que le même premier ministre, qui était ministre des Finances, qui était vice-président du Conseil du Trésor, ne savait pas. Il signait des chèques, il donnait de l'argent, mais il ne savait pas qu'il y avait quelque chose de malhonnête là-dedans. C'est un autre montant de 100 millions de dollars qui ferait en sorte que, encore une fois, mes personnes âgées de tout à l'heure, pourraient bénéficier de 36 mois de rétroactivité sur l'argent qu'on leur doit, au lieu d'avoir 24 mois.

• (1710)

C'est la partie décevante de l'administration de ce gouvernement. On ne voit rien, dans le discours du Trône, pour améliorer les choses.

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais féliciter mon collègue de Champlain, porte-parole du dossier des personnes âgées, qui a fait un très bon travail. C'est pratiquement un travail de samaritain que d'essayer de faire le tour du Québec et de faire comprendre à la population qu'elle perd de l'argent. Ce n'est pas le gouvernement qui nous a aidés; c'est une victoire du Bloc québécois. Oui, il y a eu des gains. Je félicite le député de Champlain car on a amélioré le système, on a amélioré le formulaire qui était extrêmement complexe pour ceux et celles qui voulaient essayer de le remplir.

Il reste quand même que, au Québec, seulement 25 000 personnes âgées sur 68 000 ont été retracées. J'aimerais que mon collègue m'explique pourquoi on ne peut pas retracer les autres. Ce n'est pas facile. Le gouvernement nous dit qu'on est à l'ère de l'informatique et de l'électronique, mais ce n'est pas facile pour les personnes âgées,

avec Internet et tout cela, d'essayer de comprendre. C'est au gouvernement de se mettre au niveau de la population plutôt que l'inverse.

J'aimerais que mon collègue m'explique à quel point il est difficile pour les personnes âgées d'essayer d'obtenir gain de cause, d'essayer d'obtenir ce Supplément de revenu garanti, et comment on pourrait tous ensemble faire en sorte que les personnes âgées y parviennent.

• (1715)

M. Marcel Gagnon: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Effectivement, c'est une chose difficile.

Comme je vous l'ai dit tantôt, en faisant le tour du Québec et en rencontrant les gens, on a pu constater que, souvent, ceux qui ne font pas la demande sont, pour une raison ou pour une autre, incapables de la remplir. Par exemple, j'ai rencontré une personne qui vivait seule. Cette personne a fait des ACV; elle a recouvré la santé, mais elle a un peu perdu la mémoire. Comme cette personne vit seule, même si on rend la situation plus facile, elle se trouve encore en difficulté pour obtenir son dû. On a du mal à lui faire comprendre que de l'argent doit lui revenir. Il faut que d'autres personnes s'en occupent.

Dans ma tournée, quelqu'un a dit: «Tu ne veux toujours bien pas qu'on fasse du porte-à-porte.» J'ai dit oui, c'est une possibilité. Il y a assez d'organismes qui s'occupent des personnes âgées qu'en effet, on est capables de demander à un club de l'âge d'or de s'acquitter de cette tâche. Si l'on voulait leur donner leur argent, ce serait possible. Il faut humaniser le système.

C'est vrai que pour des malades, des personnes qui, pour une raison ou pour une autre, ont une déficience, ce n'est pas évident de communiquer aujourd'hui par Internet ou autrement avec le gouvernement pour réclamer son dû; il y a moyen d'humaniser le système. On a réussi à le faire, jusqu'à un certain point, au cours de la dernière année, mais il faut aller plus loin.

Ce serait possible si la volonté était là, autant qu'elle est là pour mettre de l'argent dans ses poches quand on est ministre des Finances et qu'on trouve moyen de rendre une loi rétroactive pour mettre 100 millions de dollars dans ses poches. J'ai rencontré partout au Québec des gens prêts à nous aider et qui nous aident présentement à rechercher des personnes à qui l'on doit donner leur dû.

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, à l'instar de mes collègues, il me fait plaisir de prendre la parole en réponse au discours du Trône.

C'est un peu délicat de prendre la parole sur le vide, sur rien et sur l'air. Donc je vais vous lire, si vous me le permettez, certains passages du discours du Trône. Ensuite, bien humblement, je vais lire un discours qui pourrait inspirer le premier ministre ou le gouvernement, ou un autre chef pour un discours du Trône tout aussi vide de sens. Ensuite, ayant constaté le vide de ce discours, on se forcera peut-être à l'avenir, par respect pour les parlementaires, les Canadiens, les Canadiennes et les Québécois, d'avoir un discours un peu plus consistant.

Je vais donc vous donner des exemples concrets. Je ne fais pas de blague. Je n'ai pas pris cela dans l'humour du *Sélection du Reader's Digest* mais bien dans le discours du Trône. Je vous lis par exemple, à la page 3, un paragraphe très édifiant:

Nous voulons que les gouvernements reflètent nos valeurs dans les gestes qu'ils posent, notamment qu'ils respectent notre volonté de vivre selon nos moyens, d'investir dans la mesure de ces moyens, et de préparer l'avenir.

L'Adresse

Vous saurez que des étudiants en philosophie ou en littérature pourraient passer beaucoup de temps sur le sens profond de cette affirmation sans arriver jamais à trouver la réponse.

Plus loin dans le discours du Trône, toujours à la page 3:

Pour le XXI^e siècle, nous voulons une économie forte où les emplois sont enrichissants et bien rémunérés, une économie qui soit fin prête pour la prochaine grande révolution technologique et qui s'appuie sur de solides assises financières.

On aime la tarte aux pommes aurait-on pu rajouter.

Le moment est venu de prendre notre place, d'assumer nos responsabilités, de faire le poids.

Dans un autre paragraphe, on dit:

Aujourd'hui le gouvernement propose un programme ambitieux pour lancer notre pays sur cette voie, un programme qui devrait être évalué et apprécié en fonction des objectifs que nous avons fixés ainsi que de la détermination et de la persévérance manifestées en vue de les atteindre.

Vous voyez que lorsqu'on porte un petit peu attention au discours du Trône, on voit que des phrases peuvent être jolies mais que leur sens est assez vague. Il y en a une qui est un petit peu moins vague.

Le point de départ de la réussite consiste à veiller à ce que les Canadiens croient en leur gouvernement, de telle sorte qu'ils puissent mettre leur confiance dans l'État.

C'est marqué à la page 4, mais en même temps, cette semaine on a eu un autre rapport de la vérificatrice générale. Je vous rappelle:

Le point de départ de la réussite consiste à veiller à ce que les Canadiens croient en leur gouvernement, de telle sorte qu'ils puissent mettre leur confiance dans l'État.

Vous allez me permettre de lire un passage du rapport de la vérificatrice générale, à la page 22. Nous sommes dans un pays civilisé. Le problème c'est que le scandale des commandites touche même la police de ce pays. Nous en sommes rendus à un point où le gouvernement est corrompu par le blanchiment d'argent. Pour faire enquête sur sa corruption, on demande à une police qui est impliquée dans le scandale. Ça va bien! Toutefois, on nous a dit il y a quelques semaines qu'il fallait agir de sorte que les Canadiens puissent mettre leur confiance dans l'État, dans leur gouvernement.

Écoutez bien cela. Ce ne sont pas les souverainistes mais la vérificatrice générale qui dit, au sujet d'une subvention de 1,7 millions de dollars pour le 125^e anniversaire de la GRC:

Un compte bancaire distinct non gouvernemental a été utilisé pour tous les dépôts et paiements au détachement de la GRC au Québec, ce qui contrevenait à la Loi sur la gestion des finances publiques. Le rapport de vérification interne mentionne que le compte du receveur général n'a pas été utilisé et qu'aucune autorisation n'avait été obtenue pour ouvrir un compte bancaire ministériel—comme l'exige la politique du Conseil du Trésor.

Mais je pense que la politique du Conseil du Trésor a probablement été mise sur la glace. On a perdu un milliard de dollars pour les armes à feu mais la présidente du Conseil du Trésor ne l'a pas vu. On a acheté deux avions pour 100 millions de dollars, mais la présidente du Conseil du Trésor ne l'a pas vu. On a dépensé 250 millions de dollars pour les commandites mais la présidente du Conseil du Trésor ne l'a pas vu. Mais passons.

Qui plus est, toutes les opérations du détachement au Québec ont été comptabilisées manuellement plutôt que dans le système comptable ministériel de la GRC.

Séraphin aussi faisait cela à la mitaine.

Nous n'avons pas été en mesure de vérifier les opérations faites dans le compte bancaire du Québec[...]

Pourquoi?

[...] parce que certains documents pertinents avaient été détruits.

La GRC détruit des documents d'un compte bancaire illégal qu'on avait fait manuellement.

Je vous rappelle que le discours du Trône dit:

Le point de départ de la réussite consiste à veiller à ce que les Canadiens croient en leur gouvernement [...]

Continuez de même et on va y croire.

Plus loin dans le rapport de la vérificatrice générale, on dit:

La GRC a consacré une partie des fonds de commandite reçus au financement de ses propres activités. [...] pour les célébrations du 125^e anniversaire et 107 268 \$ à l'achat de six chevaux et de deux remorques.

● (1720)

Avec l'argent qui a été transféré pour faire des commandites et de la publicité, on a acheté six chevaux. Ce doit être des chevaux canadiens sur lesquels on doit avoir estampé le drapeau de l'ancienne ministre du Patrimoine.

Plus loin, on dit:

[La GRC] admet que la Loi sur la gestion des finances publiques a été enfreinte [...]

C'est la police. Cependant, on dit que:

[...] selon l'examen administratif qu'elle a mené, cela serait attribuable à un manque de compréhension de la part des administrateurs à l'échelle locale, non à la malveillance.

C'est sûr qu'il y avait un manque de compréhension; ils sont habitués de faire des activités légales. Cette fois, ce n'était pas légal. Ils ne comprenaient pas, donc ils se sont fait prendre. Ce qu'on dit, c'est qu'il faut que les citoyens aient confiance en leur État.

Le discours du Trône est ainsi tout le long. Voici ma proposition d'un autre discours dont je vous donnerai le nom de l'auteur à la fin. J'espère avoir le temps d'en terminer la lecture. Il dit ceci:

Nous traversons une période déterminante de notre existence collective où, plus que jamais, la démocratie doit parler. Elle doit s'exprimer haut et fort afin que sa voix soit entendue par ceux et celles vers qui elle se porte, et afin que nul ne puisse se soustraire à son sens profond ou en nier la réalité objective.

Bref, le temps est venu d'agir. De croire. D'oser. De bouger. De poser des gestes. De surmonter les obstacles qui nous attendent dans notre cheminement vers la prospérité. Le temps est venu de se dépasser. Notre destin nous interpelle: lui dirons-nous «présents»? Prendrons-nous au vol cette chance de profiter d'une occasion qui ne se représentera pas avant une autre fois? Poser la question, c'est y répondre.

Vous voyez que c'est aussi profond que le discours du Trône. Dans cet article que je cite, c'est écrit «le Québec», mais on peut le changer par «le Canada»:

Le [Canada] est une société complexe en mutation, en restructuration même, et ce n'est pas en fuyant les solutions qu'on résoudra les problèmes. Mais le [Canada] est aussi une société mature, moderne, ouverte, qui hérite son identité et cultive sa différence, qui a confiance en elle-même [...]

Et c'est de l'ironie ici. Je ne voudrais pas qu'on me prête ces propos sérieusement.

[...] se tourner vers de nouveaux horizons. C'est ce [Canada]-là, dans les valeurs et les préoccupations véritables duquel nous nous reconnaissons tous, que je veux inviter à prendre sa place à part entière face aux enjeux auxquels nous faisons face.

C'est toujours aussi sérieux que le discours du Trône.

Pour y arriver, il faut des objectifs précis et des projets porteurs, rassembleurs et structurants en prise sur le réel. Il faut aussi que nous déterminions, sans détours, en étant pleinement au fait du travail que cela exigera et des sacrifices qu'il faudra faire, le genre de monde dans lequel nous voulons vivre. Il y a bien des manières de jouer, mais une seule de gagner. Et nous gagnerons, parce qu'il n'y a pas d'autre avenue pour ceux et celles qui veulent réussir. Et nous voulons réussir.

Chers amis, chères amies, j'ai un plan.

Mieux, j'ai une vision.

Cette vision, c'est celle d'un regard ambitieux qui veut que l'on se donne les moyens d'avoir les outils pour bâtir. Pour bâtir ensemble nos aspirations légitimes, affirmer notre vitalité et renforcer nos idéaux. Pour performer aussi, à la pleine mesure de nos capacités, en misant sur nos forces vives et sur notre formidable esprit d'initiative. [...]

Et nous confierions nos affaires, à ce moment crucial de notre devenir commun, à ces ratatineurs de statut, à ces pense-petit déconnectés de la réalité du milieu, à ces freineurs de croissance, à ces empêcheurs d'évoluer à notre rythme en rond? Non, mes chers amis, cent fois non. Nous avons mieux à faire, nous valons mieux que ça.

Et je vais vous le dire ce que nous valons: nous valons d'être, à tous égards, ce que nous sommes, avons toujours été et serons toujours, fiers de l'être sans arrière-pensée et n'ayant rien à envier à personne. Voilà le [Canada] vers lequel il faut tendre, voilà le [pays] où je veux vous emmener et où je veux que vos enfants, et mes enfants, et les enfants de vos enfants, et les enfants de mes enfants, se réalisent entièrement, durablement, un [Canada] où il fait bon, un [Canada] qui soit à la hauteur des attentes!

Aussi le moment est-il venu de nous réinventer sans renier nos traditions, de nous donner une nouvelle impulsion tout en préservant nos acquis, de faire les choses autrement sans pour autant tout bousculer. Bien sûr, il faudra que chacun et chacune y mette du sien et de la sienne, il faudra des efforts concertés et une solidarité à toute épreuve. C'est le prix du processus qui mène au consensus [...]

Les beaux discours, les paroles creuses, je laisse ça à d'autres; la population est assez intelligente pour faire la part des choses. Et au bout du compte, je fais le pari qu'elle opèrera pour les idées que je mets sur la table. Forte des expériences d'hier, des idées d'aujourd'hui, pour un meilleur demain.

Ensemble, c'est possible!

Cet article ironique était de Jean Dion. Cela ressemble un peu au discours du Trône. Je pense que lorsqu'on fait de l'ironie, c'est une chose, mais lorsqu'on se moque de la population avec un discours vide de sens, les gens méritent mieux que cela.

En citant ce discours, j'ai voulu lancer le message aux libéraux que la confiance, pour la faire, il faut la gagner.

• (1725)

[Traduction]

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, PCC): Monsieur le Président, nous savons que le discours du Trône était nettement insuffisant.

Certains des points positifs que j'aurais aimé qu'on aborde ont trait à la vision. Parmi ceux-ci, mentionnons l'importance de garantir à tous les Canadiens la liberté de poursuivre leurs intérêts propres et éclairés dans une économie compétitive, la possibilité de jouir, dans la mesure du possible, des fruits de leur travail, et le droit à la propriété.

J'aurais voulu qu'on parle du fait qu'un gouvernement doit faire preuve de prudence sur le plan financier et qu'il doit éviter de mettre en place des programmes qui ne peuvent être exécutés raisonnablement. J'aurais voulu qu'on parle de la responsabilité de chacun de subvenir à ses besoins, à ceux de sa famille et aux personnes qui sont à sa charge, tout en reconnaissant que le gouvernement a la responsabilité de soutenir les personnes dans le besoin. J'aurais voulu qu'on parle de l'objectif du Canada en tant que pays, guidé par un leadership représentatif et prudent, qui consiste à créer un climat au sein duquel on récompense l'esprit d'initiative, on recherche l'excellence, on garantit la sécurité et la vie privée des citoyens, et où on construit la prospérité dans une économie de marché libre et concurrentiel.

J'aurais aussi voulu qu'on parle du fait que la qualité de l'environnement est un élément vital de notre patrimoine et de notre existence qu'il faut protéger pour la génération à venir. J'aurais voulu qu'on parle du fait que le Canada doit accepter ses obligations auprès des autres nations et qu'il doit être un leader international dans la défense des libertés fondamentales. J'aurais voulu qu'on parle du fait qu'un gouvernement responsable doit être attentif aux besoins des gens qu'il représente, qu'il doit leur rendre des comptes et qu'il doit compter sur des représentants qui se conduisent de manière éthique, intègre et honnête, et qui s'acquittent de leurs fonctions dans le respect de l'intérêt public.

Initiatives parlementaires

Voilà certains des points que j'aurais voulu qu'on aborde dans le discours du Trône.

[Français]

Le vice-président: L'honorable député de Esquimalt—Juan de Fuca m'a avisé par écrit qu'il était incapable de présenter sa motion pendant l'heure réservée aux affaires émanant des députés le vendredi 13 février 2004.

Comme il n'a pas été possible de procéder à un échange de position sur la liste de priorité, je demande au Greffier de reporter cette affaire au bas de la liste de priorité.

L'heure réservée aux affaires émanant des députés sera donc suspendue et la Chambre poursuivra l'étude des affaires dont elle sera alors saisie.

Comme il est 17 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD) propose: Que le projet de loi C-436, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (parrainage d'un parent) soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je suis très heureuse d'intervenir aujourd'hui à la Chambre pour parler de mon projet de loi, le C-436. En fait, nous avons déjà débattu de ce projet de loi pendant une heure avant la prorogation du Parlement, mais conformément aux changements intervenus, nous reprenons la première heure. Je suis heureuse d'avoir une autre occasion de débattre de cette mesure législative et d'entendre les observations des autres députés à ce sujet.

Depuis la dernière fois, alors que nous avons procédé à cette première heure de débat, j'ai rencontré bien des gens dans diverses collectivités du pays. J'ai reçu un appui extraordinaire à l'égard de ce projet de loi. Nous avons reçu des pétitions, des cartes postales et des réactions d'organisations de Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal et de plusieurs autres endroits où je me suis rendue. L'appui est énorme à l'égard de l'idée véhiculée dans ce projet de loi.

Cette proposition est assez simple et je vais la résumer brièvement. Elle prolonge une politique déjà en vigueur dans le système d'immigration, la politique sur la réunification des familles.

En vertu de ce projet de loi, un citoyen canadien ou un résident permanent pourrait parrainer, une fois au cours de sa vie, un parent qui ne serait pas admissible autrement ou qui ne serait pas membre de la catégorie «regroupement familial» telle qu'elle est maintenant définie. Ce projet de loi faciliterait et favoriserait la réunification des familles au Canada.

Initiatives parlementaires

Nous croyons que les règles actuelles sur le parrainage de parents appartenant à la catégorie «regroupement familial» sont très restrictives. En fait, grâce à un questionnaire que j'ai distribué aux députés, nous avons établi quels parents pourraient être parrainés en vertu des règles actuelles et je peux vous dire que de nombreuses catégories de parents ne sont pas admissibles. Le but du projet de loi est donc tout simplement de permettre à un résident permanent ou à un citoyen de choisir un membre de sa famille qui ne remplit pas les conditions stipulées dans ces règles. Il peut ensuite présenter une demande et faire venir ce parent au Canada.

Je voudrais revenir sur certaines questions qui ont été soulevées pendant la première heure de débat. Même si on a généralement appuyé le principe du projet de loi, on s'est demandé par exemple si cette mesure ne provoquerait pas un énorme arriéré dans le système d'immigration. Ma réponse, c'est que nous savons tous—en tout cas les députés qui ont siégé au Comité de la citoyenneté et de l'immigration—que notre système d'immigration actuel est aux prises avec d'énormes problèmes. Il existe déjà des arriérés. À quelques reprises, et notamment dans un rapport publié il y a quelques mois, le comité a réclamé de nouvelles ressources pour résorber cet arriéré chronique.

Il s'agit d'un problème beaucoup plus vaste qui nécessite l'apport de ressources suffisantes. J'ai dit bien des fois à la Chambre et au comité que j'ai toujours l'impression que l'insuffisance des ressources de ce ministère est l'un des moyens indirects que le gouvernement emploie pour contourner son propre engagement d'assurer chaque année une immigration d'environ 1 p. 100 de la population canadienne. Il s'agit d'une politique officielle, mais le gouvernement la contourne en perpétuant cet arriéré.

Ce que je veux dire en participant à ce débat et en sollicitant des appuis pour le projet de loi, c'est qu'il ne faut pas mettre sur le dos des familles qui travaillent fort les problèmes qui hantent le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Il faut procurer à ce ministère des ressources suffisantes. Par exemple, nous pourrions nous assurer que les recettes perçues au moyen de la taxe d'établissement servent à financer les soutiens et services de ce ministère.

L'une des critiques a donc porté sur l'aggravation de l'arriéré. Je comprends ce point de vue, mais je crois qu'il faut aborder le problème de façon plus globale. Si le projet de loi est renvoyé au comité, je crois que cela nous permettra d'ouvrir le débat et d'aborder le problème des ressources du ministère.

Deuxièmement, on a demandé combien de personnes seraient visées. Si le projet de loi était approuvé, combien de personnes pourraient être admises au Canada? Je ne saurais donner une réponse catégorique, bien entendu. Le projet de loi permettrait à des résidents permanents et à des citoyens de parrainer des immigrants.

• (1730)

Toutefois, en 1993, le nombre de personnes parrainées en vertu de la disposition relative à la catégorie «regroupement familial» s'est élevé à 110 000. Aujourd'hui, cependant, les prévisions quant au nombre d'immigrants de cette catégorie sont bien plus faibles, soit quelque 60 000 maintenant. Je pense que les députés peuvent constater qu'il y a eu un changement et que le nombre d'immigrants de la catégorie «regroupement familial» a diminué depuis quelques années.

J'estime que le projet de loi C-436 assurera une plus grande flexibilité. Ce n'est pas une refonte globale du système, quoique, en d'autres occasions, nous aurions désespérément besoin de faire une telle réforme. C'est en fait une bien modeste proposition qui assurerait une plus grande transparence et une plus grande flexibilité

dans l'application des règles relatives à la catégorie «regroupement familial».

Je souligne aussi que l'idée ne vient pas de moi, bien que lorsque j'en ait entendu parler, j'ai trouvé que c'était une excellente idée. Elle vient en fait d'une ex-ministre de l'Immigration. Quand elle était à Vancouver, cette idée a été présentée à la population. Ce n'était pas seulement un ballon d'essai; c'était une idée assez concrète qui a été proposée par la ministre de l'époque. Évidemment, elle a recueilli énormément d'appuis immédiatement, tant parmi les médias locaux que dans la population. En très peu de temps, un grand nombre de pétitions ont circulé pour appuyer l'idée d'un projet de loi autorisant tout citoyen canadien ou résident permanent à parrainer une fois au cours de sa vie un parent qui n'est pas membre de la catégorie «regroupement familial».

Par la suite, la ministre a changé de poste et l'idée a été abandonnée. Je croyais que c'était une idée fabuleuse et je me suis demandée pourquoi on laisserait passer une idée créative et intéressante qui modifierait le système. J'ai donc repris l'idée dans un projet de loi d'initiative parlementaire. Je tenais à le souligner parce que le projet de loi vient en fait des banquettes ministérielles.

Je ne pense pas que le projet de loi C-436 traite de questions plus globales comme la citoyenneté et l'immigration. Aujourd'hui, j'ai été très fière que deux de mes collègues, le député de Windsor—St. Clair et celui de Winnipeg Centre, se joignent à moi lors de la conférence de presse où nous avons parlé de ce projet de loi. Aujourd'hui, nous avons présenté également à la Chambre un projet de loi visant à interdire le profilage racial au Canada. Nous avons de plus présenté un nouveau site Web créé par le NPD et appelé *Canadians4Justice*.

Nous avons adopté ces trois grandes initiatives parce que nous nous préoccupons de ce qui se passe dans notre société. Il arrive de plus en plus souvent qu'on s'en prenne à des personnes de minorités visibles ou de diverses convictions religieuses. Nous avons vu cela tout particulièrement dans les communautés musulmane et arabe du Canada. Même ici à Ottawa, un incident scandaleux s'est produit non loin de la Colline du Parlement. Des policiers ont fait une descente dans un restaurant et ils ont à mon avis dépassé les limites. Ils ont menotté tous les gens de race noire présents dans le restaurant, laissant la seule personne de race blanche tranquille. On doit donc se pencher sur toute cette question du ciblage des minorités, tant à l'égard des événements particuliers qui sont rapportés que d'une façon plus systémique, à l'égard du fonctionnement du système. Nous constatons par exemple qu'il y a une augmentation du nombre de réfugiés mis en détention. Il y a également plus de personnes qui sont arrêtées à la frontière par les responsables.

Cela nous préoccupe au plus haut point, et c'est pourquoi nous avons présenté ces trois propositions aujourd'hui. Je crois que cette question a un écho dans la collectivité en général parce que la question du ciblage des immigrants et des gens des minorités visibles inquiète beaucoup la population. Certains d'entre eux sont au pays depuis plusieurs générations, mais ils n'ont pas la même couleur de peau que la majorité d'entre nous. C'est une question qui devrait nous préoccuper.

Je suis d'avis que le projet de loi C-436 aiderait quelque peu à rendre notre système plus équitable et plus accessible. Je reconnais qu'il n'est pas très populaire au niveau politique de parler d'immigration ou d'appuyer l'immigration. Cela dépend des cas mais, à mon avis, à titre de parlementaires, nous avons la responsabilité de voir à ce que le système fonctionne bien et de relever les faiblesses.

Initiatives parlementaires

●(1735)

C'est vraiment dans cet esprit que ce projet de loi est mis de l'avant aujourd'hui. Cette mesure montre que nous pouvons appuyer les familles canadiennes. Que nous pouvons appuyer la diversité. Une tragédie qui a eu lieu dans la circonscription que je représente, Vancouver-Est, illustre dramatiquement ce que représente cette mesure. Certains députés savent certainement qu'un jeune Philippin a été tué par des jeunes près d'un parc, dans le secteur est de Vancouver.

Cette histoire tragique a commencé lorsque la mère de ce garçon a quitté les Philippines pour venir travailler au Canada en tant qu'aide familiale résidente, en tant que domestique. Elle avait trois fils. Elle ne pouvait en parrainer que deux car le troisième ne satisfaisait pas aux critères de la catégorie «regroupement familial». Un de ses fils, le plus jeune, a été tué. Cette tragédie a suscité des manifestations de sympathie et de solidarité de partout dans la communauté. Je suis allée aux funérailles. Il y avait là quelque mille personnes en plus de représentants de diverses allégeances politiques. Cette tragédie a suscité des manifestations de sympathie incroyables.

Grâce à un permis ministériel spécial, nous avons aidé la famille à faire venir le frère aîné au Canada de manière à ce qu'il puisse assister aux funérailles et reconforter sa mère—il s'agit de l'aîné de la famille—et son autre frère. Le frère aîné est donc venu au Canada grâce à un permis ministériel spécial que nous avons pu obtenir en une journée, avec l'appui du ministre.

Ironie du sort, ce garçon devra maintenant retourner dans son pays, car il est venu au Canada grâce à un permis de visiteur. Il ne sera pas admissible. J'estime qu'il s'agit là d'un très bon exemple de la façon dont une politique comme celle-ci, fondée sur la réunification des familles, permettrait à cette mère de faire venir son fils aîné au Canada pour qu'il aide cette famille à s'en sortir, car il habite à des milliers de milles d'ici. Comme il a plus de 25 ans, il ne serait pas admissible dans la catégorie du regroupement familial.

Je sais qu'il existe bien d'autres situations de ce genre et des récits à fendre le cœur. Je sais que des députés ont évoqué certains de ces récits dans le débat antérieur.

Qu'allons-nous faire? Le système ne fonctionne pas bien. J'espère bien que, même si le projet de loi soulève des questions, les députés en appuieront le principe, le principe de la réunification des familles et d'une légère augmentation de la souplesse du système, de sorte que, une fois au cours de sa vie, une personne puisse parrainer quelqu'un qui ne serait pas admissible autrement. Toutes les autres règles s'appliqueraient. Il y a toutes sortes d'examen des candidats doivent subir. Tous ces examens seraient imposés.

J'espère que le projet de loi pourra être débattu et renvoyé à un comité, où il pourra être examiné à fond, comme nous le faisons en comité. Nous pouvons entendre des témoins et tout le reste. Une décision serait prise par la suite.

Je demande que d'autres députés, notamment les députés ministériels, appuient le projet de loi. Je demande qu'ils appuient le projet de loi pour qu'il franchisse l'étape suivante. Lorsqu'il a été débattu pour la première fois, le gouvernement n'était pas très favorable à l'idée, mais je sais que nous avons une nouvelle secrétaire parlementaire, la députée de Vancouver-Centre, qui connaît fort bien ces questions. Je sais qu'elle appuie beaucoup ce dossier et comprend l'importance de la réunification des familles et de ce qu'elle signifie pour les habitants de Vancouver et de toutes les autres collectivités du pays.

Je garde espoir. Nous avons un nouveau ministre qui, il me semble, suit ces dossiers de très près. Par conséquent, je suis quelque

peu optimiste en songeant que, avec un nouveau ministre et une nouvelle secrétaire parlementaire, nous aurons une faible chance de succès. Au lieu de rejeter d'emblée un projet de loi d'initiative parlementaire, ils nous permettront, je l'espère, d'avoir un bon débat, ils appuieront le principe du projet de loi et nous pourrions obtenir l'appui des autres partis également. J'ai hâte d'entendre d'autres députés faire des observations et débattre la question.

●(1740)

M. Murray Calder (Dufferin—Peel—Wellington—Grey, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler du projet de loi C-436.

Ce projet de loi vise à modifier la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés en permettant à tout citoyen canadien ou résident permanent de parrainer, une fois au cours de la vie du parrain, un ressortissant étranger qui est un parent, mais qui ne fait pas partie de la catégorie «regroupement familial».

L'idée d'un parrainage au cours d'une vie n'est pas nouvelle. Les représentants des gouvernements et les personnes concernées ont analysé la question de savoir si pareille disposition pourrait fonctionner sur plusieurs années et ils en ont discuté.

Nous croyons tous au principe de l'élargissement de la catégorie des parents et à l'idée de faciliter la tâche de ceux qui veulent parrainer des êtres chers qui sont à l'étranger. La possibilité de parrainer une fois au cours d'une vie qui est proposée dans le projet de loi C-436 laisse toutefois fondamentalement à désirer pour un certain nombre de raisons.

L'expérience passée a révélé que, même avec plus de ressources, l'augmentation de l'arriéré de travail et du temps de traitement des demandes qui pourrait résulter d'un système non limitatif pour cette catégorie d'immigrants et toutes les autres risquerait de miner sérieusement l'intégrité et la crédibilité de tout le programme d'immigration.

Le projet de loi C-436 aura pour effet d'inclure une nouvelle catégorie dans le programme d'immigration et d'ouvrir la voie à de nouveaux risques de fraude. Étant donné que les relations à l'extérieur de la famille nucléaire sont souvent mal documentées et habituellement très difficiles à vérifier, le gouvernement aurait besoin de beaucoup plus de ressources pour mener ses enquêtes et vérifier chaque demande de parrainage faite en vertu de cette nouvelle disposition.

En 1988, le nombre de parents acceptés a presque doublé en deux ans, en raison d'une disposition semblable qui permettait d'inclure tous les fils et les filles non mariés dans la catégorie «regroupement familial». Ce programme a entraîné une augmentation en flèche du nombre de dossiers en attente dont le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration s'est senti pendant de nombreuses années, même après la fin du programme en 1993.

Même si l'on fait abstraction de l'énorme arriéré de travail qui risque de se produire, le projet de loi C-436 minerait indiscutablement nos efforts pour empêcher les unions de fait ou les mariages et adoptions de convenance, étant donné que des personnes pourraient être parrainées sans égard aux mérites de la relation qu'elles entretiennent avec leur parrain.

Cela pourrait aussi porter atteinte au volet économique du programme d'immigration, car bon nombre d'individus qui auraient vu rejetée leur demande d'immigration dans la catégorie économique ont, au Canada, des parents éloignés qui pourraient facilement les parrainer.

Initiatives parlementaires

Nous avons déjà prévu des dispositions concernant le parrainage, dans certaines circonstances, d'individus qui n'appartiennent pas à la catégorie de la famille. Il n'y a guère de raisons de proposer un projet de loi distinct qui fait double emploi et qui occasionne autant de problèmes graves.

Les Canadiens et les résidents permanents peuvent, de nos jours, parrainer un étranger qui n'appartient pas à la catégorie du regroupement familial, en autant qu'il n'ait aucun parent vivant au Canada ou à l'étranger. Selon l'alinéa 117(1)h) du nouveau Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, un étranger appartient à la catégorie du regroupement familial du fait de la relation qu'il a avec le parrain, sans égard à son âge, à défaut d'époux, de conjoint de fait, de partenaire conjugal, ou de tout autre membre de la famille immédiate vivant au Canada ou à l'étranger. Il est également possible de parrainer un parent qui n'appartient pas à la catégorie du regroupement familial aux termes de l'article 25 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, qui permet au ministre d'octroyer à un étranger le statut de résident permanent ou de lever les critères et obligations applicables s'il estime que des circonstances d'ordre humanitaire le justifient.

De plus, pas plus tard que l'an dernier, le gouvernement a adopté toute une série de nouveaux règlements pour faciliter la démarche des Canadiens et des résidents permanents qui désirent parrainer des êtres chers vivant à l'étranger et pour étendre grandement la catégorie du regroupement familial de façon logique et durable. Ces changements visaient également à accorder un traitement égal aux conjoints de fait hétérosexuels et homosexuels, la catégorie du regroupement familial incluant désormais les termes «conjoints de fait» et «partenaires conjugués».

● (1745)

La définition d'enfants à charge a également été modifiée pour tenir compte du fait que les enfants dépendent de plus en plus longuement du soutien de leurs parents. Par ailleurs, l'âge auquel les citoyens canadiens ou les résidents permanents peuvent parrainer un étranger a été ramené de 19 à 18 ans.

Les modifications apportées à la catégorie du regroupement familial traduisent bien l'intention du gouvernement de faciliter la réunification des familles tout en veillant à ce que le programme d'immigration ménage un bon équilibre entre le nombre de réfugiés admis et le nombre d'immigrants des catégories «immigration économique» et «regroupement familial».

Nous avons élargi la catégorie du regroupement familial de façon réfléchie et responsable. Le gouvernement a pris certaines mesures pour aider les gens qui désiraient parrainer un étranger n'appartenant pas à la catégorie du regroupement familial sans pour autant miner l'intégrité du programme d'immigration lui-même.

Par conséquent, j'ai du mal à appuyer le concept qui permettrait à une personne de parrainer un parent une fois au cours de sa vie, et je ne voterai pas en faveur de l'initiative fondamentalement viciée qui est proposée dans le projet de loi C-436.

● (1750)

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter ma collègue du NPD qui a présenté ce projet de loi. C'est une question très importante, comme elle l'a à si juste titre souligné, que nous réexaminions de temps en temps l'efficacité et la convivialité de notre système d'immigration pour les gens qui en dépendent.

La députée, comme le Parti conservateur, croit fermement en l'immigration et l'appuie. Le Parti conservateur veut que l'immi-

gration continue d'être un élément fondamental de notre pays, du point de vue tant de l'économie que des ressources humaines.

Le projet de loi dont nous sommes saisis permettrait à tout citoyen ou à tout résident permanent au Canada de parrainer un parent, une fois dans sa vie. Je me félicite de la générosité de la députée qui présente ce projet. Comme elle le dit, et comme mon collègue du gouvernement l'a fait remarquer, c'est une idée qui a été discutée et présentée auparavant. C'est toujours bon de discuter et il est toujours bon d'avoir de nouvelles idées à présenter.

La députée qui a déposé le projet de loi nous a dit qu'il s'agissait d'un projet de loi clair qui avait pour but de réunifier les familles. Je sais d'expérience que les familles peuvent brûler du désir d'être réunies.

Lorsque mes parents sont arrivés au Canada, je n'étais âgée que d'un an et toute ma famille m'a suivie parce que je suis la plus âgée. Ma mère a 13 frères et soeurs dans son pays d'origine et ils lui ont manqué énormément. Je sais qu'elle aurait souvent souhaité qu'ils habitent à proximité et qu'ils puissent se rendre visite et jouir d'une vie de famille normale. Cependant, mes parents ont choisi de déménager très loin de leurs familles respectives et nous n'avons pu rencontrer que très rarement mes oncles, mes tantes et mes cousins et cousines, et c'est toujours le cas, mais c'est un choix que mes parents ont fait. À mon avis, ils ont fait le bon choix, car j'aime le Canada et j'aime être une Canadienne. Bien que j'aime rendre visite aux membres de ma famille de temps à autre, mon coeur et mon foyer sont ici.

La question est de savoir jusqu'où le Canada veut et doit aller. Qu'est-ce qui répondrait le mieux aux intérêts du Canada lorsqu'il est question d'ouvrir la porte du pays à des gens ayant décidé d'y entrer dans le but d'y faire venir d'autres membres de leur famille qui ne font pas partie de leur famille immédiate, qui ne sont ni des conjoints, ni sur le point de le devenir, ni des enfants à charge, ni des parents ou des grands-parents? En fait, c'est cela la question dont nous sommes saisis.

J'ai écouté ma collègue très attentivement. Je sais que ces préoccupations ont donné lieu chez elle à des réflexions tourmentées, mais j'affirme qu'il y a beaucoup de questions et d'enjeux pratiques qui feraient beaucoup hésiter une personne sensée avant qu'elle décide de suivre la voie que propose la députée.

Le Canada est un pays qui doit beaucoup à l'immigration. Nous en sommes fiers. Nous voulons que cela continue. Nous voulons continuer à bâtir ce pays en y admettant les personnes les plus douées, les plus dévouées et les plus compétentes du monde afin qu'elles nous aident à construire ce que nous estimons être le meilleur pays du monde. Comme notre pays résulte de l'immigration, la plupart d'entre nous avons de la famille—tantes, oncles, cousins plus ou moins éloignés—dans d'autres parties du monde. J'ose affirmer qu'il y a sans doute plusieurs millions de Canadiens, citoyens ou résidents permanents, qui ont de la famille dans d'autres pays.

● (1755)

Si chaque résident permanent et citoyen était en mesure de parrainer un immigrant, la question est de savoir comment nous gérerions cette situation. Des millions de personnes pourraient se prévaloir de cette attitude généreuse. Ce n'est pas négligeable.

Je sais que ma collègue le sait puisqu'elle a déjà siégé au sein du Comité de l'immigration, où elle a d'ailleurs été excellente et très active. Je considère qu'il serait problématique que des millions de personnes aient maintenant les qualités requises pour présenter une demande d'immigration.

Initiatives parlementaires

Je ne vois pas là une question simple. Je vois là une énorme difficulté tout simplement parce qu'il y a déjà tellement de personnes qui font la queue et qui a beaucoup de mal à obtenir que l'on traite leur demande.

La députée sait, et nous savons tous, qu'un grand nombre de personnes qui cherchent à faire venir leur conjoint ou leurs enfants de différents coins du monde font déjà face à des arriérés très perturbateurs.

Dans ma circonscription, une famille du Kosovo essaie d'être réunie depuis 10 ans. Un homme, son épouse et leurs cinq enfants ont été séparés en raison de la situation horrible au Kosovo. Les enfants n'ont vu que fugitivement leur père. Il a été impossible de réunir la famille, et c'est une terrible épreuve pour les parents.

Pis encore, le fait de s'occuper seule de ses enfants est d'autant plus pénible pour cette mère qu'elle s'était sortie d'une situation désespérée et qu'elle se trouve sans ressources et sans l'appui de sa famille. Cette famille veut être réunie. Le temps d'attente est long. Des mesures doivent être prises. La procédure d'appel prend énormément de temps.

Je signale qu'il y a des cas où c'est une famille immédiate qui doit être réunie et que le système ne facilite pas ce type de réunion. Je ne vois pas l'utilité d'ajouter à cela plusieurs millions d'autres demandes. Nous devons faire preuve de la meilleure volonté du monde pour nous montrer justes avec les gens. Nous devons nous montrer justes et ne pas dire aux gens de venir au Canada, que nous les attendons, qu'ils sont les bienvenus en leur ouvrant la porte un peu plus. Nous faisons de fausses invitations parce que nous n'avons pas les ressources pour aider ces gens qui attendent. Allonger les listes d'attente ne peut que faire du mal.

Le deuxième problème qui me préoccupe, et j'en ai déjà parlé, concerne les ressources disponibles pour l'établissement des nouveaux arrivants au Canada. La députée sait ce que je veux dire parce que nous avons parcouru ensemble le pays d'un bout à l'autre à ce temps-ci de l'année, l'an dernier. Nous avons entendu des fournisseurs de services d'établissement aux immigrants nous dire l'un après l'autre à quel point le manque de fonds et les restrictions qu'on leur avait imposées causaient des problèmes à nombre de nouveaux arrivants. Il manque de programmes tels que les programmes d'enseignement de l'anglais langue seconde. Il manque de réseaux d'emplois. Il manque de ressources pour favoriser l'intégration des communautés, accueillir les nouveaux arrivants et les intégrer dans les communautés.

Je sais que, selon la députée, le parrain subviendrait aux besoins de ces personnes. Toutefois, elle sait et nous savons, bien que je ne sache pas nécessairement comment régler ce problème, que les dispositions relatives au parrainage ne fonctionnent pas. Elles ne sont pas appliquées la plupart du temps.

Un homme est venu à mon bureau, il y a peu de temps. Il avait fait venir sa mère de son pays d'origine et il disait qu'il ne pourrait subvenir à ses besoins et qu'elle devait recevoir de l'aide sociale. Je lui ai demandé s'il avait envisagé ce problème lorsqu'il avait accepté de la parrainer et s'il n'avait pas l'obligation de subvenir à ses besoins. Il a répondu qu'il en était incapable. Parfois, les obligations du parrainage n'offrent pas le filet de sécurité dont les nouveaux arrivants ont besoin et c'est un énorme problème.

● (1800)

Ce n'est pas faire preuve de générosité que d'ouvrir la porte à des personnes qui doivent faire face à des perturbations et à des difficultés impensables, à des arriérés de plus en plus grands, à des systèmes d'aide qui s'en vont à la dérive, à la non-reconnaissance de

leurs titres de compétences et au fait qu'elles doivent exercer des fonctions qu'elles n'avait jamais imaginées.

Notre système comporte de nombreux problèmes que nous devons régler avant que d'autres personnes ne soient à la merci d'un système déjà défaillant à l'égard des personnes qui attendent d'immigrer au Canada.

Je sais que la députée appuie sincèrement et avec générosité la venue au Canada d'immigrants, mais je pense que, pour être juste envers ces personnes et envers celles qui attendent d'immigrer, nous ne devrions pas procéder de cette manière. Je recommande donc que nous ne donnions pas suite à ce projet de loi à ce stade-ci.

[Français]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole à l'occasion de ce débat au nom de ma collègue, la députée de Laval-Centre, qui ne pouvait être en Chambre aujourd'hui, et qui m'a demandé de la remplacer. Voici donc le message qu'elle aurait aimé vous livrer en cette occasion.

Il arrive que certains débats tenus en cette Chambre requièrent une prise de décision qui doit tenir compte d'un contexte particulier et de réalités pour ainsi dire incontournables.

Aujourd'hui, l'occasion m'est offerte d'intervenir sur une question qui fait justement appel à notre jugement et demande mûre réflexion, afin de déterminer quelle doit être notre position.

Le projet de loi de la députée de Vancouver-Est, le projet de loi C-436, vise à modifier la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. La modification proposée stipule que, et je cite:

Tout citoyen canadien ou tout résident permanent peut, sous réserve des règlements, parrainer une fois au cours de sa vie un étranger qui est un parent mais qui ne fait pas partie de la catégorie «regroupement familial».

Nous connaissons bien la députée de Vancouver-Est. Cette proposition reflète son humanisme et son grand sens de la générosité. En cela, nous saluons son geste.

Malheureusement, tel qu'il est formulé à l'heure actuelle, nous aurions tendance à ne pas appuyer son projet de loi pour les raisons suivantes: premièrement, le manque de clarté du projet; deuxièmement les priorités en immigration, notamment au chapitre du rôle du Canada en matière de protection des réfugiés; et finalement, les contraintes budgétaires et les choix qui en découlent quant à la répartition des ressources.

En revanche, le Bloc est prêt à en discuter plus longuement devant le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration.

Revenons sur les motifs qui incitent le Bloc à exprimer des réticences par rapport à ce projet de loi, soit le manque de clarté. En disant que la proposition de la députée de Vancouver-Est manque de clarté, je me demande par exemple ce qu'elle entend par, et je cite:

[...] un étranger qui est un parent mais qui ne fait pas partie de la catégorie «regroupement familial».

Initiatives parlementaires

Quelles sont les balises acceptables à la définition d'un parent? Est-ce qu'un cousin de la troisième génération pourrait être reçu à titre de parent? Une parenté génétique sera-t-elle requise, et si oui, à quel pourcentage? Quelle sera la frontière entre un parent acceptable et un autre qui ne l'est pas, si la liste des personnes admissible n'est pas définie?

On réalise sans trop de peine la place laissée aux décisions arbitraires. Si la députée de Vancouver-Est veut permettre d'élargir la catégorie à des membres particuliers de la famille, elle doit le préciser dans son projet de loi, sans quoi il est trop vague et ne permet pas de pouvoir présumer des cas admissibles et ceux qui ne le seront pas.

À titre d'exemple, nous savons que certaines cultures considèrent la famille à un niveau plus vaste que la simple filiation sanguine. Pour certaines personnes, un voisin ou un ami très proche est considéré comme un frère ou, à tout le moins, un membre de la famille.

La liste actuelle des personnes déjà admissibles dans la catégorie du regroupement familial étant bien définie, alors comment justifier une modification de cette ampleur sans prévoir certaines balises?

Aussi, la députée devrait pouvoir démontrer combien de personnes selon elle seraient touchées par cette nouvelle mesure. A-t-elle procédé à des évaluations potentielles et crédibles sur le sujet? Pour l'instant, tout ce que l'on peut présumer est qu'une telle proposition aurait pu ouvrir la porte, en 2002, à 229 091 demandes de parrainage supplémentaires.

Quant à la priorité accordée aux demandeurs d'asile, le plan d'immigration du Canada est réparti selon un ratio 60-40, ce qui signifie que le choix des immigrants s'effectue de la façon suivante: 60 p. 100 de notre immigration provient de la catégorie économique, c'est-à-dire les gens d'affaires, les travailleurs autonomes et les travailleurs qualifiés, et l'autre 40 p. 100 concerne le regroupement familial, les demandeurs d'asile et autres.

• (1805)

Ce 40 p. 100 est composé plus ou moins par 30 p. 100 du regroupement familial, 9 p. 100 de réfugiés et 1 p. 100 d'autres.

En augmentant le nombre des personnes admissibles dans la catégorie du regroupement familial, il est clair que les demandeurs d'asile feront les frais de ces nouvelles mesures. Pour celles et ceux qui seraient tentés de vouloir couper dans le 60 p. 100, dites-vous bien qu'avant de faire venir des membres de la famille du résident permanent et du citoyen canadien, il importe que le demandeur principal puisse d'abord entrer au Canada, ce qui se fait par le biais du 60 p. 100 de la catégorie économique. Donc, en coupant dans cette tranche, la proposition ne nous avance pas beaucoup.

En ce qui concerne le 40 p. 100, les manchettes font état, pratiquement chaque semaine, de cas de déportations de demandeurs d'asile déboutés. À l'évidence, les nombreuses situations conflictuelles et les guerres civiles qui sévissent dans un nombre croissant de pays—la Colombie, l'Algérie, la Palestine-Israël, la République démocratique du Congo, l'Irak, l'Afghanistan—obligent les pays démocratiques à prêter une oreille plus attentive aux demandeurs de statut de réfugié. Des budgets inappropriés font en sorte que le Canada refuse des milliers de demandeurs d'asile par année alors que leur vie est en danger dans leur pays d'origine. Avec des budgets plus importants, le Canada pourrait davantage rencontrer ses obligations en tant que signataire de la convention de Genève quant à la protection des réfugiés.

Permettre à un plus grand nombre d'immigrants de parrainer des membres «éloignés» de leur parenté, c'est utiliser des ressources qui pourraient servir à sauver des vies en accueillant plus de demandeurs d'asile. Tout comme la vie au quotidien, la politique et l'administration publique ne font pas exception à la règle et nous devons faire des choix de façon responsable en tenant compte de diverses contraintes.

Est-il plus judicieux de faire venir un cousin au Canada ou d'offrir l'asile à une famille colombienne qui risque la torture et la mort si elle est retournée en Colombie?

Je parlerais des contraintes budgétaires. En dernier lieu, bien que l'objectif humanitaire de la députée de Vancouver-Est soit louable, son projet de loi ne prend pas en compte les réalités budgétaires de Citoyenneté et Immigration Canada.

L'objectif ultime du Canada en matière d'immigration est d'atteindre un niveau équivalent à 1 p. 100 de la population canadienne, soit 310 000 immigrants par année, principalement pour deux raisons: pallier la baisse démographique et combler les postes requérant des travailleurs qualifiés, notamment par le biais des immigrants issus de la catégorie économique.

En 2002, le Canada a accueilli 229 091 immigrants, comparativement à 250 484 pour 2001. Cette diminution résulte entre autres de l'incapacité du ministère à en accueillir un plus grand nombre en raison des contraintes budgétaires et des coûts liés à l'établissement et à l'intégration des nouveaux arrivants. Il ne suffit pas seulement de recevoir beaucoup de personnes au pays, il faut aussi, et surtout, s'assurer que ces personnes reçoivent les traitements et services adéquats pour bien s'intégrer à leur nouveau pays d'accueil.

C'est bien là la problématique majeure de tout le dossier de l'immigration. La quasi-absence dans le récent discours du Trône de références à l'insuffisance des ressources au chapitre de l'immigration motive notre appui au projet de loi afin que nous puissions en discuter en comité. En effet, son adoption en deuxième lecture forcera le débat en comité et nous serons en mesure de faire la preuve que le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration est incapable de faire face à ses responsabilités, faute de ressources financières suffisantes. De plus, l'analyse en comité permettrait de préciser les balises essentielles au projet de la députée de Vancouver-Est.

En reconnaissant l'aspect humanitaire du projet de loi C-436 et en acceptant son renvoi devant le comité, le Bloc québécois contribuerait à faire la preuve que le sens commun et le devoir de responsabilité nous conduiront à réclamer un financement suffisant pour faciliter l'établissement adéquat des personnes que nous accueillons, sans pour autant mettre en sourdine notre devoir humanitaire envers les demandeurs d'asile, à savoir, leur accorder la priorité quant à l'utilisation des ressources.

• (1810)

L'hon. Hedy Fry (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir parler devant cette Chambre aujourd'hui au sujet de l'engagement du gouvernement à renforcer les familles et des dispositions de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés portant sur la réunion des familles.

Initiatives parlementaires

[Traduction]

Les familles sont à la fois les amarres et la source d'énergie des nouveaux arrivants. Elles représentent les assises et les racines les plus solides pour la santé et la prospérité des collectivités et de tout le Canada. Il importe donc de veiller à ce que les nouvelles familles soient dynamiques et possèdent les outils et les ressources dont elles ont besoin pour s'intégrer à la société, participer et avoir le sentiment d'appartenir au Canada.

Au cours des deux dernières années, le gouvernement a atteint cet objectif grâce à sa gestion prudente de son programme d'immigration et à son engagement à intégrer et étendre la catégorie de la famille. De 1998 à 2001, le nombre d'immigrants appartenant à la catégorie de la famille est passé de 50 882 à 66 713. Cela représente une augmentation de près de 16 000 immigrants en quatre ans seulement, dans cette seule catégorie.

Cependant, nous avons jugé que ce n'était pas assez et le gouvernement a instauré de nouveaux règlements en 2002 pour permettre à un plus grand nombre de personnes de parrainer des membres de leur famille et pour accélérer le traitement des demandes dans cette catégorie.

Nous avons élargi la catégorie pour inclure les conjoints de fait et les partenaires comparables à un conjoint, qu'ils soient du même sexe ou du sexe opposé, et nous avons porté à 22 ans l'âge des personnes à charge. De même, nous avons réduit l'âge donnant droit à des citoyens canadiens de parrainer des parents, qui est passé de 19 à 18 ans, et la période requise pour traiter un dossier de parrainage est passée de 10 ans à 3 ans dans la plupart des cas.

Voilà des modifications importantes et conçues pour faciliter la réunification des familles.

Les nouvelles règles d'application accéléreront le traitement des demandes faites au nom d'épouses, de conjoints de fait, de partenaires comparables à des conjoints, et au nom d'enfants à charge.

[Français]

Lorsque nous avons apporté ces changements, nous avons tenu compte de la nécessité d'assurer une meilleure capacité des personnes de parrainer des membres de leur famille, tout en veillant à ce que le programme d'immigration soit géré de façon équilibrée et efficace. Cette approche sert clairement les intérêts de tous, soit les Canadiens, les nouveaux arrivants et les collectivités de ce pays.

[Traduction]

Le gouvernement élargit actuellement le processus de consultation pour que les dirigeants municipaux et d'autres intervenants de la collectivité puissent avoir voix au chapitre au sujet des questions d'immigration. La grande majorité des nouveaux arrivants s'établissent dans les villes, ce qui grèvent énormément les ressources de ces dernières, de sorte que l'opinion des dirigeants est primordiale.

Cette semaine, la ministre a rencontré des dirigeants municipaux de l'Ontario et, au cours des prochains mois, elle en rencontrera d'autres d'un peu partout dans le pays. Ce dialogue nous permettra d'accroître les niveaux d'immigration, dans l'intérêt des collectivités et des nouveaux arrivants.

Il faut consulter les intervenants provinciaux avant d'apporter quelque changement que ce soit qui risquerait de modifier radicalement l'équilibre entre les immigrants de la catégorie du regroupement familial et ceux de la catégorie économique, puisque ces intervenants pourraient devoir répondre à des demandes insurmontables dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des services sociaux.

Bien que le gouvernement ait atteint ou dépassé les objectifs annuels d'immigration ces trois dernières années, ces objectifs sont établis en étroite collaboration avec les intervenants. Nous sommes déterminés à poursuivre cette tendance, qui consiste à accroître avec le temps le nombre d'arrivants de la catégorie du regroupement familial, mais nous devons le faire d'une manière juste, équilibrée, durable et dans un esprit de consultation.

Les modifications que propose la députée de Vancouver-Est dans le projet de loi C-436 vont à l'encontre de ce processus et des principes d'équité, d'équilibre et de consultation, et nous ne pouvons pas l'appuyer.

De plus, les Canadiens ou les résidents permanents qui désirent parrainer une personne ne faisant pas partie de la catégorie du regroupement familial peuvent déjà le faire s'ils n'ont pas de famille au Canada ou à l'étranger qu'ils pourraient parrainer dans cette catégorie.

Le projet de loi C-436 élargirait ce concept pour permettre à tous les Canadiens et aux résidents permanents de parrainer une personne, une fois dans leur vie, quelles que soient les circonstances et sans réellement tenir compte de leurs liens de parenté ou autres avec la personne parrainée.

Aux termes du projet de loi C-436, toute personne pourrait parrainer qui que ce soit à titre de membre de la classe plutôt vague des parents, sans aucun rapport avec l'appui financier ou l'aptitude à l'emploi. Cette nouvelle personne pourrait alors répéter l'exercice, comme le nouveau demandeur pourrait le faire plus tard et ainsi de suite, créant un effet multiplicateur. Il en résulterait une chaîne presque illimitée d'immigrants de la catégorie du regroupement familial uniquement sur la base de ces associations libres.

• (1815)

[Français]

Si cette proposition est adoptée, non seulement faudra-t-il des ressources importantes pour traiter un plus grand nombre de cas, mais il faudra aussi proportionnellement plus de ressources pour traiter les demandes dans la catégorie du regroupement familial, simplement pour maintenir le ratio actuel entre la catégorie du regroupement familial et celle de l'immigration économique.

De plus, cela pourrait entraîner des nouvelles fraudes et miner l'intégrité de la catégorie de l'immigration économique, puisque bon nombre d'immigrants économiques déboutés ont des parents éloignés au Canada qui pourraient les parrainer.

[Traduction]

De notre côté de la Chambre, nous souscrivons pleinement au principe de la réunion des familles. Je sais que la députée de Vancouver-Est a le coeur au bon endroit, mais les expériences passées nous démontrent que nous devons voir à adopter des contrôles d'admission pour prévenir les abus et pour nous assurer que les modifications apportées ne surchargent pas le programme d'immigration et d'intégration.

Nous devons consulter les intervenants au niveau local pour nous assurer que l'augmentation des cas de parrainage dans la catégorie du regroupement familial peut être réalisée au profit de tous, et c'est ce que la ministre prévoit faire.

En respectant tous ces processus, les Canadiens pourront être assurés de pouvoir compter sur un programme d'immigration juste, efficace et équitable pour bon nombre d'années à venir.

Initiatives parlementaires

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, j'avais prévu avoir cette occasion à cause des réponses que j'ai obtenues, à l'instar d'un certain nombre de membres de mon caucus, après avoir présenté ces propositions à mes électeurs et aux citoyens canadiens en général.

À notre retour, nous avons comparé nos expériences et nous avons été surpris de voir que nos réponses étaient semblables. Je dois dire que ce fut une de ces occasions où, en tant que députés, nous avons été profondément touchés par le caractère sensible des réponses des gens.

Selon moi, deux aspects ressortent de cet exercice. L'un est le nombre de parents, et je dois dire que c'était surtout des mères, qui ont parlé de la nécessité pour eux de réunir leur famille. C'était souvent une situation où une famille était venue au Canada, mais qu'un enfant, un enfant adulte en l'occurrence, ne pouvait pas être parrainé en vertu de la définition de la loi. Par conséquent, la famille emmenait avec elle deux ou trois enfants, mais un des enfants devait être laissé avec les autres membres de la famille dans le pays d'origine. C'était révélateur, toutes les fois que les parents se mettaient à pleurer quand ils ont dit devoir prendre une décision, mais ajoutant que, pour le bien de toute la famille, ils sont venus.

Un autre groupe dont bien des membres ont exprimé de la tristesse est celui des frères et soeurs d'enfants laissés dans le pays d'origine. Il ne s'agit pas de cas isolés. Ce problème a touché de nombreuses familles qui sont parmi nous, dont les membres sont des citoyens et des piliers de nos collectivités. Le problème suscite beaucoup d'émotion.

Je dois dire que, lorsque j'entends les rationalisations pointilleuses que nous servent le gouvernement et certains députés de l'opposition, je voudrais qu'ils aillent sur le terrain entendre certaines de ces histoires. Ils mettraient peut-être alors de côté certains de leurs arguments presque techniques et admettraient que nous avons au Canada un grave problème de réunification des familles.

On prétend que les dispositions existantes de la loi permettent de faire venir quelqu'un si on n'a pas de famille ici. Ce n'est en rien une solution, et cela ne règle aucunement le problème de réunification dans les situations que j'ai décrites.

L'autre argument qu'ont fait valoir des députés du parti ministériel et de l'opposition officielle, c'est que cela n'est tout simplement pas faisable. En réalité, cette question a été examinée en profondeur par le Comité de l'immigration en 2002.

Au printemps 2002, même s'il s'agissait alors d'une définition de la famille élargie un peu plus restreinte que celle que nous préconisons maintenant, nous avons proposé, lors de l'étude en comité, un amendement au projet de loi visant à inclure les grands-parents et les frères et les soeurs dans la catégorie des parents et à leur permettre d'être parrainés. Après avoir discuté abondamment de la proposition et l'avoir longuement analysée, les membres du comité l'ont rejetée par un seul vote. L'amendement avait été proposé par le NPD et il avait reçu l'appui de six des membres du comité. Sept autres ont voté contre, et bien entendu, ils appartenaient tous au parti ministériel.

À mon avis, notre proposition permet de régler d'autres problèmes urgents, comme l'arriéré de travail mentionné par un certain nombre d'intervenants. Nous sommes au courant du problème. Cependant, ce dont on ne tient pas compte dans le cadre du débat, et c'est particulièrement vrai des députés du parti ministériel, c'est qu'un bon nombre des personnes dont la demande est en attente appartient à la catégorie de la famille telle que nous proposons de la définir, c'est-à-dire que ce sont des frères, des soeurs et des enfants de personnes qui sont déjà citoyens canadiens ou résidents permanents.

• (1820)

Si, en fait, nous les déplaçons dans la catégorie de la famille, ce qui veut dire qu'ils pourraient être parrainés une fois dans leur vie par un membre de la famille, nous allégerions vraiment cet arriéré. Nous diminuerions aussi la quantité de travail nécessaire, parce que le processus de parrainage est plus rapide. Cela demande moins de temps à notre fonction publique pour traiter la demande. Je dirais, à titre estimatif, qu'on consacre de 25 à 50 p. 100 moins de temps au programme de parrainage qu'au demandeur habituel.

Il y aurait donc une réduction substantielle de l'arriéré et il y aurait une réduction substantielle du temps que notre fonction publique devrait consacrer à ces demandes. Cela contribuerait, jusqu'à un certain point, à alléger l'arriéré dans le cas des autres demandeurs, dont la demande peut rester en suspens pendant parfois cinq ans, comme on nous l'a dit, pour être finalement approuvée de toute façon.

J'aimerais formuler une autre observation ce soir. Je crois que nous ne l'avions pas prévu, mais cela s'est produit régulièrement aux séances que nous avons tenues d'un bout à l'autre du pays lorsque nous parlions aux membres de la famille qui seraient intéressés à se prévaloir de ce programme de parrainage. Je parle du nombre de fois où les membres de la famille se sont levés et ont dit qu'il se pose aussi une question pécuniaire, et non seulement celle de la réunification humanitaire des frères et soeurs ou des parents et des enfants. Il y a aussi une dimension financière, car, en réalité, dans de nombreux cas, les membres de la famille qui sont ici envoient de l'argent dans leur pays d'origine. Dans de très nombreux cas, les membres de la famille restés dans cet autre pays sont en très mauvaise situation financière et ont besoin de l'aide venant des membres de la famille qui sont ici.

Nous sommes au courant de cela. On en a parlé récemment à une des réunions du G-7. Nous sommes au courant du montant d'argent qui est envoyé à des proches à l'extérieur du pays.

Je me souviens d'un homme à la séance que nous avons tenue à Windsor. Il a été le premier à parler de cela. Il a dit qu'il envoyait dans son pays plus de 5 000 \$ par année. Lorsqu'il a mentionné ce fait, il était intéressant de voir le nombre de mains se lever parce que d'autres voulaient dire la même chose. L'assistance n'était pourtant pas très nombreuse. Il y avait peut-être 100 personnes à cette réunion. Mais il y avait au moins 10 familles qui envoyaient dans leur pays plus de 5 000 \$ par année. Quelques-uns y envoyaient plus de 10 000 \$ par année.

Cela, c'est de l'argent qui sort du Canada. Et nous pouvons multiplier ce phénomène par des dizaines de milliers parce que les membres des familles d'ici se sentent responsables de ceux qui sont restés dans leur pays d'origine. Cela représente une hémorragie considérable pour le Canada, et qui n'aurait pas lieu si le Parlement tirait parti de notre proposition pour réunifier ces familles en les faisant venir ici.

Il y a une autre chose que le gouvernement ne comprend pas. Au niveau des deux tendances qu'il nous est possible d'observer, nous avons relevé de grandes différences chez les gens qui sont venus s'établir au pays au cours de la dernière décennie. Beaucoup plus d'immigrants arrivés au Canada entre 1981 et 1991 ont pu se trouver un emploi correspondant à leur expérience et à leur niveau de scolarité comparativement aux immigrants arrivés entre 1991 et 2001. Il existe de nombreux rapports à ce sujet. C'est un fait bien documenté.

C'est là l'une des raisons pour lesquelles nous devrions tenter de régler le problème. Si nous facilitons la réunification des familles, si nous autorisons des Canadiens à parrainer leurs proches, le nombre d'immigrants incapables de se trouver un emploi approprié chuterait énormément, car leurs familles seraient ici, au Canada, pour les aider et les soutenir.

Initiatives parlementaires

Je pourrais vous citer de nombreuses raisons pour lesquelles le projet de loi devrait être adopté à l'étape de la deuxième lecture et renvoyé à un comité. Cela nous permettrait d'approfondir la question et d'aller de l'avant pour trouver des moyens de réunifier les familles au Canada.

● (1825)

[Français]

Le vice-président: La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée, et l'ordre est reporté au bas de la liste de priorité au *Feuilleton*.

Comme il est 18 h 27, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 27.)

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 12 février 2004

AFFAIRES COURANTES

	Deuxième lecture du projet de loi; étude en comité; rapport; agrément; troisième lecture et adoption.....	471
La Loi sur les brevets		
M. Saada	469	
Projet de loi C-9. Présentation et première lecture	469	
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	469	
Deuxième lecture du projet de loi; renvoi à un comité	469	
La Loi sur les contraventions		
M. Cotler	469	
Projet de loi C-10. Présentation et première lecture	469	
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	469	
Renvoi du projet de loi à un comité avant la deuxième lecture et rapport	469	
Loi sur l'autonomie gouvernementale de la première nation de Westbank		
M. Mitchell	469	
Projet de loi C-11. Présentation et première lecture	469	
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	469	
Deuxième lecture du projet de loi; renvoi à un comité	469	
Le Code criminel		
M. Cotler	469	
Projet de loi C-12. Présentation et première lecture	469	
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	470	
Deuxième lecture du projet de loi, étude en comité et rapport	470	
Le Code criminel		
M. Cotler	470	
Projet de loi C-13. Présentation et première lecture	470	
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	470	
Deuxième lecture du projet de loi, étude en comité, rapport, agrément, troisième lecture et adoption	470	
Le Code criminel		
M. Cotler	470	
Projet de loi C-14. Présentation et première lecture	470	
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	470	
Deuxième lecture du projet de loi, étude en comité, rapport, agrément, troisième lecture et adoption	470	
Loi sur le transfèrement international des délinquants		
M. Saada (au nom de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.)	470	
Projet de loi C-15. Présentation et première lecture	470	
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	470	
Deuxième lecture du projet de loi, étude en comité et rapport	470	
Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels		
M. Saada	470	
Projet de loi C-16. Présentation et première lecture	470	
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	471	
Loi modificative et rectificative (2003)		
M. Saada	471	
Projet de loi C-17. Présentation et première lecture	471	
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	471	
Deuxième lecture du projet de loi; étude en comité; rapport; agrément; troisième lecture et adoption	471	
La Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces		
M. Saada (au nom du ministre des Finances)	471	
Projet de loi C-18. Présentation et première lecture	471	
Adoption de la motion; première lecture et impression du projet de loi	471	
La loi visant à éliminer le profilage racial		
Mme Davies	471	
Projet de loi C-476. Présentation et première lecture	471	
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	471	
La Loi sur l'assurance-emploi		
M. Godin	471	
Projet de loi C-477. Présentation et première lecture	471	
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	471	
La Loi sur l'assurance-emploi		
M. Godin	471	
Projet de loi C-478. Présentation et première lecture	471	
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	472	
La Loi sur l'assurance-emploi		
M. Godin	472	
Projet de loi C-479. Présentation et première lecture	472	
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	472	
La Loi sur l'assurance-emploi		
M. Godin	472	
Projet de loi C-480. Présentation et première lecture	472	
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	472	
La Loi sur l'assurance-emploi		
M. Godin	472	
Projet de loi C-481. Présentation et première lecture	472	
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	472	
La Loi sur l'assurance-emploi		
M. Godin	472	
Projet de loi C-482. Présentation et première lecture	472	
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	472	
La Loi sur l'assurance-emploi		
M. Godin	472	
Projet de loi C-483. Présentation et première lecture	472	
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	472	

La Loi sur l'assurance-emploi	
M. Godin	472
Projet de loi C-484. Présentation et première lecture	472
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	473
La Loi sur l'assurance-emploi	
M. Godin	473
Projet de loi C-485. Présentation et première lecture	473
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	473
Pétitions	
Le traité de la préservation de l'espace	
M. Robinson	473
Le mariage	
M. Robinson	473
Questions au Feuilleton	
M. Galloway	473

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉ- PONSE

M. Laframboise	473
M. Jackson	475
Mme Yelich	475
Mme Gagnon (Québec)	476
M. Thibault	477
M. Hill (Prince George—Peace River)	479
M. Robinson	479
M. McTeague	480
M. Hanger	481
M. Robinson	482
M. Hill (Prince George—Peace River)	482
M. Goldring	485
M. McTeague	485
M. Bagnell	486
M. Hanger	489
Mme Davies	490
M. Masse	491
M. Mills (Toronto—Danforth)	493
M. Mills (Red Deer)	493
M. St-Julien	494
Mme Yelich	496
M. Mills (Red Deer)	496
M. McTeague	499
Mme Yelich	500
M. Thibault	500
M. Tonks	501

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le Social and Enterprise Development Innovations	
Mme Redman	503
Les marchés publics	
M. Day	503
Les municipalités	
Mme Fry	503
Les sports	
Mme Leung	503

La Keskinada Loppet	
M. Proulx	504
Les paiements de péréquation	
M. Doyle	504
La défense nationale	
M. Price	504
Les programmes culturels	
Mme Gagnon (Québec)	504
Les droits de la personne	
Mme Neville	504
Le Tournoi de coeurs de Scott	
M. Mills (Red Deer)	505
Les athlètes canadiens	
M. Jobin	505
L'aide au suicide	
M. Robinson	505
L'église diocésaine de Joliette	
M. Paquette	505
Claude Ryan	
M. Charbonneau	505
L'agriculture	
Mme Skelton	506
Les championnats nationaux Patinage Canada	
M. DeVillers (Simcoe-Nord)	506

QUESTIONS ORALES

Les marchés publics	
M. Hill (Macleod)	506
M. Martin (LaSalle—Émard)	506
M. Hill (Macleod)	506
M. Martin (LaSalle—Émard)	506
M. Martin (LaSalle—Émard)	507
M. MacKay	507
M. Martin (LaSalle—Émard)	507
M. MacKay	507
M. Martin (LaSalle—Émard)	507
M. Gauthier	507
M. Martin (LaSalle—Émard)	507
M. Gauthier	507
M. Owen (Vancouver Quadra)	507
M. Desrochers	507
M. Owen (Vancouver Quadra)	508
M. Desrochers	508
M. Alcock	508
Les affaires étrangères	
M. Blaikie	508
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	508
M. Blaikie	508
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	508
Les marchés publics	
M. Kenney	508
M. Owen (Vancouver Quadra)	508
M. Kenney	509
M. Martin (LaSalle—Émard)	509
M. Solberg	509

M. Alcock	509	M. Owen (Vancouver Quadra)	513
M. Solberg	509	M. Benoit	513
M. Alcock	509	M. Martin (LaSalle—Émard)	513
Mme St-Hilaire	509	Mme Picard	514
M. Owen (Vancouver Quadra)	509	M. Martin (LaSalle—Émard)	514
Mme St-Hilaire	509		
M. Owen (Vancouver Quadra)	509	L'environnement	
M. Guimond	509	M. Adams	514
M. Martin (LaSalle—Émard)	509	M. Anderson (Victoria)	514
M. Guimond	510		
M. Alcock	510	RECOURS AU RÉGLEMENT	
M. Jaffer	510	La période des questions	
M. Owen (Vancouver Quadra)	510	M. Martin (LaSalle—Émard)	514
M. Jaffer	510		
M. Alcock	510	Privilège	
Mme Wayne	510	Le programme de commandites	
M. Martin (LaSalle—Émard)	510	M. Forseth	514
Mme Wayne	510	M. Saada	515
M. Martin (LaSalle—Émard)	511	M. Hearn	515
		M. Bélanger	515
Les pêches			
M. Matthews	511	Les travaux de la Chambre	
M. Regan	511	M. Bélanger	515
		Motion	516
L'agriculture		Adoption de la motion	516
M. Nystrom	511	M. Hearn	516
M. Speller	511	M. Saada	516
		Motion	516
Le secteur de la radiodiffusion		La motion est adoptée	517
Mme Lill	511		
Mme Scherrer	511		
		LE DISCOURS DU TRÔNE	
Les marchés publics		Reprise du débat sur l'Adresse en réponse	
M. Sorenson	511	M. Toews	517
M. Owen (Vancouver Quadra)	511	M. Hill (Prince George—Peace River)	520
M. Sorenson	512	M. Forseth	520
M. Alcock	512	M. Hearn	521
M. Williams	512	M. Day	521
M. Martin (LaSalle—Émard)	512	M. Toews	524
M. Williams	512	M. Hearn	525
M. Martin (LaSalle—Émard)	512	M. Gagnon (Champlain)	526
Mme Tremblay	512	M. Laframboise	527
M. Alcock	512	M. Sauvageau	527
Mme Tremblay	512	M. Forseth	529
M. Alcock	512		
M. Toews	512	INITIATIVES PARLEMENTAIRES	
M. Owen (Vancouver Quadra)	512	La Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés	
M. Toews	513	Mme Davies	529
M. Owen (Vancouver Quadra)	513	Projet de loi C-436. Deuxième lecture	529
		M. Calder	531
La citoyenneté et l'immigration		Mme Ablonczy	532
M. Pacetti	513	Mme Tremblay	533
M. Volpe	513	Mme Fry	534
		M. Comartin	536
Les marchés publics			
M. Benoit	513		

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**